



COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

« Les financements innovants comme alternative
pour le financement du développement
au Burkina Faso : **réalités et perspectives** »

Septembre 2018



Rapport 2017

Direction Générale de la Coopération
www.dgcoop.gov.bf

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

**« Les financements innovants comme
alternative pour le financement du
développement au Burkina Faso :
réalités et perspectives »**

AVANT-PROPOS

Le Burkina Faso, dans le cadre de la coordination de l'Aide publique au développement (APD) publie, chaque année, un Rapport sur la coopération au développement (RCD). Ce rapport s'inscrit en droite ligne de la réalisation des objectifs de la déclaration de Paris et des engagements de Busan, en matière de reddition des comptes et de transparence dans la gestion des affaires publiques. Depuis une vingtaine d'années, le RCD est élaboré sous le leadership du Gouvernement à travers le Ministère en charge de l'économie et des finances.



Ce rapport synthétise et analyse l'ensemble de l'APD reçue par notre pays au cours d'une année calendaire et, intervenant dans le contexte de mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES),

il permet aussi d'apprécier le niveau de réalisation des engagements pris à Paris. Il se veut un outil d'aide à la décision, mis à la disposition des autorités nationales, des partenaires techniques et financiers (PTF) et des organisations de la société civile, en vue de contribuer à éclairer les options et choix d'assistance au Burkina Faso.

La présente édition se réfère aux données de 2017, une année marquée au plan international par la reprise de la croissance économique, mais aussi par l'intensification de la lutte contre le terrorisme et les causes profondes de l'insécurité. Au plan national, le rythme de la croissance économique s'est accéléré malgré le contexte marqué par des mouvements sociaux et l'insécurité. L'un des principaux défis était la concrétisation des annonces faites lors de la conférence des partenaires, tenue à Paris en décembre 2016, afin de permettre au Gouvernement d'apporter des réponses adéquates aux nombreuses attentes des populations à travers la mise en œuvre du PNDES.

" Nous nous réjouissons de constater que les partenaires au développement du Burkina Faso ont renforcé leur engagement à accompagner le développement du pays. "

Nous nous réjouissons de constater que les partenaires au développement du Burkina Faso ont renforcé leur engagement à accompagner le développement du pays. En effet, les ressources effectivement décaissées par les partenaires extérieurs au profit du Burkina Faso en 2017 se sont élevées à 1 139,64 millions de dollars US, soit 663,11 milliards de FCFA, en progression de 4,10 % par rapport à son niveau de 2016. Aussi, le montant des conventions signées et des programmes de coopération validés sur les deux premières années de mise en œuvre du PNDES s'est établi à 5054,64 milliards de FCFA au 31 décembre 2017, soit un taux de mobilisation de 90,7 % par rapport aux besoins de financement dudit plan. Ce niveau de performance appréciable traduit la confiance des partenaires vis-à-vis du pays et augure de bonnes perspectives.

L'APD s'est concentrée en 2017 sur un nombre réduit de secteurs de planification. En effet, cinq secteurs ont absorbé environ 68,8 % de l'aide totale. Il s'agit des secteurs « Production agro-sylvo-pastorale » ; « Environnement, eau et assainissement » ; « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » ; « Santé » et « Gouvernance économique ». La plupart de ces secteurs ont un impact direct sur les conditions de vie des populations.

Ce rapport contribuera également au développement d'une stratégie de mobilisation des financements innovants afin d'apporter des ressources additionnelles à court, moyen et long termes pour le financement du développement. C'est du reste ce qui a milité au choix du thème du rapport 2017 : « Les financements innovants comme alternative pour le financement du développement au Burkina Faso : réalités et perspectives ».

L'aboutissement de ce rapport a été possible grâce à la collaboration des PTF et des Organisations non gouvernementales (ONG) qui ont bien voulu fournir les informations nécessaires à son élaboration.

Je saisis cette occasion pour leur adresser mes sincères remerciements pour la qualité de leurs contributions. En outre, je tiens à leur exprimer toute la reconnaissance du Gouvernement pour leurs engagements à accompagner le développement socio-économique du Burkina Faso.

Tout en espérant que ce rapport comble vos attentes, je vous en souhaite une fructueuse exploitation.

**Le Ministre de l'économie, des finances
et du développement**


Hadizatou Rosine COUPEBALLY/SORI
Officier de l'Ordre National

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

EN 2017, L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
AU BURKINA FASO S'ÉLÈVE À

1 140 millions de \$US

soit 663,11 milliards de FCFA

COMPOSÉ
AINSI QU'IL SUIT :

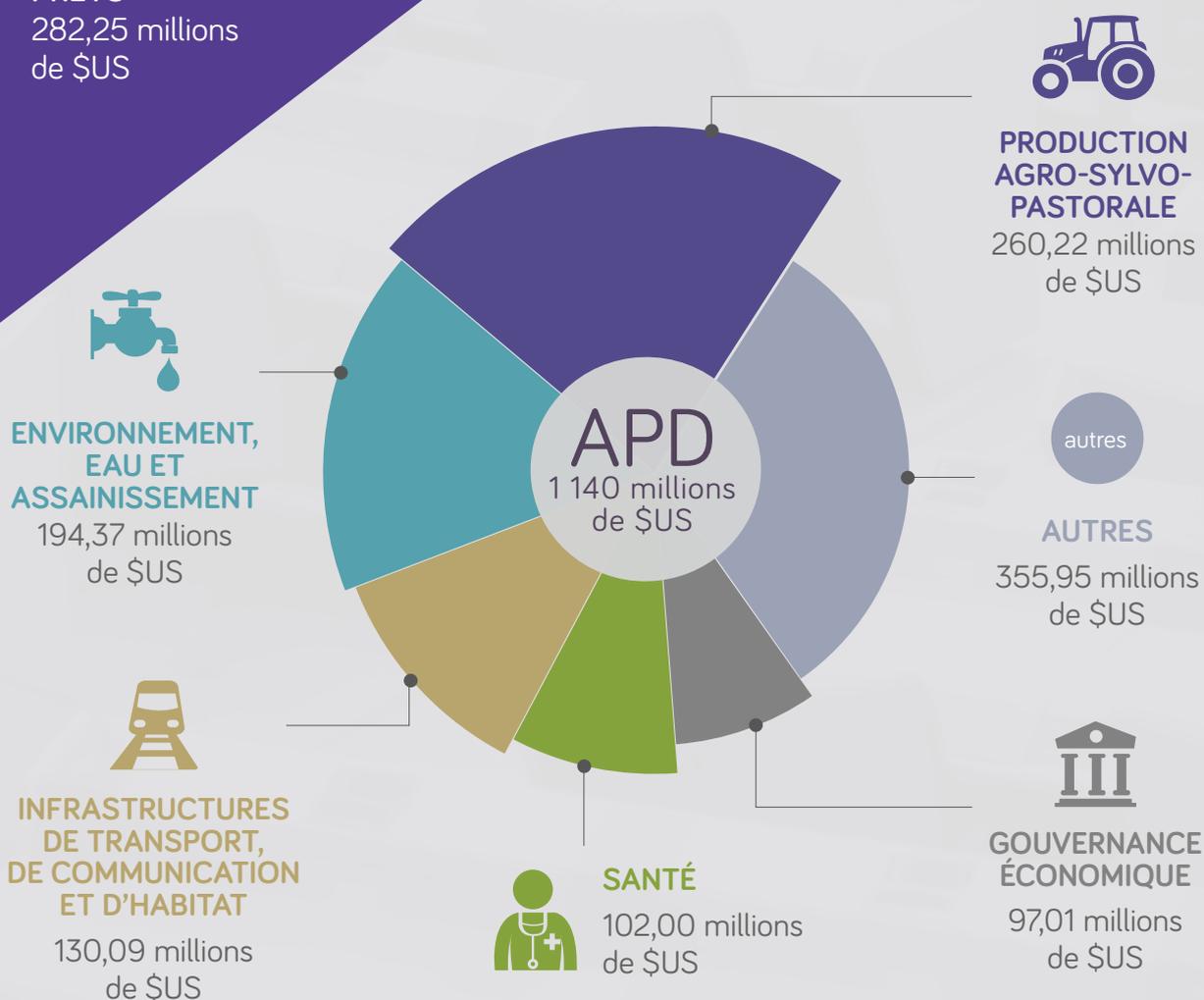


PRÊTS
282,25 millions
de \$US



DONS
857,39 millions
de \$US

RÉPARTITION SELON LE SECTEUR



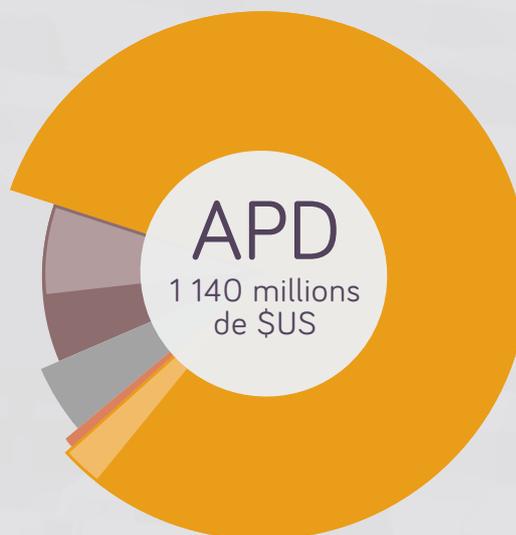
RÉPARTITION SELON LE TYPE D'ASSISTANCE



AIDE PROJET / 83,63 %
953,08 millions de \$US

Sans fonds communs :
919,46 millions de \$US

Avec fonds communs :
33,63 millions de \$US



ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE / 0,09 %
1,06 millions de \$US



AIDE ALIMENTAIRE / 4,57 %
52,03 millions de \$US

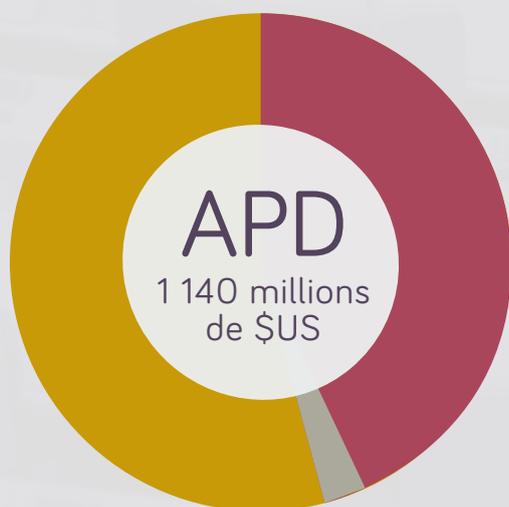
APPUI BUDGÉTAIRE / 11,71 %
133,47 millions de \$US

Appui budgétaire général :
74,15 millions de \$US

Appui budgétaire sectoriel :
59,32 millions de \$US



RÉPARTITION SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT



AIDE MULTILATÉRALE
648,95 millions de \$US



AIDE BILATÉRALE
424,86 millions de \$US



CONTRIBUTION DES ONG
65,84 millions de \$US

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	4
CHIFFRE CLÉS.....	6
TABLE DES MATIÈRES.....	8
LISTE DES TABLEAUX.....	10
LISTE DES GRAPHIQUES.....	11
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	12
INDICATEURS DE BASE.....	15
SOURCES ET MÉTHODES.....	18
RÉSUMÉ.....	19
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	20

PREMIÈRE PARTIE :

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO EN 2017.....21

I. UN CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE STABILISÉ EN SOUTIEN À LA CROISSANCE	22
1.1 Un contexte économique international favorable	22
1.2 Une situation macro-économique en consolidation au plan national.....	23
II. UNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN SELLE EN DÉPIT DES CONDITIONS SOCIALES ET SÉCURITAIRES PERTURBATRICES.....	25
2.1 La transparence dans la gestion des finances publiques.....	25
2.2 La lutte contre la corruption.....	26
2.3 La dynamique du climat des affaires	27
2.4 La promotion de l'emploi.....	27
2.5 Des conditions sociales et sécuritaires perturbatrices	29
III. UNE GOUVERNANCE POLITIQUE ACCOMMODANTE	30
3.1 Vers une consolidation de la démocratie et de l'État de droit.....	30
3.2 Une cohésion sociale et une solidarité nationale institutionnalisée	31
3.3 Des institutions républicaines pour mieux répondre aux exigences du jeu démocratique et de l'État de droit.....	32
3.4 Des avancées notables en matière de liberté de la presse.....	32
IV. DES CHANTIERS LANCÉS EN VUE DU RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	34
4.1 Des outils de pilotage et de gestion de l'économie en phase de consolidation.....	34
4.2 La dynamisation des cadres de concertation pour une meilleure coordination.....	37
4.3 Le Programme d'investissement public (PIP).....	46
4.4 Des réformes ambitieuses largement internalisées.....	47
V. UN CAPITAL HUMAIN EN RENFORCEMENT POUR SOUTENIR LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT.....	50
5.1 Une amélioration notable de l'accès aux services de l'éducation.....	50
5.2 Une formation technique et professionnelle de plus en plus adaptée aux besoins de l'économie.....	52
5.3 Des efforts dans l'enseignement supérieur.....	53
5.4 Des actions innovantes en matière de santé.....	54
5.5 Des politiques orientées vers la capture du dividende démographique.....	56

DEUXIÈME PARTIE :	
TENDANCES DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	57
I. ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT.....	58
1.1 Aperçu général.....	58
1.2 Répartition de l'aide par type d'assistance.....	65
1.3 L'APD par type de financement.....	73
II. TENDANCE DE L'AIDE PAR SOURCE ET AUTRES FORMES DE COOPÉRATION	76
2.1 L'aide par source de financement	76
2.2 Les autres formes de coopération.....	82
III. TENDANCE DE L'AIDE PAR SECTEUR	84
3.1 Secteurs bénéficiaires de L'APD.....	84
3.2 Analyse des cinq principaux secteurs bénéficiaires de l'APD.....	86
3.3 Analyse des financements spécifiques au genre.....	96
IV. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	98
TROISIÈME PARTIE :	
LES FINANCEMENTS INNOVANTS COMME ALTERNATIVE POUR LE FINANCEMENT	
DU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO : RÉALITÉS ET PERSPECTIVES	103
I. ÉTAT DES LIEUX DES FINANCEMENTS CLASSIQUES.....	105
1.1 Analyse de la mobilisation des ressources intérieures	105
1.2 Analyse de la mobilisation de l'aide publique au développement.....	113
II. LES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENTS INNOVANTS.....	115
2.1 Approche globale : définition, organisation et secteurs.....	115
2.2 Propositions de financements innovants à la portée du Burkina Faso.....	116
2.3 Potentiel de financements innovants au plan mondial.....	128
2.4 Evaluation des financements innovants.....	129
III. NÉCESSITÉ DE POLITIQUES INNOVANTES.....	131
3.1 Une croissance peu inclusive.....	131
3.2 Besoin de recourir aux politiques de croissance endogène.....	132
3.3 Besoin de recourir aux principes de l'économie symbiotique.....	133
3.4 Renforcer la capacité de la DGCOOP.....	134
CONCLUSION GÉNÉRALE	137
BIBLIOGRAPHIE	138
ANNEXES.....	141

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution des parts contributives des secteurs au PIB (2003-2017).....	23
Tableau 2 : Annonces des financements lors de la table ronde (en millions de FCFA).....	39
Tableau 3 : PIP 2017 révisé par type et mode de financement.....	46
Tableau 4 : Évolution de quelques indicateurs de l'enseignement supérieur.....	53
Tableau 5 : Statistiques du secteur de la santé en 2015, 2016 et 2017.....	55
Tableau 6 : Évolution de l'APD par rapport au PIB et au nombre d'habitants de 2013 à 2017.....	60
Tableau 7 : Situation de prévision et d'exécution du budget de l'État, exercice 2017 (en milliards de FCFA).....	61
Tableau 8 : Évolution des ratios AB sur les recettes et dépenses du budget de l'État.....	62
Tableau 9 : Structure de l'APD par type d'assistance en 2017.....	65
Tableau 10 : Principales caractéristiques de l'assistance et secours d'urgence en 2017.....	71
Tableau 11 : Situation par bailleur de la coopération technique en 2017 (en millions de dollars US).....	72
Tableau 12 : Part des ONG dans l'APD de 2013 à 2017.....	79
Tableau 13 : Part de la contribution par groupe de bailleurs en 2017.....	81
Tableau 14 : Situation synthétique par bailleur ayant fourni de l'aide sous forme de Coopération déléguée (CD) en 2017 (en millions de dollars US).....	83
Tableau 15 : Situation des partenaires ayant fourni un appui aux ONG en 2017 en millions USD.....	83
Tableau 16 : Principaux secteurs bénéficiaires de l'APD en 2016 et 2017.....	85
Tableau 17 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2017.....	86
Tableau 18 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2017.....	88
Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Infrastructures de transport, de communication et de l'habitat » en 2017.....	90
Tableau 20 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2017.....	92
Tableau 21 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Gouvernance économique » en 2017.....	94
Tableau 22 : Situation de la prise en compte du genre en 2017.....	97
Tableau 23 : Evolution du niveau des indicateurs de 2013 à 2016.....	99
Tableau 24 : Recettes fiscales des neuf principaux impôts de 2007 à 2016 (en milliards de FCFA).....	107
Tableau 25 : Poids des neuf principaux impôts dans les recettes fiscales totales de 2007 à 2016.....	108
Tableau 26 : Taux de pression fiscale de 2007 à 2016.....	108
Tableau 27 : Énoncés de quelques insuffisances.....	110
Tableau 28 : Propositions d'amélioration du système fiscal.....	111
Tableau 29 : Avantages et inconvénients des multinationales.....	125
Tableau 30 : Domaines et modalités de financement.....	126
Tableau 31 : Liste de financements potentiels innovants au plan mondial.....	128
Tableau 32 : Estimations des financements innovants annuellement mobilisables.....	129
Tableau 33 : Conditions préalables à l'accès aux financements innovants.....	130
Tableau 34 : Forces et faiblesses de la DGCOOP.....	134
Tableau 35 : Propositions de financements innovants selon la temporalité.....	135

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance du PIB réel (2007-2017)	23
Graphique 2 : Évolution de l'APD de 2008 à 2017 (en millions de dollars US).....	59
Graphique 3 : Évolution des ratios AB /recettes et AB/dépenses.....	62
Graphique 4 : Répartition des conventions selon le volume de financement par type de partenaire.....	63
Graphique 5 : Situation des conventions signées par modalité de financement.....	64
Graphique 6 : Répartition de l'APD par type d'assistance en 2017.....	65
Graphique 7 : Contribution des 10 principaux bailleurs faisant de l'Aide projet sans fonds communs en 2017 (en millions de dollars US).....	66
Graphique 8 : Contribution des bailleurs utilisant l'Aide projet avec fonds communs en 2017 (en millions de dollars US).....	68
Graphique 9 : Contribution des donateurs de l'Appui budgétaire général en 2017.....	69
Graphique 10 : Contribution des donateurs de l'Appui budgétaire sectoriel en 2017.....	69
Graphique 11 : Contribution des principaux donateurs de l'Aide alimentaire en 2017.....	70
Graphique 12 : Évolution de la répartition des prêts et des dons de 2013 à 2017.....	73
Graphique 13 : Les dix principaux pourvoyeurs de dons en 2017 (en millions de dollars US).....	73
Graphique 14 : Les dix principaux bailleurs de fonds en termes de prêts en 2017.....	75
Graphique 15 : Répartition de l'aide par source de financement de 2013-2017 (en millions de USD).....	76
Graphique 16 : Les dix premiers bailleurs de fonds en 2017 (en millions de dollars US).....	77
Graphique 17 : Les principaux bailleurs de fonds multilatéraux en 2017 (en millions de dollars US).....	78
Graphique 18 : Les principaux bailleurs bilatéraux en 2017 (millions de dollars US).....	79
Graphique 19 : Contributions des dix ONG en 2017 (millions de dollars US).....	80
Graphique 20 : Contributions des donateurs (millions de dollars US).....	81
Graphique 21 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2017 (en millions de dollars US).....	87
Graphique 22 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur« Environnement, eau et assainissement » en 2017 (en millions de dollars US).....	89
Graphique 23 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur« Infrastructures de transport, de communication et de l'habitat » en 2017 (en millions de dollars US).....	91
Graphique 24 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur« la Santé » en 2017 (en millions de dollars US).....	93
Graphique 25 : Les cinq principaux bailleurs du secteur « Gouvernance économique » en 2018 (en millions de dollars US).....	95
Graphique 26 : Réalisations de la DGI de 2007 à 2016 (en milliards de FCFA).....	106
Graphique 27 : Réalisations de la DGD de 2007 à 2016 (en milliards de FCFA).....	107
Graphique 28 : Coefficients d'élasticité fiscale de 2007 à 2016.....	109
Graphique 29 : Évolution du taux de croissance du PIB réel du Burkina Faso et de l'UEMOA sur la période 2007-2016 (en %).....	131

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAP	Appel à projet	CGAB	Cadre général d'organisation des appuis budgétaires
AB	Appui budgétaire	CGI	Code général des impôts
ABBEF	Association burkinabè pour le bien-être familial	CHR	Centre hospitalier régional
ABG	Appui budgétaire général	CHU-BC	Centre hospitalier universitaire Blaise Compaoré
ABS	Appui budgétaire sectoriel	CIF	Cadre intégré de financement
AE	Autorisations d'engagement	CIFE	Circuit intégré des financements extérieurs
AEN	Actifs extérieurs nets	CIL	Commission de l'informatique et des libertés
AEPA	Approvisionnement en eau potable et assainissement	CIVICUS	Alliance mondiale pour la participation citoyenne
AFD	Agence française de développement	CM	Centre médical
AGR	Activités génératrices de revenus	CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
AID	Autres institutions de dépôt	CN-AC	Créances nettes sur l'administration centrale
AMVS	Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou	CNDH	Commission nationale des droits humains
AN	Assemblée nationale	CNIB	Carte nationale d'identité burkinabè
ANPE	Agence nationale pour l'emploi	CNP/SCADD	Comité national de pilotage de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable
AP/FC	Aide projet avec fonds communs	CNR	Cadres de résultats nationaux
AP/SFC	Aide projet sans fonds communs	CNS	Conseil national de la statistique
APD	Aide publique au développement	CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
ARV	Antirétroviral	CNT	Conseil national de la transition
ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption	CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
ASL	African sustainable livestock	CO2	Dioxyde de carbone
AUR	Approche unité de recouvrement	COP	Conférence des parties
BAC	Baccalauréat	CP	Crédits de paiement
BAD	Banque africaine de développement	CP	Country program
BAD/FAD	Banque africaine de développement/Fonds africain de développement	CPAF	Centres permanents d'alphabétisation et de formation
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique	CPN	Comité national de pilotage
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest	CPN2	Consultation prénatale 2
BEPC	Brevet d'études du premier cycle	CPN4	Consultation prénatale 4
BID	Banque islamique de développement	CQP	Certificat de qualification professionnelle
BM	Banque mondiale	CRD	Cadre régional de dialogue
BOAD	Banque ouest africaine de développement	CRFP	Centre régional de formation professionnelle
BPT	Brevet professionnel de technicien	CRS	Catholic relief services
BQP	Brevet de qualification professionnelle	CSC	Conseil supérieur de la communication
CA	Chiffre d'affaires	CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CAED	Centre d'accueil des enfants en détresse	CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CAET	Certificat d'aptitude à l'enseignement technique	CSM	Conseil supérieur de la magistrature
CAPES	Centre d'analyse des politiques économiques et sociales	CSN	Cadre stratégique national
CARFO	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires	CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme	CTN	Comité technique national
CCG	Cadre de concertation en genre	CUP	Centres universitaires polytechniques
CCIB	Chambre de commerce et d'industrie du Burkina	DCB	Direction de la coopération bilatérale
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques	DCE-APD	Direction de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement
CD	Coopération déléguée	DCM	Direction de la coopération multilatérale
CEBNF	Centres d'éducation de base non formelle	DDP	Direction de la dette publique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest	DDT	Division du travail
CEG	Collège d'enseignement général	DELFI	Diplômes d'études en langue française
CENI	Commission électorale nationale indépendante	DGB	Direction générale du budget
CENOU	Centre national des œuvres universitaires	DGCOOP	Direction générale de la coopération
CES	Conseil économique et social	DGD	Direction générale de la douane
CETFP	Collège d'enseignement technique et de la formation professionnelle	DGE	Direction générale des entreprises
		DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification

DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles	INSSA	Institut supérieur des sciences de la santé
DGI	Direction générale des impôts	IRF	Impôt sur les revenus fonciers
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique	IS	Impôts sur sociétés
DLC	Direction de la législation et du contentieux	ISR	Investissement socialement responsable
DME	Direction des moyennes entreprises	IUTS	Impôt unique sur les traitements et salaires
DP	Déclaration de Paris	JNC	Journées nationales de concertation
DP/ONG	Direction du partenariat avec les ONG	KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau ; en français : Établissement de crédit pour la reconstruction
DPAM	Direction de la prévision et des analyses macro-économiques	LND	Loterie nationale pour le développement
DPB	Direction de la programmation budgétaire	LOLF	Loi organique portant loi de finances
DPBEP	Document de programmation budgétaire économique pluriannuel	LONAB	Loterie nationale burkinabè
DPP	Dialogue public-privé	MATDSI	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure
DPPP	Direction du partenariat public-privé	MDP	Mécanismes de développement propre
DRI	Direction régionale des impôts	MENA	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
DRS	Direction régionale de la santé	MFB	Ministère des finances et du budget
DSP	Document de stratégie Pays	MFSNF	Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille
DSPF	Direction du suivi des programmes financiers	MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
DTS	Droits de tirages spéciaux	MJE	Moniteurs de jeunes enfants
DUT	Diplôme universitaire de technologie	MJFIP	Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle
EJE	Educateurs de jeunes enfants	MPER	Moyenne et petites entreprises rurales
ENAM	Ecole nationale d'administration et de magistrature	MS	Ministère de la santé
ENAREF	Ecole nationale des régions financières	MSI	Marie Stopes International
ENEP	Ecoles nationales des enseignants du primaire	NO3	Nitrate
FAD	Fonds africain de développement	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage	ODD	Objectifs du développement durable
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes	OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	ON/CDD	Ordonnateur national/Chef de délégation
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi	ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
FASI	Fonds d'appui au secteur informel	ONG/AD	Organisation non gouvernementale/Association de développement
FCFA	Franc des communautés françaises d'Afrique	ONU	Organisation des nations unies
FCG	Fonds communs genre	OSC	Organisations de la société civile
FCR	Fonds de capital-risque	PAA	Programme d'action d'Accra
FCV	Fonds de contributions volontaires	PAAA	Programme d'action d'Addis-Abeba
FDS	Force de défense et de sécurité	PADEL	Programme d'appui au développement des économies locales
FEC	Facilité élargie de crédit	PADS	Programme d'appui au développement sanitaire
FED	Fonds européen de développement	PAEB	Projet d'appui à l'éducation de base
FFU	Fonds fiduciaire d'urgence	PAERIZ	Projet d'appui aux étuveuses de riz
FIDA	Fonds international de développement agricole	PAFESI	Projet d'appui à la formalisation des entreprises du secteur informel
FMI	Fonds monétaire international	PAGIRE	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
FMQ	Formation modulaire qualifiante	PAM	Programme alimentaire mondial
FNC	Fondation nationale citoyenne	PANED	Plan d'action national pour l'efficacité de la coopération au développement
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population	PAPS-AEPA	Programme d'appui à la politique sectorielle-approvisionnement en eau potable et assainissement
FSD	Fonds saoudien de développement	PASANAD	Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la résilience au Burkina Faso
GARD	Gestion axée sur les résultats de développement		
GIZ	Coopération technique allemande		
HCDS	Haut conseil du dialogue social		
IAC	Instituteurs adjoints certifiés		
IDH	Indice de développement humain		
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide		
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie		

PASME	Programme d'amélioration de la santé des mères et des enfants	RNB	Revenu national brut
PCD	Plans communaux de développement	RSF	Reporters sans frontières
PCF	Projet collectif de formation	SA	Société anonyme
PDA	Programme de développement de l'agriculture	SARL	Société anonyme à responsabilité limitée
PDSEB	Programme de développement du secteur de l'éducation de base	SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
PEFA	Public expenditure and financial accountability	SCVS	Système de contributions volontaires spécifiques
PER	Programme économique régional	SEC	Securities and exchange commission
PFE	Plan de formation entreprise	SIFIM	Service d'intermédiation financière indirectement mesuré
PFNL	Produits forestiers non ligneux	SNC	Société en nom collectif
PFP	Protocole de financement et de partenariat	SNCD	Stratégie nationale de coopération au développement
PGA	Plateforme de gestion de l'aide	SND	Service national pour le développement
PIB	Produit intérieur brut	SNPG	Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance
PIC	Programme indicatif de coopération	SNU	Système des nations unies
PIF	Programme d'investissement forestier	SOFITEX	Société burkinabè des fibres textiles
PIN	Programme indicatif national	SONABHY	Société nationale burkinabè d'hydrocarbures
PIP	Programme d'investissements publics	SONU	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence
PLD	Plans locaux de développement	SP/CNLS-IST	Secrétariat permanent du comité national de lutte contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles
PMA	Pays les moins avancés	SP/CONAP	Genre Secrétariat permanent du conseil national pour la promotion du genre
PMCED	Partenariat mondial sur l'efficacité de la coopération au développement	SRAJ	Santé de la reproduction des adolescents et jeunes
PME	Partenariat mondial pour l'éducation	SYDONIA	Système douanier automatisé
PME	Petites et moyennes entreprises	SYGICOD	Système de gestion informatisée du contentieux douanier
PMI	Petites et moyennes industries	SYLVIE	Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation
PNBG	Politique nationale de bonne gouvernance	TAC	Traité d'amitié et de coopération
PNDES	Plan national de développement économique et social	TADAT	Tax administration diagnostic assessment tool
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement	TIC	Technologies de l'information et de la communication
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement	TRE	Technique de recherche d'emploi
PPD	Projets et programmes de développement	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
PPP	Partenariat public-privé	UE	Union européenne
PRES	Présidence	UE-CE	Union européenne-Commission européenne
ProValAB	Projet de valorisation agricole des petits barrages	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
PRRO	Developing resilience and fighting malnutrition	UNDAF	Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement
PSAT	Projet d'appui sur le terrain	UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
PSCE/JF	Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes	Unicef	Fonds des Nations unies pour l'enfance
PTF	Partenaire technique et financier	UO2	Université Ouaga 2
RAP	Rapports annuels de performance	USAID	United states agency for international development
RAR	Restes à recouvrer	VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
RCD	Rapport sur la coopération au développement		
REC	Réduction d'émissions certifiées		
REN-LAC	Réseau national de lutte anti-corruption		
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation		

INDICATEURS DE BASE

RUBRIQUES	CHIFFRES
SUPERFICIE	274 200 km ²
DÉMOGRAPHIE	
Population (RGPH 2006)	14 017 262 habitants
Taux de croissance démographique 2006	3,1 %
Population estimée (2017)	19 632 147 habitants
- Femmes	10 153 342 habitants
- Hommes	9 478 805 habitants
Densité de population estimée (2016)	67,3 habitants/km ²
AGRICULTURE	
Utilisation des sols (2006)	
- Cultures	4 105 069 ha
- Cultures irriguées	21 262 ha
ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT (2017)	
Taux d'accès à l'eau potable	
- Zones urbaines	91,7 %
- Zones rurales	66,2 %
Taux d'accès à l'assainissement	
- Zones urbaines	38,3 %
- Zones rurales	15,1 %
SANTÉ	
Taux brut de natalité (2006)	45,8 pour 1000
Taux brut de mortalité (2006)	11,8 pour 1000
Taux de mortalité infantile (2015)	43 pour 1000
Taux de mortalité maternelle (2015)	330 pour 100 000 naissances vivantes
Indice synthétique de fécondité (2015)	5,4 enfants par femme ¹
Espérance de vie à la naissance (2006)	56,7 ans
Taux de séroprévalence du VIH/Sida (2017)	1,3 %
Rayon moyen d'action théorique (2017)	6,5 Km
Ratio habitants par CSPS (2016)	10 763
ÉDUCATION (2016/2017)	
Taux brut de préscolarisation	3,5 %
Taux brut de scolarisation au primaire	88,5 %
Taux brut de scolarisation au primaire pour les filles	89,0 %
Taux brut de scolarisation au post primaire	49,0 %
Taux brut de scolarisation au secondaire	16,2 %
Ratio élèves/maître dans le primaire	33,8
Taux d'achèvement au primaire	60,3 %
Taux d'achèvement au post primaire	35,4 %
Taux d'achèvement au secondaire	11,2 %
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	554

¹ EMC 2015, module démographie

RUBRIQUES	CHIFFRES
Taux d'alphabétisation (2016)	39,4 %
ÉCONOMIE (2017)	
PIB par habitant (courant)	627,7 \$ US
Indice de Développement Humain (2015)	0,402 (185e/188)
PIB courant	7 173,1 milliards de FCFA
PIB réel	4 928,9 milliards de FCFA
Taux de croissance du PIB réel	6,3 %
Taux d'inflation	0,4 %
Part des secteurs d'activité dans le PIB réel	
- Primaire	28,7 %
- Secondaire	18,3 %
- Tertiaire + droits et taxes + SIFIM	53,0 %
Encours de la dette publique	2 767,2 milliards de FCFA
Encours de la dette publique rapporté au PIB	38,6 %
Principales exportations	Or, coton, karité et oléagineux, fruits et légumes, animaux vivants, cuirs et peaux
Principales importations	Produits pétroliers, produits alimentaires, machines et appareils, matériels de transport, produits chimiques, fer, ciments.
Principaux marchés d'exportation	Union européenne, Afrique de l'Ouest, Singapour, Japon, États-Unis d'Amérique, République de Chine, Inde et Canada.
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources internes	79,43 %
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources externes	21,80 %
DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE	
Nombre de tribunaux de grande instance (2017)	24
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants (2015)	2,8
Part du budget transférée aux collectivités territoriales (2017)	4,6 %
Nombre de stations radio fonctionnelles (2016)	150
Nombre de télévisions fonctionnelles (2016)	22
DONNÉES SUR LA PAUVRETE (EMC 2014)	
Seuil de pauvreté national	153 530 FCFA
Incidence de la pauvreté globale	40,1
Incidence de la pauvreté urbaine	13,6
Incidence de la pauvreté rurale	47,5
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES (2015)	
Routes nationales	6 728 km
Routes bitumées (2017)	3 717 km
Routes en terre	11 662 km
Total routes	22 032 km
Voies ferrées	625 km
Routes entretenues	15 272 km

RUBRIQUES	CHIFFRES
Pistes rurales aménagées	91,6 km
ÉLECTRICITÉ (2017)	
Taux d'électrification nationale	20,62 %
Taux d'électrification urbaine	65,84 %
Taux d'électrification rurale	3,24 %
Taux de couverture	35,58 %
Production (2016)	1 068,4 GWh
GÉNÉRALITÉS	
Religions	traditionnelle, musulmane, chrétienne
Langue officielle	Français
Monnaie	Franc CFA
Taux de change annuel moyen (2017)	1 dollar US pour 581,86 FCFA
Exercice budgétaire	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre

Sources :

- Annuaires statistiques des ministères (MAAH, Santé, MENA, MESRSI, ME, MI, MEA) ;
- Rapport mondial sur le développement humain durable, 2015/PNUD ;
- Recensement général de la population et de l'habitat, INSD/MEF - 2006 ;
- Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2017 et perspectives 2018-2020/DGEP, août 2018 ;
- Tableau de bord de la Gouvernance, édition 2016/INSD ;
- Projections démographiques de 2007 à 2020 par région et province, INSD, août 2009 ;
- Tableau de bord social 2017, INSD ;
- EMC 2015, Module «Démographie et santé».

SOURCES ET MÉTHODES

Le Rapport sur la coopération au développement (RCD) est produit pour retracer la situation de l'Aide publique au développement fournie au Burkina Faso pendant l'année budgétaire écoulée. Le présent rapport permet d'examiner l'ensemble des opérations financières concernant les ressources extérieures au cours de l'année 2017.

Il a été rédigé par un comité de rédaction supervisé par M. Ambroise KAFANDO, Directeur Général de la Coopération et se composant comme suit :

- Mme Alimatou ZONGO/KABORE, Directrice de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Kassoum BIKIENGA, Chef du Service de la coordination de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Karim OUEDRAOGO, Chef du Service de suivi de l'efficacité de l'aide (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. François d'Assise DEMBELE, Chef du Service de promotion de programme de coopération/Institutions multilatérales européennes (DCM/DGCOOP) ;
- M. Tindwendé Germain NANA, Chef de service de la Promotion du Partenariat et du Suivi des investissements des ONG (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Mme Inès Marina KABORE/ TOE, Chargée d'études (DDP/DGTCP) ;
- M. Seydou SAWADOGO, Chargé d'études (SP-PNDES) ;
- M. Moussa SANKARA, Chargé d'études (DP-ONG) ;
- Mme Pascaline KOHOUN/DAKUYO, Chargée d'études (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Moustapha D. BAGA, Chargé d'études (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme Justine DAMBRE/NIKIEMA, Chargée d'études (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme R. Raïssa SANOU/OUEDRAOGO, Chargée d'études (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme Christine NAKOULMA/SONDO, Chargée d'études (DPAM/DGEP) ;
- M. Inoussa BONKOUNGOU, Chargé d'études (DPB/DGB) ;
- M. Firmin BAYALA, Chargé d'études (DSPF/DGCOOP) ;
- Mme Aminata OUEDRAOGO/SANOGO, Chargée de programme (DCB/DGCOOP) ;
- Mme Sarra BATIONO/ BAZIE, Chargée d'études (DPPP/DGCOOP) ;
- M. Jean TANKOANO, Chargé de programme (DCB/DGCOOP) ;
- M. Dieudonné GOUNGOUNGA, Conseiller Technique (DGCOOP) ;
- M. Jérémie BATIONO, Chargé d'études (DCE-APD/DGCOOP).

Le rapport a également bénéficié de l'apport de M. Pierre Claver DAMIBA, Consultant international, pour ce qui concerne la partie sur les financements innovants.

Le processus de production du rapport a connu les étapes suivantes : (i) la collecte, la saisie et le traitement des données, (ii) l'élaboration d'un draft du document, (iii) les travaux en ateliers suivis de la validation avec les acteurs concernés, (iv) la finalisation et l'impression du document.

Le thème du rapport « Les financements innovants comme alternative au financement du développement : réalités et perspectives », a fait l'objet d'une étude conduite par un consultant. La troisième partie du présent rapport en constitue la synthèse.

Outre le comité de rédaction, des personnes-ressources ont apporté leurs contributions à l'élaboration du rapport.

Les informations économiques et sociales ont été collectées auprès des structures techniques des départements ministériels. Celles relatives aux décaissements proviennent des Partenaires

techniques et financiers (PTF), des ONG et de l'Administration. Ces données ont été saisies et traitées dans le logiciel « Plateforme de gestion de l'aide (PGA) », selon les devises ayant servi aux transactions.

Par ailleurs, les taux utilisés pour la conversion en dollar sont ceux publiés sur le site web www.fxtop.com recommandé par l'Organisation de coopération et de développement Économique (OCDE) (cf. annexes 2). Les taux retenus² correspondent aux taux moyens annuels. Pour l'analyse des flux d'aide, la classification sectorielle utilisée est celle contenue dans le PNDES.

Enfin, le processus de rédaction a été empreint de difficultés qui sont entre autres la transmission tardive des données, le caractère agrégé de certaines données qui ne permettaient pas un renseignement adéquat de la PGA, l'incomplétude de certaines données fournies, l'absence des données désagrégées par secteur et par Objectif de développement durable (ODD), l'inaccessibilité fréquente de la PGA.

² Cf. Annexe 2

RÉSUMÉ

La coopération au développement en 2017 s'est déroulée dans un contexte international marqué par la poursuite de la reprise de la croissance économique mondiale qui s'est établie à 3,7 % contre 3,2 % en 2016. Au plan national, la même dynamique a aussi été observée. Le taux de croissance du PIB qui était de 5,9 % en 2016 est passé à 6,3 % en 2017.

Le volume de l'Aide publique au développement (APD) reçue des PTF pour soutenir l'effort de développement du Burkina Faso est passé de 1 094,78 millions de dollars US en 2016 à 1 139,64 millions de dollars US en 2017, soit une augmentation de 4 %.

Les caractéristiques de l'aide octroyée au Burkina Faso en 2017 selon la source, le type et l'instrument demeurent les mêmes que celles des années antérieures à savoir une prédominance de l'aide multilatérale par rapport à l'aide bilatérale et à la contribution des ONG, des dons par rapport aux prêts et de l'Aide projet par rapport aux autres types d'assistance.

Selon les types de financement, le montant total des prêts reçus se chiffre à 282,25 millions de dollars US (soit 24,8 % de l'APD totale) en 2017 contre 327,46 millions de dollars US en 2016 soit une baisse de 10 %. Les dons, quant à eux, ont augmenté de 9,8 % par rapport à 2016 et ont été évalués à 857,38 millions de dollars US contre 781,04 millions de dollars US un an plus tôt.

En pourcentage de l'APD totale, les quatre types d'instruments, à savoir l'Aide projet, l'appui budgétaire, l'Aide alimentaire et l'assistance et secours d'urgence, ont représenté respectivement 83,6 % (953,08 millions de dollars US), 11,8 % (133,47 millions de dollars US), 4,6 % (52,03 millions de dollars US) et 0,1 % (1,06 millions de dollars US).

En ce qui concerne la répartition de l'APD par secteur dans le cadre du PNDES, les cinq premiers secteurs ont absorbé près de 68,8 % de l'aide totale. Il s'agit des secteurs de : (i) « Production agro-sylvo-pastorale » (22,8 %) ; (ii) « Environnement, eau et assainissement » (17,1 %) ; (iii) « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » (11,4 %) ; (iv) « Santé » (9,0 %) et (v) « Gouvernance économique » (8,5 %).

En outre, selon les sources de financement, le volume le plus important d'APD provient des partenaires multilatéraux avec un montant de 648,95 millions de dollars US. Ils sont suivis des partenaires bilatéraux avec un apport de 424,86 millions de dollars US et des ONG pour une contribution de 65,84 millions de dollars US.

Globalement, le niveau de mobilisation des ressources reste en deçà des prévisions. Par rapport aux besoins de financements du PNDES, le niveau de performance s'établit à 68,65 % pour les deux premières années de la mise en œuvre du PNDES.

Afin de pallier les difficultés de mobilisation des ressources, le rapport a examiné les alternatives en matière de financements innovants. Il en ressort que des possibilités existent en la matière aux niveaux national et international. Le potentiel mobilisable annuellement sans les financements verts est estimé à 997 milliards de FCFA, dont 492 milliards de FCFA au plan local et 505 milliards de FCFA au plan international.

Au plan local, les financements innovants pourraient être mobilisés à travers (i) les ressources supplémentaires d'une fiscalité intérieure réaménagée (ii) une Fondation nationale citoyenne (iii), une loterie pour le développement, (iv) des Fondations d'entreprises privées (v) des PPP avec des entreprises locales, (vi) un Fonds de Capital Risque des Banques commerciales, (vii) un système de contribution volontaire spécifique, (viii) le financement alternatif ou crowdfunding et (ix) l'actionnariat populaire.

Au plan international, le potentiel mobilisable concerne (i) les PPP avec des multinationales via des technopoles, (ii) les Fondations privées internationales (iii) les Ressources en provenance de Blending/Mixage, (iv) les Ressources en provenance de la diaspora burkinabè, (v) « l'Impact investment » ou Investissement à impact social ainsi que (vi) les sources de financements innovants pour l'environnement (Fonds de l'environnement mondial, Fonds vert climat, Fonds international de l'environnement, NDT, Programme des Nations unies pour l'environnement).

En terme d'échéance, les leviers à actionner à court terme pourraient porter sur les réaménagements fiscaux et douaniers, 15 à 25% des impôts miniers, les bénéfices de la LONAB, les fonds de capital-risque, le fonds vert pour le climat, les PPP locaux et internationaux/sous-traitance et la consultation avec des Multinationales

Les autres sources de financement ne sauraient produire des retombées concrètes qu'à moyen et long termes. Pour optimiser la capture des financements innovants, l'administration financière devrait se réorganiser en conséquence, en créant notamment une structure en charge des financements innovants, tout en formant des cadres dans ce domaine.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Après d'importants troubles sociopolitiques, le Burkina Faso a entamé en fin 2015 une nouvelle phase de son développement marquée par l'adoption en 2016 d'un nouveau référentiel de développement, le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020. Ce plan vise la transformation structurelle de l'économie burkinabè pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois pour tous et induisant l'amélioration d'un bien-être social.

Ce nouveau contexte de développement du Burkina Faso est également marqué par l'adoption au niveau international des Objectifs du développement durable (ODD) en septembre 2015 pour la période 2016-2030, en remplacement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Le PNDES intègre les ODD et prévoit, pour sa mise en œuvre, la mobilisation de ressources propres et de ressources extérieures.

En effet, au regard de son profil³, le Burkina Faso est dans une situation de vulnérabilité structurelle et a toujours bénéficié du soutien de la communauté internationale. Ainsi, l'assistance financière de ses partenaires a atteint un niveau record en 2009, s'établissant à 1 229 millions de dollars US, soit environ 715,10 milliards de FCFA.

Toutefois, ces dernières années, les volumes de l'APD ont été en régression alors même que les ambitions de développement du pays ont progressé en rapport avec les demandes de plus en plus pressantes des populations. Des efforts sont donc déployés pour mobiliser davantage de ressources internes. C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES, le Gouvernement du Burkina Faso ambitionne mobiliser environ 64 % de ressources propres, avec pour objectif de mieux maîtriser sa destinée et répondre adéquatement à ses besoins de développement économique et social.

En vue de proposer des solutions alternatives, à même de permettre de pallier l'insuffisance de ressources pour le financement du développement, le rapport 2017 s'est penché sur les possibilités que peuvent représenter les financements innovants à travers l'étude du thème : « Les financements innovants comme alternative au financement du développement : défis et perspectives ».

Le rapport est organisé autour de trois parties :

- (1) le contexte socio-économique du Burkina Faso en 2017 ;
- (2) les tendances de la coopération au développement ;
- (3) les financements innovants comme alternative au financement du développement : réalités et perspectives.

³ Pays à faible revenu, pays figurant dans la liste des pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, pays sahélien.

1 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE du Burkina Faso en 2017

I. Un cadre macro-économique stabilisé en soutien à la croissance

1.1 UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL FAVORABLE



L'économie du Burkina Faso, au cours de l'année 2017, a évolué dans un **environnement international** marqué par une poursuite de la reprise de l'activité économique amorcée au milieu de l'année 2016, soutenue principalement par les échanges commerciaux et la production industrielle. La croissance économique mondiale s'établirait à 3,7 % contre 3,2 % en 2016. L'activité des grands blocs économiques a été soutenue dans l'ensemble.

En effet, l'activité économique dans **les pays avancés** a connu une accélération de son rythme de croissance, passant de 1,7 % en 2016 à 2,3 % en 2017. **Aux États-Unis**, elle est restée vigoureuse en 2017, en lien avec le dynamisme de la consommation et de l'investissement des entreprises. La croissance est estimée à +2,3 % contre +1,5 % en 2016.

Quant à la **zone euro**, elle a affiché une croissance économique de 2,4 % en 2017 contre 1,7 % en 2016. La croissance économique de la **France** s'est établie à 1,8 % en 2017 contre 1,2 % en 2016, du fait d'une bonne orientation de l'agriculture et des services marchands. **Au Royaume-Uni**, la croissance économique s'est décélérée en 2017 suite au fléchissement de la consommation privée lié à la dépréciation de la Livre Sterling par rapport à l'Euro. Le taux de croissance s'est établi à 1,7 % en 2017 contre 1,9 % en 2016.

En ce qui concerne **les pays émergents et en développement**, le rythme de progression de leur activité économique s'est accéléré en s'affichant à 4,7 % en 2017 contre 4,4 % en 2016. Particulièrement **en Chine**, la croissance s'est affichée à 6,8 % en 2017 contre 6,7 % en 2016.

Au niveau de l'Afrique subsaharienne, la croissance économique est ressortie à 2,7 % en 2017 contre 1,4 % en 2016. **Dans la zone UEMOA**, elle est passée de 6,6 % en 2016 à 6,7 % en 2017 en liaison principalement avec l'essor des activités commerciales et manufacturières ainsi que celui des bâtiments et travaux publics.

Concernant les cours des matières premières, notamment l'or et le coton, ceux-ci ont connu une hausse en 2017. En effet, le cours de l'once d'or s'est situé à 1256,5 dollars US en 2017 contre 1241,5 dollars US en 2016, soit une hausse de 1,2 %. Quant à celui du coton, il s'est établi à 1716,8 dollars US la tonne en 2017 contre 1532,5 dollars US en 2016, soit une hausse de 12,0 %.

Le cours du baril de pétrole a enregistré une progression en 2017 en se situant à 54,4 dollars US contre 42,8 dollars US en 2016, soit une hausse de 27,1 %.

Les résultats atteints par le Burkina Faso sur le plan économique et social au cours de l'année 2017 sont déclinés dans le point ci-après.

1.2 UNE SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE EN CONSOLIDATION AU PLAN NATIONAL

L'activité économique a enregistré une accélération de son rythme de croissance en 2017. En effet, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 6,3 % en 2017 contre 5,9 % en 2016. Cette croissance a été tirée par les secteurs secondaire et tertiaire dont les valeurs ajoutées ont connu des variations respectives de 8,2 % et de 8,7 % en 2017.

La part du secteur primaire dans la formation du PIB a été de 27,8 % en 2017 contre 29,0 % en 2016, celle du secteur secondaire s'est située à 18,3 % en 2017 contre 20,8 % en 2016 et la contribution du secteur tertiaire (y compris les taxes et SIFIM) est ressortie à 53,0 % en 2017 contre 50,2 % en 2016.

Les contributions des secteurs à la croissance du PIB ont été de -0,7 point de pourcentage en 2017 contre 1,2 points en 2016 pour le primaire, de 1,6 point de pourcentage en 2017 contre 0,8 point en 2016 pour le secondaire et de 5,4 points de pourcentage en 2017 contre 3,9 points en 2016 pour le tertiaire (y compris les taxes et SIFIM).



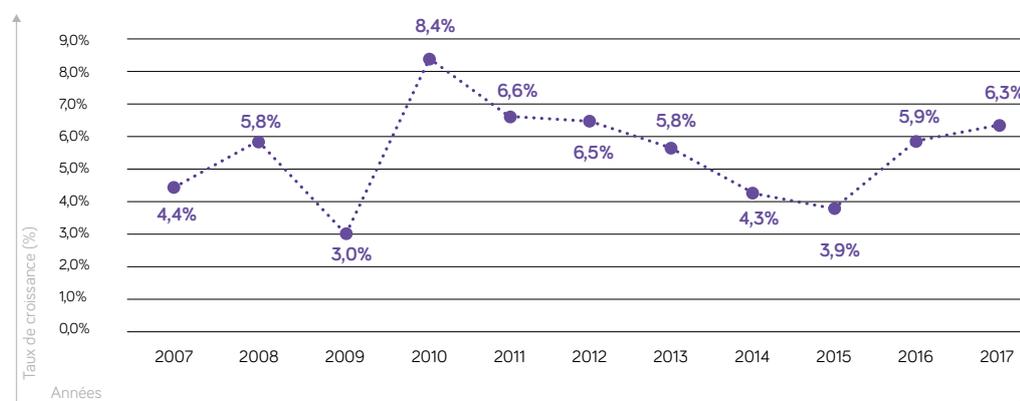
Tableau 1 : Évolution des parts contributives des secteurs au PIB (2003-2017)

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017
Secteur primaire (%)	31,7	31,4	30,3	29,0	27,8
Secteur secondaire (%)	18,8	19,8	19,0	20,8	18,3
Secteur tertiaire (%) (y compris les taxes et SIFIM)	49,6	48,8	50,7	50,2	53,0
Taux de croissance du PIB réel (%)	5,8	4,3	3,9	5,9	6,3

Source : « Instrument automatisé de prévision » MINEFID/DGEP/DPAM, août 2018

Le PIB nominal s'est établi à 7 173,1 milliards de FCFA et le PIB réel à 4 928,9 milliards de FCFA en 2017.

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance du PIB réel (2007-2017)



Source : « Instrument automatisé de prévision » MINEFID/DGEP/DPAM, août 2018



+0,4%
de taux
d'inflation
en 2017

S'agissant de l'évolution de l'inflation, elle a été marquée en 2017 par une hausse modérée du niveau général des prix à la consommation en moyenne annuelle. Le taux d'inflation s'est situé à +0,4 % en 2017 contre - 0,2 % en 2016 respectant ainsi la norme communautaire (3 %). Ces résultats ont été possibles grâce à la bonne campagne agricole 2016/2017, conjuguée aux mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, contrôle des prix des produits de grande consommation, réouverture des points de vente de céréales aux populations vulnérables, réduction du prix du carburant à la pompe).

L'exécution des opérations financières de l'État s'est soldée néanmoins par un déficit à fin décembre 2017, sous l'effet principal d'une expansion des dépenses de fonctionnement. En effet, le déficit global base engagement s'est établi à 563,0 milliards de FCFA à fin décembre 2017 contre un déficit de 252,5 milliards de FCFA une année plus tôt. En pourcentage du PIB, il s'est situé à 7,8 % en 2017 contre 3,9 % en 2016. Quant au déficit global base caisse, il s'est situé à 426,3 milliards de FCFA à fin décembre 2017 contre 165,4 milliards de FCFA à fin décembre 2016. Il a été couvert par un financement extérieur net de 74,3 milliards de FCFA et un financement intérieur net de 350,7 milliards de FCFA.

Les échanges avec l'extérieur se sont soldés par un déficit de 67,3 milliards de FCFA en 2017 contre un excédent de 239,3 milliards de FCFA en 2016, soit une détérioration de 306,6 milliards de FCFA sur un an.

En ce qui concerne l'évolution de la situation monétaire, elle a été marquée, entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, par une baisse des Actifs extérieurs nets (AEN) de 21,9 milliards de FCFA et une progression des créances intérieures de 380,1 milliards FCFA, conduisant à un accroissement de la masse monétaire de 553,8 milliards FCFA.

Les Actifs extérieurs nets (AEN) des Institutions monétaires sont ressortis à 380,2 milliards de FCFA à fin décembre 2017, diminuant ainsi de 5,5 % par rapport à fin décembre 2016. Ce repli est exclusivement imprimé par la Banque centrale dont les AEN se sont dégradés de 151,6 milliards de FCFA (-20,9 %) au cours de l'année, ceux des Autres institutions de dépôts (AID) ayant connu une hausse de 129,7 milliards de FCFA (+11,5 %).

S'agissant des créances intérieures, elles se sont établies à 2 366,1 milliards de FCFA à fin décembre 2017 contre 1 986,0 milliards de FCFA à fin décembre 2016, en progression de 19,1 %. L'accroissement observé est imputable à une augmentation des créances sur l'économie de 234,2 milliards de FCFA et des Créances nettes sur l'Administration centrale (CN-AC) de 145,9 milliards de FCFA.

Quant à la masse monétaire, suivant l'évolution de ses contreparties, elle est ressortie à 3 344,7 milliards de FCFA à fin décembre 2017, augmentant ainsi de 553,8 milliards de FCFA (+19,8 %) sur un an. Cet accroissement s'explique tant par les dépôts (+419,2 milliards de FCFA, soit +16,7 %) que par la circulation fiduciaire (+134,5 milliards de FCFA, soit +47,9 %).

II. Une gouvernance économique et financière en selle en dépit des conditions sociales et sécuritaires perturbatrices

Les résultats enregistrés en matière de gouvernance des finances publiques indiquent que des efforts ont été faits pour améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques, lutter contre la corruption, dynamiser le climat des affaires et promouvoir les emplois.

2.1 LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Consacré au plan communautaire par la Directive N°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA et internalisé au Burkina Faso par la loi N° 008-2013/AN du 23 avril 2013, le Code de transparence dans la gestion des finances publiques dispose en son article 2 : « Les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. Ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques ».

Ainsi, la transparence dans la gestion des finances publiques est perçue et évaluée au niveau national à travers la mise à disposition au public des documents budgétaires dans les délais bien définis par les organismes internationaux de notation.

En application des dispositions du Code de transparence dans la gestion des finances publiques et pour répondre aux exigences des organismes de notation, plusieurs actions ont été entreprises en vue d'améliorer l'accessibilité du public à l'information budgétaire. Il s'agit de :

- l'analyse diagnostique sur la diffusion des informations et des données budgétaires au Burkina Faso ;
- l'élaboration d'une directive sur la diffusion des informations et données budgétaires par la Direction générale du budget (DGB) ;
- l'élaboration du budget citoyen 2018 ;
- la formalisation d'un comité chargé de la publication des informations sur le site web de la DGB ;
- le relooking du site web de la DGB ;
- la tenue d'une campagne de communication sur le budget citoyen 2018 dans les treize (13) régions du Burkina Faso ;
- l'élaboration du plan d'action sur la publication des informations budgétaires en lien avec le rapport diagnostic et la directive ;
- la formation des acteurs chargés d'animer et de mettre à jour le site web de la DGB.



En perspective, en plus des actions sus-citées, il sera réalisé la traduction du budget citoyen 2019 dans des langues nationales.

2.2 LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La lutte contre la corruption a toujours été l'une des priorités du gouvernement. A cet effet, le Burkina Faso dispose d'un corpus juridique en la matière. Il s'agit, entre autres, de la loi 004-2015/CNT du 3 mars 2015 relative à la prévention et la répression de la corruption au Burkina Faso. Cette lutte est menée par plusieurs organes dont l'instance suprême est l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de Lutte contre la corruption (ASCE-LC), régie par la loi organique 082-2015/CNT du 24 novembre 2015, portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'ASCE-LC.

Outre l'ASCE-LC, la société civile a fait de la lutte contre la corruption son cheval de bataille à travers notamment le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC), qui élabore chaque année un rapport sur la corruption au niveau national pour interpeller ainsi les plus hautes autorités du pays. En 2017, l'organisation a interpellé le Président du Faso sur la nécessité :

- d'agir urgemment contre l'impunité et pour le recul de la corruption, condition sine qua non d'un véritable décollage économique et social du pays ;
 - de mettre en œuvre les réformes institutionnelles et législatives opérées à la faveur de l'insurrection populaire d'octobre 2014,
- notamment la loi N°004-2015/CNT du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso et la loi organique 082-2015/CNT du 24 novembre 2015, portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'ASCE-LC.



À cet effet, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures notamment :

- l'institution de la réalisation d'un audit annuel de gestion des ministères et institutions par l'ASCE-LC. Pour 2017, l'ASCE-LC a procédé à l'audit de gestion de l'année 2016 des ministères et institutions et le rapport d'audit intégrant les observations des structures auditées a été remis au Président du Faso ;
- l'élaboration et la soumission du projet de loi portant spécialisation des juridictions à travers des pôles judiciaires spécialisés dédiés à la répression des infractions économiques et financières. La loi a été adoptée par l'Assemblée nationale en sa séance du 19 janvier 2017. Des mesures seront prises pour l'opérationnalisation de ces pôles spécialisés ;
- l'adoption par le Conseil des ministres en sa séance du 4 janvier 2018, du projet de loi modificative de la loi N°004-2015/CNT du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso, pour la dématérialisation des déclarations des biens des personnes. Ce projet de loi a ensuite été transmis à l'Assemblée nationale qui l'a adopté ;
- l'autorisation de la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la loi N°004-2015/CNT et la mise en place d'une base de données consultable (déclaration et consultation en ligne). En effet, les activités entrant dans le cadre de la réalisation de cette mesure sont toujours en cours de mise en œuvre et devraient s'achever d'ici décembre 2018.

2.3 LA DYNAMIQUE DU CLIMAT DES AFFAIRES

Le rapport Doing business 2018, publié le 31 octobre 2017, classe le Burkina Faso au 148^{ème} rang sur 190 contre 146^{ème} un an plus tôt. Cette dégradation peut s'expliquer par la faiblesse des progrès réalisés par le pays, notamment au niveau des critères portant sur le raccordement à l'électricité, l'obtention d'un prêt bancaire, l'exécution des contrats, la protection des investisseurs minoritaires. La plus forte performance enregistrée par le Burkina Faso en 2017 concerne le critère sur la création d'entreprise, avec 88,17/100 en 2017 contre 88,07/100 en 2016.

En vue de l'amélioration de l'environnement des affaires au Burkina Faso, un des acquis phares a été la mise en place du Cadre permanent pour le suivi du climat des affaires. Ce dispositif présidé par le Premier ministre est composé de trois principaux organes qui sont : (i) le Comité de pilotage chargé de l'orientation des réformes, (ii) le Secrétariat technique chargé de coordonner et de superviser la mise en œuvre des réformes et (iii) les sous-comités techniques au sein de chaque ministère concerné, chargés de suivre la mise en œuvre des réformes dont il a la charge.

Plusieurs autres actions telles que la poursuite des rencontres entre le Gouvernement et le secteur privé, l'organisation de la 17^{ème} édition des journées de l'entrepreneuriat burkinabè et l'organisation de la 25^{ème} assemblée générale des sociétés d'État ont été réalisées.

Il faut noter également des actions de renforcement des capacités d'initiative et de gestion du secteur privé à travers la formation de 4 916 personnes au management de la nouvelle entreprise à Ouagadougou et dans les antennes de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso en fin 2017, le démarrage du Projet d'appui à la formalisation des entreprises du secteur informel (PAFESI) ; la maturation de 12 start-up dans le cadre de l'initiative Burkina Start-up 2017 lancée au cours de la même année.

L'année 2017 a été aussi marquée par la mise en place de mécanismes de financement adaptés aux besoins de transformations structurelles de l'économie se traduisant par la création de la caisse de dépôt et de consignation (CDC) (cf. décret N°2017-0403/PRES promulguant la loi n°023-2017/An du 09 mai 2017), l'opérationnalisation de la Banque pour le financement de l'agriculture (avec un capital de plus de 14 milliards de FCFA).

2.4 LA PROMOTION DE L'EMPLOI

La promotion de l'emploi relève de l'axe stratégique 2 « **développer le capital humain** », à son objectif stratégique « promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes », et de l'axe 3 du PNDES « dynamiser les secteurs pour l'économie et les emplois »

Elle résulte de la mise en œuvre de plusieurs politiques et stratégies sectorielles (notamment la Politique nationale de l'emploi, la Politique nationale de protection sociale, la Politique nationale genre, la Politique nationale du travail, le Programme pays de promotion du travail décent, etc.), et de l'action conjuguée de divers acteurs intervenant au niveau du secteur « Travail, emploi et protection sociale » (TEPS) : les départements ministériels, les Organisations de la société civile, le Secteur privé, les Partenaires techniques et financiers et les collectivités territoriales constituant le Cadre sectoriel de dialogue (CSD) dédié à ce secteur.

La promotion de l'emploi au cours de l'année 2017 s'apprécie à l'aune des performances réalisées en rapport avec les effets attendus du PNDES que sont la garantie de l'emploi décent, la protection sociale pour tous, et la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement.



Au 31 décembre 2017, les sommes investies sont de 20,82 milliards de FCFA et de 2,16 milliards de FCFA pour la réalisation respectivement des deux effets attendus qui sont « l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous » et « les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement »⁴. Les principaux résultats suivants ont été obtenus.

3 813
micro-projets
financés



2 240
personnes formées
en entrepreneuriat



936 volontaires
nationaux recrutés et
formés



1 418
établissements
contrôlés



500
femmes ont bénéficié
d'intrants agricoles

500 personnes
ont bénéficié de kits
d'installation en tissage

603 promoteurs
de Petites et moyennes
entreprises/industrie
(PME/PMI) financés



2000
adolescents
dont 1922 filles
ont bénéficié
de formation
en métiers

100 femmes ont
bénéficié d'équipement
de production
agricole



Recrutement
de jeunes et d'associations
pour des travaux à haute
intensité de main d'œuvre



50 adolescent(e)s
formé(e)s au
métier d'aides familiales



300 emplois ont été créés ou
consolidés au profit des femmes et
des jeunes au titre du projet PARPED



100 personnes en
situation de handicap
ont bénéficié d'appui
financier pour leurs
micro-projets

9 971 postes de l'administration publique
pourvus dont 2 462 par des femmes dans le
cadre des concours directs de la fonction publique.
Quant aux mesures nouvelles, 4 270 postes ont été
pourvus



Pour ce qui concerne les fonds de financements des initiatives privées du MJFIP, il est à noter que le FAFPA a financé des formations au profit de plus de 12 000 bénéficiaires.

Quant aux projets et programmes, et les fonds de financements des initiatives privées du MJFIP, il faut mentionner que plus de 35 000 emplois ont été créés au cours de l'année 2017 (source MJFIP).

Globalement, en dépit de quelques difficultés, l'employabilité s'est améliorée en 2017, et les capacités des jeunes ont été renforcées en général, et en entrepreneuriat en particulier.

Par ailleurs, en vue d'améliorer la gouvernance du marché de l'emploi à travers la réglementation,

l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi et du système d'information sur l'emploi et la formation, il faut relever l'élaboration de la politique du secteur travail emploi et protection sociale, le lancement d'une enquête nationale sur la main-d'œuvre au Burkina Faso, l'enregistrement de 13 585 demandeurs d'emploi, l'établissement de 2 860 cartes de travail, et l'établissement de 26 132 attestations de soumission et d'ouverture d'entreprise.

Les résultats engrangés auraient pu être meilleurs si la vie politique, économique et sociale du pays n'avait pas été perturbée par des revendications et des incidents sécuritaires.

plus de
35 000
emplois

créés en 2017
par les projets
et programmes
et les fonds de
financements des
initiatives privées

2.5 DES CONDITIONS SOCIALES ET SÉCURITAIRES PERTURBATRICES

Le pays a connu des remous sociaux aussi bien dans la fonction publique que dans le privé en 2017. Sur le chantier sécuritaire, d'avril 2015 à décembre 2017, le Burkina Faso a subi plusieurs attaques terroristes entraînant des pertes en vies humaines.

L'avalanche de revendications ainsi que les besoins dans le domaine sécuritaire ont entraîné des réaménagements budgétaires, affectant ainsi la mise en œuvre du PNDES en 2017.

Pour pallier les questions de sécurité, plusieurs actions ont été menées dont :

- (i) l'organisation du forum national sur la sécurité les 24, 25 et 26 octobre 2017 qui a donné lieu à une forte recommandation, à savoir l'élaboration d'une politique nationale de sécurité,
- (ii) l'élaboration d'un projet de stratégie de lutte contre le terrorisme qui sera arrimé à la politique nationale de sécurité,
- (iii) la promulgation de la loi n°009-2017/AN du 10 avril 2017 portant institution de la carte d'identité biométrique de la CEDEAO au Burkina Faso en remplacement de la Carte nationale d'identité burkinabè (CNIB),
- (iv) l'adoption de la loi de programmation militaire en vue d'optimiser la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2022 pour la réforme des forces armées nationales (PSR 2018-2022).

S'agissant des revendications sociales, le Gouvernement a répondu selon les moyens dont il disposait et a lancé en fin d'année des concertations en vue d'une remise à plat du système de rémunérations des salariés du public.

III. Une gouvernance politique accommodante

Le Burkina Faso a adopté, le 30 novembre 2017, la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance (SNPG) 2018-2027. La SNPG renferme quatre axes stratégiques identifiés pour relever les défis en matière de promotion des principes de la bonne gouvernance. Il s'agit de la promotion de la primauté du droit, la promotion de la transparence et de la responsabilité, le renforcement de la participation et de l'équité, la lutte contre la corruption et la promotion de la performance.

La nécessité de mettre en place une SNPG est ressortie lors de l'évaluation (en décembre 2015) de la Politique nationale de bonne gouvernance (PNBG) 2005-2015. La mise en œuvre de cette dernière a certes permis de consolider les mécanismes, les principes et les pratiques de bonne gouvernance, mais n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs escomptés.

3.1 VERS UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

Des institutions de consultation, de régulation et de contrôle dont l'objectif est de concourir au renforcement des capacités de l'État burkinabè ont été mises en place et contribuent à l'ancrage de la démocratie et de l'État de droit. Depuis 2011, l'État s'est engagé dans un processus de renforcement des attributions de certaines institutions. Il s'agit notamment du Conseil supérieur de la communication (CSC), de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), du Médiateur du Faso, du Conseil constitutionnel (CC), de la Cour des comptes, de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de la lutte contre la corruption (ASCE/LC), de la Commission nationale des droits humains (CNDH) et de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL).

Aussi, l'État s'est lancé dans un processus de révision de la constitution pour passer à la V^{ème} République. En novembre 2017, un avant-projet de constitution a été remis au Président du Faso après les travaux de la Commission constitutionnelle.

En termes de justice et droits humains, il faut citer entre autres le renforcement de l'indépendance de la justice à travers l'adoption des statuts des différents corps de la justice relatifs à l'amélioration des conditions de vie et de travail, la sensibilisation des populations sur les droits humains et le civisme et les actions menées pour l'humanisation des prisons.

Ces actions participent de la volonté de recherche de l'équilibre des pouvoirs, du renforcement des institutions républicaines et de l'enracinement du processus démocratique.

3.2 UNE COHÉSION SOCIALE ET UNE SOLIDARITÉ NATIONALE INSTITUTIONNALISÉE

Dans un contexte de crise sociopolitique et de frondes sociales dans divers secteurs de la vie nationale, plusieurs actions ont été initiées dans le souci d'apporter des réponses adéquates aux préoccupations des travailleurs et d'apaiser le climat social. Ainsi, plusieurs instances ont été créées et fonctionnent régulièrement, notamment la rencontre gouvernement/syndicats de travailleurs et gouvernement/secteur privé. Les différentes concertations entamées depuis 2008 ont permis de conclure des conventions collectives dans plusieurs secteurs d'activités.

Une des revendications des syndicats qui portait sur la relecture de la loi N° 028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso a connu un début de mise en œuvre. L'entame de la relecture de ladite loi a permis au gouvernement et aux syndicats de valider en octobre 2017, l'avant-projet de loi portant Code du travail au Burkina Faso.

Aussi, il faut noter la création en mai 2017, du Haut conseil du dialogue social (HCDS). Rattaché à la Présidence du Faso, le HCDS regroupe dix représentants des employeurs, dix des travailleurs,

dix du gouvernement et a pour mission de promouvoir le dialogue social et de prévenir les conflits sociaux à caractère national relevant du monde du travail. Il est à la disposition du Président du Faso et/ou du gouvernement qui le consultent sur les questions relatives aux politiques économiques et sociales qui ont des conséquences sur le monde du travail, sur les conditions de travail et d'emploi et la situation des entreprises.

Pour ce qui concerne la solidarité nationale, en rappel, une Charte nationale de la solidarité a été signée le 4 décembre 2009 par les parties prenantes. Les objectifs poursuivis par celle-ci sont la mobilisation de ressources conséquentes pour le financement de la solidarité, l'instauration d'une cohérence des actions de solidarité et l'interpellation des consciences des populations burkinabè sur les vertus de la solidarité et leur promotion.

En outre, la mise en place du Fonds national de solidarité et l'organisation du mois de la solidarité sont autant d'initiatives pour la réalisation d'une société plus solidaire.



Il faut noter qu'en 2017, des actions de solidarité d'un montant de 170 millions de FCFA ont permis d'apporter un appui financier/matériel à 934 personnes physiques, d'appuyer 32 Centres d'accueil des enfants en détresse (CAED) et de prendre en charge des frais médicaux et pharmaceutiques de 80 grands malades indigents des 13 régions. Aussi, 2 718 personnes (890 femmes et 1 828 hommes) ont été touchées par des séances de sensibilisation sur la Charte nationale de solidarité.

3.3 DES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES POUR MIEUX RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU JEU DÉMOCRATIQUE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

Pour accroître la protection des droits des administrés et promouvoir la démocratie et les valeurs républicaines, le Burkina Faso s'est doté d'institutions de consultation, de régulation et de contrôle. Il s'agit notamment, du Conseil économique et social (CES), du Conseil supérieur de la communication (CSC), de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), du Médiateur du Faso, de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de Lutte contre la corruption (ASCE/LC), de la Commission nationale des droits humains (CNDH), de la Cour des Comptes et de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL).

Ces dernières années, l'État s'est engagé dans un processus de renforcement de l'indépendance et de l'efficacité de ces institutions. Le Conseil supérieur de la magistrature, la CNDH et l'ASCE/LC ont connu d'importantes réformes.

Le processus de renforcement de l'indépendance de la magistrature s'est poursuivi en 2017 avec la relecture et l'adoption du code de déontologie des magistrats ainsi que la mise en application des textes sur le CSM et le statut de la magistrature. En effet, le Code de déontologie des magistrats a été adopté suivant la résolution n°002-2017/CSM du 07 juillet 2017.

En application des textes du CSM et du statut de la magistrature, des postes de responsabilité ont été pourvus après appel à candidature au cours de l'année 2017. Il s'agit notamment de la nomination du premier président et d'un président de chambre de la Cour des comptes, du premier président de la Cour d'appel de Ouagadougou, du président du Tribunal de grande instance de Ouagadougou, du procureur du Faso près du Tribunal de grande instance de Banfora, etc.

A cela s'ajoute l'adoption de la résolution n°003-2017/CSM du 17 novembre 2017 portant fixation des règles supplémentaires relatives à la nomination et à l'affectation des magistrats. Cette résolution permet au CSM de suivre le mouvement des magistrats.

La CNDH a entrepris l'élaboration d'un plan stratégique pour la période 2018-2020 qui devra être validé et mis en œuvre. En outre, des plaidoyers seront faits afin que la CNDH soit dotée d'un budget autonome et suffisant.

L'Autorité supérieure de contrôle d'État et de Lutte contre la corruption (ASCE/LC) s'est renforcée avec sa constitutionnalisation et l'élargissement de ses compétences. Ainsi, elle a désormais la capacité de saisine des juridictions.

3.4 DES AVANCÉES NOTABLES EN MATIÈRE DE LIBERTÉ DE LA PRESSE

Afin de permettre à la presse de jouer son rôle en matière d'information et d'éducation des citoyens, d'importants efforts ont été consentis depuis quelques années, notamment la subvention de la presse privée, l'adoption de la convention collective, la création d'une carte de presse et l'adoption de la loi sur la dépenalisation du délit de presse intervenue en 2015.

En 2017, le Burkina Faso est classé parmi les pays qui jouissent d'une liberté de presse et d'expression. Tout comme en 2016, il a occupé la 5^{ème} place africaine et la première en Afrique francophone selon le classement de Reporters sans frontières (RSF).

Des actions ont été également réalisées notamment la mise à niveau des médias en matière d'équipement, la sensibilisation et la formation des journalistes et des Forces de défense et de sécurité (FDS) d'une part, et des journalistes et magistrats d'autre part afin d'instaurer un bon climat de collaboration.

Il est aussi à noter le renforcement du dialogue et des interpellations citoyens par l'intermédiaire des réseaux sociaux, des médias en ligne et audiovisuels.



IV. Des chantiers lancés en vue du renforcement de l'efficacité de la coopération au développement

L'efficacité de la coopération au développement passe par le renforcement du leadership national dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. Aussi est-il nécessaire que le pays bénéficiaire se dote de référentiels nationaux, opère des réformes dans la gestion des finances publiques en phase avec les standards internationaux afin de conquérir la confiance de ses partenaires et de se doter de mécanismes de concertation qui assurent l'implication et la participation de l'ensemble des parties prenantes aux processus de développement.

4.1 DES OUTILS DE PILOTAGE ET DE GESTION DE L'ÉCONOMIE EN PHASE DE CONSOLIDATION

Les principaux outils de pilotage et de gestion de l'économie qui servent de référentiels pour la coordination des actions de coopération au développement sont entre autres le PNDES, les politiques sectorielles, la Stratégie nationale de coopération au développement. Cette dernière, en cours d'adoption, donne la vision et les grandes orientations du gouvernement en matière de coopération au développement. En plus de ces outils, le pays a adopté une loi sur le pilotage et la gestion du développement et une nouvelle réglementation des projets et programmes de développement. Il a également élaboré des référentiels sur la division du travail et sur l'évaluation des performances des PTF et du Gouvernement.

Ces outils sont essentiels dans l'élaboration des documents de stratégie de coopération en vue de garantir l'alignement de ces stratégies avec les priorités nationales.



4.1.1 Le PNDES

Adopté en juillet 2016, le PNDES est le référentiel national en matière de développement économique et social du Burkina Faso sur la période 2016-2020. Il capitalise aussi bien les interventions du Gouvernement que celles des PTF, des ONG et des OSC. Sa mise en œuvre étant participative, ses résultats sont utilisés comme critères de déboursement de l'Aide publique au développement, notamment les appuis budgétaires.

4.1.2 Les politiques sectorielles

Les politiques sectorielles sont des instruments d'opérationnalisation du PNDES. Au 31 décembre 2017, sur les 14 secteurs, 10 disposaient d'une politique adoptée en conseil des ministres. La situation à fin août 2018 fait ressortir que seul le secteur de la défense et sécurité ne dispose pas encore de politique sectorielle adoptée en conseil des ministres.

Par ailleurs, les différents départements ministériels sont à pied d'œuvre pour élaborer les plans d'action ministériels. À la date du 30 avril 2018, sept (07) projets de plans d'action sont disponibles.

4.1.3 La stratégie nationale de coopération au développement

Prenant en compte les orientations stratégiques du Plan national de développement économique et social (PNDES), la SNCD présente la vision du Burkina Faso en matière de coopération au développement qui se définit comme suit :

« À l'horizon 2027, le système de coopération au développement du Burkina Faso est dynamique et performant, contribuant à son développement durable et à son rayonnement sur la scène internationale. »



Dans la perspective de réduire la dépendance du Burkina Faso vis-à-vis des ressources extérieures et de promouvoir un partenariat gagnant-gagnant, le Gouvernement a identifié dans la stratégie, les orientations suivantes : (i) l'alignement sur les priorités retenues dans le référentiel national de développement, les procédures et les systèmes nationaux ; (ii) le respect des engagements pris en matière d'efficacité de la coopération au développement ; (iii) la mobilisation accrue de ressources internes ; (iv) l'option pour des modalités de coopération non contraignantes et efficaces ; (v) le partenariat ouvert aux autres formes de financement y compris les Organisations non gouvernementales et Associations de développement (ONG/AD) et le secteur privé et (vi) le recours aux fonds verts pour une contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

4.1.4 La loi sur le pilotage et la gestion du développement

Élaborée courant 2017, le projet de loi sur le pilotage et la gestion du développement définit le processus de planification, les horizons temporels des politiques publiques et leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Au terme de ce projet de loi, les différents documents de planification ont été regroupés en trois groupes et sont relatifs à : (i) la planification prospective, (ii) la planification stratégique, (iii) et la planification opérationnelle.

Les principales innovations et implications de ce projet de loi concernent :

- l'élaboration d'un document national d'orientation définissant les différents secteurs de planification pour lesquelles des politiques seront élaborées ;
- l'harmonisation des échéances des documents de planification dans les différents niveaux de l'architecture ;
- l'affirmation des secteurs de planification comme cadre de planification en lieu et place des départements ministériels ;
- une nouvelle articulation entre les différents documents de planification du développement ;
- les thématiques transversales et spécifiques ne font pas l'objet d'élaboration de document de politique spécifique. Toutefois, ces thématiques transversales peuvent faire l'objet de stratégie ;
- la politique nationale de développement ou référentiel national de développement est élaborée en cohérence avec les politiques sectorielles pour conduire l'action du Gouvernement sur la période concernée.

À l'issue d'une démarche participative impliquant les structures de l'administration centrale, déconcentrée, décentralisée, les PTF, la loi a été adoptée le 27 juillet 2018.

4.1.5 L'adoption d'une nouvelle réglementation des projets et programmes de développement

Elaborée courant 2017, la nouvelle réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso vient en remplacement des « 5 décrets » qui avaient été adoptés en novembre 2007. Elle vise à conformer la réglementation avec le nouveau système de gestion des finances publiques et la nouvelle vision socio-économique du pays.

Les raisons qui ont conduit à ce changement sont : la multiplicité des unités de gestion des Projets et programmes de développement (PPD), la mise en œuvre du budget programme, les insuffisances

soulevées par les acteurs des PPD, notamment par rapport aux frais de mission ainsi que la nouvelle vision du PNDES.

Les principales innovations apportées par cette nouvelle réglementation sont (i) les conditions pour la création et une nouvelle classification des PPD, (ii) l'administration des PPD et (iii) le remplacement des comités de pilotage par les comités de revue des PPD.

La nouvelle réglementation a été adoptée par décret en février 2018.

4.1.6 Le référentiel sur la division du travail

La Division du travail (DDT) entre Partenaires techniques et financiers est une modalité importante pour un meilleur impact de l'aide sur le développement. Ce concept a été soutenu et réaffirmé dans les conclusions des grandes rencontres internationales comme la Déclaration de Paris (DP) sur l'efficacité de l'aide en 2005, le Programme d'action d'Accra (PAA) en 2008 et l'Accord de partenariat de Busan pour une coopération au développement efficace en 2013.

L'objectif recherché à travers la Division du travail est de mettre à la disposition des acteurs de la coopération au développement et en particulier des PTF actuels et futurs, les options et modalités devant guider leur positionnement ou redéploiement dans les secteurs de planification, afin d'améliorer l'efficacité des interventions sur le terrain et partant, un meilleur impact des ressources extérieures.

Un processus d'élaboration participatif a permis de disposer d'un projet de référentiel sur la division du travail et la complémentarité entre les PTF. Ce référentiel a permis d'identifier les principes clés devant guider la mise en place de la division du travail au Burkina Faso, de proposer un repositionnement stratégique des PTF sur les secteurs prioritaires du Gouvernement, de présenter les modalités d'aide les mieux adaptées aux priorités du Gouvernement, d'indiquer les mesures pour une mise en œuvre efficace de la DDT et de définir le mécanisme de suivi et d'évaluation au Burkina Faso.

La suite du processus prévoit l'organisation d'un atelier national de validation du document avec les partenaires techniques et financiers et sa soumission en conseil des ministres pour adoption.

4.1.7 Le référentiel d'évaluation des performances des PTF et du Gouvernement

L'initiative de l'élaboration d'un référentiel d'évaluation des performances des acteurs de la coopération est née de la volonté du Gouvernement de satisfaire d'une part, à l'une des recommandations de la Déclaration de Paris et de l'Accord de partenariat de Busan et d'autre part, de combler les insuffisances constatées dans le mode d'évaluation des performances tel que proposé par l'OCDE.

En effet, les enquêtes de suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux souscrits par le Burkina Faso se faisaient jusqu'ici, à travers un

logiciel mis en place par l'OCDE avec un mode de calcul complexe et difficilement accessible.

Par ailleurs, les résultats des enquêtes n'étaient pas désagrégés par acteur mais concernaient l'ensemble des acteurs pris globalement. De ce fait, les performances individuelles s'en trouvent occultées au profit de l'ensemble.

Au regard de cette situation, un projet de référentiel d'évaluation des partenaires techniques et financiers (PTF) et du Gouvernement a été élaboré. Ledit projet est en cours de finalisation.

4.2 LA DYNAMISATION DES CADRES DE CONCERTATION POUR UNE MEILLEURE COORDINATION

4.2.1 Le dispositif de coordination de l'aide dans l'administration publique

Au niveau stratégique, la définition des orientations et la coordination de l'action gouvernementale sont assurées respectivement par la Présidence du Faso et le Premier ministre.

Au niveau opérationnel, la matérialisation de ces orientations en actions est assurée par les ministères sectoriels accompagnés par le Ministère en charge des affaires étrangères et le Ministère de l'économie, des finances et du développement auxquels il revient la mission de négociation et de conclusion des accords de coopération et des conventions de financements.

En 2017, les activités de coordination et d'efficacité de l'aide ont porté, entre autres, sur :

- (i) l'élaboration du rapport d'évaluation du PANED 2014-2016 ;
- (ii) l'entame de l'élaboration du document de stratégie pays de la BAD ;
- (iii) la signature de 67 accords/conventions de financement avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour un montant de plus de 943,60 milliards de FCFA ;
- (iv) l'élaboration et la publication du RCD 2016 ;
- (v) l'élaboration du référentiel sur la division du travail et la complémentarité ;
- (vi) l'élaboration de la stratégie nationale de la coopération au développement 2018-2027 ;
- (vii) l'élaboration du rapport sur les engagements financiers de 2016 ;
- (viii) la tenue de 3 ateliers régionaux de sensibilisation et d'information sur les engagements internationaux et leur mise en œuvre au Burkina Faso ;
- (ix) la tenue des revues avec les Partenaires techniques et financiers y compris le FMI.

4.2.2 Le dispositif de coordination propre aux PTF

La troïka des PTF, instituée depuis 2009, poursuit son objectif d'une meilleure synergie de l'action de l'ensemble des Partenaires techniques et financiers.

En 2017, elle a coordonné :

- la préparation et la participation aux revues techniques et politiques de suivi de la mise en œuvre du PNDES ;
- la contribution à l'élaboration du Rapport sur la coopération au développement (RCD) 2016 et de la Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2018-2027 ;
- la contribution à l'organisation des rencontres MINEFID-Troïka ;
- la tenue de l'atelier d'immersion des PTF ;
- la tenue de la réunion des chefs de file sectoriels des PTF.

4.2.3 Les cadres de concertation mixtes

Les cadres de concertation mixtes concernent le dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES, les mécanismes de coordination multipartenaires et les rencontres internationales sur l'efficacité de la coopération au développement.



4.2.3.1 Les organes et les instances de suivi-évaluation du PNDES

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES a été opérationnalisé en 2017 suite à l'adoption du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif du suivi-évaluation du PNDES et la création de ses organes dont le Secrétariat permanent du PNDES (SP/PNDES), les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) et les Cadres régionaux de dialogue (CRD).

Le SP/PNDES est l'organe administratif et technique de coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. En 2017, il a été rendu fonctionnel avec la nomination d'un secrétaire permanent.



Le Comité national de pilotage (CNP)

Le CNP est l'organe de pilotage, de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Présidé par le Premier ministre, il est composé du Ministre en charge du développement, Vice-Président, des membres (Troïka des PTF, Présidents ou Vice-Présidents des CSD, etc.) et des observateurs.

En 2017, le CNP/PNDES a tenu deux sessions. La revue annuelle 2017, tenue le 9 juin 2017 et qui a porté sur le rapport de performance 2016 ainsi que la revue extraordinaire à mi-parcours de l'année 2017, tenue le 13 octobre 2017.

Le Comité technique national (CTN)

Le CTN est l'organe technique de préparation des travaux techniques du CPN. Il est présidé par le Secrétaire général du Premier ministre. Il est composé, entre autres, des SG des départements ministériels, des conseillers spéciaux du Premier ministre, des observateurs et des rapporteurs. Le CTN s'est réuni deux fois en 2017 en prélude aux sessions ordinaire et extraordinaire du CNP respectivement le 19 mai et le 19 septembre.

Les Cadres sectoriels de dialogue (CSD)

Au niveau sectoriel, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES sont assurés par les CSD qui correspondent aux secteurs de planification définis dans le PNDES. On compte ainsi 14 CSD avec à leurs têtes les ministres chefs de file des secteurs concernés.

Au cours de l'année 2017, les CSD se sont régulièrement réunis et ont tous tenu leurs sessions annuelles et à mi-parcours d'examen des rapports sectoriels de performance du PNDES avec la présence effective des Présidents et/ou Vice-Présidents.

Les Cadres régionaux de dialogue (CRD)

Au niveau régional, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES sont assurés par les Cadres régionaux de dialogue. Les CRD se sont régulièrement réunis et ont tous tenu leurs sessions annuelles et à mi-parcours d'examen des rapports régionaux de performance du PNDES. Malgré l'indisponibilité de Plans locaux de développement (PLD) validés dans un grand nombre de communes et de régions, la mise en œuvre du PNDES y est conduite et ce, grâce aux actions retenues dans les Plans annuels d'investissement des collectivités territoriales.

4.2.3.2 Les mécanismes de coordination multipartenaires : Les tables rondes de mobilisation des ressources

Il s'agit principalement des tables rondes de bailleurs de fonds qui constituent pour le Gouvernement du Burkina Faso, des cadres privilégiés pour présenter ses politiques et/ou programmes de développement aux partenaires afin de solliciter leur adhésion et leur contributions à la mise en œuvre de ces politiques.

Dans la poursuite de la mise en œuvre des recommandations formulées et des engagements pris lors de la Conférence des partenaires pour le financement du PNDES, tenue les 07 et 08 décembre 2016 à Paris, une table ronde a été réalisée courant l'année 2017 compte tenu de l'indisponibilité des politiques sectorielles. Il s'agit de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du Cadre stratégique national de lutte contre le VIH-Sida et les IST (CSN-Sida) 2016-2020 et du plan d'urgence 2017-2018 pour l'accélération de la réponse au VIH au Burkina Faso, tenue le 23 juin 2017 à Ouagadougou.

Elle a permis de recueillir des intentions de financement d'un montant de 112,23 milliards de FCFA, soit un taux de mobilisation de 96,79 % par rapport au Cadre stratégique national et 87,90 % par rapport au plan d'urgence.

112,23

milliards de FCFA
d'intentions de
financement
lors de la table
ronde pour le
financement du
CNS-Sida
2016-2020

Tableau 2 : Annonces des financements lors de la table ronde (en millions de FCFA)

Sources de financement	Annonces de financement					TOTAL
	2016	2017	2018	2019	2020	
Budget de l'État	9 341,42	9 890,41	13 841,27	14 533,34	15 260,00	62 866,45
PTF multilatéraux	9 003,00	10 015,78	8 862,47	7 360,97	7 337,72	42 579,93
Secteur privé national	376,71	790,50	790,50	790,50	790,50	3 538,71
ONG internationales	333,33	333,33	333,33	400,00	400,00	1 800,00
ONG/Associations nationales	289,00	289,00	289,00	289,00	289,00	1 445,00
PTF bilatéraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	19 343,46	21 319,02	24 116,57	23 373,81	24 077,22	112 230,08

Source : DGCOOP, juin 2017

4.2.3.3 Les rencontres MINEFID-Troïka des PTF

Les rencontres trimestrielles **MINEFID-Troïka des PTF** ont été instituées pour faciliter les échanges sur les questions de développement en général, et celles liées à la coopération en particulier.

Au titre de l'année 2017, les quatre réunions trimestrielles se sont tenues respectivement le 13 mars, le 20 juin, le 29 septembre 2017 et le 02 février 2018. La dernière rencontre de l'année 2017 qui devait se tenir pendant le quatrième trimestre de l'année n'a pu avoir lieu que durant le premier trimestre de l'année 2018 pour cause d'indisponibilité des acteurs. Ces rencontres ont été de véritables occasions d'échange sur les points d'intérêt pour les deux parties.

Il s'est agi entre autres :

- du suivi de la mise en œuvre du PNDES et de la situation de mobilisation des ressources après la conférence de Paris ;
- de la gestion budgétaire 2016, des orientations et la mise en place du budget 2018 ;
- de l'exécution des contrats de Partenariats publics-privés (PPP) ;
- du suivi de l'efficacité de la coopération au développement (SNCD et Division du travail) ;
- du Programme d'investissements publics 2017 ;
- du suivi du processus d'élaboration de la réforme de la réglementation des projets et programmes de développement, et du projet de loi sur le pilotage de la gestion du développement ;
- du transfert des ressources aux collectivités territoriales ;
- de la situation de l'élaboration des politiques sectorielles ;
- de la gestion des fonds nationaux ;
- du recensement général de la population ;
- du rapport national du Burkina Faso sur les Objectifs de développement durable (ODD).

4.2.3.4 Les rencontres sur l'efficacité de la coopération au développement

Le Burkina Faso participe régulièrement et activement aux rencontres internationales sur l'efficacité de la coopération au développement. Au cours de l'année 2017, il a pris part à cinq rencontres que sont : (i) la réunion du Groupe consultatif technique de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) tenue du 06 au 09 mars 2017 à Dar-es-Salam en République Unie de Tanzanie ; (ii) la 5^{ème} édition de Africa CEO Forum tenue du 20 au 21 mars 2017 à Genève en Suisse ; (iii) le forum sur le suivi du financement du développement tenu du 22 au 25 mai 2017 à New York aux États-Unis d'Amérique ; (iv) l'Assemblée annuelle des membres de l'IITA tenue du 03 au 05 octobre 2017 à Rome en Italie et (v) la réunion de la communauté africaine des pratiques de l'efficacité de la coopération au développement tenue les 06 et 07 novembre 2017 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Au plan national, trois ateliers régionaux se sont tenus au profit des travailleurs des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales, des projets et programmes de développement, des ONG des régions du Centre-Nord, du Sahel et de la Boucle du Mouhoun.

Les objectifs poursuivis par ces ateliers sont entre autres :

- de vulgariser la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le partenariat de Busan sur l'efficacité de la coopération au développement ;
- d'informer les acteurs sur les actions entreprises par le Gouvernement pour rendre la coopération au développement efficace ;
- de sensibiliser les intervenants dans le circuit de l'APD sur les mesures à prendre dans le cadre d'une gestion efficace de l'APD ;
- de mettre à la disposition des agents impliqués dans la gestion des ressources publiques les informations nécessaires à une gestion efficace de l'APD.

Lors de ces ateliers, les thématiques abordées ont porté, entre autres, sur la coopération pour le développement, le système de coordination de l'aide au Burkina Faso, la Stratégie nationale de la coopération au développement, la coopération décentralisée et les PPP.

4.2.3.5 Les cadres de concertation avec les partenaires bilatéraux

D'une manière générale, sont institués entre le Burkina Faso et ses partenaires bilatéraux des cadres de concertation pour la gestion des programmes de coopération. Les dénominations de ces cadres varient d'un partenaire à l'autre. Il peut s'agir de commissions mixtes de coopération, de consultations bilatérales, de commissions de partenariat, de négociations inter gouvernementales, etc. L'objet de ces rencontres porte sur la stratégie d'ensemble de coopération, les revues des projets et programmes de développement etc.

Au titre de ce mécanisme de coordination, les principales activités ont consisté en :

- la tenue, le 20 février 2017 à Ouagadougou, de la 9^{ème} commission de partenariat entre le Burkina Faso et le Grand-Duché de Luxembourg ;
- la tenue du Comité paritaire de Suivi entre le Royaume de Belgique et le Burkina Faso le 07 avril 2017 à Ouagadougou ;
- la tenue des négociations intergouvernementales entre la République fédérale d'Allemagne et le Burkina Faso, du 10 au 12 juillet 2017 à Ouagadougou, pour l'adoption du PIC III précédée par des consultations intergouvernementales du 03 au 05 avril 2017 pour la définition des nouvelles stratégies du Programme indicatif de coopération (PIC) III ;
- la tenue de la 6^{ème} Commission mixte de coopération (Traité d'amitié et de coopération (TAC)) entre le Burkina-Faso et la Côte d'Ivoire les 13, 14 et 15 juillet 2017 à Ouagadougou ;
- la participation à la réunion ministérielle de suivi de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) V et VI, du 23 au 25 août 2017 à Maputo (République de Mozambique) ;
- la tenue le 21 novembre 2017 à Ouagadougou de la commission mixte avec le Royaume de Belgique pour l'adoption de la nouvelle stratégie de coopération ;
- la tenue de la quatrième session de la commission mixte de coopération entre le Bénin et le Burkina Faso, du 20 au 23 décembre 2017 à Cotonou.



4.2.3.6 Les cadres de concertation avec les partenaires multilatéraux

Il est institué avec les partenaires multilatéraux, des mécanismes de coordination sous plusieurs dénominations et plusieurs formes, tels que les consultations, les revues de portefeuille et de programme de coopération, etc. Ces cadres permettent au Burkina Faso et ses partenaires de (i) s'accorder sur la stratégie de coopération ou faire son bilan, (ii) faire la revue du portefeuille de projets et programmes de développement, (iii) échanger sur tout sujet d'intérêt. Il peut arriver que certains partenaires s'associent pour faire des revues conjointes.

En 2017, sept (07) revues de portefeuille de projets et programmes ont été organisées par les institutions de coopération multilatérale. Il s'agit des revues :

- (i) du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit 2014-2016 du Fonds monétaire international (FMI) ;
- (ii) du PNUD ;
- (iii) conjointe BAD - Banque mondiale-FIDA ;
- (iv) de la Banque africaine de développement ;
- (v) de l'Union européenne (3 revues).

• La revue du FMI

Le programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) 2014-2016 vise à préserver la stabilité macro-économique et à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive en conformité avec les objectifs de développement, il a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2017.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, deux missions de revues semestrielles sont organisées chaque année en vue d'évaluer la performance de l'économie par rapport aux objectifs retenus. Cette évaluation régulière est importante dans ce sens qu'elle est observée de près par les autres bailleurs de fonds et sert de base pour les décaissements de leurs appuis budgétaires.

La septième et dernière revue du programme FEC 2014-2016 s'est tenue du 05 au 15 avril 2017 à Ouagadougou.

À l'issue de cette revue, une lettre d'intention relative aux politiques économique et financière a été soumise au Conseil d'administration du FMI le 14 juillet et a déclenché les négociations qui ont abouti à l'adoption du nouveau programme 2018-2020, le 14 mars 2018.



- **La revue du PNUD**

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du portefeuille des projets et programmes financés par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), s'est tenue le 26 septembre 2017, une revue qui a permis de faire un diagnostic de l'ensemble des projets et programmes, de dresser les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre.

Les principales difficultés énumérées sont :

- la prorogation récurrente des délais d'exécution des projets ;
- la vacance du poste de suivi-évaluation au niveau de certains projets ;
- la mise à disposition tardive des fonds par le partenaire ;
- la difficulté de mobilisation de la contrepartie nationale des projets ;
- la non application des textes en matière de dévolution des biens des projets.

Aussi, dans la perspective de mise en œuvre du prochain cycle de l'UNDAF, des recommandations et suggestions ont été formulées à l'endroit de la partie nationale, des responsables des projets et du PNUD.

- **La revue conjointe BAD, Banque mondiale et FIDA**

Dans le but de donner une place de choix concerté au suivi rapproché de l'exécution des projets et programmes, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale (BM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) en synergie avec le Gouvernement du Burkina Faso se sont accordés sur l'organisation périodique de revues des portefeuilles. L'objectif visé est d'évaluer la performance globale des portefeuilles en cours et d'identifier des actions spécifiques pour améliorer les indicateurs d'exécution.

La revue, organisée en novembre 2017, a permis de constater des avancées. Il s'agit particulièrement de l'assainissement et du rajeunissement du portefeuille, des innovations du Code de passation des marchés publics et de l'amélioration du processus de décaissement.

Toutefois, certaines difficultés identifiées lors de la revue précédente demeurent et leurs résolutions dépassent largement le cadre du portefeuille des projets financés par les trois PTF. Ces difficultés qui concernent l'ensemble du portefeuille du pays sont, entre autres, la défaillance de certains prestataires de service et des travaux, les insuffisances observées sur tout le circuit du système de suivi-évaluation et la lenteur dans la mise en vigueur des accords de financement dans les délais requis.



- **Les consultations pour l'élaboration du Document de la stratégie pays (DSP) 2017-2021 de la Banque africaine de développement (BAD)**

Ces consultations se sont tenues en deux phases. Une première du 18 au 28 avril 2017 à Ouagadougou a abouti à l'identification de deux piliers d'intervention couvrant la période 2017-2021. Il s'agit de la promotion de l'accès à l'énergie et du développement du secteur de l'agriculture pour une croissance inclusive.

La deuxième phase a été marquée par le dialogue de haut niveau sur le DSP 2017-2021 le 08 septembre 2017 sous la présidence du Premier ministre. Ce dialogue de haut niveau a regroupé, une équipe de la BAD conduite par son Directeur général Afrique de l'Ouest, des membres du Gouvernement burkinabè, la Troïka des partenaires techniques et financiers, l'administrateur de la BAD pour le Burkina Faso, des représentants du secteur privé et de la société civile. Cette rencontre a permis de valider le document de stratégie pays.

- **Les concertations Burkina Faso - Union européenne**

Dans le cadre du suivi du programme de coopération avec l'UE, il est institué des rencontres de type maîtrise d'œuvre qui regroupent les chargés de programme au niveau de l'administration et de la délégation, des réunions de type maîtrise d'ouvrage qui concernent principalement les ordonnateurs délégués des services de l'Ordonnateur national (ON) et le Chef de coopération de l'UE et des rencontres de haut niveau présidées par l'Ordonnateur national et le Chef de délégation de l'Union européenne.

En 2017, trois revues ont été tenues. Il s'agit de la revue de la réunion maîtrise d'ouvrage de l'année 2017, de la revue du Comité de suivi Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) et de la rencontre entre l'ON et le Chef de délégation (CDD).

- **La réunion de la maîtrise d'ouvrage de l'année 2017 ON-DUE.**

Cette rencontre qui s'est tenue en avril 2017 a permis de faire le point sur : (i) l'état d'instruction des nouveaux projets du Programme indicatif national (PIN) du 11^{ème} FED ; (ii) la situation des projets/programmes en cours d'exécution ; (iii) l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre de la Facilité de coopération technique et (iv) les autres instruments de coopération notamment le FFU.

- **Le Comité de suivi du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU)**

Le Fonds fiduciaire d'urgence est un nouvel instrument de coopération avec l'Union européenne lancé en 2015. Il a pour objectif de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

Le Comité de suivi du FFU qui est présidé par le Directeur général de la Coopération sous la supervision de la Secrétaire d'État à l'aménagement du territoire a pour missions (i) d'assurer une formulation de projets conformes aux orientations, aux directives du FFU et ses plans d'actions, en lien avec les priorités nationales et (ii) de susciter l'intérêt des États membres de l'Union européenne et la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso, à porter lesdits projets en recherche de financement pour le compte du Burkina Faso, au comité de gestion dudit fonds.



Sous la supervision effective de Madame la Secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, le comité s'est réuni en octobre 2017 et a passé en revue le portefeuille comprenant une quinzaine de projets dans quatre domaines de concentration que sont (i) Opportunités économiques et formation professionnelle ; (ii) Résilience ; (iii) Gestion de la migration et (iv) Gouvernance, prévention de conflits. En raison de la multiplicité des intervenants dans la mise en œuvre du FFU (société civile, l'État, les agences de coopération bilatérale et multilatérale), le comité a recommandé la mise en place d'un mécanisme permettant un meilleur suivi par les parties prenantes.

- **La rencontre de haut niveau « Ordonnateur national - Chef de Délégation (CDD) »**

La rencontre ON /CDD a été instituée afin de promouvoir un dialogue de haut niveau sur l'ensemble du programme de coopération tous instruments confondus. Toutefois, en raison de l'importance de l'appui budgétaire dans le programme indicatif national du 11^{ème} FED, une rencontre dédiée à l'appui budgétaire s'est tenue en décembre 2017 et coprésidée par la Ministre de l'économie, des finances et du développement et Son Excellence l'ambassadeur chef de la délégation de l'Union européenne au Burkina Faso.

Cette rencontre a permis au Chef de la délégation, à l'Ordonnateur national et aux Ministres concernés de faire le point sur l'état de mise en œuvre des mesures et l'atteinte des cibles des contrats de bonne gouvernance et des contrats d'appui budgétaire sectoriel.

4.2.3.7 La concertation État-ONG/AD

Les 21 et 22 juin 2017 s'est tenue à Ouagadougou la 5^{ème} édition des Journées nationales de concertation (JNC) État-ONG/AD sous la présidence de Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier ministre, Chef du Gouvernement, et sous le thème « Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 : contributions des Organisations non gouvernementales et Associations de développement à sa mise en œuvre et à son suivi-évaluation ».

Ces assises ont permis de mettre l'accent sur le rôle spécifique des ONG/AD dans le PNDES et le partenariat société civile – Union européenne dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES.

Aussi, certaines préoccupations des ONG/AD ont été soulevées lors des échanges directs avec le Premier ministre.

A l'endroit du Gouvernement, la principale recommandation concerne le renforcement du contrôle de la qualité de la production d'eau de consommation et de la répression des contrevenants du domaine. Quant aux ONG/AD, il leur a été recommandé de développer des regroupements par secteur d'intérêt pour un dialogue concerté avec le gouvernement, en vue de renforcer leur représentativité au niveau national et dans les cadres de dialogue.



4.3 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC (PIP)

Le PIP regroupe l'ensemble des dépenses d'investissements de l'État et est élaboré pour une période triennale glissante. Il contient l'ensemble des projets et programmes orientés vers des investissements structurants ayant des effets d'entraînement suffisamment importants pour impacter le reste de l'économie conformément au PNDES.

La programmation des projets et programmes nationaux se fait dans le respect des enveloppes sectorielles et globales dégagées dans le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP).

L'année 2017 a marqué le passage du budget-objet au budget-programme conformément à la loi organique relative aux lois de finances du 06 novembre 2015 qui impose la budgétisation des investissements en Autorisations d'engagement (AE) et en Crédits de paiement (CP). Les AE constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être juridiquement engagées au cours de l'exercice pour la réalisation des investissements prévus par la loi de finances. Les CP, quant à eux, représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées au cours de l'exercice.

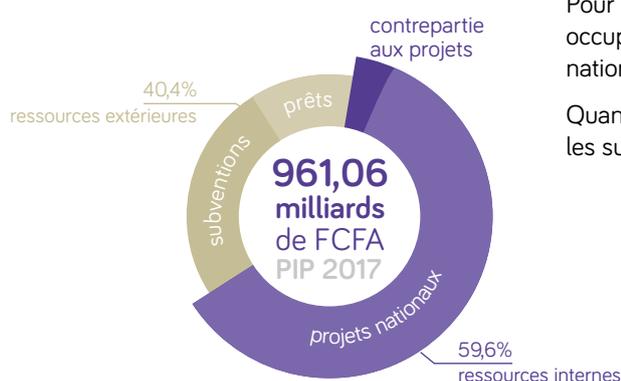
Tableau 3 : PIP 2017 révisé par type et mode de financement

Mode de financement	Dotations initiales (A)		Dotations révisées (B)		Variation (C=B-A)		Part par mode de financement	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Ressources internes	1 518	889	1 388,07	573	-130	-316	63,3 %	59,6 %
Projets nationaux	1 452	822	1 338	537,07	-113,76	-284,77	61,0 %	55,9 %
Contrepartie	65,76	67,12	49,60	35,93	-16,16	-31,19	2,4 %	3,7 %
Ressources extérieures	781,52	340,83	806,04	388,05	24,52	47,22	36,7 %	40,4 %
Prêts	585,61	111,22	596,68	126,62	11,07	15,40	27,2 %	13,2 %
Subventions	195,91	229,61	209,36	261,44	13,45	31,82	9,5 %	27,2 %
Total	2 299,51	1 229,80	2 194,11	961,06	-105,40	-268,74	100 %	100 %

Source : DGB/DPB

Le PIP est financé d'une part, par les ressources internes à travers des projets nationaux et des contreparties aux projets du noyau sûr et d'autre part, par des ressources extérieures provenant des partenaires techniques et financiers sous forme de subventions et de prêts.

Au 31 décembre 2017, la dotation révisée du PIP s'est établie à 961,06 milliards de FCFA en crédits de paiement, soit 59,6 % de ressources internes et 40,4 % de ressources extérieures.



Pour les financements sur ressources internes, les projets nationaux occupent 93,7 % des ressources, le reste étant destiné à la contrepartie nationale des projets exécutés sur financement extérieur.

Quant au financement sur ressources extérieures, il reste dominé par les subventions qui représentent 67,4 % contre 32,6 % pour les prêts.

4.4 DES RÉFORMES AMBITIEUSES LARGEMENT INTERNALISÉES

4.4.1 Des réformes fiscales et douanières prometteuses

En 2017, des réformes, mesures et actions ont été prises ou poursuivies par le Gouvernement dans le sens de la gestion du développement, de l'amélioration de la mobilisation des ressources financières et de la gestion de la dépense publique.

Au titre de la **mobilisation des recettes** il faut noter :

- l'exploitation du Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) et l'interfaçage entre SYLVIE et SYDONIA World pour permettre à l'administration des douanes d'avoir directement dans son système informatique l'ensemble des documents émis par les autres administrations ;
- la poursuite du suivi satellitaire des marchandises en transit (tracking system) sur tous les corridors de transit. Ce système permet la géolocalisation des véhicules de transport de marchandises sur tout le trajet jusqu'au bureau intérieur de destination ou au bureau frontière de sortie ;
- l'exploitation des scanners au niveau des bureaux principaux de dédouanement. Un programme d'installation et de réhabilitation des scanners a été mis en œuvre depuis 2015. Ainsi, les scanners des bureaux de douane de Ouaga-Route et de Bobo-Gare ont été réhabilités et le bureau de Ouaga-Route s'est vu doté d'un nouveau scanner fixe. Aussi, deux scanners bagages avec détecteur de traces ont été installés à l'aéroport de Ouagadougou avec une réhabilitation des scanners de frêt ;
- la poursuite de l'interconnexion des commissionnaires en douane agréés avec SYDONIA World ;
- la mise en œuvre du module « exonération » dans SYDONIA World. Ce module « exo » a été mis en production en juin 2017. Un bureau des douanes pilote (Ouaga-Gare) et deux commissionnaires en douane agréés (SDV Bolloré et DAMCO) ont été choisis pour la phase test du fonctionnement du module. A terme, l'activation de ce module permettra la prise en charge directe des exonérations dans SYDONIA World. Aussi, des modifications seront opérées sur les fonctions de taxation pour le calcul systématique par le système des manques à gagner (dépense fiscale) ;
- l'exploitation du Système de gestion informatisée du contentieux douanier (SYGICOD) qui est une mesure visant à lutter plus efficacement contre la fraude douanière tout en améliorant la fluidité du trafic ;
- la mise en œuvre de l'évaluation des véhicules automobiles d'occasion âgés de moins de dix (10) ans et des engins de travaux publics par le Centre de contrôle des véhicules automobiles (CCVA). Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la modernisation des procédures de dédouanement et vise notamment à assurer un recouvrement optimum des recettes douanières issues de l'importation desdits véhicules ;
- la sélection des experts agréés pour l'expertise des véhicules de plus de dix (10) ans d'âge, importés au Burkina Faso. Elle vise une meilleure évaluation des véhicules et engins de travaux publics et contribuera à améliorer la base taxable et par conséquent les recettes douanières ;
- la promotion des moyens modernes de paiement pour l'acquittement des dettes fiscales avec notamment l'opérationnalisation de la facture normalisée qui est devenue une réalité en 2017 au Burkina Faso, avec son lancement officiel le 21 février 2017. En plus d'être un instrument de lutte contre la fraude, la facture normalisée constitue un instrument de modernisation de l'économie et de sécurisation des transactions commerciales ;

- le lancement le 27 octobre 2017 du plan stratégique 2017-2021 de la DGI. Pour répondre à l'impératif de modernisation de sa gestion, la DGI a adopté son 2^{ème} plan stratégique, avec pour ambition majeure, non seulement de promouvoir une culture de la qualité du service rendu aux usagers, mais aussi de contribuer à porter le taux de pression fiscale à 21 % d'ici à 2021. Avec ce lancement, la DGI marque le top départ du processus de mise en œuvre des téléprocédures, qui permettra aux entreprises de déclarer leurs impôts et taxe en ligne et de payer à l'aide de moyens électroniques;
- l'adoption et la mise en œuvre du Code général des impôts (CGI). Ce nouveau référentiel fiscal se veut non seulement un instrument de mobilisation optimale des ressources domestiques, mais également un instrument de promotion de l'entreprise et de protection du contribuable ;
- l'informatisation de la chaîne du contrôle fiscal en vue de faciliter la sélection des dossiers selon l'analyse risque ;
- la dynamisation du dispositif organisationnel de suivi des recettes du secteur minier ;
- l'amélioration des fonctionnalités et la poursuite du déploiement de SINTAX 2 ;
- la mise en place d'un projet « cadastre fiscal » ;
- l'opérationnalisation de la facture normalisée ;
- l'apurement du portefeuille des restes à recouvrer ;
- la consolidation de la gestion par segment d'entreprises.

Au titre du **renforcement des performances des structures de recouvrement**, les mesures à mettre en œuvre sont :

- la poursuite de l'Approche unité de recouvrement (AUR) ;
- l'éclatement du bureau des douanes de Bobo-Gare (Bobo Inter) en trois bureaux (route, gare et hydrocarbures). Cet éclatement vise à renforcer la spécialisation des offices des douanes pour une bonne amélioration de la réalisation des recettes ;
- le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des Directions des enquêtes et de la recherche fiscale et douanière ;
- le renforcement du dispositif de gestion et de suivi des exonérations en vue de rationaliser et d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales ;
- la réforme de la fiscalité des micro-entreprises ;
- la fiscalisation du secteur agricole sans compromettre la réalisation des objectifs poursuivis par la stratégie de développement agricole ;
- la poursuite de la sensibilisation des contribuables à l'utilisation de la facture normalisée.

Au titre de la **lutte contre la fraude et le faux**, les mesures suivantes seront poursuivies et/ou mises en œuvre :

- le renforcement des capacités opérationnelles de l'administration des douanes à travers la création de nouvelles brigades ;
- le renforcement du contrôle de la valeur et de l'espèce tarifaire par les contrôles simultanés sur les systèmes COTECNA et SYDONIA à travers « le champ 44 » ;
- le renforcement de la coopération entre administrations fiscale et douanière en vue de faciliter les échanges de renseignements à des fins fiscales ;
- le contrôle de l'application de la facture normalisée.

4.4.2 Des réformes budgétaires en consolidation

Dans le cadre du renforcement de la mise en œuvre du budget-programme, les actions ci-après ont été menées :

- **l'élaboration d'un guide d'exécution du budget-programme, volet dépenses**

Ce guide définit les acteurs de l'exécution du budget de l'État, précise leurs rôles et responsabilités et décrit les procédures et outils. Conformément à l'article 115 de la LOLF, il tient compte de la progressivité dans la mise en œuvre des innovations jusqu'en 2019. Il met l'accent sur la manière dont le programme, élément essentiel du budget-programme, va être concrètement piloté en instituant un dialogue de gestion.

- **l'élaboration d'un canevas-type et d'un guide d'élaboration des Rapports annuels de performance (RAP) des programmes budgétaires des Ministères et Institutions**

L'objectif poursuivi dans l'élaboration de ces documents est de doter les Ministères et Institutions d'un canevas-type et d'un guide pratique d'élaboration des RAP afin de leur permettre de rendre compte de la gestion et des résultats des programmes budgétaires.

De façon pratique, dans ces documents, il ressort clairement entre autres :

- (i) les acteurs et leurs rôles dans chacune des étapes d'élaboration des RAP ;
- (ii) le système d'information à prendre en compte dans l'élaboration des RAP (informations / données statistiques, leurs périodicités de production ; les supports, les acteurs...) ;
- (iii) les principes et procédures de préparation et de validation des RAP ;
- (iv) les canaux de diffusion et de capitalisation des RAP ;
- (v) les orientations pour la diffusion et l'appropriation de ces outils auprès des Ministères et Institutions.

Pour ce dernier point, il est prévu la formation de dix (10) acteurs gestionnaires des programmes budgétaires en moyenne par Ministère et Institution. Aussi, les ministères de la Santé, des Infrastructures et de l'Éducation nationale sont accompagnés pour l'élaboration des RAP de leurs programmes budgétaires au titre de l'exercice 2017 avant la formalisation à l'ensemble des départements ministériels.

- **la définition d'un nouveau format type d'élaboration des lois de règlement**

Avec la présentation du budget de l'État par programme pour compter du 1^{er} janvier 2017, il est apparu nécessaire d'adapter la loi de règlement à ce nouveau format. Ainsi, il est prévu en 2018 la définition d'un nouveau format de la loi de règlement conformément aux dispositions de la LOLF (art. 6, 52 et 71). Contrairement au budget objet où la loi de règlement mettait l'accent sur les niveaux de consommation des crédits budgétaires, le nouveau format associera aux taux d'exécution financière, les niveaux d'atteinte des différentes cibles en lien avec les cadres de performance.

V. Un capital humain en renforcement pour soutenir les actions de développement

5.1 UNE AMÉLIORATION NOTABLE DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE L'ÉDUCATION

En 2017, plusieurs actions ont été réalisées en vue de promouvoir l'accès aux services de l'éducation à travers la mise en œuvre des réformes au niveau de l'éducation formelle et non formelle.

5.1.1 L'éducation formelle

Des efforts ont été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes en matière d'éducation formelle et ont concerné le préscolaire, le primaire, le post-primaire, le secondaire et le supérieur.

Au préscolaire, 56 salles de classe ont été construites en 2017. Pour ce qui est des encadreurs, 45 Moniteurs de jeunes enfants (MJE) et 30 Éducateurs de jeunes enfants (EJE) ont été recrutés. On note une amélioration des conditions d'études et de travail. En effet, on compte en moyenne 33 auditeurs par classe en 2016-2017 contre 35 en 2015-2016 ; 89,7 % des structures disposant de latrines fonctionnelles contre 85,2 % en 2015-2016 ; 77 % des structures disposant d'eau potable contre 69,6 % en 2015-2016 et 62,4 % de structures électrifiées contre 52,7 % en 2015-2016.

Le taux brut de préscolarisation en 2016-2017 s'est établi à 3,5 % contre 2,9 % en 2015-2016, soit une hausse de 0,6 point de pourcentage.

En matière d'éducation primaire, les améliorations constatées concernent :

- le taux d'achèvement au primaire qui est passé de 58,2 % en 2016 à 60,3 % en 2017 soit une hausse de 3,6 % ;
- le taux brut de scolarisation s'est établi à 88,5 % en 2017 contre 86,1 % en 2016.

Outre ces performances, il faut noter la construction de 315 salles de classe, l'éclairage de 140 écoles, le recrutement de 5 800 Instituteurs adjoints certifiés (IAC) dont 3 000 sur mesures nouvelles et 2 800 sortant des Écoles nationales des enseignants du primaire (ENEP), la mise à disposition des vivres aux élèves de 228 communes.

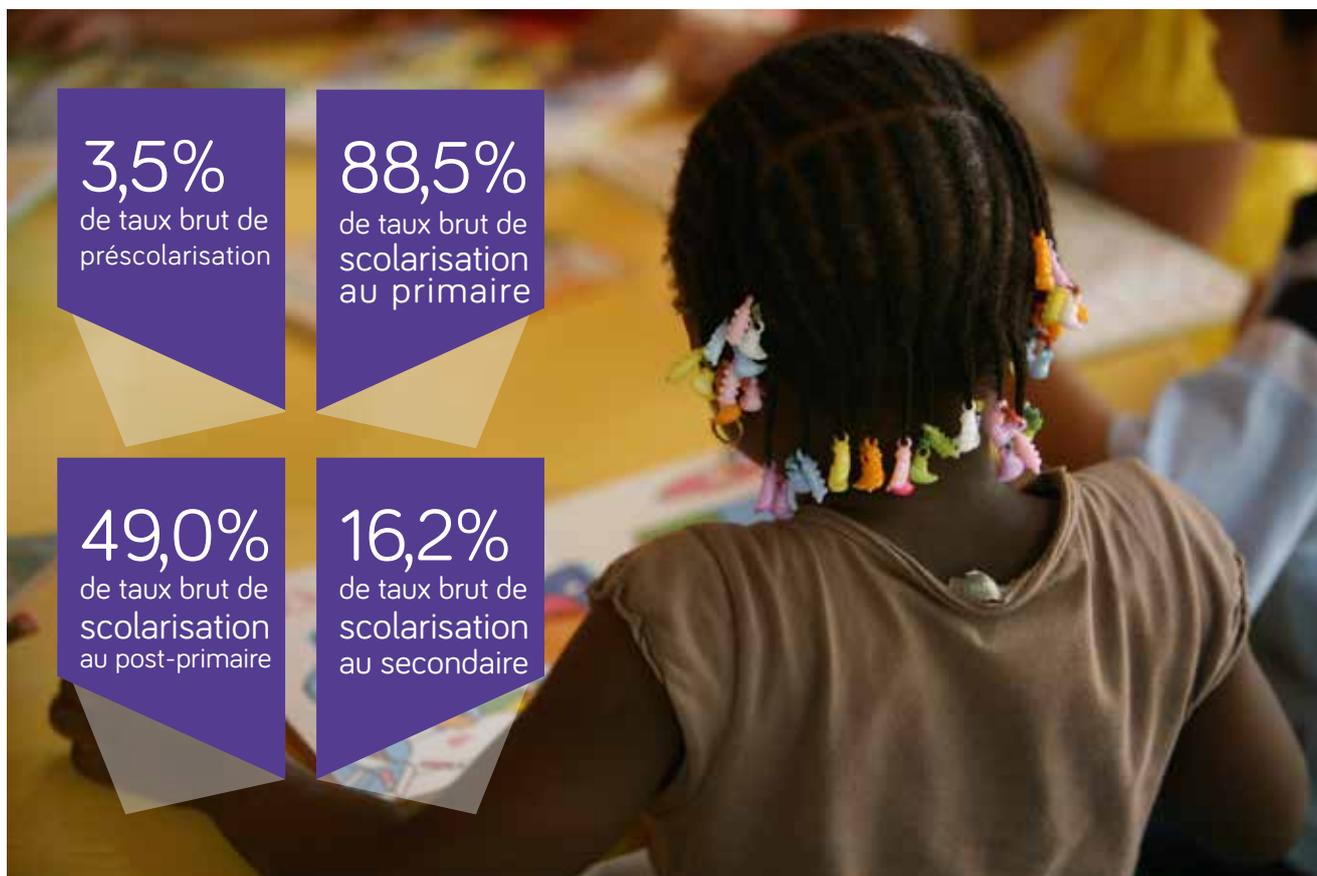
Au niveau des conditions de vie et d'études, des avancées ont été constatées. En effet, le nombre d'élèves par classe a légèrement baissé pour se situer à 47 en 2016-2017 contre 48 en 2015-2016. Le pourcentage d'écoles disposant de latrines fonctionnelles est ressorti à 74,7 % en 2016-2017 contre 74,1 % en 2015-2016. Concernant la disponibilité de l'eau potable à l'école, 56 % d'écoles en disposaient contre 54,7 % en 2015-2016 et 18,3 % des écoles étaient électrifiées contre 15,9 % en 2015-2016.

5 800

instituteurs
adjoints recrutés
en 2017 et

315

salles de classe
construites
au primaire



Pour le post primaire, les effets des actions ont permis au taux d'achèvement au post-primaire d'atteindre 32,9 % en 2017 contre 24,4 % en 2016 pour une cible de 30,2 %. Le taux brut de scolarisation s'est situé à 49,0 %. Quant au taux brut d'admission, il a été de 41,8 % en 2017. Pour le taux de succès au BEPC, il a été de 28,8 % en 2017. Il faut noter également la construction de 49 CEG, la formation continue des enseignants du post-primaire et l'attribution de 5 071 bourses dont 2 717 bourses pour les filles. Concernant les conditions d'études et de travail, pour l'ensemble des établissements du post-primaire et secondaire, 76,3 % disposent de latrines fonctionnelles contre 71,6 % en 2015-2016, 60,1 % disposent d'eau potable contre 57,4 % en 2015-2016 et 43,3 % sont électrifiés contre 40,5 % en 2015-2016.

Concernant le secondaire, au titre de l'année 2017, 676 professeurs certifiés des lycées et collèges d'enseignement général et 48 professeurs certifiés des lycées et collèges d'enseignement technique ont été recrutés. Le taux d'admission est de 15,2 %, le taux brut de scolarisation de 16,2 %, le taux d'achèvement au secondaire de 11,2 % et le taux de réussite au Baccalauréat de 39,3 %. Pour les infrastructures, 5 lycées ont été construits.

676
professeurs
certifiés des
lycées et
collèges
recrutés
en 2017

5.1.2 L'éducation non formelle

En 2017, deux (02) Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) et cinq (05) Centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF) ont été construits. En matière d'égalité et d'équité d'accès pour tous à la formation professionnelle, la proportion des apprenantes par rapport à l'effectif total des apprenants s'est située à 21 %.

5.2 UNE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE DE PLUS EN PLUS ADAPTÉE AUX BESOINS DE L'ÉCONOMIE



23 426
apprenants en
formation
qualifiante
dont 58,55%
de filles en
2017

Trois nouvelles spécialités de formation (BEP agroalimentaire option fabrication aliments pour animaux, BEP agroalimentaire option transformation et conservation de la viande, BEP zootechnique option production animale) ont été ouvertes au lycée professionnel de Dori.

L'organisation des examens du Certificat de qualification professionnelle (CQP), du Brevet de qualification professionnelle (BQP) et du Brevet professionnel de technicien (BPT) a permis de certifier 3 938 apprenants au titre du CQP, 408 apprenants pour le BQP et 69 apprenants pour le BPT.

En ce qui concerne le développement de l'ingénierie de la formation professionnelle, 23 nouveaux référentiels ont été élaborés sur une prévision de 8 en 2017. En outre, le Plan d'action opérationnel de la politique nationale/Enseignement et formation technique et professionnels a été adopté, la carte de la formation professionnelle élaborée et le dispositif pour la traçabilité des formations et des formés conçu.

En vue d'améliorer l'offre et la qualité de la formation professionnelle en 2017, les études techniques et architecturales pour la construction de deux (02) lycées professionnels, de deux (02) lycées techniques et de sept (07) CETFP ont été validées.

Pour assurer une formation de qualité aux apprenants, 168 candidats enseignants de niveau BAC ont été recrutés en 2017 pour être formés au Certificat d'aptitude à l'enseignement technique (CAET) à l'École normale supérieure de l'Université Norbert ZONGO de Koudougou pour la formation pédagogique et à l'étranger pour la formation technique (Tunisie, Côte d'Ivoire, Maroc et Sénégal).

Sur une prévision de 50 enseignants à recruter au niveau DUT/BTS pour être formés au niveau CAET à l'École normale supérieure de l'Université Norbert ZONGO de Koudougou, 33 candidats ont été recrutés.

En ce qui concerne l'accès des filles à la formation professionnelle en 2017, sur les 23 426 apprenants des centres publics et privés de formation qualifiante, 13 717 sont des filles, soit 58,55 % des apprenants.



5.3 DES EFFORTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation a poursuivi ses activités en vue de consolider les acquis déjà engrangés dans ce domaine.

En 2017, la mise en œuvre du programme « promouvoir un enseignement supérieur de qualité » a permis l'achèvement de la 2^{ème} tranche du bâtiment de l'INSSA à l'Université Nazi BONI de Bobo-Dioulasso, le démarrage de la construction de trois (03) infrastructures à l'UO2 (restaurant, centre médical et amphithéâtre de 2 500 places), l'érection des Centres universitaires polytechniques (CUP) de Ouahigouya, de Fada N'Gourma et de Dédougou en universités, l'ouverture des CUP de Gaoua et de Kaya, la création des CUP de Dori et de Tenkodogo.

Au titre de l'accroissement de la fourniture des services sociaux aux étudiants, les activités réalisées sont l'acquisition d'équipements médicaux pour le CENOU, l'acquisition de 10 motos au profit des étudiants en situation de handicap moteur, la réalisation d'un forage positif à la cité universitaire de Kossodo, le service de 32 269 plats par jour dans les restaurants universitaires, l'acquisition de cent trente-cinq (135) bus dont cent quinze (115) ont été livrés, l'attribution de 2 300 nouvelles bourses et le renouvellement de 7 100 bourses, l'octroi de l'aide à 49 346 étudiants, l'octroi de prêts à 7 877 étudiants.

En 2017, le taux de transition du secondaire au supérieur s'est établi à 77,2 % contre 63,2 % en 2016. Ce taux est de 84,6 % pour les garçons et 65,5 % pour les filles. L'effectif total des étudiants en 2017 est de 105 404, dont 82 587 pour le public et 22 817 pour le privé, contre 94 728 en 2016, soit un taux d'accroissement de 11,27 %. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est de 554 contre 513 en 2016. Le nombre d'institutions supérieures est passé de 85 en 2016 à 104 en 2017. S'agissant des établissements d'enseignement supérieur, ils sont passés de 120 en 2016 à 146 en 2017 dont 62 pour le public et 84 pour le privé.

L'année 2017 a été marquée par un important recrutement d'enseignants-chercheurs. Malgré ces efforts, l'offre des services au niveau de l'enseignement supérieur reste en deçà des attentes des étudiants dont le nombre ne cesse de croître. Il se pose donc la nécessité de maintenir les efforts, voire les renforcer dans un contexte de déconcentration universitaire.

Tableau 4 : Évolution de quelques indicateurs de l'enseignement supérieur

Année	2015/2016	2016/2017
Taux de transition (%) du secondaire au supérieur		
Filles	54,8	65,5
Garçons	68,8	84,6
Ensemble	63,2	77,2
Effectif des étudiants par sexe et par statut		
Filles	31 468	35 410
Garçons	63 260	69 994
Ensemble	94 728	105 404
Public	71 501	82 587
Privé	23 227	22 817
Nombre d'étudiants pour cent mille habitants		
Féminin	330	360
Masculin	710	762
Ensemble	513	554

Source : MERSI/DGESS, mars 2018



5.4 DES ACTIONS INNOVANTES EN MATIÈRE DE SANTÉ

Les actions réalisées en 2017, s'inscrivent dans le cadre (i) du renforcement en infrastructures, (ii) le renforcement des équipements et de la maintenance et (iii) l'amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité (médicaments, vaccins, produits médicaux et technologies).

En matière de renforcement en infrastructures et ce suivant les niveaux de la pyramide sanitaire, on note :

- pour le premier niveau, la transformation de quatorze (14) CSPS sur 40 en CM , soit 35 % et la normalisation en cours de trois (03) autres sites. Par ailleurs, 127 CSPS ont été mis en service entre 2016 et 2017, 19 CSPS complets ont été construits mais sont non fonctionnels, 23 CSPS sont en cours de construction.
- au deuxième niveau en 2017, on peut noter la poursuite des travaux de construction des CHR de Ziniaré, Manga et de Dédougou ;
- au titre du troisième niveau, on peut retenir la poursuite des travaux de construction du centre de cancérologie de Ouagadougou, du centre de médecine traditionnelle de Ouagadougou, de l'imagerie de l'hôpital de district de Bogodogo, le démarrage en fin 2017 des travaux de construction du centre de référence en médecine physique réadaptation de Ouagadougou.

En matière de ressources humaines, les efforts se sont poursuivis pour résorber les déficits en personnels de santé qualifiés à travers le recrutement (i) de 317 médecins généralistes, 32 pharmaciens généralistes, (ii) de 37 médecins spécialistes, 02 pharmaciens spécialistes, (iii) d'un chirurgien-dentiste spécialiste, (iv) de 1136 personnels paramédicaux (infirmiers, sages-femmes, technologistes biomédicaux et agents itinérants de santé et d'hygiène communautaire, etc.). Par ailleurs, il a été ouvert une nouvelle filière de formation des attachés de santé en hémodialyse permettant au Burkina Faso de planifier la formation de ressources humaines compétentes dans ce domaine sensible qu'est la prise en charge de l'insuffisance rénale.

Toutefois, le besoin en personnel de santé reste important, notamment dans les zones rurales et celles d'accès difficile. C'est ainsi que l'affectation de médecins spécialistes dans les CHR va être soutenue surtout avec l'option prise d'en faire des hôpitaux universitaires.

Pour soutenir l'offre de soins, vingt (20) médecins généralistes ont été formés en chirurgie essentielle permettant ainsi d'avoir au total 17 CMA sur 48 (38,6 %) disposant de deux médecins en chirurgie essentielle.



37,8%
de taux de
couverture des
consultations
prénatales
en 2017

En matière de santé maternelle, les actions entreprises pour la réduction de la mortalité maternelle ont concerné la poursuite des activités contributives à la maternité à moindre risque, la réalisation des consultations prénatales, l'assistance des accouchements par du personnel qualifié, la réalisation des césariennes. Ainsi, le taux d'accouchements assistés est passé de 80,9 % en 2016 à 82,9 % en 2017. Le taux de césarienne réalisée est de 2,8 % en 2017 contre 2,4 % en 2016. Concernant les consultations prénatales, le taux de couverture en CPN4 est ressorti à 37,8 % en 2017 contre 34,5 % en 2016 pour une cible fixée de 40 %.

En matière de lutte contre le VIH/Sida, les actions ont porté sur : (i) le traitement gratuit avec les antirétroviraux (ARV) de 61 487 personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et la mesure de la charge virale plasmatique du VIH 1 au profit de 22 656 PVVIH, (ii) la conduite de l'enquête de la séro-surveillance dans les sites sentinelles qui a donné globalement pour le pays une prévalence du VIH à 1,3 % chez les femmes enceintes de 15 à 49 ans.

La proportion de personnes atteintes du Sida et justifiables de traitement ARV et qui sont sous ARV est de 94,6 % selon les projections du CSN-Sida et de 65 % selon le Spectrum en fin 2017 pour une cible de 90 %.

En matière de gratuité, les quantités de prestations de soins couvertes se répartissent comme suit :

- 715 669 prestations de soins réalisées gratuitement au titre des accouchements par voie basse contre 656 422 en 2016 ;
- 21 520 césariennes réalisées gratuitement contre 14 088 en 2016 ;
- 4 836 395 prestations de soins curatifs et préventifs offerts aux femmes enceintes contre 2 568 522 prestations en 2016 ;
- 10 815 307 épisodes de maladies ont été pris en charge gratuitement à l'endroit des enfants de 0-5 ans contre 7 068 370 en 2016.

La gratuité couvre environ 25 % de la population et a mobilisé 28,58 milliards de FCFA en 2017. Les actions entreprises ont permis de contenir la létalité du paludisme grave chez les enfants de 0-5 ans de 1,5 % en 2016 à 1,4 % en 2017.

Malgré les résultats encourageants engrangés en matière de gratuité des soins, des difficultés ont été relevées notamment des ruptures de médicaments et l'insuffisance de communication sur le paquet de soins.



28,58
milliards investis
dans la gratuité
en 2017

25%
de la population
couverte par
la gratuité
des soins

Tableau 5 : Statistiques du secteur de la santé en 2015, 2016 et 2017

Indicateurs	Années		
	2015	2016	2017
Nombre d'infirmiers brevetés	2 640	2 516	2099
Nombre d'infirmiers diplômés d'État	3 718	4 633	5424
Nombre de médecins généralistes	857	1 202	1363
Nombre de pharmaciens	217	235	234
Rayon moyen d'action théorique (km)	6,8	6,7	6,5
Ratio habitants par CSPS	10 883	9 731	10 763
Pourcentage de dépôt de médicaments essentiels génériques n'ayant pas connu de rupture des 20 médicaments traceurs	77,0	28,0	14,2
Taux d'occupation des lits au niveau des hôpitaux	46,3	50,5	52,3
Taux d'accouchement assisté par le personnel qualifié (y compris les hôpitaux)	83,4	80,9	83,6
Taux d'utilisation des méthodes contraceptives	34,3	34,3	27,4
Létalité palustre chez les enfants de moins de 5 ans (%)	2,0	1,5	1,4
Létalité palustre chez les femmes enceintes (%)	0,2	0,1	0,1
Taux de couverture en CPN2	71,9	69,5	72,6
Taux de couverture en CPN4	34,1	34,5	37,8

Source : DGESS/MS/Annuaire statistiques 2017

5.5 DES POLITIQUES ORIENTÉES VERS LA CAPTURE DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE

Le dividende démographique se définit comme l'accélération de la croissance économique résultant d'un changement de la structure par âge de la population conjugué à des actions stratégiques dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'économie et de la gouvernance. La question du dividende démographique figure en bonne place dans le PNDES à travers l'Objectif stratégique 2.1: « promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique ».

Le rapport 2016 sur le profil pays du dividende démographique, premier du genre au Burkina Faso, a révélé que la fenêtre du dividende démographique s'est ouverte au Burkina Faso en 1996 et le restera jusqu'en 2050. Ce qui signifie que des efforts stratégiques doivent être réalisés pour bénéficier des retombées du dividende démographique. La condition nécessaire mais non suffisante pour la capture du dividende démographique est la baisse de la fécondité.

En la matière, des progrès ont été enregistrés. D'un niveau de 6,2 en 2006, le nombre moyen d'enfants par femme s'est situé à 5,4 en 2015. Ces progrès ont été possibles grâce à des actions fortes en matière de planification familiale.

En vue de renforcer les chances de capture du dividende démographique, les actions ont été orientées en 2017 vers la mise en place et l'opérationnalisation d'un observatoire national du dividende démographique, notamment le recrutement de 120 sages-femmes supplémentaires et le doublement de la ligne budgétaire destinée à l'achat des produits contraceptifs qui est passé de 500 millions à 1 milliard de FCFA, la sensibilisation des députés sur la thématique du dividende démographique, les chefs religieux et traditionnels et les Organisations de la société civile, la poursuite des actions d'information et de sensibilisation sur le dividende démographique et ses implications politiques et économiques.

L'ensemble des actions engagées pour accélérer la capture du dividende démographique ont coûté environ 2,2 milliards de FCFA, à travers la mise en œuvre du projet SWEDD.



2 TENDANCES DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

I. Évolution et répartition de l'aide par instrument et par type de financement

1.1 APERÇU GÉNÉRAL

L'année 2017, deuxième année de mise en œuvre du PNDES, a connu la mobilisation des partenaires au développement en vue de relever les défis de la mise en œuvre des projets et programmes.

La contribution des donateurs est évaluée dans cette analyse à travers leurs décaissements effectifs au cours de l'année 2017. Le taux de change utilisé pour la conversion est de 1 dollar US pour 581,8572 FCFA (Cf. Annexe 2).

1124
millions
de dollars
décaissés en
moyenne de
2008-2017

1.1.1 L'évolution générale de l'Aide publique au développement

Au cours de la dernière décennie (2008-2017), l'évolution de l'Aide publique au développement (APD) au Burkina Faso peut être décomposée suivant deux phases. Une phase haussière de 2008 à 2013 avec un pic observé en 2009 (Cf. graphique ci-contre) et une phase oscillante de 2014 à 2017. Le pic observé en 2009 (+21,2 %) s'explique par la contribution des PTF pour faire face aux difficultés liées à l'inondation du 1^{er} septembre 2009. En effet, l'Aide alimentaire a plus que doublé tandis que l'assistance et le secours d'urgence a plus que triplé par rapport à leur niveau de 2008.

Le volume annuel moyen de l'APD reçue par le Burkina Faso durant cette décennie a été de 1124 millions de dollars US contre 552,09 millions de dollars US sur la période 1998-2007, traduisant la confiance des PTF vis-à-vis du pays.

Au cours de la même période, la mise en œuvre des plans nationaux de développement a permis de réaliser des performances macro-économiques appréciables avec un taux de croissance annuel moyen de 5 %. Les plus fortes baisses de l'évolution de cette croissance s'observent en 2009 (3 %) et en 2014 (3,9 %). En comparaison avec l'évolution de l'APD, il faut

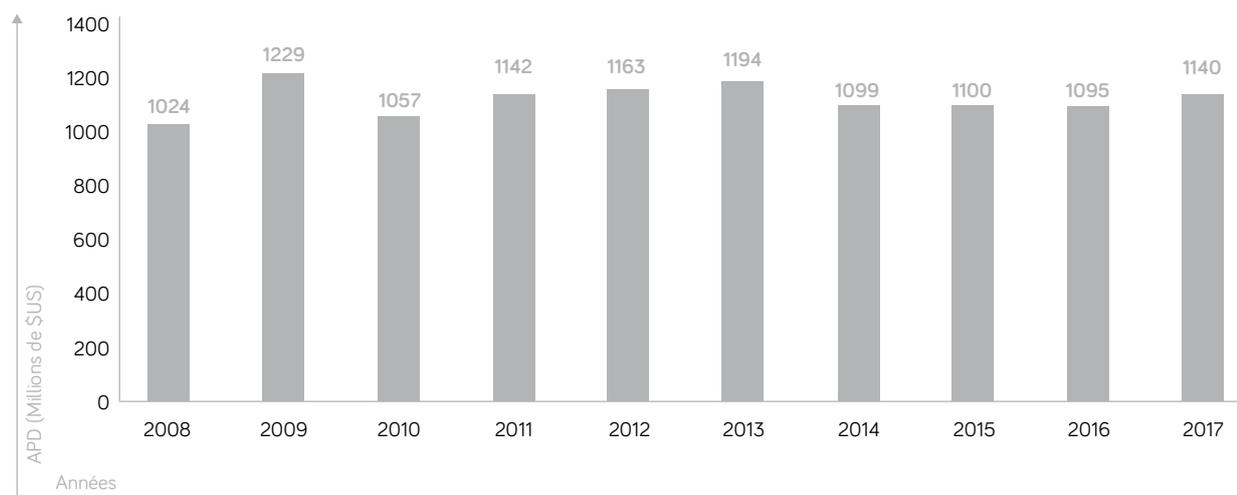
noter que les inondations de septembre 2009 et les troubles socio-politiques qu'a connus le pays en 2014 ont tous eu un impact sur l'évolution des deux variables. Si l'APD s'est accrue en 2009 permettant de contribuer à une riposte rapide pour la prise en charge des difficultés liées aux inondations, elle s'est stabilisée face à l'attente des PTF lors de la crise socio-politique.

En 2017, le taux d'exécution des dépenses d'investissement du Programme d'investissement public (PIP) a été de 58,7 %, soit une exécution de 636,94 milliards de FCFA sur une dotation de 1 085,87 milliards de FCFA en crédit de paiement. Ce taux est en baisse de 19,55 points comparativement au taux d'exécution de l'année 2016 (78,2 %).

L'APD reçue par le Burkina Faso s'est accrue de 4,1 % entre 2016 et 2017 passant ainsi de 1 094,78 millions de dollars US à 1 139,64 millions de dollars US. En faisant intervenir le taux de change dollar/FCFA, on estime le montant de l'APD en fin 2017 à 663,11 milliards de FCFA contre 649,31 milliards de FCFA en 2016.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'APD reçue sur la période 2008-2017.

Graphique 2 : Évolution de l'APD de 2008 à 2017 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

La quasi-stagnation de 2014-2016 s'explique, entre autres, par les effets de la crise socio-politique. La mise en œuvre d'une transition politique réussie en 2015, les réformes entreprises par le nouveau Gouvernement et la confiance des partenaires retrouvée ont permis à l'APD de passer à nouveau au-dessus de la barre de 1100 millions de dollars USD en 2017.

Bien qu'encore modeste, cette évolution est la résultante du renforcement du suivi de la mise en œuvre des conventions de financements et traduit la volonté des PTF à accompagner la mise en œuvre du PNDES, comme en témoignent d'une part le niveau des conventions signées en 2017 (977,65 milliards de FCFA contre 866,77 milliards de FCFA en 2016) et d'autre part le raccourcissement des délais de ratification des conventions de financement qui sont passés en moyenne de 6-9 mois à 2-3 mois.

663,1
milliards de FCFA
estimé de l'APD
en 2017

Suivant la source, le type et l'instrument de financement, l'APD reçue par le Burkina Faso en 2017 se caractérise par une prédominance :

- de l'aide multilatérale (56,9 %) par rapport à l'aide bilatérale (37,3 %) et à la contribution des ONG (5,8 %) ;
- des dons (75,2 %) par rapport aux prêts (24,8 %) ;
- de l'Aide projet (83,6 %) par rapport aux autres types d'instruments.

En 2017, le volume le plus important d'APD provient des partenaires multilatéraux avec un montant de 648,95 millions de dollars US, suivis des partenaires bilatéraux avec un apport de 424,86 millions de dollars US et des ONG pour une contribution de 65,84 millions de dollars US. Par rapport à 2016, l'APD est en hausse de 44,86 millions de dollars US. La contribution des partenaires multilatéraux a connu une baisse de 11,71 millions de dollars US, celle des bilatéraux et des ONG est en hausse respectivement de 24,84 millions de dollars US et 31,74 millions de dollars US.

Par ailleurs, sur les quatorze (14) secteurs de planification nationale définis par le PNDES, les cinq premiers secteurs (Production agro-sylvo-pastorale, Environnement eau et assainissement, Infrastructures de transport et communication, Santé et Gouvernance économique) ont absorbé 68,59 % de l'APD totale reçue du fait de l'alignement des PTF sur ces dits secteurs.

Sur la période 2013-2017, le ratio « APD sur PIB courant » est ressorti en moyenne à 9,4 %. Avec un taux de 9,2 % en 2017, ce ratio est en légère progression par rapport à son niveau de 2016. S'agissant du ratio « APD par habitant », il a été en moyenne de 61,11 dollars US sur la période 2013-2017. En glissement annuel, ce ratio a connu une légère augmentation passant de 57,46 dollars US en 2016 à 58,05 dollars US en 2017.

L'évolution de l'APD par rapport au PIB et au nombre d'habitants est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Évolution de l'APD par rapport au PIB et au nombre d'habitants de 2013 à 2017

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017
Population	17 322 796	17 880 386	18 450 494	19 052 757	19 632 147
APD (millions \$ US)	1 194,42	1 099,22	1 100,34	1 094,78	1 139,64
Taux de change du dollar /FCFA	494,00	503,05	591,40	593,10	581,86
APD (en milliards de FCFA)	590,04	552,96	650,74	649,31	663,11
PIB courant	5 984,88	6 200,00	6 576,92	7 185,50	7 173,10
Ratio APD/PIB (%)	9,9	8,9	9,9	9,0	9,2
APD par habitant (dollars US)	68,95	61,48	59,64	57,46	58,05
APD total des pays du CAD*	121 838,30	123 945,80	131 555,30	143 328,70	146 600,00

Source : MINEFID/DGCOOP et DGEP, septembre 2018

1.1.2 Analyse de l'inscription de l'APD dans le budget de l'État en 2017

1.1.2.1 Situation d'exécution du budget de l'État en 2017

Le budget initial de l'État exercice 2017 a été arrêté en recettes et en dépenses pour des montants respectifs de 2 036,30 milliards de FCFA et 2 455,19 milliards de FCFA, soit un besoin de financement de 418,89 milliards de FCFA. Suite aux lois de finances rectificatives, les prévisions définitives se sont établies à 1 799,13 milliards de FCFA en recettes et 2 297,78 milliards de FCFA en dépenses.

Au titre des recettes, les recettes ordinaires se sont élevées à 1 397,58 milliards de FCFA, pour une prévision définitive de 1 444,77 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 96,7 %. Les recettes extraordinaires, composées essentiellement des dons, se sont chiffrées à 194,51 milliards de FCFA contre une prévision définitive de 354,36 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 46,0 %.

S'agissant de l'exécution des dépenses, le montant total des engagements s'est établi à 2 116,42 milliards de FCFA en 2017, pour une prévision révisée de 2 297,78 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 92,1 %. Au titre des dépenses d'investissements, le montant des engagements s'est élevé à 799,09 milliards de FCFA pour une prévision révisée de 965,75 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 82,8 %. Les dépenses d'investissement sont réparties entre financements extérieurs et intérieurs pour des taux d'exécution respectifs de 63,0 % et 96,0 %. Le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement sur financement extérieur est dû généralement à la méconnaissance des procédures des PTF par certains acteurs et la non-levée à temps des conditions suspensives aux décaissements contenues dans les différents accords de prêt et protocoles d'accord de don.

1397,58
milliards de
FCFA de
recettes
ordinaires
mobilisées
en 2017, soit
96,7 %

Tableau 7 : Situation de prévision et d'exécution du budget de l'État, exercice 2017 (en milliards de FCFA)

Budget	Prévisions initiales	Prévisions définitives	Réalisations	Taux de réalisation
Recettes	2 036,30	1 799,13	1 592,09	88,49 %
Recettes ordinaires	1 438,27	1 444,77	1 397,58	96,73 %
Recettes extraordinaires	598,04	354,36	194,51	54,89 %
Dons programmes	261,44	92,93	74,36	80,02 %
Dons projets et legs	336,60	261,44	120,15	45,96 %
Dépenses	2 455,19	2 297,78	2 116,42	92,11 %
Dépenses courantes	1 162,98	1 311,88	1 300,81	99,16 %
Dépenses en capital	1 292,22	985,91	815,61	82,73 %
Investissements exécutés par l'État	1 277,02	965,71	799,09	82,75 %
État	888,96	577,66	554,45	95,98 %
Financement extérieur (subventions et prêts projets)	388,05	388,05	244,64	63,04 %
Transfert en capital	15,20	20,19	16,52	81,81 %

Source : MINEFID/DGB, juillet 2018

1.1.2.2 Situation d'exécution des contreparties nationales en 2017

Au titre des contreparties nationales, un montant de 16 946 551 929 FCFA a été engagé au cours de l'exercice 2017 sur une dotation révisée de 49 597 460 486 FCFA, soit un taux d'exécution de 34,2 %.

L'analyse du taux d'absorption des contreparties nationales par Ministère et Institution fait ressortir que huit (08) ministères ont enregistré des taux d'exécution inférieurs à 50 %. Il s'agit :

- du Ministère de l'environnement, de l'économie verte et des changements climatiques avec 49,3 % ;
- du Premier ministre avec 35,1 % ;
- du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation avec 31,0 % ;
- du Ministère des infrastructures avec 16,3 % ;
- du Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille avec 0 % ;
- du Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat avec 0 % ;
- du Ministère du développement de l'économie numérique et des postes avec 0 % ;
- du Ministère de l'énergie avec 0 %.

34,2 %
de taux
d'exécution des
contreparties
nationales

Ces faibles taux d'exécution sont dus d'une part à une mauvaise programmation des investissements qui entraîne des difficultés en cours d'exécution des projets et d'autre part, à la faible maîtrise des procédures de passation des marchés par certains acteurs et à la défaillance de certaines entreprises à exécuter les contrats.

Les gestionnaires de projets ont également leur part de responsabilité dans cette contrepartie.

77,89
milliards de
FCFA en 2017

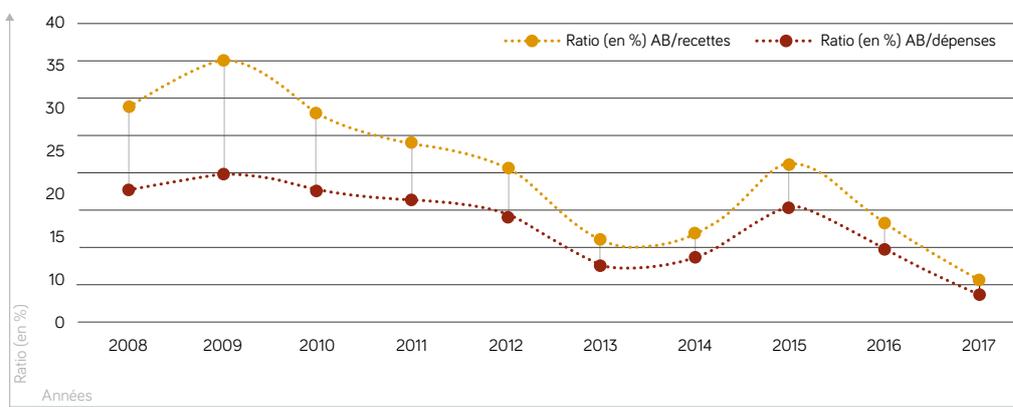
1.1.2.3 Part des appuis budgétaires dans le budget de l'État

La part des appuis budgétaires dans le budget se mesure par les ratios appuis budgétaires sur les recettes totales et appuis budgétaires sur les dépenses totales réalisées au cours de l'année.

Sur la période 2008-2017, ces ratios ont connu une tendance baissière avec des baisses plus accentuées en 2017 (5,57 % pour le ratio AB/recettes et 3,68 % pour le ratio AB/dépenses). La forte baisse du ratio en 2017 est surtout liée à la baisse des appuis budgétaires au cours de la même année, s'établissant à 77,89 milliards de FCFA, le niveau le plus faible de la série jamais enregistrée par le pays. Cependant, on observe un pic en 2009 pour les deux ratios (respectivement 35,03 % et 19,75 %) qui pourrait s'expliquer par l'effort de mobilisation des AB pour venir en aide aux sinistrés des inondations du premier septembre 2009. Les bas niveaux bas de ces ratios constatés en 2013 et 2017 s'expliqueraient par la bonne réalisation des recettes conjuguée à la bonne exécution des dépenses.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des deux ratios sur la période 2008-2017

Graphique 3 : Évolution des ratios AB /recettes et AB/dépenses



Source : DGCOOP ; septembre 2018

Le tableau ci-dessous donne la situation de réalisation des recettes, de l'exécution des dépenses ainsi que des ratios « AB / recettes » et « AB / dépenses ».

Tableau 8 : Évolution des ratios AB sur les recettes et dépenses du budget de l'État

Libellés	Recettes totales (en milliards de FCFA)	Dépenses totales (en milliards de FCFA)	AB (en milliards de FCFA)	Ratio AB/recettes	Ratio AB/Dépenses
2008	483,83	780,26	139,39	28,81 %	17,86 %
2009	539,10	956,44	188,87	35,03 %	19,75 %
2010	681,28	1083,22	191,03	28,04 %	17,64 %
2011	793,62	1163,39	190,23	23,97 %	16,35 %
2012	998,91	1453,74	205,94	20,62 %	14,17 %
2013	1117,38	1677,41	125,49	11,23 %	7,48 %
2014	1064,69	1462,61	126,74	11,90 %	8,67 %
2015	1047,93	1424,16	219,47	20,94 %	15,41 %
2016	1230,51	1645,11	163,35	13,28 %	9,93 %
2017	1 397,58	2 116,42	77,89	5,57 %	3,68 %

Source : DGCOOP / septembre 2018

1.1.3 Situation des conventions signées et des programmes de coopération validés en 2017

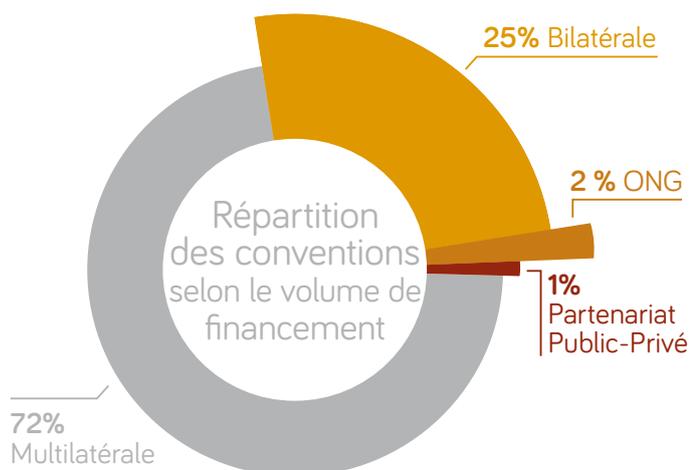
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, ce sont 166 conventions de financement qui ont été signées pour un montant total de 977,65 milliards de FCFA contre 655,85 milliards de FCFA en 2016. Ces conventions de financement destinées à financer le PNDES ont été signées avec les partenaires multilatéraux, bilatéraux, les partenaires privés dans le cadre des PPP et les ONG/AD.

Le graphique suivant permet d'apprécier la contribution de chaque type de bailleur dans le montant total des conventions signées sur la période ci-dessus indiquée.



Signature d'une convention de financement avec la Banque mondiale

Graphique 4 : Répartition des conventions selon le volume de financement par type de partenaire



977,66
milliards de
FCFA
mobilisés
en 2017 sous
forme de
conventions
signées

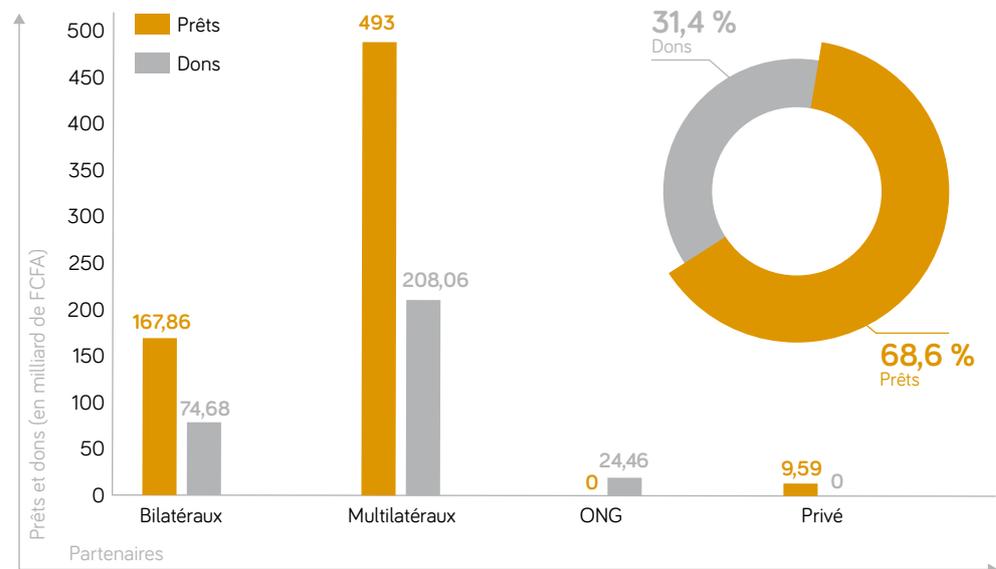
Source : DGCOOP/MINEFID, janvier 2018

Sur le montant total des conventions de financement signées en 2017, la contribution des partenaires multilatéraux reste de loin la plus importante avec un montant de 701,06 milliards de FCFA, soit une proportion de 71,7%. Cela s'explique par la forte contribution de deux partenaires majeurs, à savoir la Banque mondiale et l'Union européenne, conformément à leurs engagements pris à Paris en décembre 2016. Ils sont suivis des partenaires bilatéraux qui ont contribué pour un montant de 242,54 milliards de FCFA, soit 24,8% et des ONG comptabilisant un volume de 24,46 milliards de FCFA, soit 2,5%. Les conventions signées en mode PPP demeurent très faibles avec une part de 1% (9,59 milliards de FCFA).



Suivant la modalité de financement, on observe un montant des conventions signées de 670,45 milliards de FCFA sous forme de prêts (68,6 %) tandis que les dons s'élèvent à 306,29 milliards de FCFA, soit 31,4 %.

Graphique 5 : Situation des conventions signées par modalité de financement



Source : DGCOOP/MINEFID, janvier 2018

1.2 RÉPARTITION DE L'AIDE PAR TYPE D'ASSISTANCE

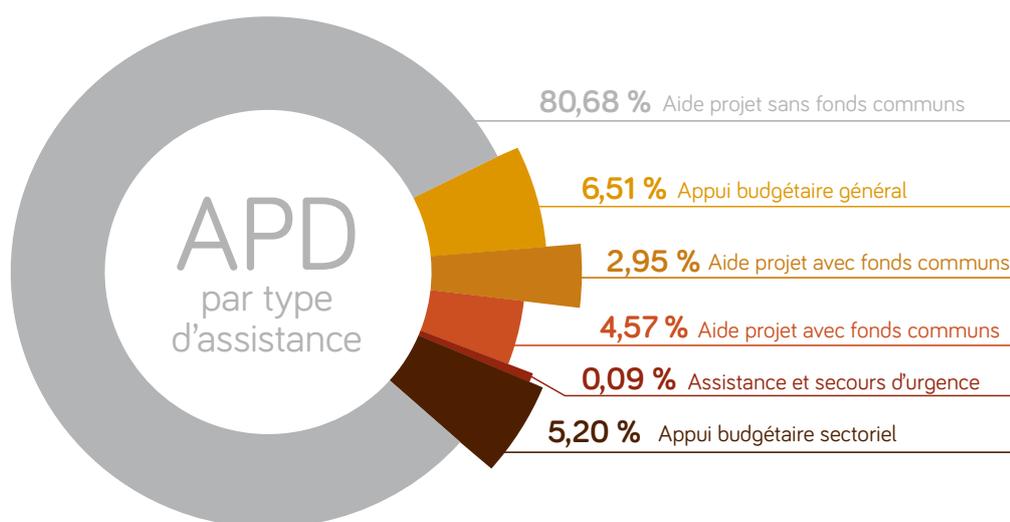
La situation de l'APD par type d'assistance en 2017, tout comme celle en 2016, fait ressortir une prédominance de l'Aide projet. En effet, l'Aide projet occupe 83,6 % de l'APD de 2017 avec un montant de 953,08 millions de dollars US, enregistrant ainsi une hausse de près de 178,18 millions de dollars US par rapport à son niveau de l'année 2016, qui affichait un montant de 774,90 millions de dollars US. Les appuis budgétaires totalisent un montant de 133,47 millions de dollars US, soit 11,7 % de l'APD de 2017 occupant ainsi la seconde place. La part de l'Aide alimentaire ainsi que celle de l'assistance et secours d'urgence dans l'APD de 2017 s'élèvent respectivement à 4,6 % et à 0,1 %.

Tableau 9 : Structure de l'APD par type d'assistance en 2017

Type d'Assistance	Montant 2016 (Millions \$US)	Montant 2017 (Millions \$US)	En % de l'APD en 2017	Montant en 2017 (Millions de FCFA)
Aide projet	774,90	953,08	83,6 %	554 558,52
Aide projet sans fonds communs	672,50	919,46	80,7%	534 993,26
Aide projet avec fonds communs	102,40	33,63	3,0 %	19 565,26
Appui budgétaire	281,88	133,47	11,7 %	77 658,15
Appui budgétaire général	274,75	74,15	6,5 %	43 144,13
Appui budgétaire sectoriel	7,12	59,32	5,2 %	34 514,02
Aide alimentaire	31,66	52,03	4,6 %	30 272,28
Assistance et secours d'urgence	6,34	1,06	0,1 %	617,35
Total	1 094,78	1139,64	100,0 %	663 106,31

Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

Graphique 6 : Répartition de l'APD par type d'assistance en 2017



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

916,46
millions de
dollars US
Aide projet
sans fonds
communs

1.2.1 L'Aide projet

L'Aide projet, avec un montant de 953,08 millions de dollars US constituée de l'Aide projet sans fonds communs (80,7%) et de l'Aide projet avec fonds communs, a connu une hausse considérable (23%) entre fin 2016 et fin 2017.

1.2.1.1 L'Aide projet sans fonds communs

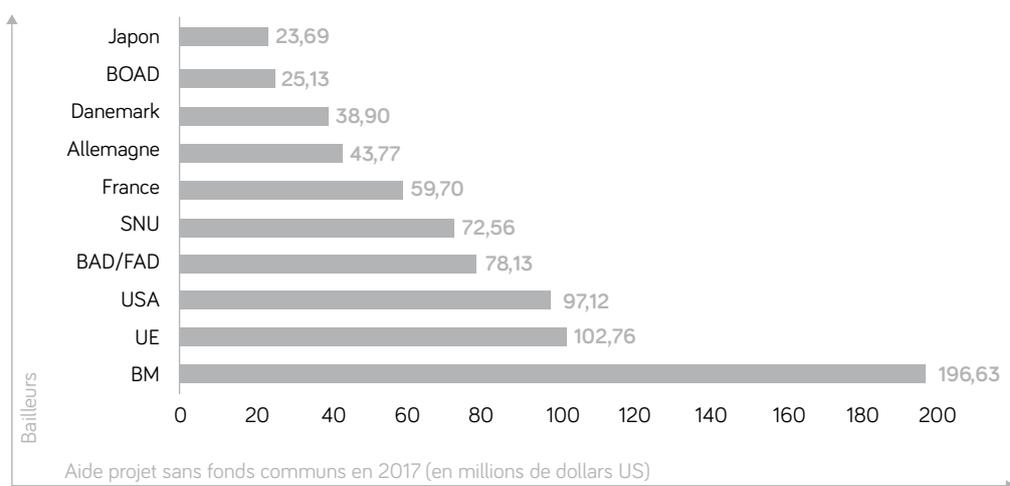
L'Aide projet sans fonds communs (AP/SFC) est l'instrument courant de financement des projets et programmes de développement au Burkina Faso. Elle s'est située à 919,46 millions de dollars US en 2017, enregistrant ainsi une hausse de 36,7% par rapport à 2016 où elle était de 672,50 millions de dollars US. Cette forte augmentation de l'AP/SFC est liée à l'accroissement de la contribution des cinq principaux bailleurs qui s'est accrue de 50,1%, soit 182,66 millions de dollars US en 2017. La contribution des cinq principaux projets financés par ce type d'assistance s'est augmentée de 49,5%, soit 51,96 millions de dollars US en 2017.

La valeur de 2017 représente 80,7% de l'APD totale. On y enregistre une forte proportion des dons (70%) par rapport aux prêts (30%).

Parmi les principaux partenaires ayant fourni ce type d'aide en 2017, la Banque mondiale est classée première avec 196,63 millions de dollars US, soit 21,4%, suivie de l'Union européenne avec 102,76 millions de dollars US (11,2%), des États-Unis d'Amérique avec 97,12 millions de dollars, soit 10%, du Groupe BAD/FAD avec 78,13 millions de dollars US (8,6%) et du Système des Nations unies avec 72,56 millions de dollars US (8,0%).

Le graphique suivant présente la situation des contributions des dix (10) principaux PTF qui ont fourni de l'Aide projet sans fonds communs en 2017.

Graphique 7 : Contribution des 10 principaux bailleurs faisant de l'Aide projet sans fonds communs en 2017 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

Les principaux projets ayant bénéficié de l'Aide projet sans fonds communs en 2017 sont :

- le Programme de santé (paludisme, planification familiale, lutte contre le VIH-Sida, maladies tropicales négligées, nutrition, hygiène et assainissement...), financé par les États-Unis d'Amérique pour un montant de 41,50 millions de dollars US ;
- le projet de résilience et nutrition (Agriculture, sécurité alimentaire, élevage, nutrition...), financé par les États-Unis d'Amérique pour un montant de 34,00 millions de dollars US ;
- le projet « Pôle de croissance de Bagré », financé par la Banque mondiale pour un montant de 29,68 millions de dollars US ;
- le projet de mise en place d'une infrastructure Cloud au profit de l'administration, des entreprises et des citoyens (G-Cloud), financé par le Danemark pour un montant de 27,28 millions de dollars US ;
- le projet « Ligne de crédit CORIS BANK INTERNATIONAL », financé par la BAD/FAD pour un montant de 24,55 millions de dollars US.

1.2.1.2 L'Aide projet avec fonds communs (AP/FC)

En vue d'harmoniser les procédures et les conditions de décaissement, les engagements internationaux préconisent les fonds communs ou paniers communs comme modalité de financement sur l'efficacité de l'aide. Pour la mise en œuvre de cette aide, l'un des PTF (chef de file) assure la coordination avec le Gouvernement.

En 2017, l'Aide projet avec fonds communs s'est établie à 33,63 millions de dollars US contre 102,40 millions de dollars US en 2016, soit une baisse de 67,2 %. Elle a représenté ainsi 3,0 % de l'APD totale et 3,5 % de l'Aide projet en 2017. Les trois bailleurs qui ont le plus contribué à ce type d'assistance sont la France (35,1 %), le Canada (22,9 %), et le Luxembourg (14,6 %). L'Aide projet avec fonds communs de 2017 a été exclusivement fournie sous forme de dons.

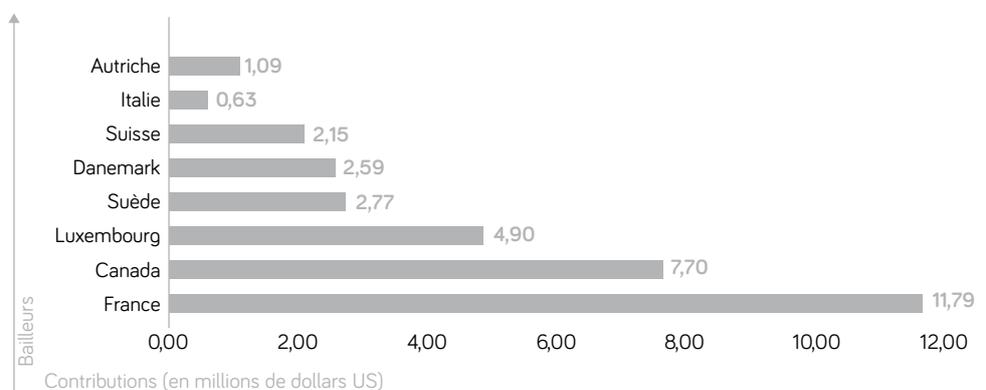
La baisse de l'AP/FC s'explique notamment par la diminution de la contribution des principaux bailleurs de 69,2 %, soit 85,3 % pour la Suède, 78,5 % pour la France, 35 % pour le Luxembourg et 24 % pour le Canada. Il faut aussi noter la fin du Programme économique régionale de l'UEMOA (PER-UEMOA) financé par la Banque mondiale.

33,63
millions de
dollars US
d'aide projets
avec fonds
communs

Les principaux projets qui ont bénéficié de l'Aide projet avec fonds communs en 2017 sont :

- le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) ;
- le Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) ;
- le Programme d'appui au secteur forestier BKF/O19 ;
- le Programme sectoriel eau et assainissement ;
- le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) 2016-2030.

Graphique 8 : Contribution des bailleurs utilisant l'Aide projet avec fonds communs en 2017 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

74,15
millions de
dollars US
d'appui
budgétaire
général

1.2.2 L'appui budgétaire

L'appui budgétaire, composé de l'Appui budgétaire général (ABG) et de l'Appui budgétaire sectoriel (ABS), est une assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis ou de coopération technique, mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises.

Bien qu'en régression continue, en raison du changement des politiques d'intervention de certains partenaires, cette forme d'aide demeure une formule constante d'assistance grâce à l'existence d'un groupe de partenaires qui y adhèrent par le biais d'un contrat avec l'État burkinabé. Il s'agit du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires (CGAB) conclu avec neuf (9) partenaires depuis l'année 2005. Il a été renouvelé en 2012 puis en 2018 avec sept (07) partenaires et la Suède en tant qu'observateur.

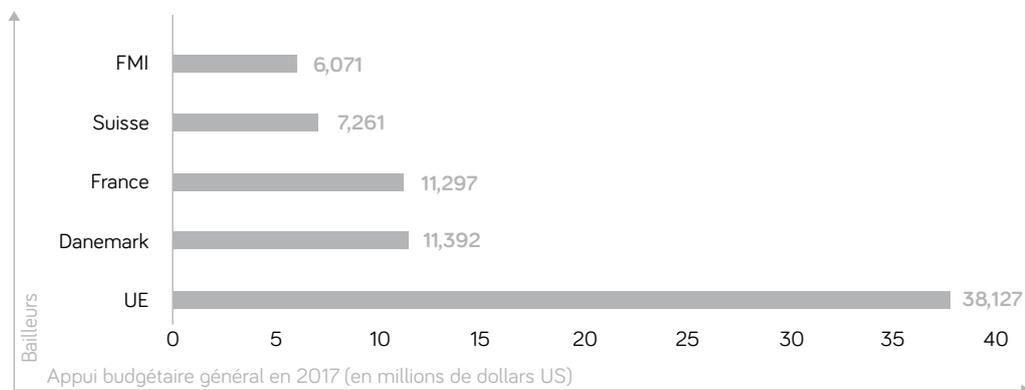
1.2.2.1 L'Appui budgétaire général

L'Appui budgétaire général (ABG) apporté au Burkina Faso courant l'année 2017 se chiffre à 74,15 millions de dollars US, largement en dessous de celui de 2016 qui s'élevait à 274,75 millions de dollars US, soit une baisse de 200,60 millions de dollars US. Sa part dans l'APD totale s'est située à 6,5 % contre 25,1 % en 2016. Il a été octroyé en majorité sous forme de dons à hauteur de 68,08 millions de dollars US (91,8 %). Les prêts enregistrés se sont établis à 6,07 millions de dollars US (8,2 %).

Cette contre-performance au niveau des ABG s'explique entre autres par la diminution des appuis de l'Union européenne et du Fonds monétaire international ainsi que le report en 2018 du décaissement en faveur de cette forme d'aide de la Banque mondiale.

Les bailleurs de l'ABG en 2017 sont : l'Union européenne avec 38,13 millions de dollars US (51,4 %), le Danemark pour 11,39 millions de dollars US (15,4 %), la France pour 11,30 millions de dollars US (15,2 %), la Suisse pour 7,26 millions de dollars US (9,8 %) et le FMI pour 6,07 millions de dollars US (8,2 %).

Graphique 9 : Contribution des donateurs de l'Appui budgétaire général en 2017



59,32
millions de
dollars US
d'AP/FC

Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

1.2.2.2 L'Appui budgétaire sectoriel

L'Appui budgétaire sectoriel (ABS) est destiné à financer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement au niveau sectoriel. En 2017, les montants de l'ABS, livrés en totalité sous forme de subvention, ont été de 59,32 millions de dollars US contre 7,12 millions de dollars US en 2016, soit une hausse de 52,20 millions de dollars US. L'ABS de 2017 représente 5,2 % de l'APD totale reçue en 2017.

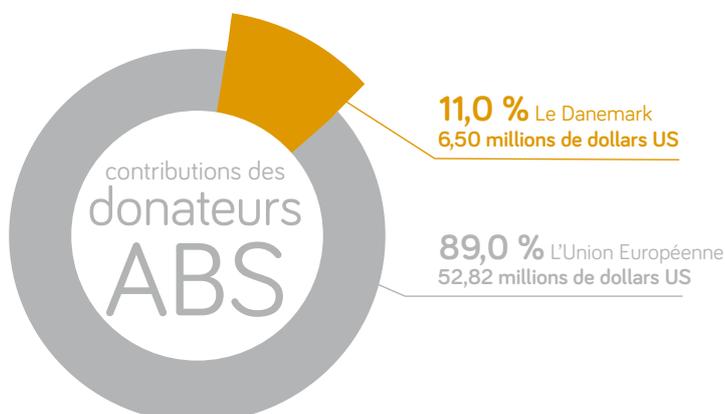
Cette augmentation s'explique principalement par l'engagement de l'Union européenne pour cette forme d'aide. En effet, les programmes d'appuis budgétaires sectoriels de l'Union européenne ont contribué à près de 52,82 millions de dollars US soit 89,0 % de l'ABS global.

Les bailleurs ayant accordé les ABS en 2017 sont :

- l'Union européenne avec une contribution de 52,82 millions de dollars US, soit 89,0 % des Appuis budgétaires sectoriels ;
- le Danemark pour un montant de 6,50 millions de dollars US, soit 11,0 % des Appuis budgétaires sectoriels.

7,12
millions
de dollars US
d'appui budgétaire
sectoriel

Graphique 10 : Contribution des donateurs de l'Appui budgétaire sectoriel en 2017



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

52,03
millions
de dollars
US d'Aide
alimentaire

1.2.3 L'Aide alimentaire

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Aide alimentaire s'étend à l'ensemble des vivres reçus à des fins de développement, y compris les financements (dons et prêts) destinés à leur achat. Les composantes essentielles de cette aide sont les vivres contre travail et ceux vendus pour financer des projets de développement.

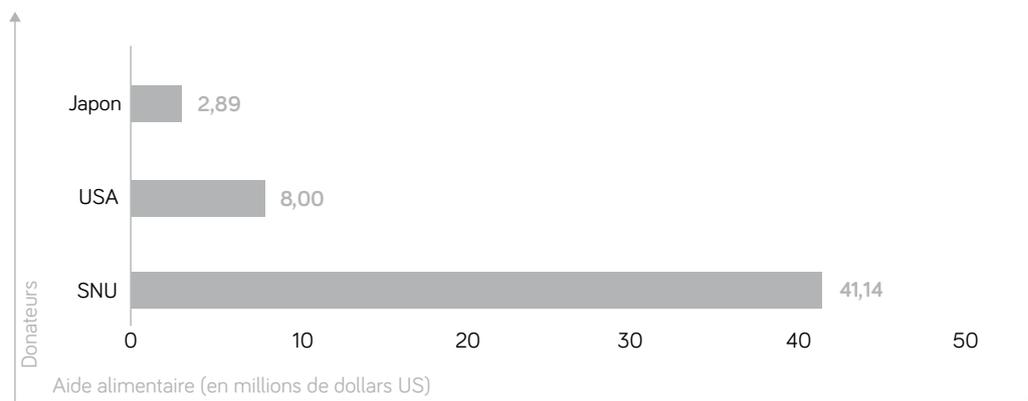
Le volume total de l'Aide alimentaire s'est établi à 52,03 millions de dollars US en 2017 contre 31,66 millions de dollars US en 2016, soit une hausse de 64,3 %. Sa part dans l'APD totale a été de 4,6 %. Elle a été accordée intégralement sous forme de dons et les principaux fournisseurs sont :

- le Système des Nations unies (SNU) pour 41,14 millions de dollars US, soit 79,1 % ;
- les États-Unis d'Amérique pour 8,00 millions de dollars US, soit 15,4 % ;
- le Japon pour 2,89 millions de dollars US, soit 5,5 %.

Les projets ayant bénéficié de cette forme d'aide sont :

- le projet « Country Program- Burkina Faso (CP) », financé par le Système des Nations unies (PAM) pour un montant de 22,79 millions de dollars US ;
- le projet « Developing resilience and fighting malnutrition (PRRO) », financé par le Système des Nations unies (PAM) pour 18,35 millions de dollars US ;
- le projet RÉCOLTE (USDA), financé par les États-Unis d'Amérique pour 8,00 millions de dollars US ;
- le Programme de l'Aide alimentaire, financé par le Japon pour 2,89 millions de dollars US.

Graphique 11 : Contribution des principaux donateurs de l'Aide alimentaire en 2017



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

1.2.4 L'assistance et secours d'urgence

L'assistance et secours d'urgence constitue un type d'Aide publique au développement et a lieu en réaction aux catastrophes naturelles (inondations, famines, sécheresse, etc.) afin d'apporter assistance et secours aux victimes. Cette forme d'aide est constituée de produits vivriers tels que les céréales, les produits alimentaires en conserves ou en l'état et les bons d'achats qui ne sont pas comptabilisés dans l'Aide alimentaire et d'une partie non alimentaire (tentes, couvertures, médicaments, etc.).

En 2017, cette forme d'aide a été évaluée à 1,06 millions de dollars US contre 6,34 millions de dollars US en 2016, soit une régression de 83,3 %. Cette baisse s'explique, entre autres, par la diminution des appuis aux projets humanitaires de la Chine-Taiwan et du Système des Nations unies (SNU) ainsi que le non décaissement en faveur de cette forme d'aide des États-Unis d'Amérique. Elle a été octroyée exclusivement sous forme de dons à hauteur de 1,06 millions de dollars US.

La part de l'assistance et secours d'urgence dans l'APD totale est de 0,1 % en 2017.



1,06
millions de
dollars US
d'assistance
et secours
d'urgence

Tableau 10 : Principales caractéristiques de l'assistance et secours d'urgence en 2017

Bailleurs	Montant en millions de \$US	Part en % de l'assistance et secours d'urgence
Assistance et secours d'urgence	1,06	0,09
Principaux donateurs	1,06	99,91
Chine-Taiwan	0,901	84,92
SNU	0,159	14,99
Autres	0,00	0,00
Répartition par conditions		
Dons	1,06	99,91
Prêts	0	0,00

Source : PGA/DGCOOP, juillet 2018

Les projets ayant bénéficié de cette forme d'aide sont :

- le projet Mission médicale chinoise, financé par la Chine-Taiwan pour un montant de 0,90 million de dollars US ;
- le projet « OSRO/GLO/602/USA : African Sustainable Livestock 2050 (ASL 2050) », financé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour 0,11 million de dollars US ;
- le projet « TCP/RAF/3602 : Assistance technique pour le renforcement du système alimentaire du quinoa - Phase II », financé par la FAO pour 0,05 million de dollars US.



7,58
millions de
dollars US
d'assistance
technique

1.2.5 L'assistance technique

L'assistance technique ou la coopération technique comprend la coopération technique autonome et la coopération technique intégrée aux projets et programmes d'investissements. Le volume de l'APD issue de cette coopération en 2017 s'élève à 7,58 millions de dollars US contre 14,76 millions de dollars US en 2016, soit une baisse de 48,6 %.

L'aide déboursée au profit de la coopération technique autonome en 2017 se chiffre à 0,65 millions de dollars US contre 5,02 millions de dollars US en 2016, soit une baisse considérable de 87,1 % qui s'explique, entre autres, par le fait que certains bailleurs n'ont pas renseigné le champ concerné du canevas de collecte des données. Elle représente 8,6 % du montant total de la coopération technique.

Le montant accordé en 2017 à la coopération technique intégrée s'élève à 6,92 millions de dollars US contre 9,74 millions de dollars US en 2016, affichant ainsi une baisse de 29,0 %. Elle représente 91,3 % du montant total de la coopération technique.

Les déboursements effectués en 2017 au titre de la coopération technique proviennent principalement de l'Union européenne (78,3 %), du Luxembourg (5,5 %), de la Chine-Taiwan (2,7 %), du Canada (5,1 %), de l'UNFPA (2,5 %) et de l'AFD (5,9 %).

En termes de nombre de coopérants déployés au Burkina Faso, la Chine-Taiwan arrive en tête (28), suivi de l'UNFPA (18), de l'Union européenne (15), du Canada (15), de l'UNICEF (14) et du Luxembourg (04).

Tableau 11 : Situation par bailleur de la coopération technique en 2017 (en millions de dollars US)

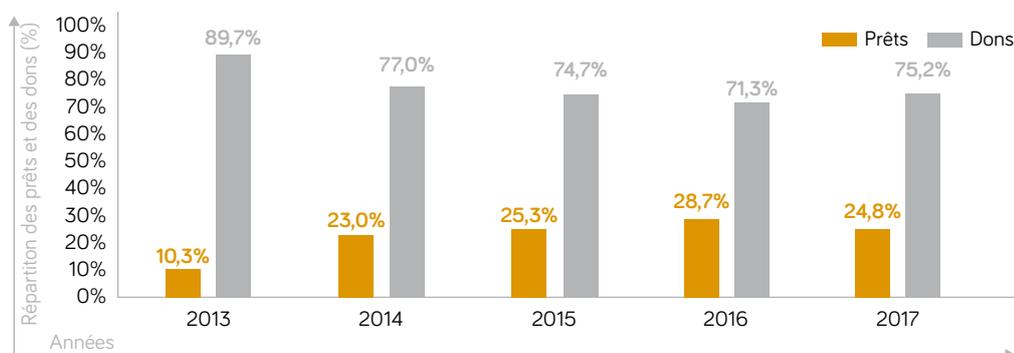
Bailleurs de fonds	Montants par type de coopération technique		Total	Part dans la Coopération Technique totale	Nombre de coopérants
	Autonome	Intégrée			
Union européenne	0	5 935 201	5 935 201	78,3 %	15
Luxembourg	0	413 365	413 365	5,5 %	4
Chine-Taiwan	204 000	0	204 000	2,7 %	28
Canada	0	385 550	385 550	5,1 %	15
UNICEF	1 249	2 078	3 327	0,0 %	14
UNFPA	0	186 509	186 509	2,5 %	18
AFD	449 621	0	449 621	5,9 %	0
Total général	654 866	6 922 704	7 577 573	100,0 %	94

Source : DGCOOP, septembre 2018

1.3 L'APD PAR TYPE DE FINANCEMENT

De 2013 à 2017, l'analyse de l'APD montre une prédominance des dons par rapport aux prêts. En effet, sur la période considérée, les dons se sont situés en moyenne à 77,7% de l'APD et les prêts quant à eux, en ont représenté 22,3%. En 2017 les dons ont représenté 75,2% de l'APD et les prêts 24,8%.

Graphique 12 : Évolution de la répartition des prêts et des dons de 2013 à 2017



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

1.3.1 Les dons

Les dons constituent la ressource privilégiée par le Burkina Faso et ses partenaires en conformité avec la situation de vulnérabilité du pays. Ils sont considérés comme étant les ressources les mieux adaptées au financement des projets sociaux et de réduction de la pauvreté.

Le montant total des dons est passé de 781,04 millions de dollars US en 2016 à 857,39 millions de dollars US en 2017, soit une hausse de 9,8%.

La part des dons dans l'APD totale s'est affichée à 75,2% en 2017 contre 71,3% en 2016, soit une augmentation de 3,9 points de pourcentage.

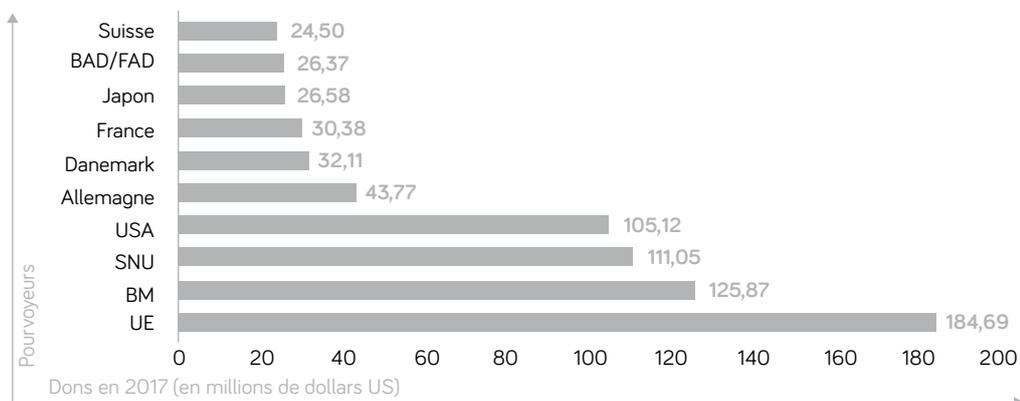
La répartition des dons se présente comme suit :

- 676,90 millions de dollars US en aide projet, soit 78,9% ;
- 127,40 millions de dollars US en appui budgétaire, soit 14,9% ;
- 52,03 millions de dollars US en Aide alimentaire, soit 6,1% ;
- 0,16 millions de dollars US en assistance et secours d'urgence, soit 0,01%.

Le montant total provenant des dix principaux bailleurs s'élève à 710,42 millions de dollars US et se présente comme suit :

857,39
millions de
dollars US
de dons

Graphique 13 : Les dix principaux pourvoyeurs de dons en 2017 (en millions de dollar US)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018.

Les dons reçus ont contribué au financement des projets dont les cinq premiers sont les suivants :



le programme de santé

(paludisme, planification familiale, lutte contre le VIH-Sida, maladies tropicales négligées, nutrition, hygiène et assainissement...),

financé par les États-Unis d'Amérique pour un montant de **41,50 millions de dollars US**



le programme « Contrat de bonne gouvernance et de développement »,



financé par l'Union européenne pour un montant de **38,13 millions de dollars US**

le projet de résilience et nutrition

(agriculture, sécurité alimentaire, élevage, nutrition...), financé par les États-Unis d'Amérique pour



un montant de **34,00 millions de dollars US**

le projet « Pôle de Croissance de Bagré »,

financé la Banque mondiale pour un montant de

29,68 millions de dollars US



le programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle,

à l'agriculture durable et à la résilience au Burkina Faso (PASANAD), financé par l'Union européenne pour un montant de

23,88 millions de dollars US.

282,25
millions
de dollars US
de prêts

1.3.2 Les prêts

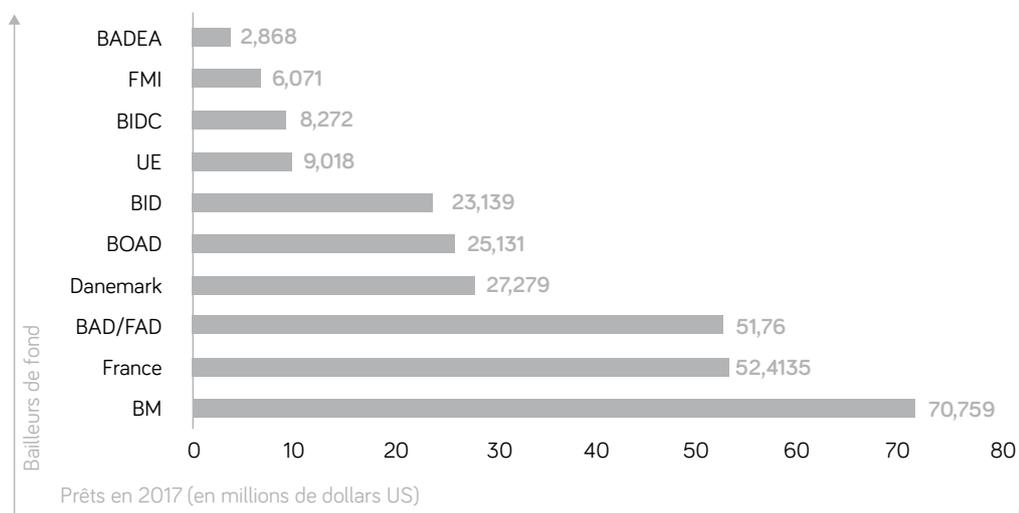
En 2017, l'APD reçue par le Burkina Faso sous forme de prêts s'est élevée à 282,25 millions de dollars US contre 313,74 millions de dollars US en 2016, soit une baisse de 10 %. Les prêts sont répartis ainsi qu'il suit :

- Aide projet pour 276,18 millions de dollars US, soit 97,8 % ;
- Appui budgétaire pour 6,07 millions de dollars US, soit 2,2 %.

La majorité des prêts émanent des partenaires multilatéraux dont la contribution s'élève à 200,97 millions de dollars US, soit 72,4 % des prêts, tandis que les bilatéraux ont contribué à hauteur de 76,54 millions de dollars US, soit 27,6 %.

Les dix principaux partenaires ayant accordé des prêts à hauteur de 276,7 millions de dollars US sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Graphique 14 : Les dix principaux bailleurs de fonds en termes de prêts en 2017



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018.

Les principaux décaissements effectués sur prêts ont servi au financement de projets ayant un fort potentiel de contribution à la croissance économique. Il s'agit du :



le projet de mise en place d'une infrastructure Cloud au profit de l'administration, des entreprises et des citoyens

(G-Cloud) financé par le Danemark pour un montant de **27,28 millions de dollars US**

projet « Ligne de crédit CORIS BANK INTERNATIONAL », financé par la BAD/FAD pour un montant de **24,55 millions de dollars US**



projet de construction d'une centrale photovoltaïque



(Zagtouli), financé par la France pour un montant de **15,05 millions de dollars US**

projet d'infrastructures aéroport de Donsin, financé par la Banque mondiale pour un montant de **14,31 millions de dollars US**



projet d'appui au secteur de l'électricité, financé par la Banque mondiale pour un montant de **13,06 millions de dollars US**



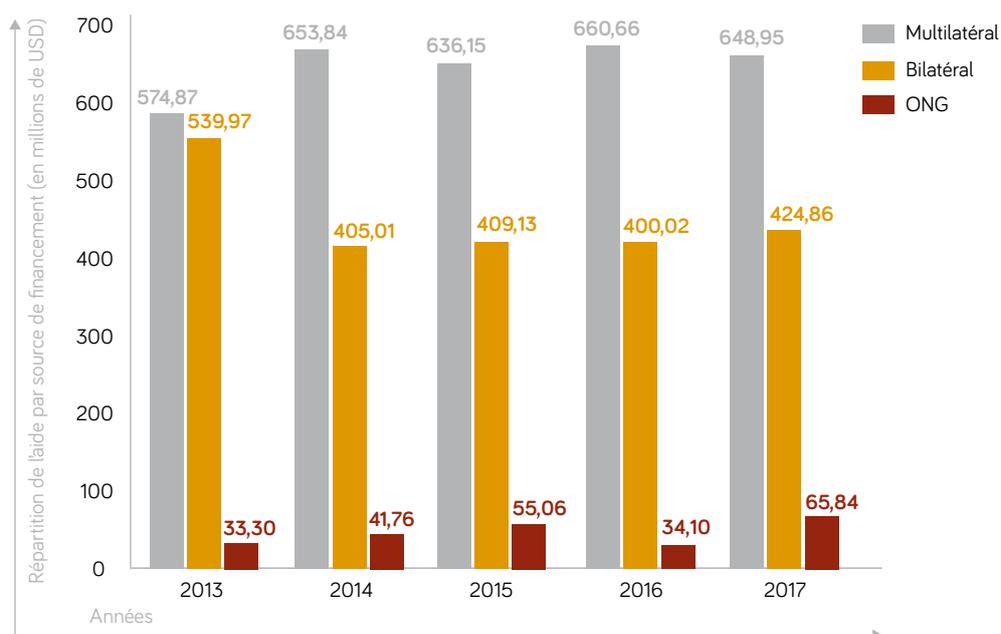
II. Tendances de l'aide par source et autres formes de coopération

Ce point est consacré à l'étude détaillée des différentes sources de financement (multilatérale, bilatérale et ONG) de l'APD et les formes de coopération (coopération déléguée, décentralisée, appui aux ONG, PPP).

2.1 L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT

L'APD du Burkina Faso en 2017 a été alimentée essentiellement par les Partenaires techniques et financiers (PTF) multilatéraux et bilatéraux ainsi que les ONG.

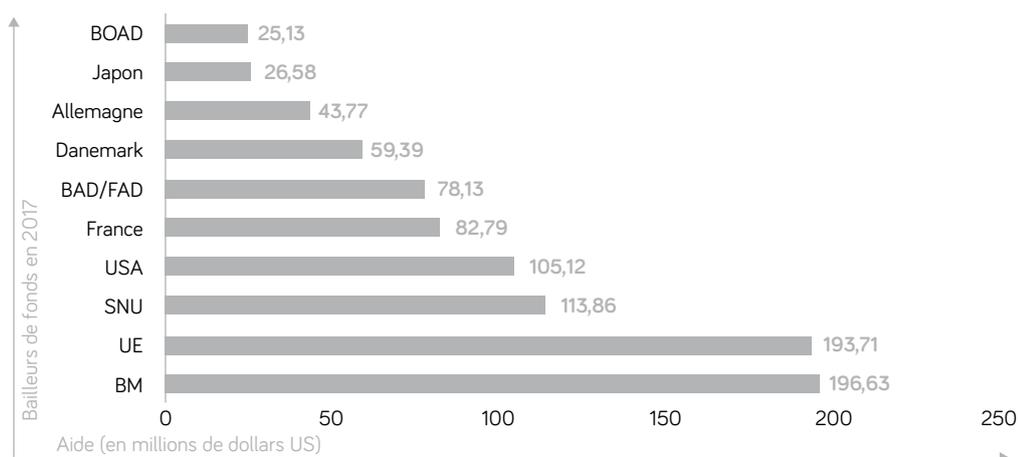
Graphique 15 : Répartition de l'aide par source de financement de 2013-2017 (en millions de USD)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

L'analyse selon les sources de financement indique une prépondérance de l'aide reçue des partenaires multilatéraux. Les principaux donateurs de l'APD en 2017 sont : la Banque mondiale avec un montant de 196,63 millions de dollars US ce qui représente 17,3 % de l'APD totale, suivie de l'Union européenne (17,0 %), du SNU (10,0 %), des USA (9,2 %) et de la France (7,3 %). Le graphique suivant permet d'apprécier la contribution des dix principaux bailleurs de fonds en 2017.

Graphique 16 : Les dix premiers bailleurs de fonds en 2017 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

La Banque mondiale qui se positionne depuis toujours comme le premier contributeur a connu une baisse de 33,75 % de sa part contributive par rapport à l'année 2016 (296,79 millions de dollars). Cette baisse est liée principalement au non décaissement de l'appui budgétaire général d'un montant de 75 millions de dollars dû en partie à la signature tardive de la convention de financement y relative. L'Union européenne et le SNU, quant à eux, occupent la deuxième et la troisième places suivis des USA et de la BAD/FAD.

Le Danemark, l'Allemagne et la Banque Ouest-africaine de développement (BOAD) conservent leurs places respectives même si cette dernière institution a vu sa part contributive baisser par rapport à 2016. Le FMI quitte le classement au profit du Japon.

La contribution cumulée de ces dix premiers bailleurs de fonds en 2017 s'élève à 925,09 millions de dollars US, soit une légère augmentation de 6,5 % par rapport au niveau de 2016.

Banque mondiale 1^{er} bailleur de fonds avec un montant de **196,63** millions de dollars US

648,95
millions
de dollars
US d'aide
multilatérale

2.1.1 L'aide multilatérale

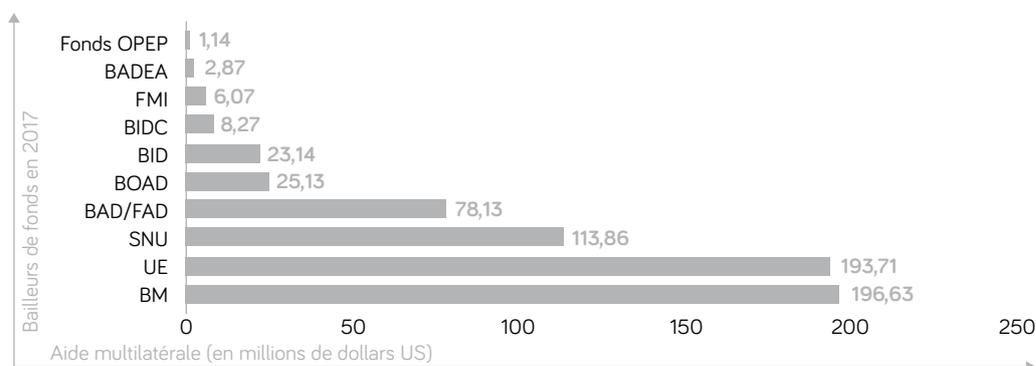
En 2017, l'apport des partenaires multilatéraux à l'APD se chiffre à 648,95 millions de dollars US contre 660,66 millions de dollars US en 2016, soit une baisse de 1,8 %.

Cette baisse s'explique principalement par la diminution des décaissements du FMI (-81,1%), de la BIDC (-57,8%), de la Banque mondiale (-33,7%), de la BOAD (-17,7%) et de la BADEA (-8,6%). Par contre, certains bailleurs ont augmenté le niveau de leurs décaissements. Il s'agit notamment de l'OFID (+52%), de l'UE (+50,8%), de la BAD/FAD (+50,6%), de la BID (18,1%) et du SNU (+16,9%).

La répartition de l'aide selon les types d'assistance se décline comme suit :

- 510,63 millions de dollars US pour l'Aide projet ;
- 97,01 millions de dollars US pour l'appui budgétaire ;
- 0,16 millions de dollars US pour l'assistance et secours d'urgence.

Graphique 17 : Les principaux bailleurs de fonds multilatéraux en 2017 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

424,86
millions
de dollars
US d'aide
bilatérale

2.1.2 L'aide bilatérale

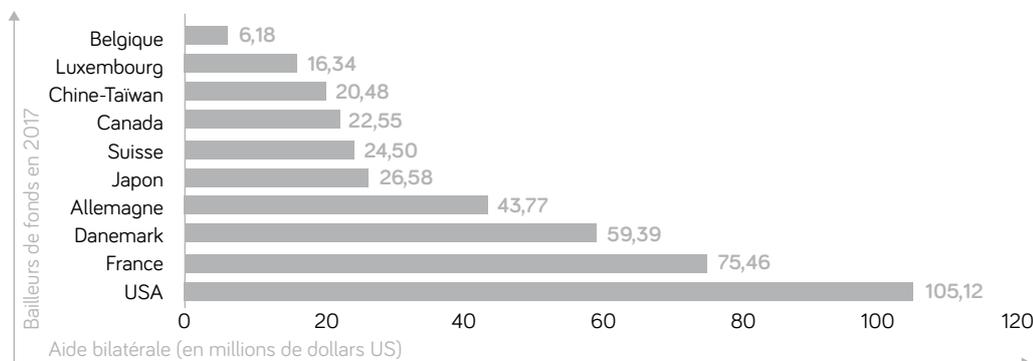
L'aide publique apportée par les partenaires bilatéraux au titre de l'année 2017 se chiffre à 424,86 millions de dollars US contre 400,02 millions de dollars US en 2016, soit une hausse de 6,2 %.

Cette hausse est soutenue par l'augmentation des décaissements des USA (105,12 millions de dollars US contre 46,23 millions de dollars, soit un accroissement de 127,4 %) ; du Danemark (59,39 millions de dollars US contre 39,38 millions de dollars US, soit un accroissement de 50,8 %) ; de l'Allemagne (43,77 millions de dollars US contre 38,19 millions de dollars US, soit un accroissement de 14,6 %) et du Japon (26,58 millions de dollars US contre 15,03 millions de dollars US, soit un accroissement de 76,85 %).

Par contre, les décaissements de certains partenaires ont baissé par rapport à l'année 2016 notamment la Suède (-74,8 %), la France (-23,3 %), la Suisse (-11,6 %), le Canada (-17,45 %), la Chine-Taiwan (-23,75 %) et le Luxembourg (-30,5 %).

En termes de décaissements, les USA occupent la première place, suivis de la France. L'Allemagne, le Danemark et le Luxembourg conservent leurs places dans le classement tandis que la France, la Suisse, le Canada et la Chine-Taiwan perdent chacune une place. Le Japon qui était en bas de liste obtient la cinquième place au détriment de la Suisse. On remarque également l'entrée de la Belgique et la sortie de la Suède dans le top 10 du classement.

Graphique 18 : Les principaux bailleurs bilatéraux en 2017 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

L'aide bilatérale se répartit comme suit :

- 376,16 millions de dollars US en Aide projet ;
- 36,90 millions de dollars US en appui budgétaire ;
- 10,89 millions de dollars US en Aide alimentaire ;
- 0,90 millions de dollars US en assistance et secours d'urgence.

2.1.3 La contribution des ONG

Les ONG et Associations de développement (ONG/AD) constituent des acteurs fortement impliqués dans le développement du pays. Réputées proches des populations et connaissant leurs réalités, les ONG/AD ont apporté de véritables soutiens aux organisations de base sur l'ensemble du territoire national, à travers de multiples actions qui permettent à l'économie locale d'être un levier de développement.

À titre d'illustration, en 2017, environ 65,84 millions de dollars US ont été décaissés par les ONG/AD pour l'exécution de projets et programmes de développement couvrant presque tous les secteurs et l'ensemble du territoire national.

Ces ressources proviennent aussi bien des organismes publics ayant ou non des programmes de coopération avec le Burkina Faso (partenaires bilatéraux et multilatéraux) que des organismes privés (fondations, sociétés, ONG, particuliers...).

65,84
millions de
dollars US
pour la
contribution
des ONG

Tableau 12 : Part des ONG dans l'APD de 2013 à 2017

Années	2013	2014	2015	2016	2017
APD (millions de dollars US)	1194,43	1 099,22	1100,34	1 094,78	1 139,64
Contribution ONG (millions de dollars US)	33,45	41,76	55,06	34,10	65,84
Part dans APD (%)	2,8	3,8	5	3,11	5,78

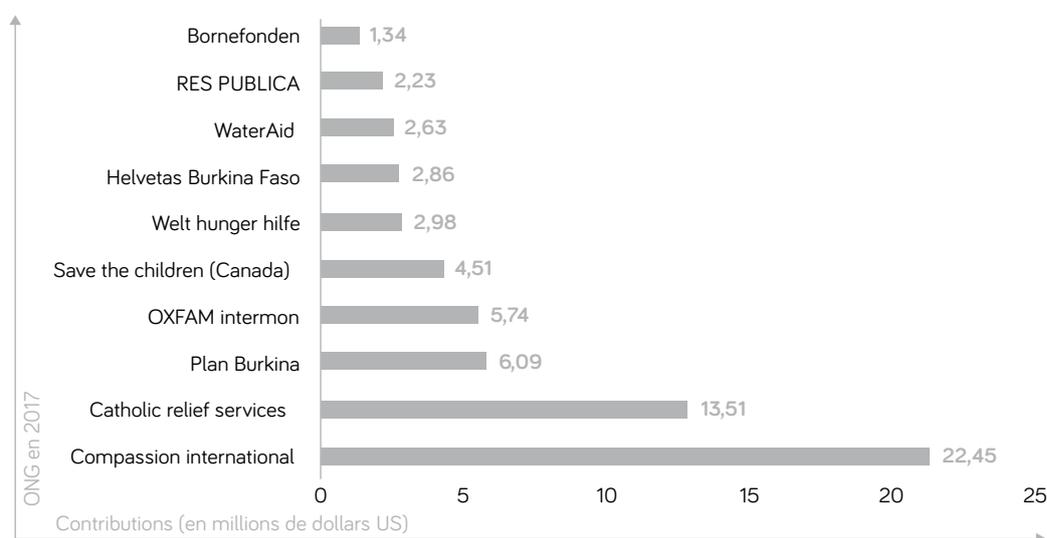
Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

L'analyse du tableau fait ressortir que de 2014 à 2017, l'APD a connu une baisse continue et n'a jamais atteint son niveau de 2013 qui se chiffre autour de 1194,43 millions de dollars US. Pendant ce temps, la contribution des ONG est restée dans une tendance haussière avec une légère baisse en 2016. Le pic de cette contribution a été remarqué en 2017, où on a enregistré une contribution de 65,85 millions de dollars US.

Les mêmes tendances sont observées au niveau de la part contributive des ONG à l'APD. Dans l'ensemble, la part des ONG à l'APD en moyenne est restée relativement stable (4,0 %).

En 2017, treize (13) ONG ont transmis la situation de leurs décaissements à la DGCOOP. Il s'agit de Compassion International, Catholic relief services (CRS), Plan international Burkina Faso, OXFAM au Burkina, Save the children, Welthungerhilfe, Helvetas Suisse intercooperation, WaterAid, Res publica, Bornefonden, Helen Keller international, Africare et Lutheran world relief. Le graphique suivant donne le classement des dix (10) ONG ayant le plus décaissé en 2017.

Graphique 19 : Contributions des dix ONG en 2017 (millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

L'analyse du graphique laisse voir une disparité dans la contribution des ONG. En effet quatre (04) grandes contributrices se dégagent et ce sont respectivement Compassion international (22,45), CRS pour (13,51), Plan Burkina pour (6,09) et OXFAM intermon (5,74). Elles ont apporté 72,6 % de la contribution totale des ONG ayant transmis la situation de leurs décaissements.

2.1.4 La contribution des donateurs par groupe géographique

L'analyse de la contribution des donateurs par groupe géographique montre une prédominance des pays membres de l'UE en 2017 en matière de mobilisation des fonds de l'APD avec une contribution de 38,8 %. Ils sont suivis respectivement des Institutions de Bretton woods (17,8 %), des pays du continent américain (USA, Canada et Brésil pour 11,2 %), du Système des Nations unies (10,0 %), des institutions africaines (9,8 %), des ONG (5,8 %), des pays asiatiques (Chine-Taiwan, Japon, Inde, Corée du Sud pour 4,3 %), et des bailleurs arabes (2,4 %).

En désagrégeant ces contributions, on remarque que les dons prédominent (857,37 millions de dollars US) par rapport aux prêts (282,25 millions de dollars US). Au niveau des subventions, les pays membres de l'UE-CE se classent en tête

(353,53) suivis des pays du continent américain (127,67 millions). Il est à noter que tout comme en 2016, les pays arabes n'ont pas décaissé de dons en 2017.

En revanche, au niveau des prêts, il faut noter une part importante réservée aux institutions africaines (85,16 millions de dollars) sans pour autant distancer sensiblement les pays membres de l'UE-CE (83,06 millions de dollars US).

L'élément qui retient l'attention est l'absence totale de décaissement de prêt par les pays américains.

Le système des Nations unies et les pays de l'Asie (Chine-Taiwan, Japon et Inde) ont décaissé des prêts respectivement de 2,81 millions de dollars US et 2,49 millions de dollars US.

Graphique 20 : Contributions des donateurs (millions de dollars US)

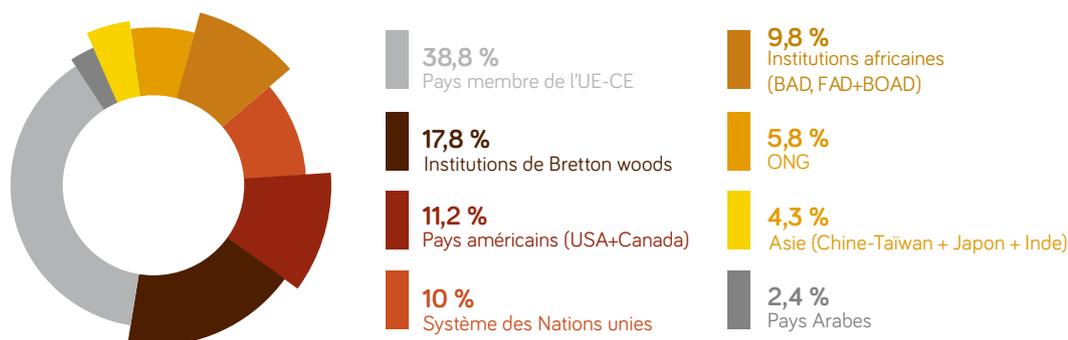


Tableau 13 : Part de la contribution par groupe de bailleurs en 2017

Groupe de bailleur	Montant en millions de dollars US			Part dans l'APD totale
	Prêts	Dons	Total	
Pays membre de l'UE-CE	88,71	353,53	442,24	38,8 %
Institutions de Bretton woods	76,83	125,87	202,70	17,8 %
Institutions africaines (BAD, FAD+BOAD)	85,16	26,37	111,53	9,8 %
Système des Nations unies	2,81	111,05	113,86	10,0 %
Pays américains (USA+Canada)	-	127,67	127,67	11,2 %
Pays arabes	27,15	0,00	27,15	2,4 %
Asie (Chine-Taiwan + Japon + Inde)	1,59	47,06	48,65	4,3 %
ONG	0,00	65,83	65,83	5,8 %
Total	282,25	857,37	1 139,62	100,0 %

Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018.

2.2 LES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

2.2.1 La Coopération décentralisée

La coopération décentralisée tire son fondement juridique de la constitution ainsi que du code général des collectivités territoriales qui reconnaissent aux collectivités territoriales burkinabè le droit « à entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec les collectivités territoriales de pays étrangers ». Les différents acteurs sont aujourd'hui unanimes à reconnaître le rôle indéniable des collectivités territoriales en matière de lutte contre la pauvreté grâce entre autres à la contribution de la coopération décentralisée. Cependant, il est difficile dans la pratique de capter l'ensemble des flux financiers de la coopération décentralisée, du fait de l'absence de données sur les formes de coopération entre ces acteurs.

De par leur forme d'intervention, on distingue trois (03) sortes de partenaires :

- ceux qui interviennent en apportant leurs appuis financiers et techniques à nos collectivités ;
- ceux qui interviennent de par leur financement à travers les ONG et Associations de développement ;
- ceux dont les collectivités de leur pays entretiennent des relations d'amitié, de jumelage avec les collectivités de notre pays.

Selon le Code général des collectivités territoriales, le ministère en charge des finances assure la tutelle financière des collectivités territoriales. À ce titre, il mobilise à travers la Direction générale de la coopération (DGCOOP) les ressources financières auprès des Partenaires techniques et financiers en faveur des collectivités territoriales.

Cependant, la DGCOOP n'arrive pas à comptabiliser toutes les ressources mobilisées dans le cadre de cette coopération du fait que :

- les communes ne procèdent pas à l'enregistrement des conventions signées avec leurs communes partenaires ;
- les jumelages dans les communes sont majoritairement basés sur des relations privées.

2.2.2 La Coopération déléguée

La Coopération déléguée est un arrangement pratique en vertu duquel un PTF donateur ou mandant habilite un PTF mandataire à agir pour son compte, en tant que responsable d'une composante du cycle d'un projet, ou de l'intégralité d'un programme sectoriel, voire d'un programme national. Utilisée pour améliorer l'efficacité de l'aide notamment à travers des économies d'échelle avantageuses pour les pays bénéficiaires, la Coopération déléguée contribue aussi au renforcement des capacités et au pouvoir d'initiative des pays bénéficiaires.

Les PTF mandants de coopération déléguée ont fourni en 2017 une aide totale estimée à 6,975 millions de dollars US, en baisse par rapport à celle de 2016 qui était de 8,171 millions de dollars US. Les principaux PTF mandants d'aide ont été par ordre d'importance la Belgique, l'Union européenne, le SNU à travers l'UNICEF et la Suède avec respectivement, 80,98 %, 15,89 %, 2,29 % et 0,84 %. Le nombre de PTF mandants a également augmenté passant de 3 à 4. Les PTF mandataires par qui a transité cette aide sont constitués essentiellement des organismes du Système des Nations unies que sont le PNUD et l'UNFPA et de l'ONG WaterAid.

6,975
millions de
dollars US de
coopération
déléguée

Tableau 14 : Situation synthétique par bailleur ayant fourni de l'aide sous forme de Coopération déléguée (CD) en 2017 (en millions de dollars US)

PTF mandants	PTF délégués	Montants PTF mandataires	Total PTF mandants	Part de la CD par rapport à l'APD totale
Suède	PNUD	0,059	0,059	0,84 %
Union européenne	WaterAid	1,108	1,108	15,89 %
SNU	WaterAid	0,160	0,160	2,29 %
Belgique	UNFPA	5,649	5,649	80,98 %
Total		6,975	6,975	100,00 %

Source : DGCOOP, septembre 2018

2.2.3 L'aide aux ONG

En 2017, ce sont 133 Organisations non gouvernementales (ONG) qui ont bénéficié d'un financement de 62,11 millions de dollars US contre 21,98 millions de dollars US pour 39 ONG en 2016. Cette hausse peut s'expliquer d'une part, par une augmentation des contributions de certains bailleurs comme la Suède et la France et d'autre part, par l'arrivée de nouveaux bailleurs. Le Canada, Oxfam Québec et CRS ont été respectivement les trois premiers appuis des ONG.

62,11
millions de
dollars US
d'aide
aux ONG

Tableau 15 : Situation des partenaires ayant fourni un appui aux ONG en 2017 en millions de USD

PTF	Nombre d'ONG	Montant en USD	Part dans le CD total
Canada	33	27,8	44,76 %
CRS	10	9,8	15,78 %
Suède	5	7,07	11,38 %
Luxembourg	11	5,22	8,40 %
France	29	3,16	5,09 %
Italie	8	2,93	4,72 %
Belgique	5	1,41	2,27 %
WHH	6	1,41	2,27 %
Union européenne	1	1,16	1,87 %
UNFPA	5	0,81	1,30 %
Autriche	2	0,59	0,95 %
Res Publica	2	0,23	0,37 %
LWR	3	0,23	0,37 %
Allemagne	9	0,12	0,19 %
Oxfam Québec	2	0,10	0,16 %
OXFAM Intermon	1	0,06	0,09 %
BID	1	0,014	0,02 %
Total	133,00	62,11	100,00 %

Source : DGCOOP, septembre 2018

III. Tendance de l'aide par secteur

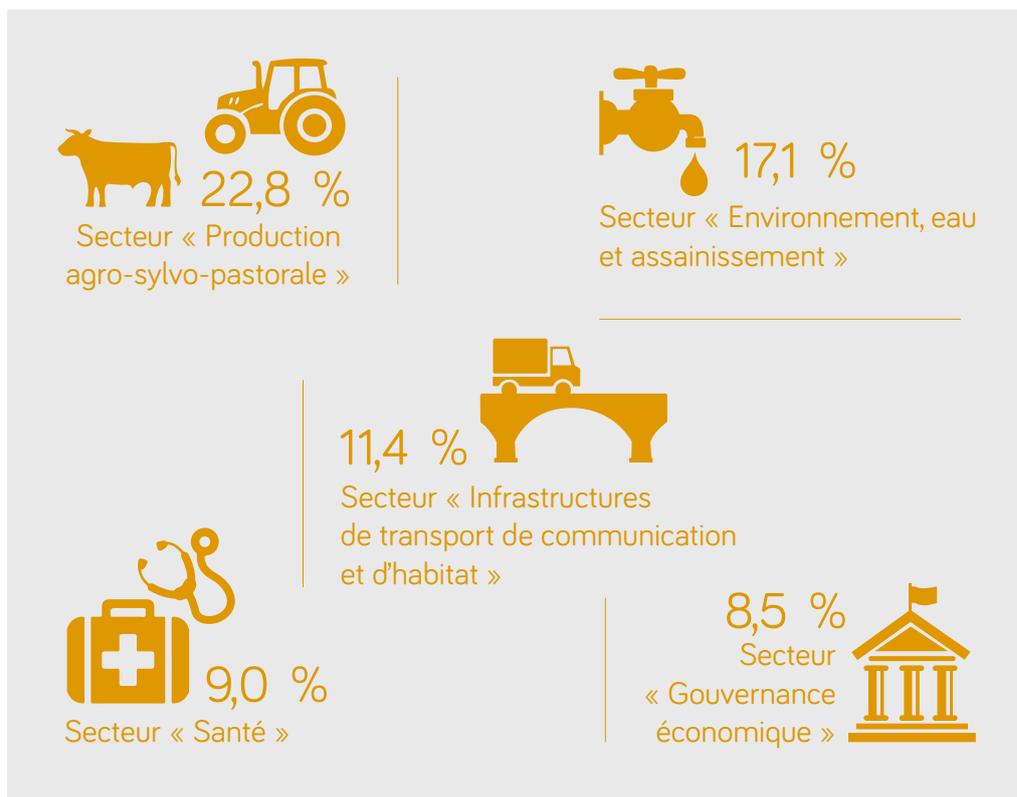
763,69
millions de dollars US pour les cinq principaux secteurs

L'analyse des tendances de l'aide par secteur en 2017 est faite à travers un aperçu des montants reçus par les principaux secteurs de planification définis dans le PNDES.

Pour les besoins de cette analyse, un classement des 5 premiers secteurs de planification bénéficiaires de l'APD a été fait.

3.1 SECTEURS BÉNÉFICIAIRES DE L'APD

En 2017, les cinq (5) principaux secteurs de planification ayant bénéficié des plus grandes valeurs de l'APD sont :



Le volume global de l'aide fournie aux cinq premiers secteurs de planification se situe à 783,69 millions de dollars US, soit 68,8 % de l'APD totale reçue par le Burkina Faso en 2017. Il se chiffrait à 770,33 millions de dollars US en 2016, soit une légère hausse de 1,7 %. Cette légère augmentation est imputable à la hausse enregistrée au niveau des quatre premiers secteurs. Le secteur de la Gouvernance économique a par contre régressé du fait de la diminution du volume des appuis budgétaires.

Outre ces cinq secteurs, les autres ont absorbé 355,95 millions de dollars US, soit 31,2 % de la contribution totale des partenaires. Parmi ces derniers, figurent les secteurs « Éducation et formation » (8,29 %), « Gouvernance administrative et locale » (7,69 %), « Transformations industrielles et artisanales » (6,68 %), « Travail, emploi et protection sociale » (4,74 %), « Commerce et services marchands » (2,92 %).

Il convient de noter que le secteur « Justice et droits humains » a reçu moins de 1 % de l'APD. Pour les secteurs, « Recherche et innovation », « Défense et sécurité », « Culture, sports et loisirs », les informations sur l'état de leurs décaissements n'ont pas pu être collectées.

Tableau 16 : Principaux secteurs bénéficiaires de l'APD en 2016 et 2017

Secteurs	2016		2017		Variation
	Montant en millions \$US	En % de l'APD	Montant en millions \$US	En % de l'APD	
Production agro-sylvo-pastorale	125,22	11,44	260,22	22,8	107,8 %
Environnement, eau et assainissement	171,63	15,68	194,37	17,1	13,2 %
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	79,71	7,28	130,09	11,4	63,2 %
Santé	84,31	7,70	102,00	9,0	21,0 %
Gouvernance économique	307,97	28,13	97,01	8,5	-68,5 %
Total des principaux secteurs	768,85	70,23	783,69	68,8	1,9 %
Autres	325,93	29,77	355,95	31,2	9,2 %
Total général	1 094,78	100,00	1 139,64	100,00	4,1 %

Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

L'analyse de l'APD pour les cinq (05) principaux secteurs sera faite selon les types d'aide, par bailleur et par condition.

3.2 ANALYSE DES CINQ PRINCIPAUX SECTEURS BÉNÉFICIAIRES DE L'APD



260,22
millions
de dollars US
pour le secteur
de la production
agro-sylvo-
pastorale

1.1.1 Secteur « Production agro-sylvo-pastorale »

Le secteur de la Production agro-sylvo-pastorale comprend les sous-secteurs agriculture, élevage, sylviculture, pêche et chasse. Les apports d'aide en destination de ce secteur se sont évalués à 260,22 millions de dollars US en 2017, soit 22,8 % de l'aide totale, en augmentation de 107,8 % comparativement à 2016 où ce montant s'évaluait à 125,22 millions de dollars US. Cette hausse considérable est liée entre autres à la mise en œuvre de nouveaux projets dans le cadre du PNDES (Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la résilience au Burkina Faso, financé par l'Union européenne). Le tableau ci-après présente les caractéristiques du secteur.

Tableau 17 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2017

Production agro-sylvo-pastorale	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	260,22	22,8 %
Répartition par type d'aide		
Aide projet - Sans fonds communs et/ou CAST	180,14	69,2 %
Appui budgétaire sectoriel	23,22	8,9 %
Aide alimentaire	52,03	20,0 %
Aide projet - Avec fonds communs et/ou CAST	4,68	1,8 %
Assistance et secours d'urgence	0,16	0,1 %
Bailleurs		
Principaux bailleurs	198,26	76,2 %
BM	60,46	23,2 %
SNU	51,11	19,6 %
USA	43,18	16,6 %
UE	24,06	9,2 %
Allemagne	19,44	7,5 %
Autres	61,96	23,8 %
Répartition par conditions		
Prêts	31,73	12,2 %
Dons	228,49	87,8 %

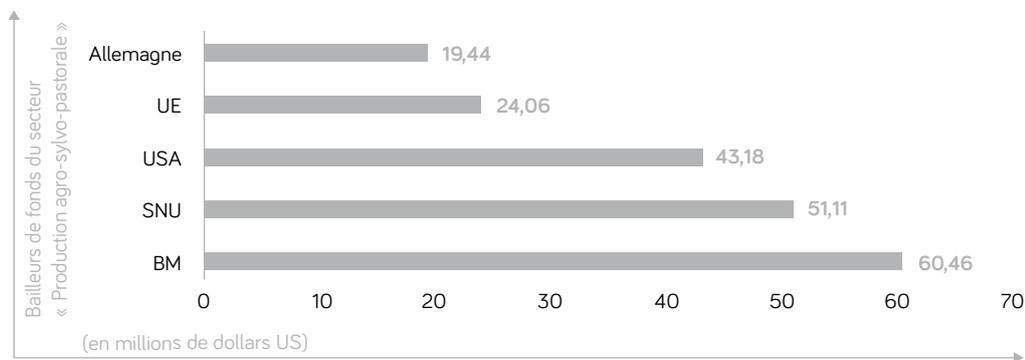
Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

Le financement de ce secteur a été dominé par l'Aide projet sans fonds communs avec 180,14 millions de dollars US (69,2 %). L'Aide alimentaire, principalement fournie par le PAM, s'est située à 52,03 millions de dollars US, soit 20,0 % de l'APD. Le financement de ce secteur sous forme d'Appui budgétaire sectoriel est estimé à 23,22 millions de dollars US, soit 8,9 % de l'APD de ce secteur. L'Assistance et secours d'urgence et l'Appui projet avec fonds communs ont été très marginalement utilisés avec des proportions respectives de 0,1 % et 1,8 % de l'aide du secteur.

Le graphique ci-dessous retrace les principaux partenaires intervenant dans le secteur.

74,15
millions de
dollars US
d'appui
budgétaire
général

Graphique 21 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2017 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP/septembre 2018

S'agissant des fournisseurs d'aides à ce secteur, les cinq plus grands contributeurs ont totalisé 198,26 millions de dollars US, soit 76,2 % du volume total du secteur.

Tout comme en 2016, la Banque mondiale se positionne à la 1^{ère} place avec une contribution de 60,46 millions de dollars US (23,3 %), suivie du SNU (19,7 %), des USA (16,7 %), de l'UE (9,3 %) et de l'Allemagne (7,5 %).

Les financements accordés à ce secteur ont été fournis majoritairement sous forme de dons à hauteur de 87,8 % et 12,2 % sous forme de prêts.

Les principaux projets financés dans ce secteur se présentent comme suit :

- le Projet de résilience et nutrition (agriculture, sécurité alimentaire, élevage, nutrition...) avec 34,00 millions de dollars US financé par l'USAID ;
- le Projet pôle de croissance de Bagré (29,68 millions de dollars US) financé par la Banque mondiale ;
- le Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la résilience au Burkina Faso (PASANAD) avec 23,22 millions de dollars US financé par l'Union européenne ;
- le Country program - Burkina Faso (CP) du PAM (SNU) avec 22,79 millions de dollars US ;
- le PNGT3 (20,72 millions de dollars US financé par la Banque mondiale).

L'aide destinée à ces projets et programmes est évaluée à 130,41 millions de dollars US soit 50,3 % de l'aide totale du secteur.



1.1.2 Secteur « Environnement, eau et assainissement »

Les principales composantes de ce secteur sont la protection de l'environnement, le captage, le traitement et la distribution d'eau, l'assainissement et l'économie verte. Ce secteur a conservé sa place comparativement à l'année 2016 parmi les secteurs ayant bénéficié de l'APD en se positionnant en deuxième place après le secteur de la Production agro-sylvo-pastorale.

En effet, le financement reçu par ce secteur représente 17,1 % de l'APD totale, soit 194,37 millions de dollars US, en hausse de 13,2 points de pourcentage par rapport à 2016.

Les principales caractéristiques de l'APD de ce secteur sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 18 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2017

Environnement eau et assainissement	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	194,37	17,1 %
Répartition par type d'aide		
Aide projet - Sans fonds communs et/ou CAST	173,31	89,2 %
Appui budgétaire sectoriel	16,67	8,6 %
Aide projet - Avec fonds communs et/ou CAST	4,39	2,3 %
Bailleurs		
Principaux bailleurs	140,83	72,5 %
UE	45,38	23,3 %
USA	41,50	21,4 %
BM	19,43	10,0 %
BAD/FAD	19,09	9,8 %
SNU	15,43	7,9 %
Autres	53,54	27,5 %
Répartition par conditions		
Prêts	25,89	13,3 %
Dons	168,48	86,7 %

Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

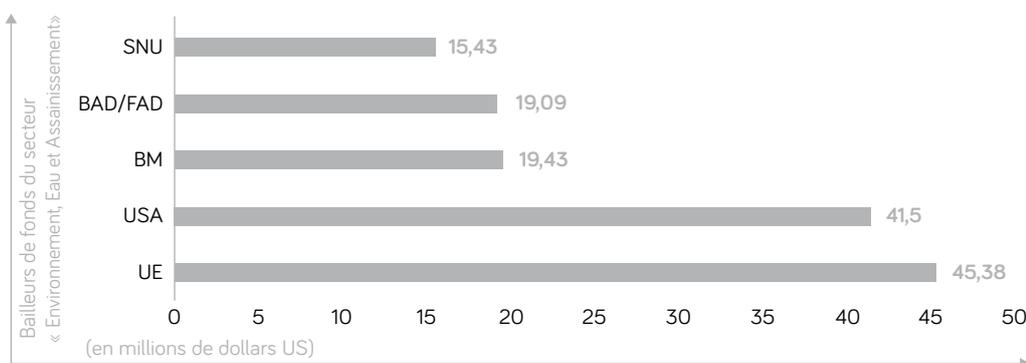
194,37
millions de
dollars US par
le secteur de
l'Environnement,
eau et
assainissement

Suivant les instruments de financement utilisés, les apports d'aide dans ce secteur ont été essentiellement faits sous forme d'Aide projet sans fonds communs (89,2 % du total du secteur), d'Aide projet avec fonds communs (2,3 %) et d'Appui budgétaire sectoriel (8,6 %).

Les cinq principaux bailleurs ont apporté à ce secteur un volume d'aide d'un montant de 140,83 millions de dollars US représentant 75,5 % de l'APD du secteur. L'UE se classe première avec un concours s'élevant à 45,38 millions de dollars US. Elle est suivie par les USA pour un financement de 41,50 millions de dollars US. Les 3^{ème} et 4^{ème} contributions à ce secteur proviennent respectivement de la Banque mondiale (19,43 millions de dollars US) et de la Banque africaine de développement (19,09 millions de dollars US). La place du 5^{ème} plus grand contributeur a été occupée par le Système des Nations unies (15,43 millions de dollars US).

Ce secteur a été financé principalement sous forme de dons (86,7 %), la contribution des prêts à ce secteur représente 13,3 %.

Graphique 22 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2017 en millions de dollars US



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

Les cinq (05) principaux projets sont :

- le « Projet sectoriel eau en milieu urbain (Urban Sector water project) » (17,70 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale) ;
- le « Programme d'appui à la politique sectorielle Eau et assainissement (PAPS-EA) » (10,17 millions de dollars US, financé par l'Union européenne) ;
- le Projet résilience (14,62 millions de dollars US financé par l'Union européenne) ;
- le projet « Approvisionnement en eau potable (AEP)- OUAGADOUGOU III » (9,02 millions de dollars US, financé par la Banque européenne d'investissement).
- le Projet « Assainissement des quartiers périphériques de Ouagadougou » (12,51 millions de dollars US, financé par la Banque africaine de développement) ;

L'aide qui a été destinée à ces programmes et projets est évaluée à 64,02 millions de dollars US soit 34,1 % de l'aide totale du secteur.



130,09
millions de
dollars US pour
le secteur des
infrastructures
de transport, de
communication
et d'habitat

1.1.3 Secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »

Le secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » concerne les sous-secteurs logement et équipements collectifs, construction et autres domaines concernés : construction d'infrastructures de transport, infrastructures de télécommunication/Technologies de l'information et de la communication (TIC), urbanisme.

En 2017, le secteur a reçu un montant de 130,09 millions de dollars US représentant 11,4 % de l'APD totale, soit une hausse de 163,3 % par rapport à 2016. Cette hausse significative s'explique par la mise en place de nouveaux projets d'envergure, notamment dans le sous-secteur de la communication. La modalité de l'APD utilisée dans ce secteur est essentiellement l'Aide projet sans fonds communs avec un taux de 100 %.

Les cinq (05) principaux pourvoyeurs d'aide du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2017 sont par ordre d'importance le Danemark, la Banque mondiale, la BOAD, l'UE et la BAD. En effet, leurs allocations représentent 78,2 % des ressources allouées audit secteur. Selon la répartition par type de financement de cette aide, les prêts prédominent avec une proportion de 66,5 % contre 33,5 % pour les dons.

Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Infrastructures de transport, de communication et de l'habitat » en 2017

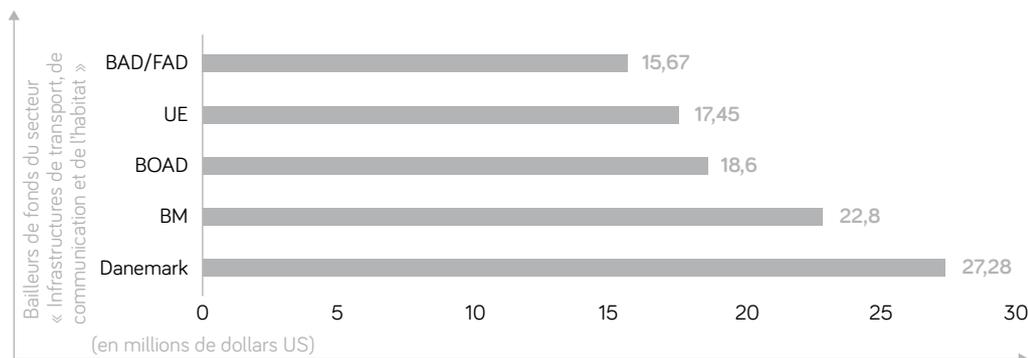
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	130,09	11,4 %
Répartition par type d'aide		
Aide projet-sans fonds communs et/ou CAST	130,09	100,00 %
Bailleurs		
Principaux bailleurs :	101,79	78,2 %
Danemark	27,28	21,0 %
BM	22,80	17,5 %
BOAD	18,60	14,3 %
UE	17,45	13,4 %
BAD/FAD	15,67	12,0 %
Autres	28,30	21,8 %
Répartition par conditions		
Prêts	86,45	66,5 %
Dons	43,639	33,5 %

Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

Selon le volume d'aide reçue par ce secteur, les cinq projets ayant reçu les plus importants décaissements comptabilisent 54,9 % de l'APD totale du secteur, soit 71,39 millions de dollars US. Ce sont :

- le Projet de mise en place d'une infrastructure Cloud au profit de l'administration, des entreprises, des citoyens (G-Cloud) avec un montant de 27,28 millions de dollars US, financé par le Danemark ;
- le Projet de routes de désenclavement avec un montant de 10,75 millions de dollars US, financé par la Banque africaine de développement) ;
- le Projet de réhabilitation et renforcement de la route Communautaire Cu2a : Koupéla-Fada N'gourma (section Koupéla - Gounghin) avec un montant de 8,07 millions de dollars US, financé par l'Union européenne.
- le Projet d'infrastructures aéroport de Donsin avec un montant de 14,31 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
- le Projet d'appui au développement des technologies de l'information et de la communication avec un montant de 10,99 millions de dollars US, financé par le Grand-Duché du Luxembourg ;

Graphique 23 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur « Infrastructures de transport, de communication et de l'habitat » en 2017 en millions de dollars US



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018



1.1.4 Secteur « santé »

Ce secteur qui regroupe la santé et la nutrition a absorbé en 2017 un montant de 102 millions de dollars US, soit 9,0 % de l'APD totale. L'aide y est principalement fournie sous forme de dons (87,3 %). Les instruments d'aide utilisés par ce secteur en 2017 sont l'Aide projet sans fonds communs (77,95 millions de dollars US), l'Appui budgétaire sectoriel (19,43 millions de dollars US), l'Aide projet avec fonds communs (3,72 millions de dollars US) et l'assistance et secours d'urgence (0,9 millions de dollars US).

La Banque mondiale et l'Union européenne ont été les premiers fournisseurs de l'aide de ce secteur de planification en 2017, avec des parts respectives de 23,8 % et 23,0 %. Le Système des Nations unies, la Belgique et la Chine-Taiwan occupent la 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} places avec respectivement 23,0 %; 5,5 % et 4,9 %.

Tableau 20 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2017

Transformation industrielle et artisanale	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	102,00	9,0
Répartition par type d'aide		
Aide projet - Sans fonds communs	77,95	76,4
Appui budgétaire sectoriel	19,43	19,0
Aide Projet - Avec fonds communs et/ou CAST	3,72	3,6
Assistance et secours d'urgence	0,90	0,9
Bailleurs		
Principaux bailleurs	81,70	80,1
BM	24,29	23,8
UE	23,42	23,0
SNU	23,41	23,0
Belgique	5,64	5,5
Chine-Taiwan	4,95	4,9
Autres	20,30	19,90
Répartition par condition		
Prêts	12,99	12,7
Dons	89,01	87,3

102
millions de
dollars US
pour la santé

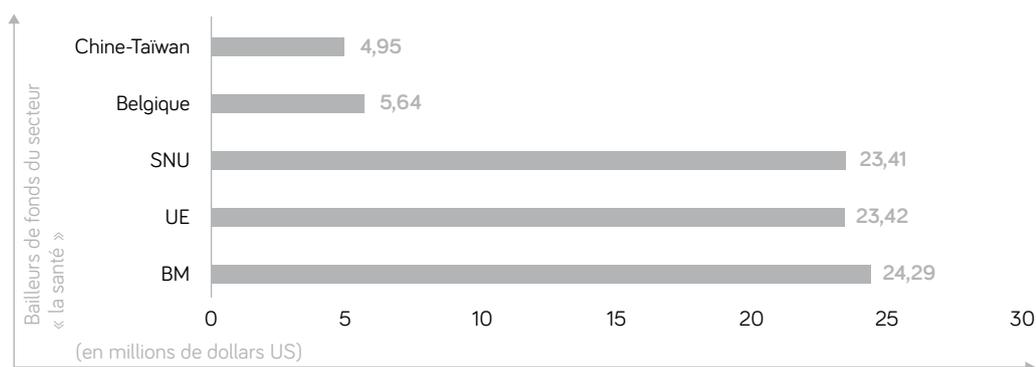
Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

L'APD consacrée à ce secteur a servi à l'exécution de projets et programmes dont les principaux sont les suivants :

- le Programme d'appui à la politique sectorielle santé II (19,43 millions de dollars US, financé par l'Union européenne) ;
- le Projet de santé de la reproduction (13,95 millions de dollars US), financé par la Banque mondiale ;
- le Programme santé et nutrition (12,55 millions de dollars US), financé par l'UNICEF ;
- le Projet maladies tropicales négligées (10,34 millions de dollars US), financé par la Banque mondiale) ;
- l'accès et la demande pour les contraceptifs modernes et des services de planification familiale de qualité pour les femmes et les jeunes vulnérables, y compris dans les situations humanitaires (4,27 millions de dollars US), financé par le Fonds des Nations unies pour la population.

Le montant des décaissements au titre de ces projets en 2017 s'élève à 60,54 millions de dollars US soit 61,58 % de l'APD du secteur.

Graphique 24 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur « santé » en 2017 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018.



1.15 Secteur « Gouvernance économique »

Le secteur « Gouvernance économique » regroupe les activités liées au fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, aux affaires financières et fiscales, aux affaires étrangères ; à la tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi et aux activités d'administration générale, économique, sociale et de prérogative publique.

En 2017, le secteur de la gouvernance économique a enregistré un montant de 97,01 millions de dollars US, soit 8,5 % de l'APD totale. Toutefois, il est à souligner que ce montant prend en compte les Appuis budgétaires généraux destinés à l'ensemble des secteurs. Ce secteur a connu une baisse de son APD de 68,5 % liée principalement à la baisse de la contribution de certains bailleurs en l'occurrence l'Union européenne, le FMI et l'Allemagne et au report en 2018 du décaissement de l'ABG de la Banque mondiale.

97,01
millions de
dollars US
au profit de la
gouvernance
économique

Tableau 21 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Gouvernance économique » en 2017

Gouvernance économique	Montant en millions \$US	% de l'APD totale
Total secteur	97,01	8,5 %
Répartition par type d'aide		
Appui budgétaire général	74,15	76,4 %
Aide projet - Sans fonds communs et/ou CAST	22,86	23,6 %
Bailleurs		
Principaux bailleurs	81,15	83,7 %
UE	44,15	45,5 %
Danemark	11,39	11,7 %
France	11,30	11,6 %
Suisse	8,24	8,5 %
FMI	6,07	6,3 %
Autres	15,86	16,3 %
Répartition par condition		
Prêts	8,77	9,0 %
Dons	88,24	91,0 %

Source : PGA/DGCOOP, juillet 2018

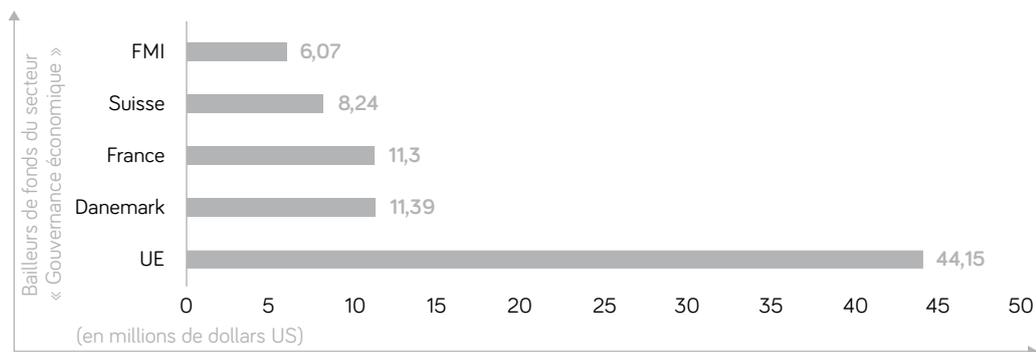
Les cinq (05) principaux PTF ayant orienté leurs soutiens vers le secteur « Gouvernance économique » se composent de l'Union européenne (44,15 millions de dollars US), du Danemark (11,39 millions de dollars US), de la France (11,30 millions de dollars US), de la Suisse (8,24 millions de dollars US) et du Fonds monétaire international (6,07 millions de dollars US).

L'APD du secteur a été délivrée sous forme de dons et de prêts à hauteur respectivement de 91,0 % et de 9,0 %.

Les cinq (05) principaux programmes qui ont financé ce secteur sont :

- le Contrat de bonne gouvernance et de développement (38,13 millions de dollars US financé par l'Union européenne) ;
- l'Appui budgétaire (le Programme pays Burkina Faso-Danemark 2016-2020 avec 11,39 millions de dollars US, financé par le Danemark) ;
- l'Appui budgétaire général (ABG) (11,30 millions de dollars US), financé par la France ;
- l'Appui budgétaire général du SECO (7,26 millions de dollars US financé par la Suisse) ;
- la 44^{ème} convention FMI (6,07 millions de dollars US), financée par le FMI.

Graphique 25 : Les cinq principaux bailleurs du secteur « Gouvernance économique » en 2018 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

3.3 ANALYSE DES FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES AU GENRE

Les PTF ont toujours accompagné le gouvernement burkinabè dans ses efforts de prise en compte du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques, stratégies, programmes et projets de développement.

Cela a commencé par la promotion des différentes approches de l'intégration de la femme au développement, puis de l'approche genre à travers des sensibilisations, des formations puis l'érection de l'approche genre comme une conditionnalité de l'APD, de la mise en place conséquente d'un Cadre de concertation en genre (CCG) et d'un Fonds commun genre alimenté par les mêmes PTF pour accompagner le gouvernement burkinabè et les OSC dans l'appropriation et l'internalisation du concept genre.

Ces engagements se sont poursuivis dans les différentes déclarations sur l'efficacité de la coopération au développement.

Ainsi la prise en compte du genre s'est matérialisée à travers les différents référentiels de développement que le pays a connus depuis 2000, à savoir le CSLP (2000-2010), la SCADD (2011-2015) et actuellement le PNDES (2016-2020).

En outre, la mise en œuvre de l'Accord de partenariat de Busan a amélioré la promotion de l'égalité homme-femme à travers une meilleure allocation budgétaire à la problématique du genre et l'autonomisation des femmes.

En dépit des avancées enregistrées, les inégalités dans les domaines des revenus monétaires, de l'éducation, de l'emploi, de l'accès aux ressources de production et aux postes électifs sont encore fortes, notamment en défaveur des femmes et des jeunes.

C'est pourquoi, certains PTF ont affirmé leur ferme volonté de lutter contre les inégalités de genre qui sont des obstacles majeurs au développement durable à travers des allocations de fonds spécifiques dans certains domaines d'intervention.

De façon concrète et au titre de l'année 2017, plus de 22,32 millions de dollars US ont financé des activités en faveur des femmes, des jeunes et des ONG intervenant dans les domaines de l'autonomisation économique de la femme ; du social (éducation, santé...) et de la politique (sphère de décision, poste électif, nominatif, gouvernance...). (Cf. canevas de synthèse ci-dessous).

22,32

millions de dollars US destinés aux activités en faveur des femmes

Tableau 22 : Situation de la prise en compte du genre en 2017

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant en dollars US
1	UNFPA	Autonomisation économique de la femme, Social (éducation, santé...), Politique	MFSNF, MENA, MS, TIN-TUA, Voix de Femmes, MS, PADS, DMI, ABBEF, MSI, Leaders d'opinion, MINEFID	7 726 646,00
2	Banque mondiale	Autonomisation de la femme (éducation des filles, santé maternelle, planification familiale, entrepreneuriat féminin, lutte contre les mariages d'enfants)	MFSNF, MENA, MS, MINEFID, ONG/AD	3 813 632,15
3	Belgique	Santé de la reproduction, 02 composantes sur le genre : Composante 1 : TIC et promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes Composante 2 : Planification familiale et autonomisation des femmes et des filles	Centres des jeunes, les centres médicaux scolaires, les services SRAJ ciblés de l'Est et du Centre-Est fédérations, unions, associations et groupements féminins ciblés de l'Est et du Centre-Est	2 818 376,23
4	Canada	Autonomisation économique de la femme Social (éducation, santé...)	Ministère de l'agriculture (Appui aux étuveuses de riz (PAERIZ)) Ministère de la santé : Programme d'amélioration de la santé des mères et des enfants - phase 2 (PASME 2)	2 586 439,73
5	Suède	Autonomisation économique de la femme Social (éducation, santé...) Politique (sphère de décision, poste électif, nominatif, gouvernance...)	Ministères (SP/CONAP-Genre, SP/CNLPE) ONG (FCG et NDI) Leaders d'opinion NDI	2 223 604,35
6	Plan International Burkina Faso	Sécurité économique des ménages, Emploi des jeunes femmes Prévention de la transmission mère enfant du VIH	5 212 groupes d'épargne et de crédit Ministère de la santé (DRS, DS, CSPS) Associations et ONG	1 730 827,01
7	Welthungerhilfe	Autonomisation économique de la femme	Groupement de femmes (maraîchage) Femmes individuelles (aviculture et maraîchage)	836 486,24
8	Chine-Taiwan	Projet pilote de renforcement des capacités du centre de formation des aides familiales de Ouagadougou Santé maternelle et néonatale	Ministère de la femme et de la solidarité nationale Ministère de la santé	468 977,80
9	Oxfam Québec	Croissance économique durable	Marché mondial des femmes	76 282,79
10	Res Publica	Autonomisation économique de la femme Social	Organisation paysanne féminine Association des mères éducatrices	26 869,82
11	Allemagne	Autonomisation économique de la femme	Groupement féminin Wendpanga Groupement précoopératif Relwendé	14 582,62
Total				22 322 724,60

IV. Analyse de l'efficacité de la coopération au développement

En décembre 2011, la communauté internationale, réunie au 4^{ème} forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en République de Corée, a adopté le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement afin d'assurer un impact maximal sur les résultats de la coopération au développement.

Conformément au dispositif de suivi adopté par le Partenariat mondial basé sur la réalisation d'enquêtes internationales sur la coopération au développement, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à réaliser l'enquête 2016 de suivi des engagements de Busan. Cette enquête avait pour objectif de mesurer les progrès réalisés, d'évaluer l'impact produit et de faire des recommandations pour l'ancrage d'une coopération plus efficace au service du développement. Il faut rappeler que l'enquête internationale 2018 est en cours de réalisation.

Les résultats de l'enquête 2016 au Burkina Faso ont porté sur les données de 2015, collectées auprès de trente (30) PTF sur un total de quarante et un (41) PTF (73,2 %), du secteur privé et des syndicats.

Les PTF qui ont réagi à cette enquête se répartissent comme suit :

- quatorze (14) bilatéraux : Allemagne, Autriche, Canada, Chine-Taïwan, Danemark, États-Unis d'Amérique, FKDEA, France, FSD, Italie, Japon, Luxembourg, Suède et Suisse ;
- seize (16) multilatéraux : BAD, BADEA, Banque mondiale, BOAD, BID, BIDC, FIDA, FMI, Fonds GAVI, Fonds OPEP, Union européenne, PAM, PNUD, FNUAP, OMS, FAO.

Pour apprécier l'efficacité de la coopération au développement, dix (10) indicateurs (Cf. Annexe 17) ont été définis par le Partenariat mondial dans les domaines liés aux principes de (i) l'appropriation par les pays en développement, (ii) l'orientation vers les résultats, (iii) le partenariat pour le développement inclusif ainsi que (iv) la transparence et la redevabilité mutuelle entre les partenaires.

Le tableau 23 montre l'évolution du niveau de ces indicateurs.

Tableau 23 : Évolution du niveau des indicateurs de 2013 à 2016

N°	Indicateurs	2010 Référence de la DP	Résultat de	Résultat de	Résultat de	Résultat de	Cible 2015
			l'enquête 2013	l'enquête 2014	l'enquête 2015	l'enquête 2016	
			Busan				
1	La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement	C					B ou A
2	La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement						
3	La qualité de l'indice du dialogue public-privé						
5a	La coopération pour le développement est davantage prévisible (annuelle)	75 %	88,11 %	74,49 %	61 %	88 %	94 %
5b	La coopération pour le développement est davantage prévisible (à moyen terme)	75 %	82,4 %	74,5 %	75 %	67 %	81 %
6	L'aide est inscrite aux budgets présentés au parlement	84 %	78,32 %	66,1 %	57 %	71 %	91 %
7	La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examen inclusifs	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
8	Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	NR	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
9b	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publics et de passation de marchés	56,5 %	50,02 %	54,4 %	51 %	55 %	75 %

Source : DGCOOP, résultats enquête Busan, juin 2016

De l'analyse du tableau, il ressort par rapport à la situation de 2014, que le niveau des indicateurs n'a pas évolué de façon significative en 2015, d'où une quasi-stagnation de l'efficacité de la Coopération au développement au Burkina Faso au cours de la même année.

La situation par indicateur se présente ainsi qu'il suit :

1

Indicateur 1 :

La proportion des nouvelles interventions des fournisseurs de coopération qui tirent leurs objectifs des cadres de résultats, des stratégies et des plans dirigés par le Gouvernement a été évaluée à 85,6 % en 2015 contre 43,4 % en 2014, soit une hausse de 42,2 points de pourcentage.

En outre, en 2014 et 2015, 100 % des indicateurs de résultats des cadres de résultats/cadre logique des interventions des fournisseurs de coopération s'appuient sur les indicateurs de résultats provenant des cadres de résultats existants dirigés par le Gouvernement.

Par ailleurs, la part des indicateurs de résultats qui se fient à des sources de données fournies par les systèmes de suivi dirigés par le pays ou par les services statistiques nationaux existants sont à un niveau de 83,24 % en 2015 contre 44,74 % en 2014. Celle des nouvelles interventions qui prévoient une évaluation finale (ex-post) soutenue par le Gouvernement a connu une légère régression passant de 90,91 % en 2014 à 88,46 % en 2015.

Le niveau de cet indicateur, relativement satisfaisant en 2015, montre que la coopération pour le développement au Burkina Faso se concentre de plus en plus sur les résultats qui répondent aux priorités du pays.

2

Indicateur 2 :

Il faut mentionner qu'au-delà de la présence des OSC dans les Cadres sectoriels de dialogue destinés à examiner la mise en œuvre des politiques publiques, un dialogue de haut niveau dénommé « rencontre Gouvernement-OSC » est organisé chaque année sous la présidence du Premier ministre. Il s'agit d'examiner et de renforcer la participation des ONG et Associations de développement à la mise en œuvre des politiques sectorielles et leur contribution efficace à la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale de développement.

Aussi, le Gouvernement a bénéficié de l'appui de certains Partenaires techniques et financiers qui lui a permis d'offrir des opportunités de renforcement des capacités à certaines OSC intervenant dans des secteurs bien précis. Cependant, au-delà des facilités fiscales offertes aux OSC, le Gouvernement n'a pas encore mis en place des ressources propres pour leur offrir des opportunités dans le sens du développement d'un dialogue constructif.

3

Indicateur 3 :

Depuis 2001, le cadre de concertation annuel « rencontre Gouvernement - Secteur privé » fonctionne bien. Cela témoigne de la volonté des deux parties au dialogue inclusif pour instaurer un climat favorable au développement économique. Du reste, l'accent doit être mis sur le respect des engagements issus des cadres de concertation et le suivi de leur mise en œuvre.

Indicateur 5a :

Le taux de prévisibilité annuel de l'aide en 2015 s'est situé à 88 %, pour une cible de 94 %. Il est en hausse comparativement à son niveau de 2014 et 2013 où il était respectivement de 75,34 % et 74,49 %. Bien que le niveau cible ne soit pas atteint, il est à noter une progression continue dénotant les efforts accomplis par les partenaires pour le respect de leur engagement de prévisions de déboursments. Toutefois, les efforts devront être poursuivis, voire intensifiés par le Gouvernement pour encourager davantage les partenaires sur la nécessité de fournir les informations fiables sur les prévisions de décaissements et alléger leurs procédures y afférentes.

Par ailleurs, le Gouvernement, doit veiller à alléger ses critères et ses procédures de décaissements en vigueur et surtout à assurer le déblocage de la contrepartie nationale dans les délais requis.

5a

Indicateur 5b :

Le taux global de prévisibilité à moyen terme est ressorti à 67 % en 2015 contre respectivement 75 % en 2014 et 74,5 % en 2013. Ce qui fait ressortir une baisse significative de 8 points de pourcentage entre 2015 et 2014, montrant une faiblesse de la prévisibilité de l'aide à moyen terme. Cette situation interpelle les acteurs à poursuivre les efforts pour renforcer cet indicateur qui participe pleinement à la planification du développement.

5b

Indicateur 6 :

Le volume de l'aide inscrite dans la loi de finances, gestion 2015, se chiffre à 881 254 000 dollars US, soit 71 % de l'aide prévue au secteur public.

Comparé à son niveau de 2013 et 2014 respectivement 66,1 % et 57 %, il faut noter une amélioration de 4,9 points de pourcentage par rapport à 2013 et 14 points par rapport à 2014 de l'aide programmée et comptabilisée dans le budget. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'augmentation de l'appui budgétaire. L'objectif cible (91 % en 2015) n'étant pas atteint, la sensibilisation devrait se poursuivre au niveau du Gouvernement et des PTF afin d'améliorer l'inscription de l'aide au budget et permettre également la réduction du volume de l'aide hors budget.

6

Indicateur 7 :

Cet indicateur est resté constant par rapport à la cible atteinte depuis 2013. La propension du pays à entreprendre des évaluations mutuelles et inclusives des progrès accomplis dans l'exécution des engagements convenus est respectée.

En effet, pour l'enquête 2016, le Burkina Faso a satisfait à tous les cinq (05) critères définis par le Partenariat mondial alors qu'il est demandé au pays de remplir au moins quatre (04) critères.

7

8

Indicateur 8 :

Tout comme l'indicateur 7, cet indicateur est resté constant par rapport à la cible atteinte depuis 2013. Aussi, faut-il respecter trois (03) critères sur quatre pour atteindre la satisfaction de son niveau maximal. Le Burkina Faso a respecté les trois (03) critères à l'exception de celui relatif au leadership et au contrôle en matière de suivi par l'unité centrale du gouvernement responsable des dépenses publiques. En effet, il est ressorti que le MINEFID, structure responsable des dépenses publiques au Burkina Faso, ne détient aucun leadership et contrôle en matière de suivi. Le MINEFID n'alloue que les ressources financières au Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille qui détient le leadership en matière de suivi au niveau national à travers le SP/CONAP genre.

9b

Indicateur 9b :

Le taux d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés en 2015 est de 55 % contre respectivement des taux de 51 % en 2014 et de 54,4 % en 2013 pour un objectif de 75 %. La cible n'est donc pas atteinte en 2015 pour le Burkina Faso. Il faut rappeler que ce taux est plus tiré par les appuis budgétaires qui « empruntent les circuits de l'administration » que les aides projets qui utilisent plus les procédures des bailleurs de fonds.

Pour avancer notablement dans la réalisation de la cible de l'indicateur, des efforts doivent être poursuivis pour inscrire davantage de projets dans les budgets de l'État couplés à une utilisation systématique des canaux de l'administration.

Au terme de l'analyse sur les tendances de la coopération au développement, il faut noter une augmentation de l'APD de 4,1 % entre 2016 et 2017. Cette hausse est imputable à l'augmentation de la contribution des partenaires bilatéraux et de celle des ONG. Tout comme les années antérieures, l'APD de 2017 est majoritairement financée sous forme de dons. La part de cette forme de financement de l'APD a augmenté au détriment de celle des prêts.

En 2017, les secteurs de prédilection de l'APD ont été ceux de la « Production agro-sylvo-pastorale », de l'« Environnement, eau et assainissement », des « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat », de la « Santé » et de la « Gouvernance économique ».

Le financement de la tranche 2017 du PIP par les ressources extérieures fait ressortir des dotations révisées de Crédits de paiement (CP) de 388,05 milliards de FCFA répartis en prêts (126,62 milliards de FCFA) et en dons (261,44 milliards de FCFA). Le montant total des décaissements reçus au titre de l'APD en 2017 se chiffre à 663,11 milliards de FCFA composé de 498,88 milliards de FCFA de dons et 164,23 milliards de FCFA de prêts.

En faisant le rapport des décaissements de l'APD sur les dotations révisées de CP, on note un taux de décaissement global de 170,9 %. Les taux de décaissement des dons et prêts sont respectivement de 190,8 % et 129,7 %. Ces taux de décaissement très élevés sont principalement liés à la mise en œuvre de certains projets au niveau des agences d'exécution de certains PTF conjuguée à la non prise en compte de prévisions de décaissement de certains projets dans le PIP.

3 LES FINANCEMENTS INNOVANTS COMME ALTERNATIVE POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO : **RÉALITÉS ET PERSPECTIVES**

L'instabilité et l'imprévisibilité de l'Aide publique au développement, conjuguées à la faiblesse de l'assiette fiscale induisent la nécessité de rechercher de nouveaux types de financements, dont ceux innovants. Les financements innovants sont devenus, depuis une douzaine d'années, un enjeu important dans les négociations internationales sur l'environnement et le développement. En effet, à l'issue du Sommet de Rio+20 en 2012 et de la Conférence internationale d'Addis-Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement, les financements innovants ont été réaffirmés comme une option pour répondre aux besoins de financement de plus en plus croissants.

Afin de cerner les contours des financements innovants existants et de permettre au Burkina Faso de saisir au mieux les possibilités qui lui sont offertes dans le cadre du financement de son développement, il s'est avéré opportun de mener une réflexion sur le thème : « Les financements innovants comme alternative pour le financement du développement : réalités et perspectives ».

Cette partie comporte trois chapitres :

- (i) état des lieux des financements classiques ;
- (ii) opportunités de financements innovants ;
- (iii) nécessité de politiques innovantes.

I. État des lieux des financements classiques

Ce chapitre sera abordé en deux points : l'analyse de la mobilisation des ressources intérieures et l'analyse de la mobilisation de l'Aide publique au développement.

1.1 ANALYSE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES

Les ressources intérieures sont constituées des recettes fiscales et non fiscales, mobilisées essentiellement par la DGI, la DGD et la DGTCP. Dans cette partie, l'accent sera mis sur les ressources de la fiscalité intérieure (DGI) et celle de la fiscalité de porte (DGD). Il s'agira d'aborder l'état des lieux du cadre législatif et réglementaire de la fiscalité, l'analyse de la performance, des insuffisances et de la gouvernance du système fiscal.

1.1.1 État des lieux du cadre législatif et réglementaire

La qualité du cadre législatif et réglementaire est le premier critère d'appréciation du caractère équitable ou non d'un système fiscal⁵. L'état des lieux du cadre législatif et réglementaire concerne à la fois la fiscalité intérieure et la fiscalité de porte.

Pour ce qui est de la fiscalité intérieure, un nouveau Code général des impôts (CGI) a été adopté le 20 décembre 2017 et est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 consacrant ainsi l'aboutissement d'un long processus de modernisation de la législation entamée dès la fin des années 90. Il met fin aux difficultés d'accès aux règles qui régissaient la fiscalité burkinabè.

Le nouveau CGI a été bâti autour d'un certain nombre d'objectifs et de principes, à savoir la transparence, la simplification, la sécurisation des recettes publiques, la sécurité juridique du contribuable et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Cependant, il n'intègre pas les régimes fiscaux de faveurs contenus dans les autres textes (Code minier, Code des investissements, Régime fiscal des pôles de croissance).

S'agissant de la fiscalité de porte, les textes appliqués en matière douanière sont le Code des douanes du Burkina Faso, objet de la loi n°03/92/ADP du 03 décembre 1992 et le Code des douanes communautaires, objet du Règlement n°09/2001/CM/UEMOA portant adoption du Code des douanes de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'administration des douanes applique le Code communautaire UEMOA (livre 1) dans sa partie procédures et le Code des douanes du Burkina Faso dans sa partie contentieuse.

⁵ Note d'orientation OCDE, gestion du risque d'indiscipline fiscale : gérer et améliorer la discipline fiscale, septembre 2004.

le tarif de l'impôt sur les sociétés :

27,5%

le taux unique de la Taxe sur la valeur ajoutée :

18%

Les principaux impôts sont : l'impôt sur les sociétés (IS), l'Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) et la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

L'Impôt sur les sociétés (IS) touche tous les revenus réalisés par les personnes morales (les entreprises de forme sociétaire et assimilées ; les établissements publics, les fonds publics et les organismes de l'État ou des collectivités territoriales) se livrant à une activité à caractère industriel ou commercial. Le tarif de l'IS est de 27,5%. Toutefois, l'IS est soumis à de nombreuses exonérations limitant du coup son efficacité.

Pour ce qui est de l'IUTS, il est applicable à l'ensemble des traitements des travailleurs du public et du privé, indemnités, émoluments, salaires et avantages de toute nature, à l'exception des avantages en nature supportés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics n'ayant pas un caractère industriel et commercial. En termes de rentabilité fiscale, l'IUTS est le second impôt sur les revenus le plus rentable après l'impôt sur les sociétés.

Quant à la TVA, elle est l'impôt qui génère le plus de recettes. La TVA comporte un taux unique de 18%. Elle est aussi sujette à des exonérations dont le champ est très large et en constante évolution. La TVA est constituée de deux parties : la TVA à la porte recouvrée par la douane et la TVA en régime intérieur recouvrée par la DGI.

1.1.2 Analyse de la performance du système fiscal

Un système fiscal performant est un système fiscal rentable, simple et équitable. L'appréciation des performances d'un système fiscal peut se faire selon plusieurs critères. Trois critères sont retenus dans le cadre de cette étude :

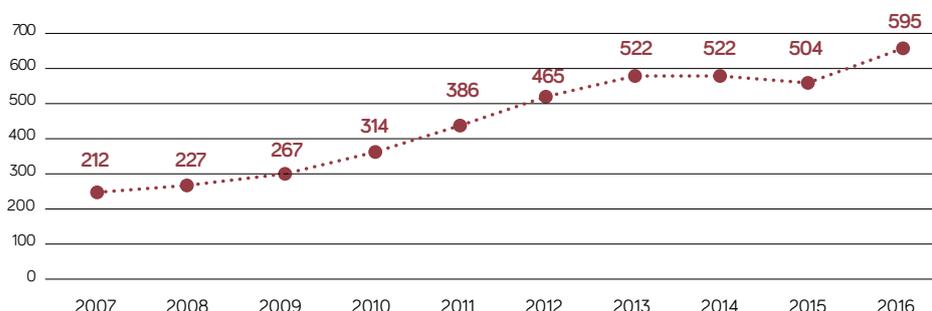
- (i) accroissement des recettes fiscales ;
- (ii) accroissement de la pression fiscale ;
- (iii) élasticité du système fiscal.

1.1.2.1 Accroissement des recettes fiscales

Évolution des recettes fiscales recouvrées par la DGI de 2007 à 2016

Les recettes fiscales recouvrées par la DGI ont connu globalement une hausse tendancielle de 2007 à 2016 avec un fléchissement en 2015 en raison de la crise socio-politique qu'a connue le pays en 2014.

Graphique 26 : Réalisations de la DGI de 2007 à 2016 (en milliards de FCFA)

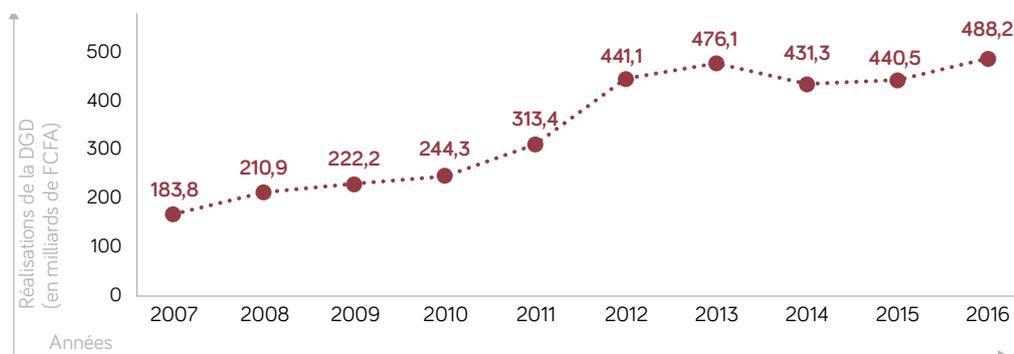


Source : Construit sur la base des données de la DGI

Analyse des performances de la DGD : 2007-2016

Les recettes fiscales recouvrées par la DGD ont connu globalement une tendance haussière de 2007 à 2016 avec un fléchissement en 2014 en raison de la crise socio-politique qu'a connue le pays.

Graphique 27 : Réalisations de la DGD de 2007 à 2016 (en milliards de FCFA)



Source : Construit sur la base des données de la DGD

Remarque sur les performances de la DGI et de la DGD de 2007 à 2016

L'un des critères principaux⁶ de la transition fiscale prévus par le programme de transition fiscale de l'UEMOA est que le ratio recettes intérieures/recettes sur commerce extérieur, c'est-à-dire que les recouvrements de la DGI, rapportés à ceux de la DGD, doivent être égaux ou supérieurs à 1,5. Le constat est que le ratio minimum (1,5) n'a pas été atteint pour les années 2011, 2013, 2014. La transition fiscale est balbutiante parce que la fiscalité intérieure peine à prendre véritablement le pas sur la fiscalité de porte.

+70%
des recettes
recouvrées en
2016 par les
impôts indirects

Analyse des performances des principaux impôts

L'examen des performances des administrations fiscales et douanières sur la période 2007-2016 permet de voir que le système fiscal repose sur neuf impôts composés d'impôts indirects et d'impôts directs.

Les impôts indirects dont la TVA, les droits de douane et les droits d'accise totalisent plus de 70 % des recettes recouvrées en 2016 si l'on prend en compte toutes les accises et les droits d'enregistrement.

Les impôts directs, notamment les impôts sur les revenus, contribuent à moins de 30 % des recettes fiscales totales. Un examen attentif permet de se rendre compte que deux impôts, à savoir l'impôt sur les sociétés et l'impôt unique sur les traitements et salaires comptent pour plus de 90 % dans les recettes des impôts sur les revenus.

⁶ Voir la décision N°34/2009/CM/UEMOA du 17 décembre 2009 portant adoption des critères et indicateurs de la transition fiscale

Tableau 24 : Recettes fiscales des neuf principaux impôts de 2007 à 2016 (en milliards de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
TVA totale	160,5	181,8	214,1	236,2	282,4	369,3	423,3	390,0	393,2	440,5
• TVA à l'import	84,7	100,4	104,3	116,0	153,2	226,9	257,0	220,7	214,7	238,6
• TVA intérieure	75,7	81,4	109,8	120,2	129,3	142,4	166,3	169,2	178,5	201,8
IS	50,3	54,5	48,9	67,0	122,4	156,9	169,8	162,7	132,0	163,5
DD	55,7	63,2	70,1	75,0	87,6	118,0	132,0	114,6	112,2	123,1
IUTS	33,7	36,6	42,3	50,8	56,2	67,9	73,7	63,5	65,6	78,3
TPP	26,3	27,1	27,9	31,7	35,5	46,3	33,0	51,0	65,3	71,8
DE	14,1	16,4	19,0	22,7	19,1	22,9	27,8	32,3	27,3	33,2
IRVM	3,6	3,5	6,7	5,9	11,4	17,4	17,5	21,4	18,9	23,8
T/Boissons	6,1	6,6	7,2	8,4	9,7	11,5	13,7	15,5	16,6	19,6
T/Tabacs	4,3	4,6	6,2	7,2	7,8	9,6	10,9	11,8	15,2	17,7
Total général	354,6	394,2	442,4	505,0	632,1	819,9	901,8	862,7	846,4	971,5

Source : DGI & DGD

Tableau 25 : Poids des neuf principaux impôts dans les recettes fiscales totales de 2007 à 2016

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
TVA totale	39,6 %	40,9 %	43,3 %	41,7 %	40,6 %	41,5 %	42,6 %	41,5 %	42,3 %	41,0 %
• TVA à l'import	20,9 %	22,6 %	21,1 %	20,5 %	22,0 %	25,5 %	25,9 %	23,5 %	23,1 %	22,2 %
• TVA intérieure	18,7 %	18,3 %	22,2 %	21,2 %	18,6 %	16,0 %	16,8 %	18,0 %	19,2 %	18,8 %
IS	12,4 %	12,3 %	9,9 %	11,8 %	17,6 %	17,6 %	17,1 %	17,3 %	14,2 %	15,2 %
DD	13,7 %	14,2 %	14,2 %	13,3 %	12,6 %	13,3 %	13,3 %	12,2 %	12,1 %	11,5 %
IUTS	8,3 %	8,2 %	8,6 %	9,0 %	8,1 %	7,6 %	7,4 %	6,7 %	7,1 %	7,3 %
TPP	6,5 %	6,1 %	5,6 %	5,6 %	5,1 %	5,2 %	3,3 %	5,4 %	7,0 %	6,7 %
DE	3,5 %	3,7 %	3,8 %	4,0 %	2,7 %	2,6 %	2,8 %	3,4 %	2,9 %	3,1 %
IRVM	0,9 %	0,8 %	1,3 %	1,0 %	1,6 %	2,0 %	1,8 %	2,3 %	2,0 %	2,2 %
T/Boissons	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,4 %	1,3 %	1,4 %	1,6 %	1,8 %	1,8 %
T/Tabacs	1,1 %	1,0 %	1,3 %	1,3 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,3 %	1,6 %	1,6 %
Total général	87,5 %	88,7 %	89,5 %	89,3 %	90,9 %	92,0 %	90,8 %	91,7 %	91,1 %	90,3 %

Source : Construit sur la base des données des tableaux 4 et 6.

1.1.2 Évolution de la pression fiscale de 2007 à 2016

La pression fiscale est exprimée sous forme de rapport entre les recettes fiscales totales et le Produit intérieur brut (PIB). Selon les choix faits au niveau aussi bien du numérateur (recettes fiscales retenues) que du dénominateur (PIB), le ratio de pression fiscale peut varier. Ce concept représente le « poids » des impôts sur l'économie et les contribuables dans un pays donné.

La pression fiscale a évolué de façon constante de 2007 à 2016 avec toutefois des baisses en 2014 et 2015 en raison de la crise socio-politique. Globalement, la pression fiscale est en deçà aussi bien du potentiel fiscal⁷, des besoins de recouvrement du pays que de la norme fixée par l'UEMOA qui a fixé le taux de 20 % comme un objectif minimum de taux de pression fiscale à atteindre par tous les États membres. C'est dire que des efforts sont à fournir pour améliorer les performances de l'administration fiscale et relever le défi de mobilisation des ressources domestiques nécessaires.

Tableau 26 : Taux de pression fiscale de 2007 à 2016

Années	Recettes fiscales totales (en milliards de FCFA)	PIB nominal (en milliards de FCFA)	Taux de pression fiscale
2007	405,2	3 245,2	12,5 %
2008	444,7	3 748,0	11,9 %
2009	494,6	3 951,8	12,5 %
2010	565,7	4 447,6	12,7 %
2011	695,6	5 060,3	13,7 %
2012	890,8	5 700,6	15,6 %
2013	992,6	5 902,4	16,8 %
2014	940,7	6 131,1	15,3 %
2015	929,3	6 162,5	15,1 %
2016*	1 075,4	6 790,3	15,8 %

⁷ Selon le CAPES (rapport final 2014), le taux de pression fiscale compatible avec l'objectif d'accélération de la croissance économique devrait fluctuer entre 25,9% et 29,1% au Burkina Faso.

Source : Tableau des opérations financières de l'État.

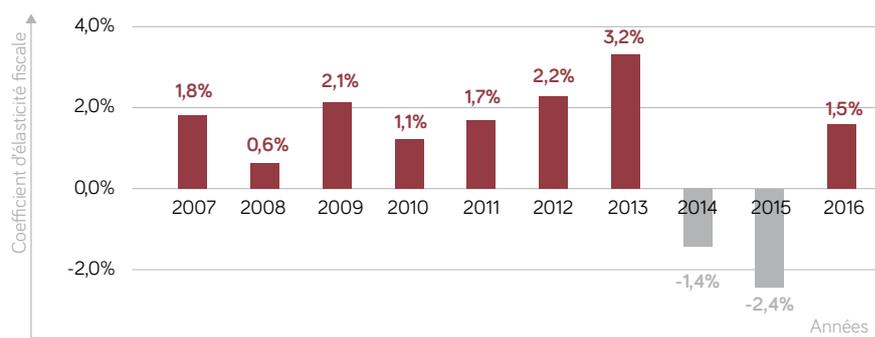
* = Estimation.

1.1.2.3 Élasticité du système fiscal

Le coefficient d'élasticité fiscale exprime la capacité du système fiscal à tirer avantage ou non de la croissance, en évoluant dans des proportions plus ou moins importantes au regard de celles de création des richesses dans l'économie. Un coefficient supérieur à 1, indique une évolution des ressources fiscales plus rapide que celle du PIB. Par contre, lorsqu'il est en dessous de 1, c'est la situation inverse qui est constatée.

À l'analyse du graphique 1, il ressort que le système fiscal burkinabè tire avantage de la croissance du PIB, sauf pendant la période (2014-2015) de troubles socio-politiques où les coefficients sont négatifs. Ce constat révèle que la collecte des recettes fiscales est très sensible aux remous sociaux.

Graphique 28 : Coefficients d'élasticité fiscale de 2007 à 2016



Source : Construit sur la base des données du Tableau des opérations financières de l'État

1.1.3 Analyse critique du système fiscal et de la gouvernance fiscale

1.1.3.1 Analyse des insuffisances du système fiscal

L'analyse de la structure des recettes indique une prépondérance des impôts indirects, qui sont des impôts qui touchent les consommateurs et une faible part des impôts sur les revenus dans le rendement du système fiscal. Ce sont là les caractéristiques des systèmes d'imposition des pays en développement mises en évidence par des études⁸.

Le système fiscal est concentré sur quelques impôts, à savoir la Taxe sur la valeur ajoutée, les droits de douane, l'Impôt sur les sociétés, l'Impôt sur les traitements et salaires et sur quelques contributeurs effectifs au niveau de la Direction des grandes entreprises.

Les constats saillants ci-après se dégagent s'agissant des insuffisances du système fiscal burkinabè :

- le rendement de la TVA est affecté en grande partie par la fraude. Le FMI note que 49 % des grandes entreprises⁹ et 38 % des moyennes entreprises acquittent une TVA mensuelle. Les multiples exonérations érodent également l'assiette (Code général des impôts, Projets et programmes, ONG, Associations, Code minier, Code des investissements, Régime spécial des pôles de croissance, Financements extérieurs, etc.) ;
- une très faible contribution des particuliers professionnels. Les recettes générées par l'impôt sur les bénéfices des professions industrielles, commerciales et agricoles (commerçants, in-

dustriels et agriculteurs personnes physiques...) et l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (experts contribuables, architectes, notaires, huissiers, avocats...) représentent une part insignifiante des recettes fiscales totales pendant que l'UITS acquitté par les travailleurs représente en moyenne 15 %. Cette situation s'explique essentiellement par la fraude et l'évasion de la part des entreprises qui arrivent à cacher leurs revenus ;

- la hausse des recettes à partir de 2011 est induite par la contribution du secteur minier. Toutefois, cette contribution bien que notable, semble se situer en deçà des potentialités du secteur, en raison notamment des nombreux avantages fiscaux concédés aux sociétés minières¹⁰. Le Burkina Faso a du mal à optimiser l'imposition des industries extractives. La contribution des entreprises minières tire à la hausse le niveau du recouvrement sans améliorer conséquemment le taux de pression fiscale.

La faiblesse du taux de pression fiscale s'explique, par ailleurs, par la sous imposition de deux segments de l'économie qui comptent beaucoup dans le PIB. Il s'agit du secteur agricole et du secteur dit informel, constitué par les petites et micro-entreprises évoluant dans le commerce. Ces deux secteurs comptent pour environ 40 % du PIB.

⁸ Voir Vito Tanzi, Howei Zee : « Une politique fiscale pour les pays en développement », FMI

⁹ On dénombre environ sept cents grandes entreprises.

¹⁰ Le Burkina compte une dizaine d'entreprises minières en phase d'exploitation.

¹¹ Le secteur agricole bénéficie de divers allègements fiscaux : exonération de la TVA pour le matériel agricole et les animaux, exonération de la TVA sur les ventes effectuées par les exploitants agricoles, les planteurs, les éleveurs, les sylviculteurs et les pêcheurs de produits non transformés de leur culture, de leur élevage ou de leur pêche, etc.

40%
du PIB est
constitué du
secteur agricole
et du secteur
informel compte

1.1.3.2 Analyse critique de la gouvernance fiscale

a. Énoncé des principes d'une bonne gouvernance fiscale

La notion de gouvernance implique une éthique de la gestion plus ouverte, décentralisée, collaborative, conduisant à l'intervention d'une pluralité d'acteurs.

En matière fiscale, la gouvernance se réfère aux bonnes pratiques en matière d'élaboration, d'application et de contrôle de la législation fiscale. De multiples études en matière de gouvernance fiscale énoncent également les bonnes pratiques en la matière¹².

Les bonnes pratiques en matière de gouvernance fiscale sont liées à l'élaboration de la législation fiscale, à sa mise en œuvre (administration de l'impôt : imposition et recouvrement), au contrôle et au contentieux.

Les principaux outils d'évaluation de la gouvernance fiscale sont le TADAT dont les partenaires sont l'Union européenne, le FMI, la Banque mondiale, le Royaume-Uni, la Belgique, le Japon, les Pays-Bas, la Suisse, la Norvège et les BluePrints au niveau de l'Union européenne.

b. Les insuffisances de la gouvernance fiscale

Les insuffisances en matière de gouvernance fiscale sont nombreuses selon les rapports d'évaluation de l'administration fiscale sus-évoqués.

Tableau 27 : Énoncés de quelques insuffisances

Élaboration et adoption des réformes fiscales	Imposition et recouvrement	Contrôle et contentieux
La commission nationale ¹³ de fiscalité et le comité ¹⁴ de politique fiscale ne sont pas pleinement opérationnels	La doctrine fiscale est élaborée sans aucune forme d'association des acteurs	Programmations non automatisées en matière de contrôle ¹⁵
Les réformes fiscales non effectuées sur la base de simulations et d'évaluations d'impact a priori ¹⁶	Absence d'un plan d'amélioration du civisme fiscal	Les informations issues des recouvrements sont peu ou pas utilisées ¹⁷
La méconnaissance des compétences du législateur en matière fiscale, notamment dans le cas des exonérations fiscales ¹⁸	Insécurité juridique due à l'indisponibilité de certaines informations dont les contribuables ont besoin pour honorer leurs obligations, notamment la doctrine fiscale (absence d'un bulletin officiel de l'administration fiscale)	Peu d'échanges de renseignements avec des administrations fiscales sur les grands contribuables
Insuffisance de la communication et de la sensibilisation sur les réformes fiscales adoptées	Le respect des obligations déclaratives demeure faible et n'est pas mesuré avec précision	Faible taux de couverture du contrôle fiscal (moins de 5 %)
Exubérance des exonérations (dépenses fiscales) dans la législation fiscale	L'insuffisance de l'encadrement des services opérationnels (pratiques divergentes dans le traitement des situations des contribuables)	
	Le fichier des contribuables n'est pas exhaustif et son intégrité n'est pas assurée	
	La composition exacte du stock de restes à recouvrer n'est pas connue	
	Faible taux de recouvrements des redressements fiscaux (moins de 2 % des montants émis)	

¹² Gérard Mastralet, Michel TALY et Julien SAMSON, La réforme de la gouvernance fiscale, LDGJ, collection systèmes, 2005, 192 pages ; John PITSEYS, Le concept de gouvernance, Revue interdisciplinaire d'études juridiques, 2010/2 (Volume 65p).

¹³ Créée par arrêté n°2005-609/MFB/SG/DGI du 05 octobre 2005 portant composition et fonctionnement de la commission nationale de fiscalité.

¹⁴ Créé par décret N°2010-395/PRES/PM/MEF du 29 juillet 2010 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement d'un comité de politique fiscale

¹⁵ Rapport TADAT, janvier 2018

¹⁶ Insuffisance due aux difficultés de fonctionnement du Secrétariat permanent du Comité de politique fiscale (créé par le décret portant organisation du MINEFID).

¹⁷ Rapport FMI, mars 2017

¹⁸ Disponibles sur le site du MINEFID : Les rapports d'évaluation des dépenses fiscales (2015 et 2016) recommandent justement de travailler à respecter les règles de compétence dans l'optique de rationaliser les exonérations fiscales.

1.1.4 Propositions d'amélioration du système fiscal et de la gouvernance fiscale

1.1.4.1 Propositions d'amélioration du système fiscal

Les propositions d'amélioration du système fiscal portent sur l'élargissement de l'assiette fiscale, le relèvement des taux d'imposition ainsi que la réduction des dépenses fiscales.

Tableau 28 : Propositions d'amélioration du système fiscal

Objetif	Propositions d'actions
Élargir l'assiette fiscale	Réformer le dispositif d'imposition du secteur agricole en instituant une retenue à la source par les clients des entreprises agricoles. Par exemple, chaque année, l'État et d'autres acteurs (sociétés minières, ONG et associations, projets et programmes) achètent pour des milliards de FCFA de semences ¹⁹ . Une retenue peut être effectuée à ce niveau.
	Réformer le dispositif d'imposition du secteur des micro-entreprises en simplifiant le système en cours par l'institution d'un droit proportionnel sur le chiffre d'affaires ; Instituer deux taux : 3 % sur le premier palier de CA inférieur à 5 millions et 5 % sur le palier de CA supérieur à 5 millions.
	Procéder à un contrôle d'envergure des transactions des sociétés de télécommunication afin de vérifier la conformité des prix de transfert de ces sociétés avec les entités situées à l'étranger (respect du principe de pleine concurrence).
	Procéder à la taxation des revenus des obligations émises par l'État.
	Revoir l'interprétation de l'article 19 de la loi n°036/97/II/AN du 04 décembre 1997 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'État, gestion 1998 à travers la doctrine administrative composée de l'arrêté N°98-157 /MEF/SG/UGTCP/DELFI du 23 juin 1998 portant modalités d'exécution des marchés publics de l'État et autres opérations exonérées, de la circulaire N°99 ___102___/MEF/SG/DGTCP/DELFI du 28 juin 1999 relative aux modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics de l'État ou autres opérations exonérées et de la lettre circulaire N° 2000-616/MEF/SG/DGI/DLC du 10 avril 2000 sur les modalités pratiques d'application de la circulaire n° 99-102/MEF/SG/DGTCP/DELFI du 28 juin 1999 relative au régime fiscal et douanier des marchés publics de l'État ou autres opérations exonérées.
	Il s'agira de soumettre les commandes publiques sur financement extérieur au droit d'enregistrement selon le droit commun dans la mesure où le droit d'enregistrement est un impôt professionnel à la charge des attributaires dans le cas d'espèce (charge déductible comme la contribution des patentes).
	L'expérience de l'opération de recensement-contrôle menée par l'administration fiscale sur l'IRF confirme la nécessité de procéder à un contrôle-sanction pour un recouvrement optimum de cet impôt.
Relever les taux	Renforcer les dispositions fiscales régissant la cessation des activités des contribuables traînant des RAR. Recensement des travailleurs nationaux auprès des missions diplomatiques, des projets et programmes pour un vaste contrôle des déclarations d'IUTS de ce segment de salariés.
	Instituer une taxe de 0,5% sur les transferts d'argent vers l'étranger effectués auprès des sociétés de téléphonie et autres sociétés de transfert d'argent. Pour que cette taxe donne les résultats escomptés, il est impératif de faire un contrôle sanction des circuits parallèles et informels de transfert d'argent.
	Augmentation du taux actuel de 10 % de taxation des boissons non alcoolisées : - boissons non alcoolisées énergisantes : 16% ; - autres boissons non alcoolisées : 15%.
Réduire les dépenses fiscales	Réformer la CSB en instituant un prélèvement à la source libérateur sur la chaîne de distribution des boissons excepté les ventes au consommateur final.
	Relever le tarif de taxation des produits de la parfumerie et des cosmétiques à 15% en lieu et place du taux actuel de 10%.
	Mettre en œuvre les recommandations issues des rapports d'évaluations des dépenses fiscales de 2015 et 2016. DGI et DGD doivent mettre en œuvre les recommandations car cela permettra de rationaliser les dépenses fiscales et améliorer la gestion des impôts dans les bases de données.

¹⁹ Voir données des directions des marchés publics

1.1.4.2 Propositions d'amélioration de la gouvernance fiscale

Une administration fiscale est efficace et efficiente lorsqu'elle atteint ses objectifs à moindre coût. Pour être efficiente, une administration fiscale a besoin de personnel qualifié, intègre, engagé sur la base de sa compétence et rétribué en fonction de sa performance.

La faiblesse du rendement du système fiscal est due pour une large part au manque d'efficacité et d'efficience de l'administration fiscale. Les rapports d'évaluation de la Direction générale des impôts et de la Direction générale des douanes mettent en exergue un certain nombre de faiblesses qui affectent les performances des régies²⁰. Aussi, des mesures et actions sont nécessaires pour améliorer les performances de l'administration fiscale. Pour atteindre ses objectifs de recouvrements à moindre coût, c'est-à-dire allier efficacité et efficience, l'administration fiscale aura besoin :



a. de mieux s'informatiser

En particulier, il urge de saisir les déclarations fiscales des principaux impôts (TVA, Impôts sur les bénéfices, IUTS/TPA) dans SINTAX ; cela contribuera à la lutte contre la corruption.



b. de mieux former ses cadres

En particulier, les actions urgentes se présentent comme suit :

- former les receveurs et les agents de poursuites sur les procédures de recouvrement et l'enregistrement des actes (commandes publiques, actes judiciaires, actes des sociétés, baux, etc.) ;
- former les vérificateurs sur le contrôle des prix de transfert et créer une cellule dédiée au contrôle des prix de transfert au niveau de la DGE ;
- former les vérificateurs sur le contrôle des professions libérales.



c. de mieux contrôler les contribuables

Il s'agira notamment de :

- réaliser une opération spéciale de contrôle de toutes les professions libérales en 2018 ;
- réaliser une opération spéciale de contrôle des entreprises personnes physiques importateurs au niveau de la DGE et des DME en 2018 ;
- obliger les brigades de vérifications à produire les rapports de vérification ;
- redéployer le personnel affecté dans les structures déconcentrées (DRI) au niveau de la DGE et des DME.



d. de mieux poursuivre les redevables

Dans le court terme, il s'agira essentiellement de réaliser une opération spéciale de poursuite et de recouvrement. Avant la mise en œuvre des opérations de saisies immobilières, les receveurs seront invités à fournir leurs listes de reliquataires faisant état du patrimoine immobilier de chacun.



e. de mieux lutter contre la corruption en inspectant plus efficacement les services

De façon spécifique, il s'agira d'inspecter régulièrement les bureaux d'enregistrement des actes dans toutes les unités opérationnelles de Ouaga et Bobo (DCI Ouaga et Bobo, DGE, les trois DME).



f. développer et mettre en œuvre des outils d'évaluation fiscale

Outre le PEFA et le TADAT, il s'agira aussi de procéder à l'évaluation par les pairs dans le cadre du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

²⁰ Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES), Évaluation des performances de recouvrement des recettes fiscales, Rapport final, Mars 2014 ; FMI-Fiscal Affairs Department, rapport d'assistance technique, « enforcement des opérations fiscales et douanières, Burkina Faso » ; Patrick Fossat, Renilde Bazahica, Serge Vera, Gérard Chambas, Georges Claustres et Patrick Koidou, mars 2017 ; Jean-Paul Bodin, Évaluation de l'administration fiscale, Mission EC Fiscal BluePrints, octobre 2013 ; Jean-Paul Bodin, Modernisation de l'administration fiscale : Renforcement de la gestion du risque pour améliorer l'efficacité de la DGI et les services aux contribuables, Rapport de mission, mars 2015

1.2 ANALYSE DE LA MOBILISATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

L'Aide publique au développement (APD) se définit comme l'ensemble des apports de ressources financières et techniques fournis aux pays en développement. Dans cette partie, il sera analysé la dynamique de l'APD au Burkina Faso ainsi que ses limites.

1.2.1 Dynamique de l'APD au Burkina Faso

L'APD au Burkina Faso a connu deux phases d'évolution au cours des dix (10) dernières années : (i) une première phase de 2007 à 2009 où la tendance est à la hausse avec un pic observé en 2009 et (ii) une deuxième phase à tendance oscillante de 2010 à 2016.

Le volume annuel moyen de l'APD reçue par le Burkina Faso durant cette décennie a été de 1 060,00 millions de dollars US contre 506,20 millions de dollars US sur la période 1997-2006, traduisant la confiance des PTF vis-à-vis du pays.

En 2016, l'APD reçue par le Burkina Faso s'est élevée à 1 094,78 millions de dollars US contre 1 100,34 millions de dollars US en 2015, soit une baisse de 0,5 % du volume total reçu. Évalué en francs CFA, le montant de l'APD de 649,31 milliards de FCFA est légèrement inférieur à sa valeur de 2015 (650,74 milliards de FCFA). Cette légère baisse pourrait s'expliquer par le fait que plusieurs programmes de coopération étaient en fin de cycle ou en élaboration pour être en phase avec le PNDES.

En 2016, le volume le plus important d'APD provient des partenaires multilatéraux avec un montant de 660,66 millions de dollars US. Ils sont suivis des partenaires bilatéraux avec un apport de 400,02 millions de dollars US et des ONG pour une contribution de 34,10 millions de dollars US.

Sur la période, l'APD a été fournie sous forme de dons à raison de 884,44 millions de dollars US en moyenne et sous forme de prêts à raison de 246,97 millions de dollars US. L'aide s'est affichée en moyenne à 749,15 millions de dollars US, représentant 66,2% de la moyenne de l'APD sur la période.

En 2016, le ratio «APD sur PIB courant» s'est affiché en moyenne à 9,6%. Comparé à son niveau de 2012 qui était de 10,3 %, le ratio «APD sur PIB courant» de l'année 2016 a diminué de 0,7 point de pourcentage. Quant au ratio «APD par habitant», il a été en moyenne de 63,37 dollars US sur la période 2012-2016. En glissement annuel, il a diminué de 2,18 dollars US pour se situer à 57,46 dollars US. Ce constat démontre que l'aide publique demeure un outil important de financement du développement du Burkina Faso.

L'APD demeure un outil important de financement du développement du Burkina Faso

1.2.2 Les limites de l'efficacité de l'APD

Les limites de l'efficacité de l'APD sont relatives à sa capacité d'absorption, sa volatilité, sa faible prévisibilité, la lourdeur des procédures administratives, les conditionnalités ainsi que les coûts de transaction.

- **La capacité d'absorption**

La faible capacité d'absorption des ressources extérieures a toujours été un problème récurrent des Gouvernements bénéficiaires de l'aide, éventuellement dû au non-respect des conditions associées à l'aide, mais aussi à la lourdeur des procédures administratives des partenaires. Au Burkina Faso, les longs délais occasionnés par la lourdeur des procédures d'entrée en vigueur des accords de financement, d'appels d'offres, de passation de marchés et des décaissements sont les principales sources de retard qui expliquent le faible niveau d'absorption des fonds reçus dans le cadre de l'APD.

En dépit des efforts consentis dans le but d'une amélioration significative du taux d'absorption des ressources extérieures, le problème d'absorption reste une préoccupation pour le Gouvernement qui veut satisfaire les besoins croissants des populations.

- **La volatilité de l'APD**

La volatilité de l'aide engendre de grandes difficultés de gestion macro-économique pour les Gouvernements bénéficiaires des pays à faible revenu comme le Burkina Faso, dont la capacité à mobiliser des ressources par la fiscalité intérieure et à emprunter sur les marchés financiers nationaux et internationaux est limitée. Lorsque le montant de l'aide versée diffère largement des montants prévus, un bénéficiaire à faible revenu est généralement confronté à des choix difficiles en termes d'affectation des dépenses.

Toute tentative de lisser les dépenses publiques aboutit souvent à des coupes disproportionnées dans les dépenses productives. Ainsi, lorsque l'aide promise n'est pas fournie ou lorsqu'une aide supplémentaire est versée de manière inattendue, les dépenses publiques productives peuvent avoir besoin d'être ajustées brusquement, avec des coûts sociaux et économiques potentiellement importants.

Au Burkina Faso, une grande partie de l'aide est fournie sous forme d'appuis budgétaires qui sont adossés à des conditionnalités de décaissement. Le non-respect de ces conditions engendre souvent des moins-values dans les décaissements effectifs.

- **La faible prévisibilité**

Les bailleurs de fonds se sont engagés à fournir aux pays partenaires, des informations sur l'aide qu'ils prévoient de leur accorder sur 3 à 5 ans à l'avance. Mais dans la plupart des cas, les donateurs ne veulent pas prendre des engagements à long terme sur l'aide destinée aux pays en développement, de sorte que les pays bénéficiaires ne peuvent en général faire de prévisions raisonnablement fermes qu'à court ou moyen terme.

Les contributions souvent annoncées par les donateurs n'aboutissent pas toujours à des engagements, et les engagements ne débouchent pas toujours sur des décaissements. Cela pose un problème continu pour les gouvernements des pays bénéficiaires de l'aide. Bien que ces pays soient encouragés à adopter un cadre de dépenses à moyen terme qui permet de planifier avec cohérence des programmes de dépenses sur un horizon de trois ans (en général), ils ont

besoin de planifier les dépenses sur la base d'une « enveloppe de ressources » qui inclut les projections de flux d'aide sur cet horizon. Cependant, ces projections sont en général entachées d'une incertitude considérable. Ce qui contraint les pays récipiendaires à réduire souvent les programmes en cours de mise en œuvre pour cause de déficits de financements, entraînant du coup un préjudice à l'efficacité de l'aide.

- **La lourdeur des procédures administratives**

Les dysfonctionnements procéduraux constatés dans la plupart des pays en développement retardent très souvent l'exécution des programmes de coopération avec nos partenaires au développement. La faiblesse du taux d'exécution des projets et programmes de développement est la conséquence de difficultés de plusieurs ordres dont les principales sont les longs délais de dénouement des procédures des marchés publics.

- **Les conditionnalités**

À Paris comme à Accra, les bailleurs de fonds ont convenu d'appliquer, non plus les conditions imposant la manière et le moment de dépenser les fonds d'aide, mais plutôt les conditions fondées sur les propres objectifs de développement des pays bénéficiaires. Par contre, les prêts et dons des institutions internationales sont octroyés avec contrepartie. Cette conditionnalité se justifie par le fait que ces institutions veulent être sûres que les ressources allouées seront efficacement utilisées. Les conditionnalités de certains donateurs influent négativement sur l'efficacité de l'aide.

- **Les coûts de transaction**

Les coûts de transaction, induits par les procédures non harmonisées des bailleurs, sont particulièrement élevés dans l'acheminement de l'aide. L'APD se trouve augmentée par des coûts de transaction excessifs et cela réduit considérablement les ressources parvenant aux pays bénéficiaires.

Compte tenu des limites des financements classiques, il importe de rechercher des mécanismes nouveaux et créatifs de financement pour renforcer la réalisation des objectifs de développement. Il s'agit notamment des financements innovants.

II. Les opportunités de financements innovants

Cette partie sera abordée en deux points : (i) définitions, organisation et secteurs et (ii) propositions de financements innovants à la portée du Burkina Faso.

2.1 APPROCHE GLOBALE : DÉFINITION, ORGANISATION ET SECTEURS

2.1.1 La notion de financement innovant²¹

La notion de financement innovant pour le développement connaît un grand succès et est employée de diverses manières par de nombreux acteurs. Il convient toutefois d'en donner une définition claire. Le caractère innovant de ces financements est lié à la nature de leurs ressources et de la manière dont celles-ci sont recueillies et utilisées ; ils sont plus stables et plus prévisibles que l'APD ; ils en sont complémentaires et additionnelles. Leur mode de gouvernance est novateur car ils ne mettent pas en jeu des parties prenantes traditionnelles du développement, à savoir les pays du Sud et du Nord, mais ils impliquent une gestion multilatérale incluant des partenariats avec des entités privées : des Fondations, des ONG, des Entreprises multinationales, etc.

On peut aussi dire que le caractère innovant d'un financement est lié à la nouveauté de l'acteur, des modalités d'intervention et quelquefois des cibles d'affectation des ressources.

2.1.2 Organisation internationale

Créé en 2006, le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement est la principale plate-forme de discussion et d'échange de bonnes pratiques sur les financements innovants. Rassemblant aujourd'hui 65 pays, des organisations internationales, des ONG et des fondations, le Groupe pilote a pour objectif de promouvoir les financements innovants du développement, de favoriser la mobilisation internationale autour de ces enjeux et d'encourager la mise en place de projets pilote. Le Groupe pilote est présidé par un pays différent chaque semestre.

Un Secrétariat permanent du Groupe pilote est basé à Paris au Ministère des affaires étrangères et du développement international. Il anime le programme de travail du Groupe, fixe le calendrier des événements, assure la communication entre les pays membres et assiste les différentes présidences dans l'organisation des sessions plénières et événements de haut niveau.

Le Burkina Faso devrait poursuivre ou entreprendre des actions aux fins d'explorer et d'exploiter toutes les opportunités disponibles.

2.1.3 Dispositifs sectoriels

Il existe des dispositifs de financements innovants pour certains secteurs de l'économie, notamment (i) l'agriculture et la sécurité alimentaire²², (ii) la santé, (iii) l'éducation nationale²³, (iv) la biodiversité, etc.

²¹ « Les financements innovants pour l'éducation : aller de l'avant », Rapport d'experts internationaux, Décembre 2012

²² « Financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition », Rapport d'experts internationaux, Décembre 2012

²³ « Les financements innovants pour l'éducation : aller de l'avant », Rapport d'experts internationaux, Décembre 2012

2.2 PROPOSITIONS DE FINANCEMENTS INNOVANTS À LA PORTÉE DU BURKINA FASO

2.2.1 Financements innovants internes

2.2.1.1 Fonds de capital-risque (FCR) au niveau de chaque Banque commerciale

Objet et mission

Un tel fonds facilite le renforcement des ressources propres des entreprises naissantes ou en croissance. Pour ce faire il faudra que chacune des banques mette en place un fonds de capital-risque et que les communes des grandes agglomérations en fassent autant.

Modalités de mise en place de FCR

Réunion initiale et de lancement avec le Chef de l'État. Il est proposé que le Chef de l'État organise une réunion solennelle avec les plus hauts responsables de la quinzaine de Banques commerciales établies au Burkina Faso pour demander à chacune d'entre elles de mettre en place, pour compter du premier trimestre 2019, un Fonds de capital-risque (FCR). Ces FCR seront alimentés par prélèvement, à chaque fin d'exercice, d'un pourcentage, déterminé par les Conseils d'administration, et appliqué aux bénéfices avant impôt. Ces FCR serviront à renforcer les fonds propres de leurs clients PMI et à faciliter, ce faisant, leur accès aux crédits bancaires. Cette réunion initiale devra être fortement médiatisée.

Qu'advient-il des participations des FCR ?
Que peut-il advenir de ces participations aux fonds

propres des PMI ? Trois options sont possibles : (i) la PMI échoue et le FCR perdra ses parts, (ii) la PMI réussit et les parts du FCR seront rachetées par l'industriel avec un bénéfice pour le FCR, (iii) le FCR vend ses parts au travers de la Bourse.

Suivi au niveau de la Présidence du Faso. Les banques, dans cet exercice seront appelées à rencontrer une ou deux fois par an le Chef de l'État pour rendre compte, à tour de rôle, des performances de chacun de ces FCR.

L'exemple de l'ancien Président tunisien, Ben Ali. C'est ainsi que l'ancien Président Ben Ali procéda à l'époque avec 32 banques installées dans son pays. Ce fut un grand succès opérationnel et médiatique.

2.2.1.2 Création d'une Fondation nationale citoyenne (FNC)

La FNC sera constituée de ressources de fonds nationaux aux objectifs similaires, de celles en provenance de la journée annuelle des handicapées et des contributions volontaires de citoyens et citoyennes, d'entreprises et d'OSC.

La gestion de la FNC et l'emploi de ses ressources seront régis soit par une loi, soit par un décret dont le contenu sera formalisé d'accord partie avec des ministères et des institutions privées les plus directement intéressés.



Ses objectifs sont :

- financer des projets en partenariat avec l'UNICEF pour la mère et l'enfant ;
- financer des activités relatives aux personnes en situation de handicap, plus particulièrement les enfants en coopération avec des Centres européens œuvrant dans le handicap (France, Suisse, Belgique) ;
- financer des activités de recherche en vue de la normalisation des produits de consommation locale : bière de mil (dolo), feuilles de sauces, différents produits d'assaisonnement (soumbala, levure, etc.), différentes pâtes (arachide, anacarde, etc.) ;
- financer des voyages d'études de femmes opératrices économiques qui sont déjà actives au Burkina Faso dans des Activités génératrices de revenus (AGR) ou des PME/PMI.

2.2.1.3 Création de Fondations privées par toute entreprise dépassant un seuil fixé de Chiffre d'affaires

Toute société d'État ainsi que toute compagnie privée (SA, SARL, SNC) dont le chiffre d'affaires annuel dépasse cinquante (50) milliards de FCFA se doit de créer une Fondation privée, en son sein.

L'objectif de ces Fondations, à titre principal, sera d'affecter des ressources aux activités des écoles primaires publiques et à la formation d'enseignants scientifiques et techniques.

L'emploi de leurs ressources sera régi soit par une loi, soit par un décret dont le contenu est formalisé d'accord partie avec les membres de la Chambre de commerce et de l'industrie du Burkina Faso et ceux du patronat burkinabé.

Les sociétés d'exploitation minière devraient être exclues de cette obligation en raison de leur contribution à hauteur de 1% de leur chiffre d'affaires en faveur du développement local/communal.

2.2.1.4 Système de contributions volontaires spécifiques²⁴ (SCVS)

Objectifs

- Mobiliser les populations pour contribuer au financement de projets spécifiques ;
- Développer le nationalisme et les sentiments patriotiques sur le modèle éthiopien de financement du barrage hydroélectrique en construction sur le Nil bleu ;
- Promouvoir le sens de l'appropriation nationale du progrès.



Modalités

- Privilégier les projets d'intérêt local : barrage en terre, écoles, dispensaires, ponts, routes rurales, centres semenciers, etc. ; ce choix devra se faire sur la base de consultations populaires locales et de sensibilisation des ressortissants dans les villes intérieures au Burkina Faso ou dans la diaspora africaine ou internationale ;
- La mise en œuvre de tels projets se devra de privilégier l'investissement humain, de promouvoir des emplois ruraux ;
- Un texte devra être pris par le Gouvernement en accord avec l'AMVS et les Régions pour servir de référentiel officiel à de telles activités.

Suivi-évaluation

- Le suivi-évaluation de ce processus est indispensable pour garantir sa crédibilité et son renouvellement régulier ;
- Un compte rendu financier devra être fait non seulement aux contributeurs du SCVS mais surtout à l'ensemble des populations intéressées/concernées.

2.2.1.5 Création d'une Loterie nationale pour le développement (LND)

Parmi les financements innovants pourrait figurer la création d'un jeu spécifique sous forme de loterie classique ou de jeu en ligne. Ce système pourrait rapporter des ressources qui viendraient compléter les ressources budgétaires nationales et celles de l'APD.

Une partie de la mise ira à la bonne cause, permettant de sensibiliser la population qui contribuerait par ce jeu au financement du développement et à la réduction de la pauvreté. Un tel système contribuerait aussi à mobiliser «les diasporas» burkinabè en Côte d'Ivoire, en Europe, au Canada, aux USA, etc.

En lieu et place d'une loterie spécialisée « développement », il pourrait être considéré de maintenir la Loterie nationale actuelle (LONAB) et de promulguer une loi ou un décret pour affecter ses bénéfices annuels par exemple, au secteur de développement des PME/PMI.

²⁴ Dans les églises catholiques, protestantes et dans les systèmes islamiques, il existe des « quêtes » pour construire des églises, des temples, des mosquées, des écoles ou pour acquérir des instruments de sonorisation ou pour soutenir des personnes vivant avec un handicap et venir en aide aux pauvres, etc.

2.2.2 Financements innovants externes

2.2.2.1 Partenariats publics-privés

Les gouvernements des pays en développement et des pays émergents font face à un nécessaire réinvestissement dans les infrastructures et dans les services publics alors qu'ils doivent en même temps maîtriser leur endettement dans un contexte de stagnation des revenus et des financements extérieurs.

Le Partenariat public-privé (PPP) constitue un mode de contractualisation dans lequel l'autorité publique fait appel à des prestataires privés pour réaliser et financer des infrastructures ou des équipements qui génèrent un service public (infrastructures, transports, santé, énergie, universités, services municipaux, eau et assainissement, etc.). Depuis environ deux décennies, les projets financés grâce à une entente de PPP apparaissent ainsi comme une alternative innovante qui permet de pallier la crise du financement public international.

Le choix d'un financement sous PPP suppose que l'on dispose des connaissances nécessaires pour en établir l'opportunité en fonction du contexte. Il faut notamment identifier et analyser les risques du projet, en effectuer une répartition raisonnée entre les partenaires public et privé, définir un cadre contractuel adapté, original et souvent complexe et être en mesure d'effectuer un suivi rigoureux lors de la mise en œuvre de l'entente de partenariat.

Le PPP en tant que mode de fourniture de biens et services publics répond d'une part, à un besoin de « mieux d'État » et d'autre part, permet un recours à des capitaux et un savoir-faire du secteur privé qui conduit à une « approche client » des services publics.

Les PPP n'incluent pas : (i) les marchés publics, de travaux et de service qui continueront à être régis par le Code des marchés publics burkinabé ; ou (ii) les opérations de privatisation d'entreprises publiques ou semi-publiques.



Recommandation. La réalisation des projets en PPP doit accorder une place de choix au secteur privé local en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour des investissements et d'accroître, ce faisant, le bénéfice économique et social que le Burkina Faso peut tirer de ces chantiers ; une considération particulière devra aussi être donnée à des partenariats avec des compagnies multinationales. À cet effet, les mesures spécifiques suivantes pourront être prises pour : (i) dédier une part de la réalisation des projets en PPP au secteur privé local ; (ii) instaurer la sous-traitance et la cotraitance avec le secteur privé local comme obligation dans le cadre d'une prochaine relecture de la loi PPP ; (iii) encourager le transfert de compétences aux entreprises locales à l'occasion de la réalisation des grands projets PPP confiée à l'international et surtout aux compagnies multinationales.

2.2.2.2 Blending ou mixage de financement



Définition du blending ou mixage²⁵

Le concept de blending/mixage est relativement flou en ce sens qu'il renvoie à des définitions différentes selon les sources. De manière générale, on peut définir le blending/mixage comme l'utilisation de l'APD ou d'autres financements publics internationaux pour attirer les investissements du secteur privé dans les pays en développement. Le but est d'accroître les moyens disponibles pour le financement des besoins prioritaires du développement durable à travers des financements mixtes de projets où les investissements privés s'ajoutent aux financements publics des pays donateurs.

Le blending/mixage vise ainsi à utiliser l'APD pour attirer des investissements privés additionnels qui, sans un tel levier, n'auraient pas été disponibles pour financer le développement. Le blending/mixage consiste ainsi à utiliser l'APD pour permettre au secteur privé de surmonter ces obstacles et d'investir dans des projets de développement qu'ils auraient normalement refusés. Il a ainsi pour caractéristique d'utiliser les fonds publics des pays donateurs comme catalyseur d'investissements privés dans des projets de développement, afin d'attirer des financements privés additionnels qui n'auraient sans cela pas été possibles²⁶.

²⁵ « L'aide, pour mobiliser le secteur privé dans les pays en développement », Arnaud Zacharie, 11 mai 2017

²⁶ Par contre, n'entre pas dans la définition du blending le co-financement de projets impliquant plusieurs acteurs publics ou impliquant un acteur privé et public sans que ce dernier ne vise à faciliter l'investissement privé par des financements plus concessionnels.

Différentes formes de blending/mixage

Le principe du mixage consiste à combiner les subventions de l'APD à des prêts ou des capitaux propres provenant de sources de financement publiques et privées. Il complète d'autres modalités d'aide et poursuit les priorités stratégiques régionales, nationales et générales pertinentes. De telles pratiques peuvent être utilisées de manière stratégique afin d'attirer des financements supplémentaires pour des investissements clés dans les pays concernés, en réduisant l'exposition aux risques.

Dans le cas de figure des partenariats avec l'UE²⁷, par exemple, les contributions peuvent prendre différentes formes pour soutenir les projets d'investissement :

- subvention à l'investissement et bonification d'intérêts, afin de réduire l'investissement initial et le coût global du projet pour le pays partenaire ;
- assistance technique, afin de garantir la qualité, l'efficacité et la durabilité du projet ;
- capitaux à risque (fonds propres et quasi-fonds propres) pour attirer des financements supplémentaires ;
- garanties pour débloquer des fonds en faveur du développement en réduisant les risques.

Affectation des ressources de blending/mixage

Projets PPP : infrastructures de désenclavement ;

Aéroports régionaux : dans chacune des douze (12) régions (hormis celle du Centre) ;

Reconstitution de forêts : dans les régions les plus pluvieuses du pays (Sud, Ouest, Sud-ouest, Est) ;

PADEL : Programme d'appui au développement des économies locales.

2.2.2.3 Financements de fondations privées extérieures

Définition d'une fondation

En termes juridiques, une fondation est « un acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général à but non lucratif. » Elle est à même d'apporter des moyens financiers ou matériels pour réaliser des projets, dans un domaine particulier et pour une cause publique. Il existe trois types de fondations²⁸ :

- **La fondation d'entreprise.** Elle est créée par une entreprise, qui donne la dotation initiale. Elle a une durée de vie de cinq ans
- **La fondation privée.** Elle est créée par une ou plusieurs personnes. Elle doit être reconnue d'utilité publique par le Conseil d'État. Sa durée de vie est alors illimitée.
- **La fondation abritée.** Elle est créée au sein d'une autre fondation dite abritante. Elle n'a pas le statut de personne morale et son budget est géré par l'organisme qui l'héberge.



renouvelables. Il s'agit d'un cadre dans lequel l'entreprise exerce et valorise son action de mécénat (mais elle peut aussi le faire sans forcément créer de fondation).

Il y a lieu, en outre, de distinguer²⁹ :

- **Les fondations et fonds de dotation de financement** : ces organismes se consacrent au financement de projets qui leur sont extérieurs (portés par des associations, des personnes physiques, des institutions diverses...). Ces organismes sont parfois désignés sous l'appellation « fondation distributive » ou « fonds de dotation distributif ».
- **Les fondations et fonds de dotation opérateurs** : ces organismes mettent eux-mêmes en œuvre des actions via des équipes salariées (gestion d'un musée, d'une maison de retraite, d'un hôpital, mise en œuvre d'un cycle de conférences, d'éditions etc.).
- **Les fondations et fonds de dotation opérateurs et de financement** : certains organismes font usage de ces deux modes opératoires. Néanmoins, dans la majorité des cas, l'un des deux aspects domine leur activité.

²⁷ Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (ITF) est l'institution utilisée par l'UE pour conduire et participer au mixage dans les pays partenaires d'Afrique.

²⁸ À titre d'illustration, le nombre des fondations a doublé en France en dix ans. Selon les chiffres de l'Observatoire de la fondation de France, elles sont passées de 1 110 en 2001 à plus de 2 250 en 2011. Elles concernent désormais presque tous les aspects de la vie collective et il est fort possible que tout projet puisse trouver des financements.

²⁹ Pour plus de précisions, voir l'étude « Les fonds et fondations en France de 2001 à 2010 »



Recommandations : (i) **Accéder aux répertoires de fondations :** il existe dans différents pays de par le monde, en particulier ceux qui sont membres de l'OCDE, des annuaires de Fondations de financement. Il est recommandé d'instruire les Ambassadeurs du Burkina Faso partout où ils se trouvent de s'en procurer et de les faire parvenir à la DGCOOP pour exploitation et suite à donner. (ii) En **Annexe** du présent document, figure un répertoire de donateurs finançant l'Afrique francophone. La DGCOOP pourra exploiter, à bon escient, cet état et son potentiel pour suite à donner. Il y figure des agences classiques de financement, des fondations, des ONG de financement, etc.

Affectation des ressources des Fondations internationales

L'affectation des ressources des Fondations internationales ou extérieures dépend fortement de leurs philosophies et de leurs préférences de structures. Les divers domaines d'affectation devront faire l'objet de négociations avec chacune d'elles.

2.2.2.4 Mobilisation des ressources de la diaspora

Des perspectives d'activités

Il est important que les différents ministères inscrivent dans leurs actions, les possibles participations de la diaspora en tant que source de compétences, de connaissances, d'investissements. Aussi, le Gouvernement doit se donner un rôle de coordination des initiatives de la diaspora visant l'essor et le bien-être des burkinabè.

Ensuite, les représentations diplomatiques du Burkina Faso à l'extérieur, devraient être proactives dans la collecte d'informations pertinentes sur la diaspora telle que leurs effectifs réels dans les différents pays d'émigration, les compétences, les accomplissements dignes d'intérêt, les entreprises, afin que l'action gouvernementale soit fondée sur une réalité documentée et objective.

Par ailleurs, le cadre législatif peut lui aussi jouer un rôle majeur en mettant en avant des lois qui privilégient les compétences et les initiatives burkinabè dans tous les projets et toutes les initiatives publiques. La préférence nationale érigée en loi, constitue un puissant levier d'engagement des burkinabè localement et dans la diaspora.

La BCEAO devra imiter le système du Nigéria

Il est recommandé aux huit pays membres de la BCEAO de suivre ensemble le modèle du Nigéria et de devenir un regroupement de pays à bénéficier « en groupe et pour chacun » de l'autorisation à placer sur le marché américain un produit financier destiné à des investisseurs individuels ou particuliers. L'agrément ainsi accordé par la « Securities and exchange commission » (SEC), l'autorité américaine de régulation des marchés financiers américains, permettra à chacun des pays de la BCEAO de renouveler régulièrement ce genre d'opération à l'avenir et d'accéder à une nouvelle catégorie d'investisseurs, notamment, les banques privées et les gestionnaires de fortune installés aux États-Unis. Un tel modèle pourrait être négocié, par ailleurs, sur des marchés européens (Angleterre, France, Allemagne, etc.) et à travers le monde (Asie, Australie, etc.) dans des pays où chacun des pays membres de la BCEAO disposerait d'une diaspora suffisamment importante pour justifier la mise en œuvre de tels mécanismes.

- L'emploi des ressources de la diaspora : études et procédures

Diaspora/BCEAO

- La BCEAO devra faire de son mieux pour bénéficier d'un agrément « en groupe et pour chacun » de ses pays membres et être autorisée à placer sur le marché américain un produit financier destiné à des investisseurs individuels ou particuliers ;
- Un tel modèle d'agrément pourrait être négocié, sur des marchés européens et à travers le monde sur des marchés où chacun des pays membres de la BCEAO disposerait d'une Diaspora suffisamment importante pour justifier la mise en œuvre de tels mécanismes.

L'affectation des ressources fournies par la Diaspora devra respecter un certain nombre de principes dont les suivants :

- Spécificité de l'activité d'emploi de la ressource ;
- Temporalité ;
- Clarté des garanties ;
- Régularité des comptes rendus.

2.2.2.5 Financements participatifs ou « crowdfunding »

Définition

Le financement participatif ou actionnariat populaire, désigne un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels. L'appel de fonds se fait à partir de la description d'un projet précis (artistique, humanitaire, entrepreneurial...), au moyen d'une plate-forme en ligne permettant de recueillir de nombreux apports de petits montants. Le financement peut prendre la forme d'un don, d'un prêt avec ou sans intérêts, ou encore d'un investissement en capital. Il est généralement utilisé en complément d'autres outils de financement comme les prêts d'honneur, les emprunts bancaires, les micro-crédits, etc. C'est également un moyen de constituer autour de vous une communauté qui vous soutient. Si le crowdfunding est souvent perçu comme un moyen de faire des dons pour financer des actions caritatives, il est surtout un moyen de soutenir les investissements dans les start-up et, au-delà, dans toute une frange de l'économie numérique.

Le crowdfunding peut être organisé selon diverses modalités notamment au moyen d'une plate-forme sur Internet, qui est le moyen le plus couramment utilisé.

Dans tous les cas, le financement participatif est porteur d'énormes risques qu'il convient de prévenir.



Implication de la BCEAO pour les financements participatifs et l'actionnariat populaire

Les insuffisances de notre dispositif législatif et réglementaire en matière de financements participatifs, nécessitent que la BCEAO engage une étude minutieuse sur le financement participatif ou crowdfunding dans le monde, et plus particulièrement en Europe, pour recenser les expériences et apprécier le potentiel et la pertinence de répliquabilité dans chacun de ses huit pays membres.

Cette étude peut inclure des propositions de dispositifs juridiques susceptibles de protéger les épargnants des pays de l'UEMOA contre les risques, notamment, de marché, de fraude, de malversation, de corruption et de trafic. Une telle législation communautaire sera similaire ou voisine à celle applicable au secteur des banques commerciales.

L'emploi des ressources : études et procédures

Financement participatif/Actionnariat populaire /BCEAO

- La BCEAO devra conduire une étude minutieuse en exploitant les expériences d'ailleurs ;
- La BCEAO établira un groupe technique de travail pour échanger sur les résultats et les propositions de l'étude ;
- La BCEAO peut organiser un colloque régional pour soumettre les résultats qui seront ensuite transmis à son CA pour délibération.

L'étude conduite par la BCEAO proposera les divers domaines spécifiques d'affectation de ces ressources provenant des systèmes de financement participatif ou de l'actionnariat populaire, tout en privilégiant les secteurs agro-sylvo-pastoral pour l'exploitation de leurs potentiels.

2.2.2.6 Investissement à impact social ou « impact investment »³⁰



Définition

L'investissement à impact social est dirigé vers des entreprises dont les pratiques combinent d'une part une exigence d'efficacité économique et d'autre part la recherche d'un impact social significatif. Il allie explicitement retour social et retour financier sur investissement et implique en conséquence l'établissement d'objectifs sociaux prioritaires et spécifiques dont l'impact est mesurable par un processus continu d'évaluation. Ces investissements peuvent être réalisés dans tous types juridiques d'organisation ayant un modèle économique pérenne et viser des niveaux de rémunération s'étendant de l'absence de rémunération à des rendements proches du marché.

Le marché de l'investissement à impact social se distingue du marché de l'investissement socialement responsable (ISR) ou d'investissements traditionnels avec impact (par exemple, l'investissement dans des PME ayant un impact positif sur l'emploi). Il s'agit ici d'investissements dans des organisations dont « le social est prioritaire et spécifique », leur cœur de métier, et dont les résultats sociaux sont mesurables en continu.

L'investissement à impact social n'a pas vocation à se substituer aux modes de financement traditionnels de l'ensemble des services sociaux d'intérêt général, mais à les compléter dans des conditions précises, notamment pour financer l'innovation des services et les actions de prévention.

Les missions de « impact investment »

L'investissement à impact social a évolué vers « un investissement qui cible de manière intentionnelle des organisations qui dégagent un résultat social en même temps que financier, qui établissent des objectifs sociaux mesurables et qui en mesurent régulièrement leur accomplissement ».

Les cibles d'investissement sont à la fois des organisations sans but lucratif et des entreprises commerciales (« profit-with-purpose ») dont la mission sociale guide dans tous les cas les décisions stratégiques et l'allocation des ressources. Les investissements sont réalisés via une gamme d'instruments qui combinent rentabilité financière et rentabilité sociale. Trois grandes missions sont dévolues aux opérations de « impact investment » et qui sont les suivantes :

- une mission sociale qui cible des bénéficiaires avec des besoins sociaux ;
- une mission sociale qui guide les décisions clé de gestion et d'allocation des ressources pour atteindre des objectifs à la fois sociaux et financiers ;
- une mission sociale protégée.

Rôle et soutien de la puissance publique

Les pouvoirs publics manifestent un intérêt croissant pour ces nouvelles formes de financement de l'économie sociale et solidaire. Il en ressort une variété de stratégies publiques, qui oscillent entre l'interventionnisme (encadrement juridique, financements publics directs) et les accompagnements (incitations fiscales, intermédiation).

La première modalité de soutien consiste à encadrer juridiquement le secteur, en définissant ses contours et les types de financement auxquels les entreprises et les organisations sociales peuvent être éligibles. Un deuxième levier peut consister à proposer des mécanismes incitatifs sur le plan fiscal comme au Royaume-Uni. Le plus souvent, le soutien public au financement de l'économie sociale et solidaire passe par un troisième levier, qui est la création d'une structure d'investissement ou de garantie destinée à accompagner les innovations sociales et leur développement. C'est le cas dans au moins trois pays : le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne.

Les canaux de financement

Les canaux de financement sont favorisés, notamment par l'épargne salariale tandis que les canaux traditionnels enregistrent une croissance durable, quoique pour l'instant concentrée sur le segment des particuliers. Les principaux canaux de financements de l'investissement à impact social sont les suivants :

- réseaux de financement solidaire ;
- banques sociales et coopératives ;
- agences publiques et banques de développement ;
- banques traditionnelles ;
- gérants d'actifs et capital-investisseurs ;
- fonds d'épargne salariale ;
- plateformes de financement participatif.

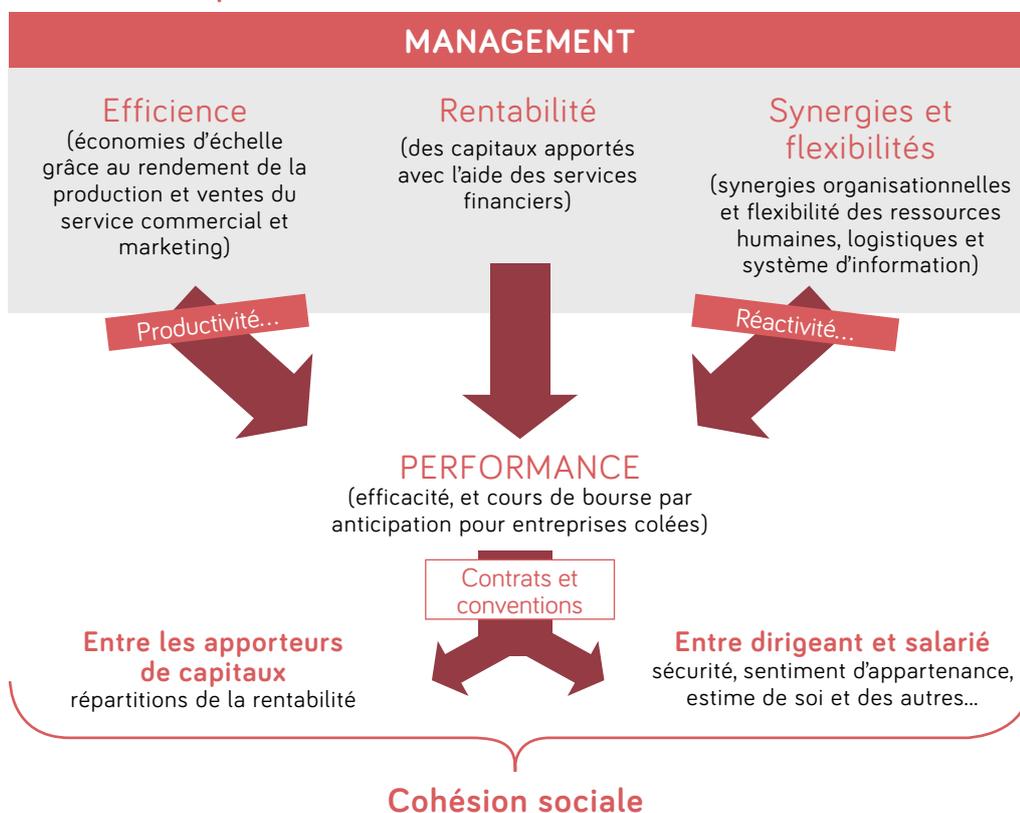
³⁰ Voir (i) Rapport moral sur l'argent dans le monde, (ii) Comité français sur l'investissement à impact social présidé par Hugues Sibille, (iii) Fondation Case, (iv) Rapports Fondation Rockefeller: « Impact Investing: An Emerging Asset Class », qui contribua à la structuration du secteur, (v) « Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? » Rapport du Comité français sur l'investissement à impact social, septembre 2014 ; (vi) « Le marché de l'investissement d'impact en Afrique de l'Ouest : le cas du Ghana » (UK-Aid, GIIN et Dalberg), 2016 ; (vii) « Investissement à impact : le cœur invisible des marchés ». Exploiter le pouvoir de l'entrepreneuriat, de l'innovation et des capitaux pour le bien public. Rapport du Groupe de travail sur l'investissement social, établi sous la présidence britannique du G8; 15 septembre 2014.

L'épineuse question de la mesure de l'impact social

Pour continuer de progresser et se prémunir du risque d'impact washing, il lui faut parvenir à prouver la réalité de ses impacts, ce qui implique de les définir précisément en amont puis de les évaluer à l'aide d'indicateurs qui restent à construire, suivant des méthodologies peu éprouvées.

Les impacts environnementaux peuvent se mesurer en tonnes de CO2 évitées, en millions de litres d'eaux usées traitées, en hectares sauvés de la déforestation ou en tonnes de déchets recyclés. Pour les impacts sociaux en revanche, la tâche est plus ardue. Pour certains puristes, il conviendrait de raisonner en « unités de bien-être humain », même si la finance solidaire, par exemple, est habituée à mesurer ses actions en termes d'emplois créés ou consolidés, de personnes relogées, de foyers alimentés en énergies renouvelables, etc. Pour certains, l'impact investing devrait être réservé à des projets qui n'auraient pu voir le jour sans ce financement, un critère baptisé « additionnalité ». Pour d'autres, l'exposition des entreprises ciblées à des thématiques durables suffit. Ces tâtonnements dans les définitions et les modalités sont caractéristiques d'un créneau d'investissement encore émergent, mais bien vivace.

Schéma de « impact investment »



Activités à soutenir avec les ressources de « impact investment »

« Profit-with-purpose » :

Domaines d'intervention :

Ces investissements sont réalisés via une gamme d'instruments qui combinent rentabilité financière et rentabilité sociale :

- Domaine de mission sociale qui cible des bénéficiaires avec des besoins sociaux ;
- Domaine de mission sociale qui guide les décisions clé de gestion et d'allocation des ressources pour atteindre des objectifs à la fois sociaux et financiers ;
- Domaine d'une mission sociale qui est protégée.

Illustrations d'activités :

- PUS-BF : Programme d'urgence du Sahel
- Cliniques/Hôpitaux : Lutte contre des maladies ;
- Zones défavorisées ;
- Clients mal desservis ;
- Organisations civiles ;
- Entreprises « profit-with-purpose » ;

Ces interventions requièrent des évaluations régulières sur les rentabilités et impacts sociaux.

2.2.2.7 Fonds vert pour le climat

Le Fonds vert pour le climat est un mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Son objectif est de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques.

En effet, en décembre 2009, les États réunis à Copenhague décident de créer un « Fonds climatique vert de Copenhague » de 100 milliards de dollars US par an, destiné à soutenir différents projets, notamment avec pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre la déforestation et de prendre des mesures d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique. Ils ont en outre arrêté la somme de 30 milliards de dollars US pour la période 2012-2020 comme budget de lancement pour le Fonds.

Fonctionnement

Le Fonds vert pour le climat est dirigé par un Conseil composé de 24 membres provenant à égalité de pays avancés et de pays en développement. Ils sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable. Deux coprésidents sont élus par le Conseil parmi ses membres pour une période d'un an (un président originaire d'un pays avancé et l'autre d'un pays en développement). Le Conseil est, entre autres, chargé de développer les règles relatives à la distribution des financements par le Fonds.

Financement

Le but fixé par les États est de réussir à financer le Fonds à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, sans précision sur la provenance de ces fonds. Lors de la Conférence des Nations unies sur le climat en décembre 2014 à Lima, le Fonds vert a dépassé le cap des 10 milliards de dollars, son seuil de pleine efficacité à court terme, cinq ans après la promesse faite par les États en 2009. En avril 2017, 97 propositions de programme pays ont été approuvées pour un montant de 27,7 millions de dollars US, dont 34 pour l'Afrique.

Priorités

Afin de maximiser l'impact de son engagement, le Fonds vert pour le climat investit prioritairement dans les domaines suivants :

- villes respectueuses du climat ;
- agriculture à faible émission de carbone et agriculture résiliente au changement climatique ;
- protection des forêts ;
- renforcement de la résilience des petits États insulaires en développement ;
- transformation des modes de production de l'énergie ainsi que l'accès à l'énergie propre.

En allouant ses ressources financières, le Fonds cherche à respecter un équilibre entre la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, il s'attache à renforcer l'engagement du secteur privé pour lever des fonds supplémentaires.

2.2.3 Financements innovants externes avec les multinationales

2.2.3.1 Le potentiel du Burkina Faso pour des multinationales

Le Burkina Faso dispose de grands potentiels agricoles, miniers et de matières premières pour des transformations industrielles. Il a, en outre, des besoins électroniques croissants qui s'expriment sur les marchés régionaux de l'UEMOA et de la CEDEAO et qui sont ouverts aux différents pays membres.

En effet, le Burkina Faso, dispose :

- d'environ 9 millions d'hectares de terres cultivables, exploités à seulement 46 % ;
- de terres irrigables évaluées à 233 500 ha (dont 26 758 hectares aménagés avec, en plus, 500 000 ha de bas-fonds aménageables), valorisées à seulement 14 % ;
- d'un cheptel diversifié et considérable de 8 millions de bovins, de 15 millions d'ovins et de caprins et de 36 millions de volailles ;
- d'aires classées de 3,8 millions d'hectares (14 % du territoire) et une faune variée, dont près de 6 000 éléphants, qui font du Faso une terre d'excellence pour l'écotourisme.

Les opportunités d'investissement sont nombreuses et diversifiées pour produire dans le secteur agricole et en transformer industriellement les produits. Elles portent notamment sur les possibilités de réaliser dans le cadre, par exemple, des Partenariats public-privé :

- de grands aménagements hydro-agricoles et hydro-électriques (par exemple à Ouessa) ;
- d'aménagement hydro-agricoles existants ou en cours de réalisation tels le Sourou, Bagré, Samandéni, différentes plaines et de nombreux barrages en terre et d'en assurer l'exploitation rationnelle et industrielle ainsi que la transformation des différents produits (promotion d'agrobusiness).

Les opportunités d'investissements agricoles peuvent être saisies plus aisément, pour autant que des dispositions soient prises et des mesures mises en œuvre notamment pour :

- le renforcement des infrastructures d'irrigation ;
- la valorisation économique des productions ;
- le renforcement des services liés à la mobilisation des ressources en eau ;
- la production de semences, d'engrais, de biofertilisants et autres intrants agricoles ;
- les services et outils d'accompagnement de la mécanisation agricole ;
- le développement de services d'accompagnement pour favoriser l'intensification et assurer la compétitivité de l'agriculture (intensification de la production, réhabilitation et installation de la logistique de la chaîne du froid et la transformation en différents produits semi-finis ou en produits finis) ;
- la production et le traitement de jeunes pousses végétales ou animales (poussins) ainsi que la production et le traitement de fruits ;
- les prestations de services liées à la certification de la qualité des produits ;
- le renforcement de l'offre de formation de tous niveaux en agriculture ;
- l'existence de l'ensemble des produits et services liés à la conservation et à la présentation commerciale définitive des produits (emballages, conservateurs).

2.2.3.2 Avantages, inconvénients et modalités d'intervention des multinationales

Le tableau ci-dessous présente les avantages et les inconvénients des interventions des multinationales.

Tableau 29 : Avantages et inconvénients des multinationales

Avantages des multinationales	Inconvénients des multinationales
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des productions et des marchés internationaux de matières premières, de produits agricoles, industriels et de services ; • Maîtrise des marchés financiers internationaux où elles sont les acteurs principaux ; • Maîtrise des technologies, tous secteurs confondus, y compris celles de pointe et celles innovantes ; • Maîtrise des expertises techniques diversifiées dans tous les secteurs ; • Maîtrise des activités de recherche appliquées, tous secteurs confondus, et de la diversité de leur exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vecteurs d'une exploitation grandissante des pays du Sud au profit d'une classe mondiale privilégiée ; • Responsables de l'inégalité grandissante entre les riches et les pauvres ; • Certains les qualifient de « Tyrannies privées » et « d'institutions totalitaires » dans la mesure où elles exercent un pouvoir de plus en plus important en dehors de « tout contrôle démocratique » ; • La puissance financière et technologique des multinationales en font des institutions qui « dominent » les États et les concurrencent.

Les multinationales peuvent apporter des ressources innovantes selon deux modalités : (i) d'abord le financement des PPP et, ensuite, (ii) la succursalisation de leurs activités.

Tableau 30 : Domaines et modalités de financement

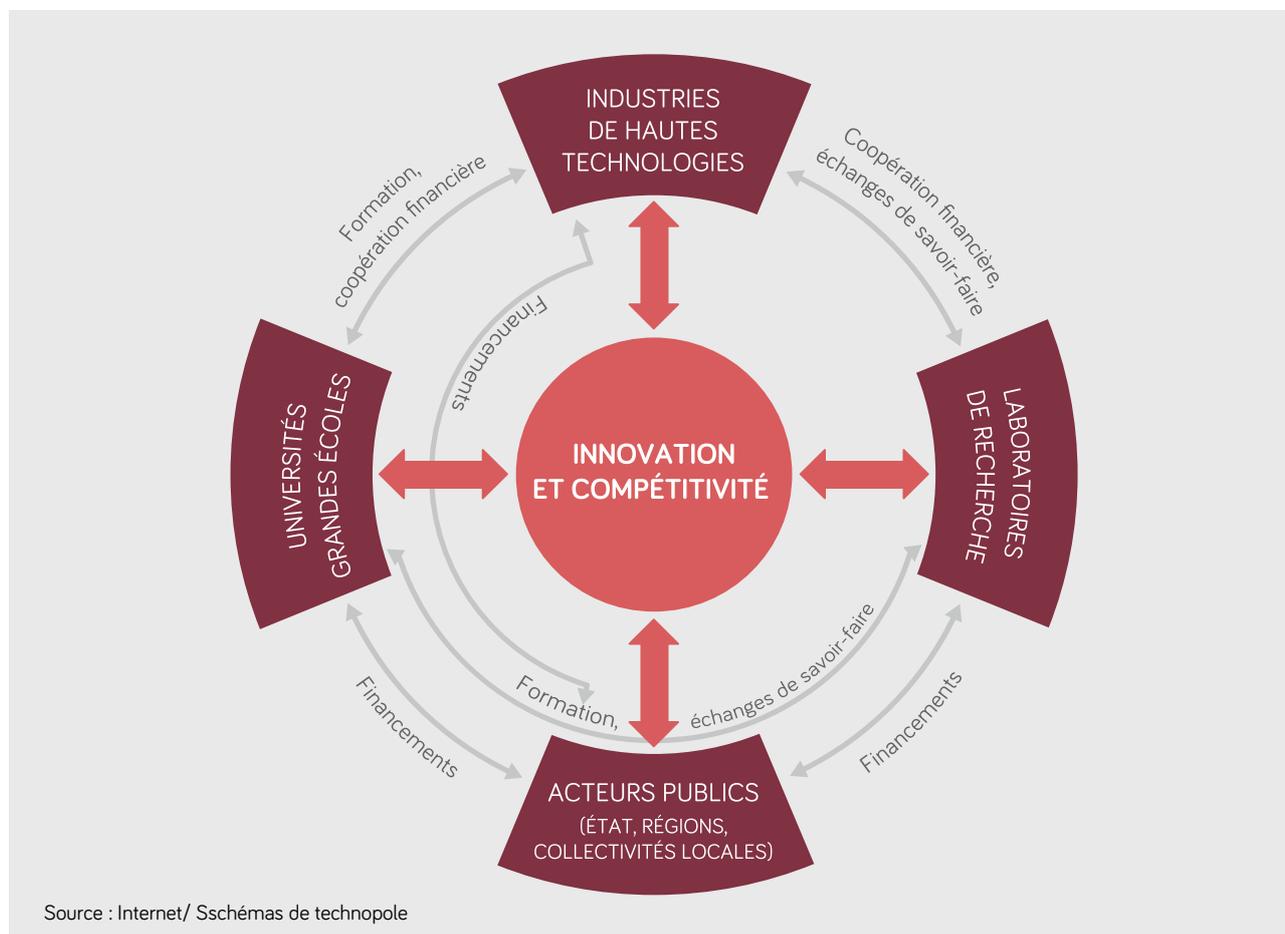
Domaines des financements des PPP	Modalités de PPP
<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures routières ; • Infrastructures ferroviaires ; • Infrastructures d'énergie (thermique, solaire et hydro-électrique). 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir, construire, financer, exploiter et transférer ; • Financer, construire, transférer et exploiter ; • Acheter, construire et exploiter.
Succursalisation des activités d'intervention	Approche et modalités de financement
<ul style="list-style-type: none"> • Exploitations agro-sylvo-pastorales : tels le Sourou, Bagré, Samandéni, pour produire du maïs, du riz, du blé, des fruits et légumes ; • Élevage industriel et normé (bœufs, moutons, poulets, pintades, cailles, etc..) pour ravitailler les mines et exporter en Côte d'Ivoire, au Gabon, etc. ; • Production d'acier avec le manganèse de Tambao (Burkina Faso) et fer du Mont Nimba (Côte d'Ivoire) • Production d'engrais avec les phosphates, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de la succursalisation facilite le processus de mise en œuvre de projets et d'entreprises de transformation, à l'intérieur du système de la multinationale ; • Utilisation de l'approche des technopoles : Formation technique, Recherche orientée résultats, Emploi des cadres formés et exploitation des résultats de la recherche au sein d'entreprises, commercialisation ; • De telles modalités ne requièrent aucun endettement pour l'État ; c'est le cas de figure actuel des entreprises minières.

Les technopoles correspondent à des méthodes d'industrialisation régionale utilisées souvent par des multinationales et qui comprennent les 4 composantes suivantes :

Les quatre grands composants/fonctions des technopoles

			
FORMATION TECHNIQUE	RECHERCHE ORIENTÉE RÉSULTATS	ENTREPRISES INDUSTRIELLES	MARCHÉ DE VENTE DE PRODUITS
Centres locaux de Formation technique et professionnelle spécialisée de tous les niveaux (ouvriers, techniciens, ingénieurs)	Centres locaux de recherche associant des Universités et divers Instituts (semences, produits de transformation de matières d'origine locale, etc.)	Entreprises industrielles de toutes tailles qui recrutent du personnel spécialisé issu des écoles locales et qui exploitent les résultats des recherches locale	Sur les marchés locaux, régionaux ou internationaux sont offerts des produits industriels normés et transformés localement

Un schéma dynamique de technopole



2.2.3.3 Financements peu contraignants

De telles modalités d'intervention des multinationales présentent le gros avantage que ces activités, projets et entreprises de développement sont conduits théoriquement avec peu d'endettement de l'État. Cependant, la réalisation des projets en PPP par des multinationales devra accorder une place de choix au secteur privé local en vue de mobiliser des entreprises locales et accroître, le bénéfice économique et social que le Burkina Faso peut tirer de ces chantiers. À cet effet, des mesures spécifiques suivantes pourront être prises pour (i) dédier une part de la réalisation des projets en PPP au secteur privé local, (ii) demander de privilégier la sous-traitance et la cotraitance, (iii) encourager le transfert de compétences aux entreprises locales à l'occasion de la réalisation des grands projets PPP confiée aux compagnies multinationales.

2.2.3.4 Organiser une consultation³¹ avec des multinationales

Pour conduire la mobilisation des ressources avec les multinationales, il est recommandé d'organiser une consultation avec certaines d'entre elles sur la base de projets ou d'idées de projets spécifiques. À l'occasion de cette consultation, des visites de terrain seront organisées pour permettre aux participants de toucher concrètement du doigt les potentialités, notamment dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

³¹ Une sorte de table ronde avec uniquement des compagnies multinationales ;

2.3 POTENTIEL DE FINANCEMENTS INNOVANTS AU PLAN MONDIAL

Toute une gamme d'options de financements au plan mondial, plus prometteuses, a été proposée (voir les tableaux ci-dessous), mais jusqu'à présent aucune n'a été adoptée au niveau international. Ces propositions concernent l'imposition de taxes sur les transactions financières et monétaires et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la création de nouvelles liquidités internationales par le biais de l'émission de Droits de tirage spéciaux (DTS) par le Fonds monétaire international (FMI), destinées en priorité aux pays en développement ou à mobiliser d'autres financements. Bien que leur potentiel soit important, ces propositions ne font pas l'unanimité sur le plan politique. Par exemple, de nombreux pays ne sont pas favorables à une taxation internationale, dans la mesure où elle porterait atteinte à leur souveraineté nationale.

Tableau 31 : Liste de financements potentiels innovants au plan mondial³²

Liste de financements potentiels innovants au plan mondial	Niveau actuel des ressources (milliards \$ US/an)	Potentiel de ressources (milliards \$ US/an)
1. Nouvelles émissions de DTS (proposition)	-	160 à 270
2. Tirer parti de l'effet de levier des DTS (proposition)	-	100
3. Taxes sur les transactions financières (proposition)	-	15 à 75
4. Taxes sur les milliardaires (proposition)	-	40 à 50
5. Taxes sur les transactions monétaires (proposition)	-	40
6. Taxes carbone (proposition)	-	250
7. Taxe imposée sur les émissions de CO2 des avions	0,02	0,02
8. Mécanismes d'échange de droits d'émissions de l'UE	0,2	1 à 5
9. Taxes de solidarité sur les voyages aériens	0,2	1 à 10
10. Taxes sur la réduction d'émissions certifiées (REC)	0,06	0,06 à 0,75

Le potentiel de ressources innovantes existe au plan mondial certes mais sa réalisation nécessitera un accord international et une volonté politique, ainsi qu'une gouvernance appropriée des mécanismes d'utilisation et d'affectation des ressources ainsi que du suivi-évaluation de leur mise en œuvre.

La faisabilité des nouveaux mécanismes de financement dépend non seulement de l'existence de sources de financement, mais également de la façon dont les ressources mobilisées sont canalisées à destination des utilisateurs finaux. La création d'actifs de réserve internationaux pourrait stimuler les financements pour le développement et les biens publics mondiaux et produire ainsi environ 100 milliards de dollars américains par an au titre de la coopération internationale. Une taxe sur le carbone décidée à l'échelle internationale pourrait générer 250 milliards de dollars par an tandis qu'une autre taxe sur les opérations de change pourrait ajouter environ 40 milliards de dollars américains.

Les tableaux ci-après présentent une variété de sources innovantes de financements du développement et de mécanismes novateurs d'intermédiation. Elles constituent un grand potentiel dont l'exploitation permettra de disposer de ressources nouvelles pour contribuer au financement innovant du développement.

³² Voir « Étude sur la situation économique et sociale, 2012. À la recherche de nouveaux modes de financement du développement », Nations unies. Cette étude a été conduite par le Groupe pilote sur les financements innovants.

2.4 ÉVALUATION DES FINANCEMENTS INNOVANTS

Les estimations des financements qui figurent dans le tableau ci-dessous ont un caractère forfaitaire, voire intuitif. Elles doivent être prises avec beaucoup de précautions pour plusieurs raisons :

- faute d'expériences passées, on ne dispose pas de référentiels de mesure ;
- des hypothèses ont été formulées dans chaque cas, mais celles-ci ne sont pas toujours convaincantes ;
- certains financements innovants demandent un temps de préparation et de familiarisation ainsi que des préalables pour être mobilisées ; ainsi le total annuel est théorique et correspond à l'année où il aura été possible de mobiliser l'ensemble des ressources.

Tableau 32 : Estimations des financements innovants annuellement mobilisables

Sources locales de financements innovants	Montants moyens estimés/an (milliards de FCFA)
Ressources supplémentaires d'une fiscalité intérieure réaménagée	150
Fondation nationale citoyenne	1
Loterie pour le développement	3
Fondations d'entreprises privées	1
PPP avec des entreprises locales	300
Fonds de capital risque des banques commerciales	10
Système de contribution volontaire spécifique	1
Le financement alternatif ou crowdfunding	25
L'actionnariat populaire	1
Total A/AN	492
Sources internationales de financements innovants	
PPP avec des multinationales via des technopoles	300
Fondations privées internationales	5
Ressources en provenance de blending/mixage	100
Ressources en provenance de la diaspora burkinabè	25
« Impact Investment » ou Investissement à impact social	25
Total B/AN	505
Sources de financements innovants pour l'environnement	
Fonds de l'environnement mondial	-
Fonds vert climat	-
Fonds international de l'environnement	-
NDT	-
PNUE	-
Total C/AN	-
Total Général/AN	-

Source : construit par le consultant sur la base des estimations forfaitaires/intuitive

Tableau 33 : Conditions préalables à l'accès aux financements innovants

Sources locales de financements innovants	Conditions préalables
Ressources supplémentaires d'une fiscalité intérieure réaménagée	État : textes et fixation des montants
Fondation nationale citoyenne	État : textes de fonctionnement
Loterie pour le développement	État : textes de fonctionnement
Fondations d'entreprises privées	État/CCIB : idée à partager avec la CCIB
PPP avec des entreprises locales	Concertation État/FMI avant mise en œuvre
Fonds de capital risque des banques commerciales	Concertation État/BCEAO/Association Banques
Système de contribution volontaire spécifique	Concertation État/OSC/ONG/Communes
Le financements alternatif ou crowdfunding	État : textes en consultation avec le FMI
L'actionnariat populaire	État : textes en consultation avec la CCIB
Sources internationales de financements innovants	Montants moyens estimés/an (milliards de FCFA)
PPP avec des multinationales via des technopoles	Concertation État/FMI avant mise en œuvre
Fondations privées internationales	Documentation, exploration, mobilisation
Ressources en provenance de blending/mixage	Documentation, exploration, mobilisation
Ressources en provenance de la diaspora burkinabè	Concertation, exploration, mobilisation
« Impact Investment » ou Investissement à impact social	Documentation, exploration, mobilisation
Sources de financements innovants pour l'environnement	Montants moyens estimés/an (milliards de FCFA)
Fonds de l'environnement mondial	Documentation, exploration, mobilisation
Fonds vert climat	Documentation, exploration, mobilisation
Fonds international de l'environnement	Documentation, exploration, mobilisation
NDT	Documentation, exploration, mobilisation
PNUE	Documentation, exploration, mobilisation

Source : construit par le consultant

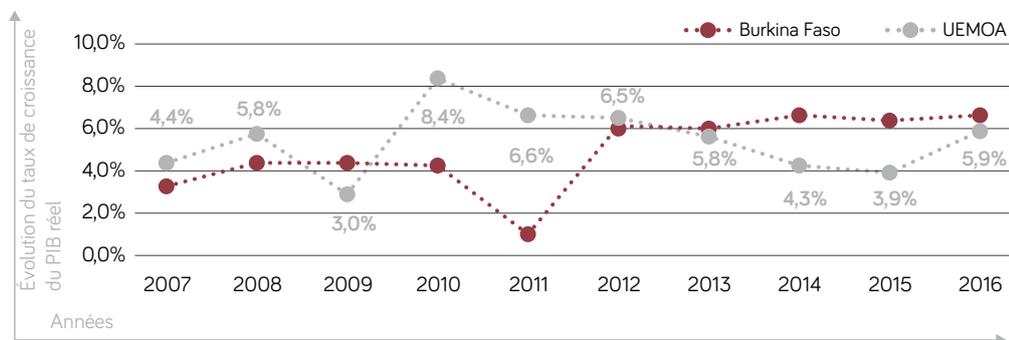
III. Nécessité de politiques innovantes

3.1 UNE CROISSANCE PEU INCLUSIVE

La croissance des pays subsahariens a connu une bonne orientation depuis 2005. Elle s'est située autour de 5,5 % par an en moyenne avec des niveaux ayant atteint dans certains pays 10,5 % en 2010. Avec la baisse du cours du pétrole, le taux de croissance économique a observé un ralentissement en 2016 en s'établissant à 1,3 % et une reprise en 2017 (+ 2,4 %). Les projections tablent sur un taux de croissance de 3,2 % en 2018 et de 3,5 % en 2019³³.

Quant au Burkina Faso, au cours de la période 2007-2016, il a réalisé une performance macro-économique au-dessus de la moyenne de l'UEMOA. En effet, sur la période, la croissance moyenne du Burkina Faso a été de 5,5 %, contre 5,0 % en moyenne pour l'UEMOA. En outre, le niveau du PIB réel par tête a connu une amélioration sur la période avec une progression moyenne de 2,3 % par an. Ces résultats ont été possibles grâce, entre autres, à la mise en œuvre des réformes structurelles et l'exécution des programmes prioritaires. Toutefois, la performance du Burkina Faso reste caractérisée par une évolution irrégulière du rythme de la croissance économique d'une année à une autre.

Graphique 29 : Évolution du taux de croissance du PIB réel du Burkina Faso et de l'UEMOA sur la période 2007-2016 (en %)



Source : Données DGEP, BCEAO, novembre 2017

Face à cette performance, il est noté cependant: (i) l'existence d'une pauvreté de masse qui prévaut dans le pays, (ii) le nombre élevé de demandeurs d'emploi et (iii) le caractère résiduel, voire insignifiant du secteur industriel. Il se trouve là un paradoxe qui est celui d'une croissance moyenne relativement élevée mais qui ne crée pas des emplois, ne réduit pas la pauvreté, ne développe pas le secteur industriel.

C'est une interpellation technique forte. En effet, quand on compare le contenu d'un point de croissance des économies subsahariennes avec celui du Canada, par exemple, la différence paraît claire : d'un côté, le résultat d'un processus comptable et de l'autre, un contenu de substance

qui crée des emplois et des valeurs ajoutées.

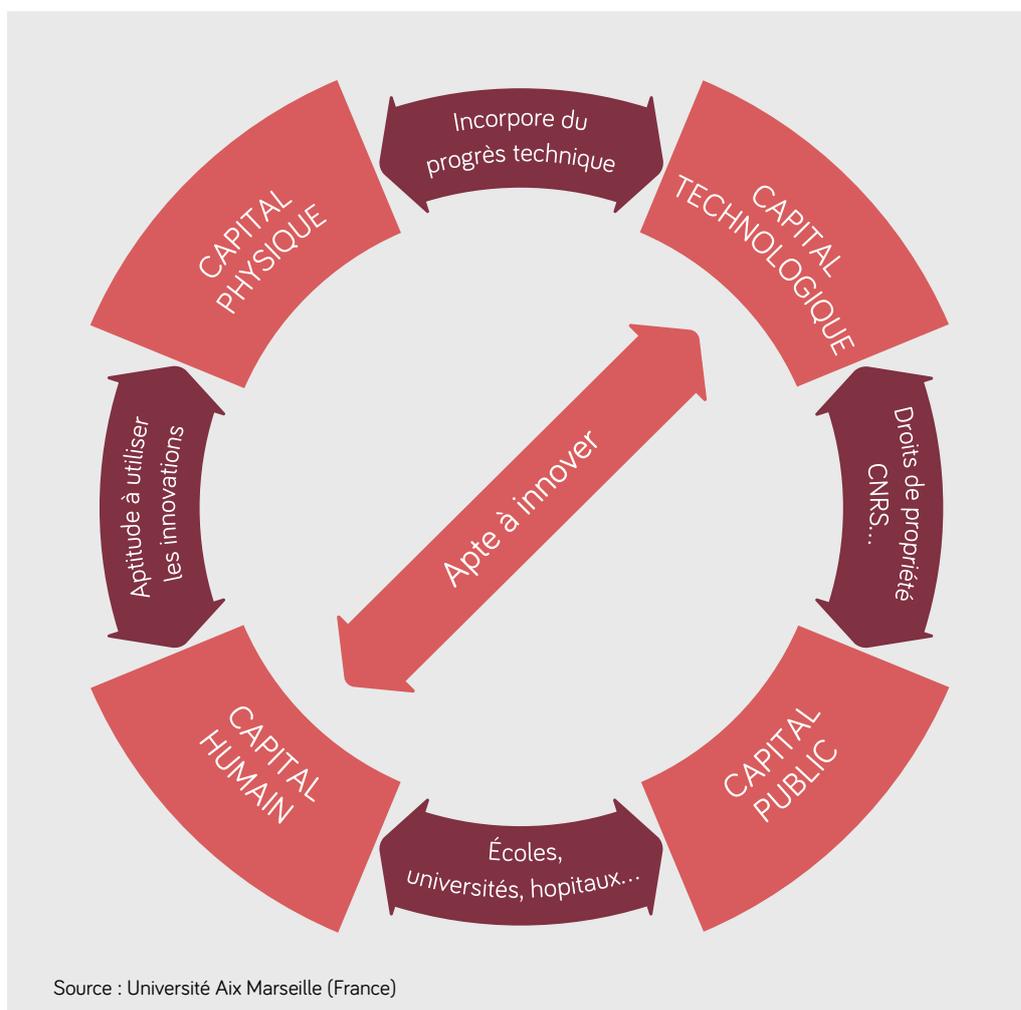
La croissance que l'on constate ainsi dans la région en général et au Burkina Faso en particulier, est plutôt assimilable à une croissance comptable et qui n'est pas économique. Elle ne construit le développement ni sur le savoir, ni sur l'appropriation technologique et ses applications, ni sur l'accumulation du capital, ni sur l'industrialisation qui demeure marginale. Elle ne répond pas non plus aux exigences des transformations structurelles requises et des ruptures de paradigmes qu'implique un progrès autonome et soutenu qui transforme la matière et assure la promotion intégrale de « tout l'homme et de tous les hommes³⁴.»

³³ Banque mondiale : « Africa Pulse »

³⁴ Pape Paul VI

3.2 BESOIN DE RECOURIR AUX POLITIQUES DE CROISSANCE ENDOGÈNE

Une conception et une pratique inadaptées de la croissance continuera de laisser sur les trottoirs des masses de jeunes chômeurs car elle utilise des approches, des méthodes et des politiques publiques s'appuyant sur des théories inadéquates et trop classiques, à savoir celles néolibérales en lieu et place de celles de la croissance endogène dont le schéma est repris ci-dessous.



3.3 BESOIN DE RECOURIR AUX PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SYMBIOTIQUE

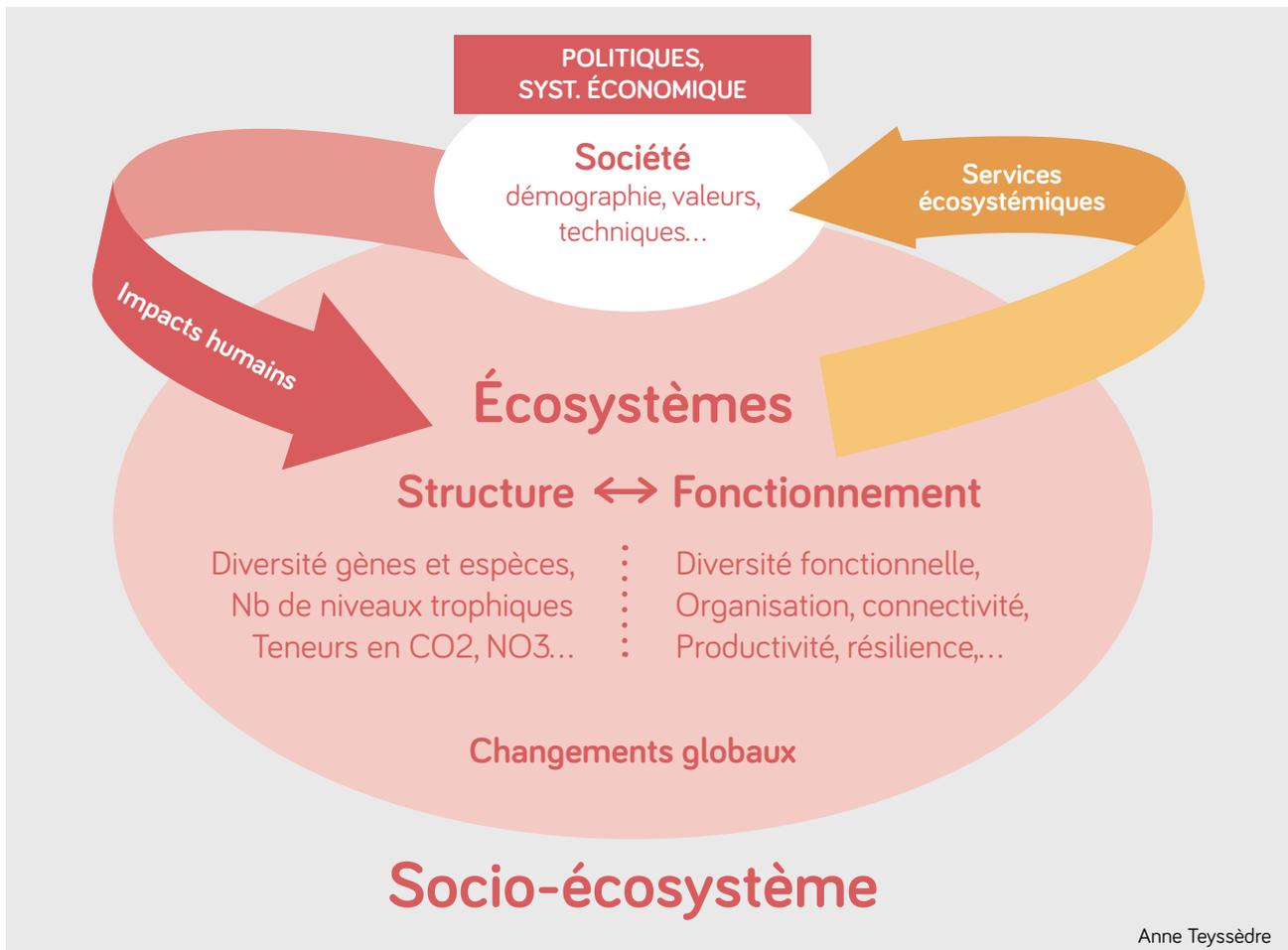
Face aux détériorations implacables de la nature et devant le "pillage planétaire et social" ou les "destructions programmées" qu'entraînent nos modes de développement actuels, les tenants de l'économie symbiotique³⁵ sont convaincus que de nouvelles logiques économiques et productives sont en montée, et émerge aujourd'hui une nouvelle civilisation écosystémique et symbiotique.

Cette nouvelle économie est radicalement innovante. Elle peut être décrite par six principes symbiotiques³⁶ qui sont à l'origine des plus-values produites par ces nouveaux modèles et qui reposent sur :

- une collaboration libre et directe entre entités ;
- une diversité d'acteurs et de ressources qui respectent l'intégrité de chaque entité ;
- des territoires de flux communs, accessibles à tous de façon égale ; ce sont des territoires matériels où circulent les ressources, mais aussi immatériels où se croisent les intérêts et les valeurs ;
- l'utilisation prioritaire des services rendus par les écosystèmes ;
- la recherche de l'efficacité maximale dans l'utilisation des ressources qu'elles soient de la matière, de l'énergie, ou de l'information ;
- la recherche de l'inscription des activités humaines dans les grands cycles de la planète préservant son équilibre écologique global.

³⁵ Voir notamment Isabelle Delanoy : « L'économie symbiotique », Éditions Grasset, 2017 + Charles Édouard Bouée : « La chute de l'empire humain », Éditions Grasset + Pablo Servigne et Gauthier Chapelle : « L'entraide, l'autre loi de la jungle », Éditions LLL.

³⁶ Idem page 56-57



3.4 RENFORCER LA CAPACITÉ DE LA DGCOOP

Les vastes opportunités qu'offrent les financements innovants ainsi que leurs complexités conduisent à l'urgente nécessité de doter la structure chargée de la mobilisation des financements extérieurs (la DGCOOP) de moyens humains et financiers pour mieux se documenter, identifier, conduire avec efficacité la mobilisation des financements innovants. Cette assertion repose sur l'analyse des forces et faiblesses de la DGCOOP présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 34 : Forces et faiblesses de la DGCOOP

 <p>Forces de la DGCOOP</p>	<ul style="list-style-type: none">• Production annuelle et régulière d'un Rapport sur la coopération au développement (RCD) ;• Expertise disponible, diversifiée et confirmée portant sur les financements bilatéraux et multilatéraux qui constituent les Aides publiques au développement (APD) qui sont classiques ;• Performance assurée dans la mobilisation des diverses ressources publiques (APD) classiques pour répondre aux besoins du développement.
 <p>Faiblesses de la DGCOOP</p>	<ul style="list-style-type: none">• Faiblesse ou inexistence des ressources humaines, financières et techniques pour conduire des investigations et des explorations portant sur les financements innovants ;• Absence d'une instance administrative sur les financements innovants au sein ou en dehors ;• Absence de documentation appropriée sur les financements, les politiques innovantes et les bonnes pratiques.

En vue de la mobilisation croissante des financements innovants, les actions suivantes devront être menées :

- doter la DGCOOP d'un budget conséquent pour lancer l'exploration des financements innovants et organiser, en interne, leur gestion ;
- constituer une documentation à jour sur les financements innovants, les politiques innovantes et les bonnes pratiques en vue de leurs exploitations dans l'intérêt national ;
- constituer une équipe au sein de la DGCOOP qui se spécialisera sur les financements innovants et les politiques innovantes et qui bénéficiera de formation appropriée au Burkina Faso (ENAREF, ENAM) ou à l'extérieur ainsi que de voyages d'étude dans des pays ou auprès d'universités et de centres ayant développé des connaissances et détenant une bonne expérience en matière de financement innovant (USA, France, Chine, Vietnam, etc.) ;
- promouvoir des partenariats avec des universités au Burkina Faso, la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE, et la Fondation Rockefeller, par exemple, dans des recherches et la promotion de modalités appropriées de mobilisation des ressources innovantes ;
- adopter l'approche du Cadre intégré de financement (CIF) pour assurer un suivi plus cohérent et plus réaliste dans la mobilisation et l'affectation des ressources qui financent le développement national.

Propositions de financements innovants selon la temporalité

Pour tirer parti des financements innovants, le Gouvernement burkinabè devrait s'organiser, soit au niveau de la DGCOOP, soit par création d'une Agence spécialisée dans le soutien aux activités bénéficiaires de ressources innovantes qu'elle s'attache à mobiliser.

Les possibilités d'exploitation du potentiel identifié des financements innovants à court, moyen, long terme et en perspective plus longue sont regroupées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 35 : Propositions de financements innovants selon la temporalité

Exploitation à court terme	Exploitation à moyen terme
<ul style="list-style-type: none">1. Réaménagements fiscaux et douaniers ;2. 15 à 25% des impôts miniers ;3. Bénéfices de la LONAB ;4. Fonds de capital-risque ;5. Fonds vert pour le climat ;6. PPP locaux et internationaux/sous-traitance ;7. Consultation avec des multinationales.	<ul style="list-style-type: none">1. Fondation nationale citoyenne (FNC) ;2. Fondations privées par entreprise burkinabè de plus de 50 de milliards FCFA de Chiffre d'affaires ;3. Loterie nationale de développement (LND) ;4. Fonds de contributions volontaires (FCV) ;5. Blending ou mixage de financement/APD.
Exploitation à long terme	Exploitation à long terme
<ul style="list-style-type: none">1. Exploration des diverses fondations privées extérieures ;2. Lancement « crowdfunding » et actionnariat populaire ;3. Diaspora : organisation de la mobilisation des ressources de la diaspora ;4. Investissement à impact social ou « impact investment ».	Financements innovants mondiaux existants <ul style="list-style-type: none">1. Nouvelles émissions de DTS ;2. Tirer parti de l'effet de levier des DTS ;3. Taxes sur les transactions financières ;4. Taxes sur les milliardaires ;5. Taxes sur les transactions monétaires.
Exploitation en perspective plus longue	
Propositions mondiales de financement innovant <ul style="list-style-type: none">1. Nouvelles émissions de DTS ;2. Tirer parti de l'effet de levier des DTS ;3. Taxes sur les transactions financières ;4. Taxes sur les milliardaires ;5. Taxes sur les transactions monétaires ;6. Taxes carbone.	

Esquisse d'une feuille de route

Au sein de l'administration publique, l'instance qui sera en charge des financements innovants devra se construire une feuille de route qui pourra prendre en compte les éléments suivants :

- reconstruire la temporalité des financements innovants spécifiques, par « noyau dur » successif ;
- obtenir une documentation diversifiée et caractéristique de chacun des financements spécifiques ciblés comme innovant ;
- entreprendre des voyages d'études, soit pour acquérir une expérience de terrain de chacun de ces types de financements dans des pays ou institutions données, soit pour mieux savoir les conditions d'accessibilité aux ressources et les activités privilégiées ;
- au fur et à mesure de la croissance des expériences acquises, construire ou identifier des programmes avec des activités ciblées par type de financement innovant ;
- préparer les projets et les dossiers requis dans tous les secteurs pour bénéficier des ressources innovantes explorées ;
- assurer le suivi évaluation des tirages et de la mise en œuvre des financements innovants dans des projets et activités spécifiques ;
- poursuivre sans cesse les quêtes d'informations et de données pour élargir constamment le champ des financements innovants au bénéfice des projets figurant dans les plans successifs de développement du Burkina Faso ;
- la mise en œuvre de certaines actions pourrait induire la conduite d'études par la BCEAO sur la faisabilité des financements concernés au regard des exigences communautaires à conduire les études nécessaires sur la faisabilité des financements innovants concernés.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au cours de la dernière décennie (2008-2017), l'aide a connu une sorte de stagnation au Burkina Faso, avec un niveau record atteint en 2009, tandis que les besoins restent pressants. Si dans une certaine mesure, cette tendance traduit une baisse de la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide extérieure, l'on peut tout de même se demander si les ressources internes suffisent réellement à combler une bonne partie des besoins de financement du développement. Une autre explication est celle du contexte international, marqué une tendance à la baisse de l'aide internationale en raisons des crises successives qui ont secoué les économies des principaux pays donateurs, induisant à la fois une baisse de leur capacité et une réorientation des ressources vers d'autres priorités (sécurité, changement climatique, etc.).

L'année 2017, qui marque la 2^{ème} année de mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) a permis de constater les efforts d'une part et d'autres dans la mobilisation des ressources par le Gouvernement et d'autres part dans l'accompagnement des PTF dans l'atteinte des objectifs du PNDES et les Engagements techniques et financiers. Ainsi, le volume d'aide mobilisé est ressorti à 1139,64 millions de dollars USD contre 1094,78 millions de dollars USD en 2016 traduisant une légère hausse de 4,1 %.

La faiblesse de l'assiette fiscale ainsi que l'instabilité et l'imprévisibilité de l'aide induisent la nécessité de rechercher de nouveaux types de financements, dont les financements dits innovants qui sont devenus, depuis une douzaine d'années, un enjeu important dans les négociations internationales sur l'environnement et le développement. En outre, les autorités publiques ont affiché cette nécessité dans le PNDES qui accorde une importante place à la mobilisation des financements innovants en vue de répondre aux besoins de financement de plus en plus croissants.

En vue d'explorer de nouvelles possibilités de financement du développement au Burkina Faso, le rapport 2017 s'est pensé sur le thème : « les financements innovants comme une alternative au financement du développement au Burkina Faso : réalités et perspectives ». Cette étude a permis de répertorier et présenté un éventail de financements innovants. Il convient au Gouvernement de mettre en place un système en vue de mieux s'approprier ces nouveaux concepts ainsi que les préalables pour leurs mobilisations d'une part, et ensuite faire des choix stratégiques qui permettraient de sélectionner et hiérarchiser à court, moyen et long termes ces financements.

Au terme de ce rapport, l'on peut retenir les messages suivants :

- la mise en œuvre de la politique de développement s'est déroulée dans un contexte national difficile, toutefois atténué par un environnement international favorable, qui a permis à l'économie nationale d'enregistrer une accélération de sa croissance, avec un taux de 6,3 % contre 5,9 % en 2016 ;
- l'aide a enregistré une légère hausse par rapport à 2016, passant de 1094,78 millions de dollars US à 1139,64 millions de dollars US. Cette tendance est surtout expliquée par de fortes baisses enregistrées dans les décaissements de certains grands contributeurs ;
- afin de pallier les difficultés de mobilisation de ressources, le rapport a examiné les alternatives en matière de financements innovants. En la matière, il ressort qu'il existe à travers le monde des possibilités qui pourraient être exploitées à court, moyen et long termes ;
- pour capter les financements innovants, l'administration financière devrait réorganiser son cadre en conséquence, en créant notamment une structure en charge des financements innovants, tout en formant des cadres dans ce domaine.

BIBLIOGRAPHIE

1. Engagements internationaux en matière de développement

- Organisation des Nations unies (2015), « Programme d'actions d'Addis-Abeba (PAAA) sur le financement du développement ».
- Organisation des Nations unies (2015), « Accord de Paris sur le climat (COP21) ».
- Organisation des Nations unies (2015), « Communiqué sur les objectifs de développement durables (ODD), Sommet mondial sur le développement durable ».
- Organisation des Nations unies (2008), « Consensus de Doha ».
- Organisation des Nations unies (2002), « Consensus de Monterrey ».
- Organisation des Nations unies (1998), « Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques », FCCC/INFORMAL/83. GE.05-61647 (F) 070605 090605.
- Note d'orientation OCDE, gestion du risque d'indiscipline fiscale : gérer et améliorer la discipline fiscale, septembre 2004
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Gestion du risque d'indiscipline fiscale, 2004 et le rapport final TADAT sur l'évaluation du Burkina Faso, janvier 2018, p.20
- Décision n°34/2009/CM/UEMOA du 17 décembre 2009 portant adoption des critères et indicateurs de la transition fiscale.
- Rapport TADAT, janvier 2018
- Rapport FMI, mars 2017
- FMI et Banque Mondiale : « Directives révisées pour la gestion de la dette publique », 2014
- Banque mondiale : « Burkina Faso : Compétitivité et croissance économique » 2001
- Rapport de la CNUCED 2016
- OCDE, Amounts mobilised from the private sector by Official development finance interventions (OECD: Paris, 2016).
- Fiche de l'UE, 10 Mai 2013
- Oxfam France : Les financements mixtes pour le développement, risques et opportunités, Février 2017
- Étude sur la Diaspora burkinabè : au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Italie et en France (OIM-Burkina Faso)

2. Documents de stratégies nationales de développement

- Ministère de l'Économie, des finances et du développement (2016), « Stratégie de développement du PPP au Burkina Faso », Burkina Faso.
- Ministère de l'Économie et des finances (2018), « Stratégie nationale de coopération au développement », Burkina Faso.
- Centre d'analyse des Politiques Économiques et sociales (CAPES, rapport final 2014).
- Rapport d'évaluation de l'appui budgétaire au Burkina Faso 2009-2014, Volume 1, Mai 2016, Coopération internationale et développement EuropAid.

3. Rapports de mise en œuvre des référentiels de développement

- Premier ministre, SP/PNDES (mars 2018), rapport de performance de l'année 2017, Burkina Faso.
- Premier ministre, SP/PNDES (2018), « projet de rapport de performance 2017 du cadre sectoriel de dialogue «justice et droits humains»», Burkina Faso.
- Premier ministre, SP/PNDES (mars 2018), (2018), « projet de rapport de performance 2017 du cadre sectoriel de dialogue «travail, emploi et protection sociale » », Burkina Faso.
- Ministère de l'Économie, des finances et du développement, DGB (2017), «Rapport d'exécution financière au 31 décembre 2017 des investissements exécutés par l'État », Gestion 2017, données budgétaires, Burkina Faso.
- Ministère de l'Économie, des finances et du développement, DGCOOP (2016), « Rapport sur la Coopération pour le Développement », Burkina Faso.
- Ministère de l'Économie et des Finances, DGCOOP (2015), « Rapport sur la Coopération pour le développement », Burkina Faso.
- Ministère de l'Économie, des finances et du développement, DGEP (2017), « Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2017, et perspectives 2018-2020 », Burkina Faso.
- Ministère de l'Économie, des finances et du développement, DGTCP (2018), « Tableaux des opérations financières de l'État », Burkina Faso.
- Ministère de l'Économie et des finances (2017), « Rapport sur le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2017-2020 et orientations du budget de l'État », Gestion 2016, Burkina Faso.
- Ministère de l'Économie et des finances (2017), « Programme d'investissement public 2017 révisé par type et mode de financement »

4. Textes juridiques et réglementaires

- Décret n°2014-024/PRES/PM/MEF du 03 février 2014 portant modalités d'application de la Loi n°020-2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du partenariat public-privé au Burkina Faso.
- Décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15/02/2018 portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso.
- Lois de finances 2016.
- Lois de règlements 2016.
- Loi n°020-2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du partenariat public-privé au Burkina Faso.

5. Instruments de planification de développement

- Ministère de l'Économie, des finances et du développement, DGCOOP (2018), « Plateforme de la gestion de l'aide », Burkina Faso.
- Ministère de l'Économie, des finances et du développement, DGEP (2018), « Instrument automatisé de prévision », Burkina Faso.

6. Autres auteurs

- Vito Tanzi, Howei Zee : « Une politique fiscale pour les pays en développement », FMI.
- Institut de l'Entreprise (France), Propositions pour une réforme de la gouvernance fiscale, 2005,
- Gérard Mastralet, Michel TALY et Julien SAMSON, La réforme de la gouvernance fiscale, LDGJ, collection systèmes, 2005, 192 pages ; John PITSEYS, Le concept de gouvernance, Revue interdisciplinaire d'études juridiques, 2010/2 (Volume 65),
- Jean-Paul Bodin, Évaluation de l'administration fiscale, Mission EC Fiscal BluePrints, octobre 2013 ;
- Jean-Paul Bodin, Modernisation de l'administration fiscale : Renforcement de la gestion du risque pour améliorer l'efficacité de la DGI et les services aux contribuables, Rapport de mission, mars 2015
- Moyo Dambisa « L'Aide fatale : les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique » Paris, Lattès, 2009 + Edgar. A. Rutaagi, Un article de Libre Afrique, 4 décembre 2016.
- Jean-Luc Bernasconi « Le financement du développement par l'aide budgétaire générale : premier bilan et perspectives à moyen terme »
- L'aide, pour mobiliser le secteur privé dans les pays en développement », Arnaud Zacharie, 11 Mai 2017
- Géo-carrefour ; « La vallée du Sourou (Burkina Faso), entre agrobusiness et autonomie locale », Sara Bin, 2009
- Kouma Yousouf : « Des savoirs endogènes au développement endogène », 2013
- Dominique Bourg dans sa Préface au livre de Isabelle Delannoy ; « L'économie symbiotique », Grasset, 2017
- Isabelle Delannoy : « L'économie symbiotique », Éditions Grasset, 2017 + Charles Edouard Bouée : « La chute de l'empire humain », éditions Grasset + Pablo Servigne et Gauthier Chapelle : « L'entraide, l'autre loi de la jungle », Éditions LLL.
- Gino Alavo, Chargé d'études, chez Médecis consulting, Cotonou-Paris
- Professeur, Paul Michael Romer, "The Origins of endogenous growth" + "The Growth of nations" + "Growth cycles" (avec George Evans and Seppo Honkapohja) + "Science, Economic growth and public policy" + "Endogenous technological change" + "Increasing returns and long run growth" .

ANNEXES

ANNEXE 1 : Synthèse des principales conclusions et/ou recommandations des rencontres internationales sur l'efficacité de la Coopération au développement	142
ANNEXE 2 : Taux de change moyen 2017 des principales devises utilisées dans le rapport	147
ANNEXE 3 : Liste des conventions signées en 2017	147
ANNEXE 4 : Résumé de l'aide extérieure par source de financement (en millions USD)	152
ANNEXE 5 : Résumé de l'aide extérieure par instrument de financement (en millions USD)	155
ANNEXE 6 : Résumé de l'aide extérieure par source et par type de financement (en millions USD)	156
ANNEXE 7 : Résumé de l'aide par instrument et par type de financement (en millions USD)	157
ANNEXE 8 : Résumé de l'aide par secteurs du PNDES (en millions USD)	157
ANNEXE 9 : Principales caractéristiques de l'aide projet sans fonds communs en 2017	158
ANNEXE 10 : Principales caractéristiques de l'aide projet avec fonds communs en 2017	158
ANNEXE 11 : Principales caractéristiques de l'Appui budgétaire général en 2017	159
ANNEXE 12 : Caractéristiques de l'Appui budgétaire sectoriel en 2017	159
ANNEXE 13 : Principales caractéristiques de l'aide alimentaire en 2017	159
ANNEXE 14 : Inventaire des projets en cours d'exécution par secteur (en millions USD)	160
ANNEXE 15 : Énoncé de bonnes pratiques de gouvernance fiscale	179
ANNEXE 16 : Taux de variation des recettes fiscales totales et du PIB nominal de 2007 à 2016	179
ANNEXE 17 : Indicateurs de suivi de l'efficacité de la coopération au développement	180
ANNEXE 18 : Définition des termes	181

ANNEXE 1 : Synthèse des principales conclusions et/ou recommandations des rencontres internationales sur l'efficacité de la coopération au développement

Intitulés	Objectifs de la rencontre	Points examinés/Échanges	Conclusions/Recommandations
<p>Réunion du Groupe consultatif technique (TAG) de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA)</p>	<p>Cette réunion a été l'occasion d'échanger des informations et des idées sur l'utilisation et l'amélioration des données de l'IITA.</p>	<p>Les échanges ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation des données en vue de visualiser et d'élaborer les politiques publiques nationales ; • l'analyse de la qualité des activités de l'IITA et des systèmes nationaux tels que l'harmonisation des besoins des donateurs pour les ONG et autres acteurs ; • les défis de traçabilité pour les données humanitaires ; • l'utilisation des données de l'IITA pour la communication et la reddition des comptes ; • le reporting des données des fonds fiduciaires à l'IITA ; • l'intégration des données sur tous les flux financiers et l'évaluation de son impact au niveau des pays. 	<p>À l'issue des séances plénières et sessions thématiques qui ont permis aux pays et organisations membres de l'IITA de partager leurs expériences et bonnes pratiques, il ressort les principales conclusions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la nécessité pour les pays d'utiliser les données de l'IITA pour la communication et la reddition des comptes ; • l'amélioration de la qualité des données de l'IITA ; • la vulgarisation des informations de l'IITA auprès de tous les acteurs nationaux (journalistes, société civile, administration publique et privée, partenaires techniques et financiers) en vue d'une meilleure appropriation de l'initiative ; • l'intégration des données de l'IITA dans les systèmes nationaux des pays ; • le paiement par les pays de leur contribution annuelle en vue d'un bon fonctionnement de l'IITA ; • la formation et la sensibilisation de tous les acteurs au niveau des pays (surtout ceux de la société civile) à l'utilisation des données de l'IITA en vue d'assurer une grande transparence des flux financiers extérieurs reçus par les pays ; • la nécessité d'utiliser les données de l'IITA pour les comparer à celles recueillies au niveau national ; • la nécessité d'utiliser les données désagrégées par région pour rendre compte et éviter les conflits régionales et ethniques ; • la nécessité de sensibiliser les bailleurs hésitants à communiquer leur aide à l'IITA ; • la nécessité de convaincre les décideurs à s'investir dans l'utilisation des plateformes de gestion de l'aide en vue d'apprécier les systèmes de gestion de l'aide ; • la nécessité d'utiliser les données de l'IITA pour alimenter les bases de données nationales et d'en élaborer les rapports ; • la nécessité de disposer à temps des données pour une prise de décisions.

Intitulés	Objectifs de la rencontre	Points examinés/Échanges	Conclusions/Recommandations
5 ^{ème} édition de Africa CEO Forum	L'objectif visé était de créer une plateforme de rencontres, de débats et de réflexions sur les défis économiques et industriels de l'Afrique et d'accompagner le développement des entreprises africaines et participe à leur promotion en Afrique et à l'international	<p>Les travaux du Forum se sont déroulés autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des rencontres de promotion « Doing business» des pays ; • des panels sur des thématiques diverses ; • du panel présidentiel ; • du dîner de gala et de la cérémonie de remise des Africa Ceo forum awards. 	<p>Des échanges, on retient les enseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les entreprises doivent travailler à être plus présentes en Afrique car le continent présente une main d'œuvre abondante et la transition démographique en Afrique est aussi encourageante ; • les dirigeants politiques en Afrique doivent restaurer la confiance des investisseurs en créant des conditions favorables aux investissements, en encourageant la bonne gouvernance, en réduisant raisonnablement les déséquilibres macroéconomiques et en diversifiant leurs productions ; • l'Afrique gagnerait à développer davantage son capital humain, à moderniser son agriculture, à développer sa transformation industrielle ; • les pays africains devraient veiller à mobiliser plus de ressources publiques pour développer les infrastructures de base nécessaires à l'essor du secteur privé ; • les pays africains devraient développer des mesures fortes (encouragements, obligations, incitations) pour faire participer les grandes entreprises dans les bourses africaines.

Intitulés	Objectifs de la rencontre	Points examinés/Échanges	Conclusions/Recommandations
<p>Forum sur le suivi du financement du développement</p>	<p>L'objectif du forum était d'évaluer non seulement la mise en œuvre du Programme d'actions d'Addis-Abeba sur le financement du développement, adopté en juillet 2015 mais aussi de discuter des voies et des moyens pour financer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en suivant les recommandations du Programme d'actions d'Addis-Abeba.</p>	<p>Le forum a permis d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre au niveau pays, des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ressources publiques nationales et internationales ; • les entreprises et les financements privés, aux niveaux national et international ; • la dette et les questions systémiques ; • les flux financiers illicites et les pays en situation particulière ; • le commerce, la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités. 	<p>Au terme du forum, des recommandations ont été formulées tant à l'endroit des pays en développement que des pays développés et institutions de financement dont les principales sont les suivantes :</p> <p>A l'endroit des pays en développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rechercher et forger des partenariats significatifs fondés sur les principes d'égalité, de solidarité et le respect des droits de l'homme ; • élaborer des systèmes fiscaux plus progressifs en vue d'éviter d'avantager les plus riches ; • établir une meilleure collaboration fiscale entre les pays ; • privilégier l'éradication de la fraude et l'optimisation fiscale en élaborant des plans d'actions régionaux et nationaux coordonnés pour lutter contre l'utilisation de paradis fiscaux ; • sensibiliser les populations à sécuriser leur argent dans les banques nationales et permettre de financer l'économie nationale ; • promouvoir l'échange de données entre pays pour lutter contre les flux financiers illicites, car les délinquants fiscaux utilisent des réseaux transfrontaliers. <p>A l'endroit des pays développés et institutions de financement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • privilégier la communication et la collaboration ouvertes entre partenaires ; • poursuivre et renforcer la coopération internationale en matière fiscale ; • aider davantage les pays en développement dans la préparation de bons projets permettant d'attirer des partenariats publics-privés ; • booster le commerce international et relever les multiples obstacles qui persistent pour permettre aux Pays les moins avancés (PMA) de changer de statut ; • faciliter le transfert de technologies aux pays en développement ; • créer une organisation internationale de lutte contre les flux financiers illicites.

Intitulés	Objectifs de la rencontre	Points examinés/Échanges	Conclusions/Recommandations
<p>Assemblée annuelle des membres de l'Initiative Inter-nationale pour la transparence de laide (IITA)</p>	<p>Cette deuxième rencontre de l'assemblée des membres avait pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'adopter des recommandations capitales concernant les arrangements institutionnels de l'IITA (gouvernance, hébergement du secrétariat etc.) et les dispositions en matière d'utilisation des données de l'IITA ; • d'examiner la situation financière de l'initiative et la mise en œuvre du programme de travail 2016-2017 ; • d'approuver le programme de travail 2017-2018 ainsi que le budget y relatif ; • de faire le point sur la stratégie de communication ; • d'informer les membres sur la mise à jour vers la version 2.03 de la Norme de l'IITA ; • de partager des expériences sur l'utilisation des données et des exemples d'initiatives pilotés au sein de certaines institutions ; et • d'échanger sur les questions politiques et techniques pour promouvoir l'IITA à tous les niveaux. 	<p>Les échanges se sont beaucoup focalisés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'analyse institutionnelle et les modalités de financement de l'IITA ; • la situation financière appréciable de l'exercice écoulé en raison de la hausse des contributions volontaires ; • la sensibilisation par la tenue d'ateliers techniques et de renforcement des capacités pour donner un élan au sein des groupes actuels et potentiels d'utilisation des données ; • le partage d'expérience sur l'utilisation des données de l'IITA basé sur l'expérience de Madagascar, de l'ONG Interaction, de l'UNICEF et du CAD de l'OCDE. 	<p>Les recommandations issues de l'assemblée ont été réparties en deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations entérinées de la catégorie A ayant trait aux membres : <ul style="list-style-type: none"> • déterminer la faisabilité d'accorder une priorité aux membres par rapport aux non-membres par la fourniture d'un appui technique qui serait vu comme un moyen d'offrir un petit incitatif qui encouragerait les non-membres à adhérer à l'Initiative ; • conserver dans le court terme la formule actuelle du choix du Président du Conseil d'Administration par le biais de l'élection d'un membre du Conseil ; • amender l'actuelle section du « Code de conduite » des membres du Conseil de l'IITA relative aux conflits d'intérêts ; • s'acquitter soit de ses frais de déplacement, soit de sa cotisation annuelle ; • Les recommandations de la catégorie B Elles sont plus étroitement liées aux futurs arrangements d'hébergement, telles que celles relatives aux méthodes de travail et à la structure du Conseil, au modèle de financement de l'IITA, à la structure et au lieu d'implantation du Secrétariat.

Intitulés	Objectifs de la rencontre	Points examinés/Échanges	Conclusions/Recommandations
<p>Réunion de la communauté africaine des pratiques de l'efficacité de la coopération au développement</p>	<p>Cette réunion de la communauté africaine de pratiques avait pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> de fournir une plateforme aux parties prenantes pour partager leurs expériences et leurs connaissances techniques sur la mise en œuvre des principes de l'efficacité de la coopération au développement au niveau national ; de promouvoir l'utilisation des systèmes nationaux dans la coopération au développement, conformément aux principes de l'efficacité de la Coopération au développement ; de faciliter l'apprentissage auprès des pays pairs sur la manière d'assurer avec succès la participation du secteur privé à la coopération au développement ; de partager les expériences des pays sur les cadres de financement nationaux intégrés au niveau national, comme recommandé par le Programme d'Actions d'Addis-Abeba ; de discuter de la méthodologie et du processus d'évaluation du financement du développement avec une référence spécifique au contexte africain. 	<p>Les échanges ont porté principalement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> la mise à jour des progrès mondiaux et régionaux dans la mise en œuvre du Document final de Nairobi ; la mise en œuvre du Programme d'Action d'Addis-Abeba, en mettant l'accent sur les cadres nationaux de financement intégré ; les travaux prévus au niveau des pays pour la mise en œuvre du partenariat mondial sur l'efficacité de la coopération au développement (PMCED) ; l'implication de l'ensemble de la société civile dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 ; l'établissement des mécanismes de politique et de coordination pour renforcer la responsabilité mutuelle en vue de la mise en œuvre des ODD et de la coopération efficace au développement ; la promotion de l'utilisation des systèmes nationaux ; les opportunités et les défis de l'implication du secteur privé dans la coopération au développement ; la méthodologie d'évaluation du financement du développement et de sa contribution à un développement durable au niveau national ; le perfectionnement du cadre de suivi du PMCED ; la promotion de l'échange entre pairs et le partage d'expériences dans le domaine de l'évaluation du financement du développement en Afrique en vue de maximiser son impact ; la définition des priorités africaines dans le plan de travail du PMCED ; le renforcement des capacités de la communauté africaine de pratiques de l'efficacité de la coopération au développement. 	<p>Il ressort des sessions de partages d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que des tables rondes, les principales conclusions et recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> la nécessité pour le PNUD de fournir un appui aux pays afin de faire coïncider les plans de développement des pays et les ODD ; la nécessité pour l'Union africaine de mettre en place une cellule d'experts et de spécialistes en vue de renforcer les capacités des pays, en particulier dans la négociation des contrats PPP ; encourager les pays à entreprendre l'évaluation du financement du développement ; créer une plateforme de dialogue et de partage des connaissances sur l'efficacité de la coopération au développement, non seulement au niveau national mais aussi au niveau international (utile pour les pays francophones et anglophones à partager et communiquer entre eux) ; créer un réseau d'experts nationaux que les pays pourraient utiliser comme base de données de consultants ; renforcer les échanges de la communauté de pratiques en établissant une liste-mailing par thèmes et par secteurs ; organiser des réunions tournantes dans chaque pays membre de la communauté africaine de pratiques de l'efficacité de la coopération au développement ; organiser des réunions bilatérales pour l'apprentissage par les pairs et les échanges entre pays ; recruter un gestionnaire de la plateforme de partage de connaissances pour la communauté de pratiques avec un mandat clair et inciter les points focaux à utiliser la plateforme.

ANNEXE 2 : Taux de change moyen 2017 des principales devises utilisées dans le rapport

Devises	Dollar	Euro	FCFA	Pour un USD
DKK	0,1519	0,1344	88,1825	6,5982
SEK	0,1172	0,1038	68,0958	8,5441
CHF	1,0159	0,9006	590,7542	0,9847
CAD	0,7711	0,6832	448,1507	1,2981
USD		0,8870	581,8572	
EUR	1,1297		655,957	0,887
XOF	0,0017	0,001524		581,8572

Source : www.fxtop.com

ANNEXE 3 : Liste des conventions signées en 2017

N°	Intitulé	Montant en FCFA
COOPÉRATION BILATÉRALE		242 539 393 134,24
CHINE-TAIWAN		30 200 000 000,00
1	Programme de coopération 2017-2019	28 700 000 000,00
2	Projet de mise en place d'une unité de coronarographie et de cardiologie interventionnelle (CHU-BC)	1 500 000 000,00
JAPON		40 165 000 000,00
3	Projet d'appui à la construction d'infrastructures en appui au post primaire	8 200 000 000,00
4	Projet pour la mise en place d'un modèle de promotion des cultures par l'utilisation du phosphate naturel du Burkina Faso	1 660 000 000,00
5	Contribution du Japon à la mise en œuvre du Programme d'appui au développement des économies locales	1 300 000 000,00
6	Projet d'amélioration de la ROCADE Sud-Est du boulevard de Tansoaba à Ouaga entre l'Agence de coopération internationale et le Gouvernement du BF	29 005 000 000,00
INDE		250 000 000,00
7	Projet d'implantation du Centre régional de formation « Barefot Collège » (CRFBB)	250 000 000,00
RÉPUBLIQUE FRANCAISE		59 167 843 807,84
8	Projet de développement durable de la ville de Ouagadougou phase 2	52 476 800 000
9	Projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans les écoles primaires publiques de la commune de Ouahigouya	131 461 250
10	Appui budgétaire 2017 (soutenir la mise en œuvre du PNDES et apurement des arriérés accumulés par l'Etat auprès de l'ONEA)	6 559 582 557,84
SUISSE		32 252 115 000,00
11	Projet de mise en œuvre du Programme d'appui à l'éducation de base (PAEB phase 4)	7 200 000 000
12	Projet de mise en œuvre du Programme d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (PAFPA)	5 400 000 000
13	Appui budgétaire 2017-2020	16 990 200 000
14	Programme de valorisation des produits forestiers non ligneux, phase 2 (PFNL2)	2 661 915 000
ITALIE		3 561 534 820,00
15	Handicap et inclusion sociale	1 068 886 820
16	Renforcement de la résiliences des populations à l'insécurité alimentaire dans les régions du Centre-Nord et du Sahel	2 492 648 000
BELGIQUE		1 597 797 207,40
17	Programme de renforcement des capacités pour l'initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel phase II	1 597 797 207,40

N°	Intitulé	Montant en FCFA
ALLEMAGNE		3 279 800 000
18	Programme gestion intégrée des espaces frontaliers au Burkina Faso	3 279 800 000
FONDS SAOUDIEN DE DÉVELOPPEMENT		25 500 000 000
19	Projet de construction et de bitumage de la route nationale N°23 (Ouahigouya-Djibo)	22 200 000 000
20	Programme saoudien de forage de puits et de développement rural en Afrique phase V	3 300 000 000
CANADA		33 677 533 799,00
21	Projet d'appui sur le terrain (PSAT) au Burkina Faso	2 540 332 520
22	Projet énergie et croissance économique durable dans la région de la Boucle du Mouhoun (en accompagnement du PPP Windiga solaire)	7 728 000 000
23	Gendered socialization of very young adolescents in schools and sexual and reproductive health	123 412 939
24	Recherche clinique au profit du Centre MURAZ (Ebola)	285 788 340
25	Appui budgétaire sectoriel pour l'éducation	23 000 000 000
ROYAUME DE SUÈDE		6 773 403 500
26	Projet de valorisation agricole des petits barrages (ProValAB)-Projet de renforcement institutionnel de l'ASCE-LC	6 770 000 000
27	Projet d'élaboration de la situation de référence, des cibles et des mesures de dégradation des terres dans les régions du Burkina Faso et arrimage du processus NDT au PNSR 2 [2017-2018]	3 403 500
USA		3 162 500 000
28	Appui à l'unité de gestion du MCC	412 500 000
29	Programme SPEAR (Spécial program for embassy augmentation and response)	2 750 000 000
AUTRICHE		2 951 865 000
30	Projet résilience sécurité alimentaire	655 970 000
31	Formation des enseignants et des conseillers pédagogiques de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle (FECOP/EFTP) [2017-2019]	2 295 895 000
COOPÉRATION MULTILATÉRALE		701 061 403 410
BANQUE MONDIALE		181 681 179 300
1	Financement additionnel du projet filets sociaux	3 300 000 000
2	Appui à la modernisation du secteur des transports et de facilitation du commerce (PAMOSSET-FC)	11 000 000 000
3	E-Burkina	11 000 000 000
4	Deuxième financement additionnel pour le Projet d'appui au secteur de l'électricité (FA2-PASEL)	49 131 179 300
5	Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina Faso (PADEL-B).	33 000 000 000
6	Financement additionnel du Programme d'appui aux collectivités Territoriales (PACT)	33 000 000 000
	Appui aux réformes dans le secteur de l'énergie et la gestion budgétaire	41 250 000 000
FEM		4 768 151 433
7	Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est	4 768 151 433
PNUD		3 089 900 077
8	Appui aux réformes du secteur de la sécurité	550 000 000
9	Projet d'appui à la promotion de la sécurité communautaire et de cohésion sociale dans la région du Liptako Gourma	550 000 000
10	Projet d'appui à la mise en œuvre du PNDES	1 989 900 077
FAO		1 675 699 300
11	Évaluation participative de la dégradation des terres de gestion durable des terres dans les prairies et les zones pastorales	1 451 849 300
12	Assistance préparatoire au recensement général de l'agriculture	223 850 000

N°	Intitulé	Montant en FCFA
UNOPS		165 000 000
14	Projet soutien à la durabilité du cadre intégré renforcé	165 000 000
UNICEF		50 000 000
15	Appui au RGPH	50 000 000
UNFPA		13 500 000
16	Appui au RGPH	13 500 000
OIM		7 476 970 000
17	Projet Protection et intégration des migrants	5443970000
18	Projet Jeunes-emploi et Migrations	2033000000
FIDA		45 698 196 400
19	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA)	20 900 000 000
20	Complément Neertamba	3 998 196 400
	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA)	20 800 000 000
BID		207 988 044 000
21	Programme de développement durable du pastoralisme dans le Sahel-Fonds de la vie et de subsistance	19 698 000 000
22	Projet de construction de la centrale de 50 MW	60 348 044 000
23	Financement produits pétroliers/SONABHY	57 750 000 000
24	Appui à la SOFITEX pour la campagne 2017-2018	70 192 000 000
BADEA		25 150 000 000
25	Projet de construction et de bitumage de la route Ouahigouya	11 400 000 000
26	Ligne de crédit Coris Bank	13 750 000 000
BAD		84 068 000 000
27	Projet d'appui au développement de l'anacarde dans le bassin de la Comoé pour la REDD+ (PADA/REDD+)	3 038 000 000
28	Ligne de crédit Coris Bank	20 900 000 000
	Bitumage de la route communautaire CU2a section Gounghin-Fada-N'Gourma-Piega-Frontière du Niger	60 130 000 000
BOAD		39 750 000 000
29	Entretien routier (FSR-B)	30 000 000 000
30	Entretien réseau électrique (Réseau national interconnecté)	9 500 000 000
31	Étude pour l'aménagement de 600 hectares sur le cours d'eau de la FAGA	250 000 000
UE		98 196 762 900
32	Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la résilience (PASANAD)	76 746 969 000
33	Projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure du Burkina Faso	2 755 019 400
34	Projet d'appui à la gouvernance dans le secteur des transports en Afrique	2 295 849 500
35	Programme de gestion intégrée des espaces frontaliers	16 398 925 000
UEMOA		1 290 000 000
36	Études pour la mise en concession de l'autoroute Yakro - Ouaga (Tronçon Bobo-Banfara-Frontière Côte d'Ivoire)	1 290 000 000
	ONG	24 462 137 189
	ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION / ALIMA	4 197 711 886
1	Prise en charge de la malnutrition aiguë	4 197 711 886
	AFRICAN CENTRERED EDUCATIONAL FOUNDATION	725 000 000
2	Développement des capacités des enseignants du primaire et du secondaire à travers l'utilisation du tableau numérique interactif	725 000 000

N°	Intitulé	Montant en FCFA
HUMANITY FIRST		260 500 000
3	Secours des personnes en situation difficile en période de guerre et de catastrophes naturelles	260 500 000
INITIATIVE PRIVÉE ET COMMUNAUTAIRE CONTRE LE VIH/SIDA AU BF		6 701 823 136
4	Amélioration de la santé maternelle et néonatale; réduction de la prévalence du VIH	6 701 823 136
NEW TREE NOUVEL ARBRE		700 000 000
5	Atténuer la dégradation de ressources naturelles et la pauvreté des populations rurales au Burkina Faso	700 000 000
SOS FAIM Luxembourg		865 000 000
6	Transformer et moderniser les exploitations agricoles familiales par l'inclusion financière	865 000 000
OPENING DOORS WORLWIDE. INC		50 000 000
7	Mise en place de microcrédit pour les femmes	50 000 000
ASSOCIATION AGRONOMES ET VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES		250 561 959
8	Mise en œuvre de compétences propres aux domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale.	250 561 959
ENFANTS DU MONDE		244 381 478
9	Contribuer à la réduction de la mortalité des enfants	244 381 478
ASSOCIATION UNI FASO		45 465 626
10	Contribuer à la satisfaction des besoins prioritaires des villageois de Yalégré et de Kounda	45 465 626
ONE DOLLAR GLASSES		814 000 000
11	Promouvoir la santé visuelle	814 000 000
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE DE YAONGO		108 000 000
12	Améliorer les conditions de vie des populations de Yaongo à travers l'accès à l'eau, l'assainissement dans le village et la gestion de l'eau pour l'irrigation.	108 000 000
PROGRAMME DES MUSÉES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST		153 532 500
13	Préservation, promotion et valorisation du patrimoine culturel en vue d'assurer une meilleure documentation manuelle des objets dans les réserves des musées	153 532 500
STICHTING DE MANGOBOOM		485 193 946
14	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des orphelins dans la commune de Ipélcé	485 193 946
FONDATION ERIKSHJÄLPEN INSAMLINGSSTIFTELSEN, FARBROR ERIKS BARN-OCH HJÄLPVERKSAMHET		1 424 758 474
15	Veiller aux droits des enfants à l'éducation, à la santé, à la protection en cas de catastrophe et à les protéger contre les abus, la négligence, l'exploitation et à la réhabilitation et l'intégration des victimes	1 424 758 474
VOLONTAIRES ASSOCIÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT PAYSAN		484 501 450
16	Lutter contre la pauvreté en milieu rural et urbain par l'accroissement de la production	484 501 450
EQUAL ACCESS INTERNATIONAL		1 570 325 009
17	Amplifier les voix modérées de la paix et de la tolérance et lutter contre l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest	1 570 325 009
SOLIDAGRO		1 205 471 760
18	Amener la communauté rurale à assurer elle-même la souveraineté alimentaire et un niveau de vie décent	1 205 471 760
EMMAÜS AFRIQUE		12 800 000
19	Contribuer à l'épanouissement des personnes défavorisées en respectant les principes qui leur sont chers à savoir le travail, l'accueil et le partage	12 800 000
AFRIQUE VERTE		355 505 924
20	Améliorer les revenus des producteurs du sésame et les acteurs du marché dans la Boucle du Mouhoun, les Cascades, les Hauts-Bassins et la région de l'Est	355 505 924
LIGHT FOR THE WORLD		65 000 000

N°	Intitulé	Montant en FCFA
21	Assurer la coordination et la capitalisation des actions en faveur des personnes handicapées dans la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées et orienter les décideurs concernés pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans plans de développement	65 000 000
AMOR EN ACCIO PEL EL MON (AMOUR EN ACTION POUR LE MONDE)		551 500 000
22	Mettre à la disposition de la population l'accès aux soins de santé	551 500 000
ASSOCIATION AIDE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE		80 000 000
23	Participer au développement socio-culturel et sanitaire des populations de ses zones d'intervention	80 000 000
FAUTEUILS ROULANTS AU SUD		139 120 000
24	Améliorer les conditions de vie des personnes handicapée motrice des zones d'intervention en œuvrant à la réussite d'intégration socioéconomique à partir des pratiques appropriées de réadaptation, de mobilité et d'accessibilité	139 120 000
ASSOCIATION NEB NOOMA		199 036 200
25	Participer au développement communautaire pour la formation professionnelle et la réinsertion des personnes défavorisées	199 036 200
SANTE DIABÈTE		404 365 721
26	Préconiser le renforcement des actions de prévention et de prise en charge du diabète par la mobilisation, la formation et la consolidation d'un réseau d'Organisations de la société civile	404 365 721
PROJET MATW		222 750 000
27	Amélioration des conditions de vie des populations à travers la construction d'écoles, de centres de santé et de centres communautaires	222 750 000
MIGRATION PLURIEL		47 000 000
28	Modernisation de l'état civil	47 000 000
ÉLEVAGES SANS FRONTIÈRES		917 263 047
29	Appuyer des communautés paysannes vulnérables pour améliorer leurs conditions de vie par la mise en place d'activités liées à l'élevage et créatrices de ressources, en vue d'un monde paysan plus fort.	917 263 047
MANAGEMENT SCIENCES FOR HEALTH		269 787 365
30	Contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale au Burkina Faso et à l'amélioration de la santé des enfants, des femmes et des adolescents	269 787 365
POLOMDE DESTINE		170 110 000
31	Scolarisation des enfants de familles défavorisées et soutien spécifique ; ateliers pour les enfants en difficulté et amélioration de leurs conditions de vie	170 110 000
FRIENDS IN ACTION INTERNATIONAL BURKINA FASO		334 497 662
32	Accès de l'eau potable et à l'assainissement	334 497 662
LIVING WATER INTERNATIONAL		252 243 900
33	Renforcer les services d'eau potable et d'assainissement	252 243 900
THE CHRISTIAN AND MISSIONARY ALLIANCE		154 930 146
34	Développement communautaire, épanouissement des populations par des œuvres sociales	154 930 146
PPP		9 588 230 309
OBERTHUR TECHNOLOGIE SA		9 588 230 309
1	Construction et exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (E-passport) et d'archivage électronique des dossiers sous forme de BOT [2018-2022	9 588 230 309
TOTAL DES CONVENTIONS SIGNÉES		977 651 160 000

ANNEXE 4 : Résumé de l'aide extérieure par source de financement (en millions de USD)

Groupe de donateurs et agences	Décaissement 2016	Décaissement 2017	Var. 2017-2016 en %
Bilatéral	396,41	424,86	28,45
Abu Dhabi	0	0	-
Abu Dhabi	0	0	-
Allemagne	38,19	43,77	14,6
Coopération allemande	0	0	-
GIZ	8,49	24,75	191,58
KFW	29,7	19,02	-35,98
Service allemand de développement	0	0	-
Arabie Saoudite	5,92	0	-100
Fonds saoudien	5,92	0	-100
Autriche	5,36	3,59	-32,92
Coopération autrichienne	5,36	3,59	-32,92
Belgique	0	6,18	-
Coopération technique belge	0	0	-
Royaume de Belgique	0	6,18	-
Brésil	0	0	-
Brésil	0	0	-
Canada	27,32	22,55	-17,47
Agence canadienne pour le développement international	27,32	22,55	-17,47
Chine-Taiwan	26,86	20,48	-23,74
Coopération chinoise-taiwanaise	26,86	20,48	-23,74
Corée du Sud	0,09	0	-100
Corée du Sud	0,09	0	-100
Danemark	39,38	59,39	50,79
Agence danoise pour le développement international	39,38	59,39	50,79
Espagne	0	0	-
Coopération espagnole	0	0	-
États Unis d'Amérique	46,23	105,12	127,39
Millennium challenge account - Burkina Faso	0,18	0	-100
United States agency for international development	46,05	105,12	128,28
France	107,89	75,46	-32,43
Agence française de développement	101,63	80,02	-29,16
Coopération française	2,03	0	-100
Fonds français pour l'environnement mondial	0	0	-
Service de coopération et d'action culturelle	4,23	2,77	-17,94
Inde	0,13	1,59	1131,01
Inde	0,13	1,59	1131,01
Italie	6,64	5,81	-12,55

Groupe de donateurs et agences	Décaissement 2016	Décaissement 2017	Var. 2017-2016 en %
Coopération italienne	6,64	5,81	-12,55
Japon	15,03	26,58	76,81
Coopération japonaise	15,03	26,58	76,81
Koweït	0,89	0	-100
Fonds koweïtien	0,89	0	-100
Luxembourg	23,5	16,34	-30,49
Grand Duché du Luxembourg	19,53	16,32	-16,43
Lux-développement	3,98	0,02	-99,57
Norvège	0	0	-
Coopération norvégienne	0	0	-
Pays-Bas	0	0	-
Coopération néerlandaise	0	0	-
Principauté de Monaco	0,79	0	-100
Principauté de Monaco	0,79	0	-100
Suisse	27,73	24,5	-11,65
Direction du développement et de la coopération	27,73	24,5	-11,65
Suède	24,44	6,16	-74,79
Agence suédoise de développement international	7,21	0,59	-91,89
Coopération suédoise	17,22	5,58	-67,63
Multilatéral	660,66	648,95	-1,77
Banque africaine de développement (BAD/FAD)	51,88	78,13	50,58
FAD/BAD	14,5	58,63	304,3
Fonds africain de développement	37,38	19,5	-47,84
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	3,14	2,87	-8,52
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	3,14	2,87	-8,52
Banque islamique de développement	19,6	23,14	18,06
Banque islamique de développement	19,6	23,14	18,06
Banque mondiale	296,79	196,63	-33,75
Association internationale de développement	296,79	196,63	-33,75
Banque Ouest-africaine de développement	30,54	25,13	-17,7
Banque Ouest-africaine de développement	30,54	25,13	-17,7
Banque d'investissements et de développement de la CEDEAO	0	8,27	-
Banque d'investissements et de développement de la CEDEAO	0	8,27	-
Fonds monétaire international	32,04	6,07	-81,05
Fonds monétaire international	32,04	6,07	-81,05
Fonds OPEP	0,75	1,14	51,39
Fonds OPEP	0,75	1,14	51,39
Indépendant	0	0	-
Fond mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria	0	0	-
GAVI Alliance	0	0	-
Système des Nations unies (SNU)	97,43	72,72	-25,36
Fonds international de développement agricole	6,21	11,43	84,07

Groupe de donateurs et agences	Décaissement 2016	Décaissement 2017	Var. 2017-2016 en %
Fonds d'équipement des Nations unies	0	0	-
Fonds de l'environnement mondial	0	0	-
Fonds des Nations unies pour l'enfance	26,43	32,77	23,98
Fonds des Nations unies pour la population	13,09	8,19	-37,45
Organisation mondiale de la Santé	5,64	3,4	-39,67
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	6,23	5,21	-16,43
Programme alimentaire mondial	28,54	41,14	44,13
Programme des Nations unies pour le développement	11,29	11,72	3,89
Union Européenne	128,48	193,71	50,76
Banque européenne d'investissements	0	10,05	-
Commission européenne	0	1,12	-
Fonds européen de développement	128,48	182,53	42,07
ONG Internationale	37,71	65,84	28,13
ACDI/VOCA	0	0	-
Africare	0	0,44	-
Association solidarité Afrique de l'Ouest	0	0	-
Autres ONG	0	0	-
Bornefonden	1,82	1,34	-26,2
Catholic relief services	12,11	13,51	11,49
Centre italien d'aide à l'enfance	0	0	-
Compassion international	1,23	22,45	1723,72
Diakonia	0	0	-
Fondation nouvelle planète	0	0	-
Fonds mondial pour la nature	0	0	-
Helen Keller international	1,93	0,75	-61,07
Helvetas Burkina Faso	2,01	2,86	42,6
Hunger project burkina	0	0	-
Lutheran world relief	0,28	0,3	7,94
Marie Stopes international Burkina Faso	0	0	-
OCADES	0	0	-
Organisation néerlandaise de développement	3,62	0	-100
Oxfam Belgique	0	0	-
Oxfam Intermon	0	5,74	5,74
Oxfam Québec	0,06	0	-100
Plan Burkina	9,22	6,09	-33,9
RES PUBLICA	0	2,23	-
SOS Sahel international France	0	0	-
Save the children (Canada)	0	4,51	-
Save the children (USA)	0	0	-
Self help Africa - Programme de l'Afrique de l'Ouest	0	0	-
WaterAid	2,36	2,63	11,39
Welt hunger hilfe	3,08	2,98	-3,21
TOTAL	1094,78	1 139,64	44,86

ANNEXE 5 : Résumé de l'aide extérieure par instrument de financement (en millions de USD)

Bailleurs	Aide Projet - avec fonds commun et/ou CAST	Aide projet - sans fonds commun et/ ou CAST	Appui budgétaire général	Appui budgétaire sectoriel	Aide alimen- taire	Assistance et secours d'urgence	Total
Allemagne		43,77					43,77
Arabie saoudite							0
Autriche	1,09	2,50					3,59
Belgique		6,18					6,18
Banque mondiale		196,63					196,63
Canada	7,7	14,85					22,55
Danemark	2,59	38,9	11,39	6,5			59,38
France	11,79	59,70	11,3				82,79
Indépendant							0
Italie	0,63	5,18					5,81
Luxembourg	4,9	11,43					16,34
Pays-Bas							0
Principauté de Monaco							0
Suisse	2,15	15,09	7,26				24,5
Suède	2,77	3,39					6,16
Système des Nations unies		72,56			41,14	0,16	113,86
États-Unis d'Amérique		97,12			8		105,12
Japon		23,69			2,89		26,58
ONG internationales		65,84					65,84
Banque africaine de développement (BAD/FAD)		78,13					78,13
Banque arabe pour le développement économique en Afrique		2,87					2,87
Banque islamique de développement		23,14					23,14
Banque Ouest-africaine de développement		25,13					25,13
Banque d'investissements et de développement de la CEDEAO		8,27					8,27
Brésil							0
Chine-Taiwan		19,58				0,9	20,48
Corée du Sud							0
Fonds OPEP		1,14					1,14
Inde		1,59					1,59
Koweït							0
Union européenne		102,76	38,13	52,82			193,7
Fonds monétaire international			6,07				6,07
TOTAL	33,62	919,43	74,15	59,32	52,03	1,06	1139,64

ANNEXE 6 : Résumé de l'aide extérieure par source et par type de financement (en millions de USD)

Type de financement	2016			2017		
	Prêts	Dons	Total	Prêts	Dons	Total
Bilatéraux	38,97	361,044	400,01	81,29	343,57	424,86
Arabie Saoudite	5,92		5,92			-
Belgique	0		0		6,18	6,18
France	31	76,89	107,89	52,42	30,38	82,79
Inde	0,13		0,13	1,59		1,59
Koweït	0,89		0,89			-
Allemagne		38,19	38,19		43,77	43,77
Autriche		5,36	5,36		3,59	3,59
Brésil			0			-
Canada		27,32	27,32		22,55	22,55
Chine-Taiwan	1,03	25,83	26,86	0,00	20,48	20,47
Corée du Sud		0,09	0,09			-
Danemark		39,38	39,38	27,28	32,11	59,39
États-Unis d'Amérique		46,23	46,23		105,12	105,12
Italie		6,64	6,64		5,81	5,81
Japon		15,03	15,03		26,58	26,58
Luxembourg		23,5	23,5		16,34	16,34
Pays-Bas		3,62	3,62			-
Principauté de Monaco		0,79	0,79			-
Suisse		27,73	27,73		24,5	24,5
Suède		24,44	24,44		6,16	6,16
Multilatéraux	274,77	385,89	660,67	200,97	447,98	648,94
Banque africaine de développement	23,5	28,38	51,88	51,76	26,37	78,13
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	3,14		3,14	2,87		2,87
BID	19,6		19,6	23,14		23,14
Banque mondiale	162,28	134,51	296,79	70,76	125,87	196,63
Banque Ouest-africaine de développement	30,54		30,54	25,13		25,13
Banque d'investissements et de développement de la CEDEAO			0	8,27		8,27
Fonds monétaire international	32,04		32,04	6,07		6,07
Fonds OPEP	0,75		0,75	1,14		1,14
Système des Nations unies (SNU)	2,92	94,51	97,43	2,81	111,05	113,86
Union européenne		128,49	128,49	9,02	184,69	193,7
ONG Internationales		34,1	34,1		65,84	65,84
TOTAL	313,74	781,03	1 094,78	277,51	849,06	1 139,64

ANNEXE 7 : Résumé de l'aide par instrument et par type de financement (en millions de USD)

Désignation	Décaissements 2016			Décaissements 2017			Var- 2017-2016 en %
	Prêts	Dons	Total	Prêts	Dons	Total	
Aide Projet - Avec fonds commun et/ou CAST		102,40	102,40		33,63	33,63	-71,29
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	174,49	498,00	672,49	276,18	643,27	919,46	35,41
Appui budgétaire général	138,21	136,53	274,74	6,07	68,08	74,15	-73,01
Appui budgétaire sectoriel		7,12	7,12		59,32	59,32	733,10
Aide alimentaire		31,66	31,66		52,03	52,03	64,32
Assistance et secours d'urgence	1,02	5,30	6,32	0,00	1,061	1,06	-83,23
TOTAL	313,72	781,01	1094,78	277,51	857,39	1139,64	2,90

ANNEXE 8 : Résumé de l'aide par secteurs du PNDES (en millions de USD)

Secteurs	Décaissement 2017	% dans l'APD total
Production agro-sylvo-pastorale	260,22	22,83
Environnement, eau et assainissement	194,37	17,06
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	130,09	11,42
Santé	102,00	8,95
Gouvernance économique	97,01	8,51
Éducation et formation	89,60	7,86
Gouvernance administrative et locale	82,42	7,23
Transformations industrielles et artisanales	74,63	6,55
Travail, emploi et protection sociale	57,10	5,01
Commerce et services marchands	31,67	2,78
Non affecté	15,64	1,37
Justice et droits humains	4,90	0,43
Culture, sport et loisir	0,00	0,00
TOTAL	1139,64	100,0

ANNEXE 9 : Principales caractéristiques de l'Aide projet sans fonds communs en 2017

Désignation	Montant (millions de \$US)	Part en % de l'APD totale
Aide projet sans fonds communs	919,46	80,68%
Bailleurs	Montant (millions de \$US)	Part en % de l'aide projet sans fonds communs
Principaux Bailleurs :	547,20	59,5
BM	196,63	21,4
UE	102,77	11,2
USA	97,12	10,6
BAD/FAD	78,13	8,5
SNU	72,56	7,9
Autres	372,26	40,5
Répartition par conditions		
Dons	643,27	70,0
Prêts	276,18	30,0

Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

ANNEXE 10 : Principales caractéristiques de l'Aide projet avec fonds communs en 2017

Désignation	Montant (millions de \$US)	Part en % de l'APD totale
Aide projet avec fonds communs	33,63	2,95%
Bailleurs	Montant (millions de \$US)	Part en % de l'aide projet sans fonds communs
Principaux Bailleurs :	29,75	88,47
France	11,79	35,06
Canada	7,703	22,91
Luxembourg	4,904	14,58
Suède	2,766	8,23
Danemark	2,588	7,70
Autres	3,88	11,53
Répartition par conditions		
Répartition par conditions	Montant (millions de \$US)	Part en % de l'aide projet avec fonds communs
Dons	33,63	100,00
Prêts	0,00	0,00

Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

ANNEXE 11 : Principales caractéristiques de l'Appui budgétaire général en 2017

Désignation	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'APD
Aide budgétaire général	74,15	6,5
Bailleurs	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'Aide budgétaire général
Principaux donateurs	74,15	100,00
Union européenne	38,13	51,4
Danemark	11,39	15,4
France	11,30	15,2
Suisse	7,26	9,8
Fonds monétaire international	6,07	8,2
Autres	0,00	0,00
Répartition par conditions	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'Appui budgétaire général
Prêts	6,07	8,2
Dons	68,08	91,8

Source : PGA/DG-COOP, juillet-septembre 2018

ANNEXE 12 : Caractéristiques de l'Appui budgétaire sectoriel en 2017

Désignation	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'APD
Aide Budgétaire sectoriel	59,32	5,2
Bailleurs	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'Aide budgétaire sectoriel
Principaux donateurs	59,32	100,00
Union européenne	52,82	89,0
Danemark	6,50	11,0
Autres	0,00	0,00
Répartition par conditions	Montant (millions de \$US)	En % du total de l'Appui budgétaire sectoriel
Prêts	0,00	0
Subventions	59,32	100

Source : PGA/DGCOOP, septembre 2018

ANNEXE 13 : Principales caractéristiques de l'aide alimentaire en 2017

Désignation	Montant (millions de \$US)	Part en % de l'APD totale
Aide alimentaire	52,03	4,6
Bailleurs	Montant (millions de \$US)	Part en % de l'aide alimentaire
Principaux donateurs	52,03	100,0
SNU	41,14	79,1
USA	8,00	15,4
Japon	2,89	5,5
Autres	0,00	0,0
Répartition par conditions	Montant (millions de \$US)	En % de l'aide alimentaire
Prêts	0,00	0,0
Dons	52,03	100,0

Source : PGA /DGCOOP, septembre 2018

Annexe 14 : Inventaire des projets en cours d'exécution par secteur (en millions de dollars USD)

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Africare		0,44
Rapid assistance to pastoralists in Sahel region of Burkina Faso (RAPS)	Production agro-sylvo-pastorale	0,44
Agence Canadienne pour le Développement International		22,55
Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB)	Éducation et formation	7,7
Renforcement des capacités des intervenants en protection des enfants	Travail, emploi et protection sociale	0,79
Appui à la promotion et à la prévention en santé reproductive des adolescentes au Burkina Faso	Santé	2,08
Projet énergie et croissance économique durable dans la région de la Boucle du Mouhoun	Transformations industrielles et artisanales	3,03
Partenariat pour l'innovation municipale et le développement économique local	Gouvernance administrative et locale	0,09
Preventing torture in la Francophonie	Travail, emploi et protection sociale	0,16
Innovation et mobilisation pour la sécurité alimentaire (IMSA)	Production agro-sylvo-pastorale	1,11
Bourses de la Francophonie 2014-2019	Éducation et formation	0,16
Démocratisation du système de santé	Santé	0,21
Programme d'amélioration de la santé des mères et des enfants	Santé	1,82
Technologie solaire pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine	Transformations industrielles et artisanales	0,24
USC Canada semences de la survie 2015-2020	Production agro-sylvo-pastorale	0,45
World Neighbours Canada - Initiative sur la santé des mères et des enfants	Santé	0,03
SUCO - Coopération volontaire 2015 - 2020	Gouvernance administrative et locale	2,37
Jeunes leaders de la Francophonie	Éducation et formation	0,18
Programme de bourses pour les leaders africains de demain	Éducation et formation	0,07
Appui à la démocratie au Burkina Faso	Santé	0,41
D000060001 Projet d'appui aux étuveuses de riz	Production agro-sylvo-pastorale	0,77
Gouvernance et développement économique durable dans les régions extractives de l'Afrique de l'Ouest	Transformations industrielles et artisanales	0,74
Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) - OUAGA	Gouvernance administrative et locale	0,13
Eau et croissance économique dans la région sahélienne-Burkina Faso	Environnement eau et assainissement	0,01
Agence Danoise pour le Développement International		59,39
Programme sectoriel eau et assainissement	Environnement, eau et assainissement	2,21
Programme d'Appui à la bonne Gouvernance au Burkina Faso	Gouvernance administrative et locale	0,38
Projet de « Mise en place d'une infrastructure Cloud au profit de l'administration, des entreprises et des citoyens (G-Cloud) »	Gouvernance économique	27,28
Programme sectoriel eau et assainissement	Environnement, eau et assainissement	3,13
Programme de croissance économique dans le secteur agricole - PCESA 2013-2018	Production agro-sylvo-pastorale	3,86
LAG : appui petits projets	Environnement, eau et assainissement	0,1
Programme d'Appui à la bonne Gouvernance au Burkina Faso	Gouvernance administrative et locale	4,54
Appui budgétaire (Le Programme Pays Burkina Faso-Danemark 2016-2020)	Gouvernance économique	11,39
Programme sectoriel eau et assainissement	Environnement, eau et assainissement	6,5

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Agence Française de Développement		80,08
Partenariat mondial pour l'éducation (PME)	Éducation et formation	8,07
Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) Phase II	Éducation et formation	0,06
PAPSP	Santé	3,72
Projet de construction d'une centrale photovoltaïque (Zagtouli)	Transformations industrielles et artisanales	15,05
Évaluation décentralisée	Éducation et formation	0,05
Projet de raccordement au réseau électrique principal des centres secondaires du Burkina Faso	Transformations industrielles et artisanales	11,89
Appui à la SONABEL amélioration de l'offre et de la demande	Transformations industrielles et artisanales	10,7
Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso-PSAE	Production agro-sylvo-pastorale	6,33
Projet de développement durable de Ouagadougou (PDDO)	Travail, emploi et protection sociale	3,49
Projet d'appui à la mise en œuvre du PDSEB AFD CBF 1281 01 B	Éducation et formation	0,45
Fonds d'études et de renforcement de capacités (FERC N°IV)		0,35
Fonds d'études et de renforcement de capacité FERC III	Gouvernance administrative et locale	0,1
Programme d'appui à la politique sectorielle d'enseignement et de formation techniques et professionnels au Burkina Faso (PAPS-EFTP)	Éducation et formation	1,72
ONEA Ziga	Environnement, eau et assainissement	5,65
ACEP Programme d'assistance technique	Commerce et services marchands	0,02
Projet d'appui aux communautés rurales de l'ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier et des ressources naturelles PACOF	Production agro-sylvo-pastorale	1,13
Appui budgétaire général (ABG) 2012-2014	Gouvernance économique	11,3
Agence suédoise de Développement International		0,59
Accorde spécifique pour le projet «Renforcement organisationnel de l'autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption du Burkina Faso (ASCE-LC) 2017-2019	Gouvernance économique	0,35
Appui à la statistique à travers le projet « Enquête multisectorielle continue » au Burkina Faso (EMC-BF)/ 51200020	Gouvernance économique	0,23
Association Internationale de Développement		196,63
Projet de Gouvernance économique et engagement citoyen	Gouvernance administrative et locale	3,07
	Travail, emploi et protection sociale	
Appui aux forêts dans les communes	Environnement, eau et assainissement	1,24
Programme d'investissement forestier (PIF)	Production agro-sylvo-pastorale	2,85
	Transformations industrielles et artisanales	
Projet énergie sous-région	Transformations industrielles et artisanales	3,26
WARCIP	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	5,98
Centres Africains d'Excellence	Éducation et formation	1,67
Pastoralisme au sahel	Production agro-sylvo-pastorale	2,39
Maladies tropicales négligées	Santé	10,34
Appui Enquêtes Ménages	Gouvernance économique	0,36
Financement additionnel de la productivité agricole	Production agro-sylvo-pastorale	2,79

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
BF-REDD	Environnement, eau et assainissement	0,49
Appui à la décentralisation BM	Gouvernance administrative et locale	6,45
PNGT3	Production agro-sylvo-pastorale	20,72
e-Burkina	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	1,25
Protection sociale	Travail, emploi et protection sociale	5,93
Assistance technique transport	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	1,26
Projet sectoriel eau en milieu urbain (Urban secteur water project)	Environnement, eau et assainissement	17,7
Projet de santé de la reproduction	Santé	13,95
Projet d'amélioration de la productivité agricole et la sécurité alimentaire (PAPSA)	Production agro-sylvo-pastorale	3,45
Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation (PAAQE)	Éducation et formation	11,18
Projet pôle de croissance de Bagré	Production agro-sylvo-pastorale	29,68
Projet d'infrastructures aéroport de Donsin	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	14,31
Projet d'appui au développement du secteur minier	Transformations industrielles et artisanales	5,77
Projet d'appui au secteur de l'électricité	Transformations industrielles et artisanales	13,06
Projet « Emploi des jeunes et développement des compétences » (PEJDC)	Éducation et formation	7,82
Projet de modernisation de l'administration publique	Gouvernance administrative et locale	6,48
Autonomisation des femmes	Travail, emploi et protection sociale	3,17
Banque arabe pour le développement économique en Afrique		2,87
AEP Ouagadougou-Ziga	Environnement, eau et assainissement	2,87
Banque européenne d'investissements		10,05
Approvisionnement en eau potable (AEP)- Ouagadougou III	Environnement, eau et assainissement	9,02
Projet de construction d'une centrale photovoltaïque (Zagtouli)	Transformations industrielles et artisanales	1,03
Banque Islamique de Développement		23,14
Projet de développement de l'éducation de base (phase 4)	Éducation et formation	0,54
Developing the rural production in the northern region of Burkina Faso	Production agro-sylvo-pastorale	0,02
Ouagadougou suburban areas development project	Environnement, eau et assainissement	0,1
Projet BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural	Environnement, eau et assainissement	0,5
Projet de développement rural intégré plateau central	Environnement, eau et assainissement	2,5
Projet de développement de l'élevage laitier dans la zone périurbaine de la ville de Ouagadougou	Production agro-sylvo-pastorale	0,79
Projet national de renforcement des services santé de base	Santé	1,64
Building resilience to recurring food insecurity program	Gouvernance économique	2,7
Projet de construction et de bitumage de la route Dédougou-Tougan	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	7,56
Projet d'appui à l'enseignement primaire bilingue	Éducation et formation	1,26
Projet de construction et de bitumage de la route Kantchari-Diapaga - Frontière du Bénin	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	0,15

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Projet d'électrification solaire rurale	Transformations industrielles et artisanales	0,13
Projet de construction et d'équipement d'une cité universitaire à Bobo-Dioulasso phase II	- Infrastructures de transport, de communication et d'habitat - Éducation et formation	4,91
Développement hydro-agricole Pensa-Liptougou	Production agro-sylvo-pastorale	0,34
Banque Ouest-africaine de développement		25,13
Projet de restauration , de protection et de valorisation du Lac BAM	Production agro-sylvo-pastorale	3,13
Projet de réhabilitation du tronçon Tenkodogo-Ouada (28 km)	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	4,01
Projet de bitumage de la route Didyr	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	6,57
Renforcement de la capacité de production de la centrale de Bobo II	Transformations industrielles et artisanales	0,04
Projet de réhabilitation et d'extension des installations de traitement d'eau potable de Paspanga et de sa zone d'influence à Ouagadougou	Environnement, eau et assainissement	0,76
Projet d'aménagement de la section urbaine de la RNO4 allant du croisement RNO4/RNO3 à l'échangeur de l'est de Ouagadougou au Burkina Faso	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	5,46
Programme de valorisation en eau dans le Nord (PVEN)	Environnement, eau et assainissement	1,51
Adaptation aux changement climatiques par l'aménagement des bas fonds dans les provinces du Ziro, du Sanguié, du Boulkieuemdé et des Balés	Production agro-sylvo-pastorale	0,38
Projet de construction de la route Ouahigouya Thiou frontière du Mali	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	2,57
Aménagement hydro-agricole dans la région du Liptako NGourma Phase III	Production agro-sylvo-pastorale	0,14
Projet d'aménagement hydro-agricole de Soum / Boulkiemde (PDH/ Soum)	Production agro-sylvo-pastorale	0,52
Programme d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA)	Production agro-sylvo-pastorale	0,05
Banque d'investissements et de développement de la CEDEAO		8,27
Projet de réhabilitation du tronçon Tenkodogo-Ouada (28 km)	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	1,53
Projet de développement de l'élevage dans la région du Liptako NGourma	Environnement, eau et assainissement	2,49
Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni	Production agro-sylvo-pastorale	4,25
Bornefonden		1,34
Projet improvement of girls éducation (PIGE)	Éducation et formation	0,13
Programme d'amélioration de l'accès à la santé et de la santé maternelle et infantile	Santé	0,19
Project DINUT COM	Éducation et formation	0,03
Mini projet en agriculture et santé	Santé	0,06
Wash in school	Environnement, eau et assainissement	0,07
Projet d'appui à l'entreprenariat des jeunes (PADEJ)	Travail, emploi et protection sociale	0,06
Projet Bissongo	Éducation et formation	0,07
Projet community involvement for the quality of éducation (CIQUE)	Éducation et formation	0,26

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Programme sécurité alimentaire et activités génératrices de revenus	Travail, emploi et protection sociale	0,13
Programme de promotion des droits des enfants et protection des enfants	Travail, emploi et protection sociale	0,11
Programme Éducation	Éducation et formation	0,24
Catholic Relief Services		13,51
Beog biiga Phase II-FEE	Éducation et formation	3,16
GAVI CSO HSFP project	Santé	0,18
Burkina Faso SDF FY 00	Gouvernance administrative et locale	0,08
Helping hands phase V	Travail, emploi et protection sociale	0,06
Burkina Faso helping hands pro	Travail, emploi et protection sociale	0,56
Alisteqlal in-hanan	Travail, emploi et protection sociale	0,62
REGIS AG	Production agro-sylvo-pastorale	0,17
Food for progress - Monetization	Production agro-sylvo-pastorale	0,27
Food for progress - Cash award	Production agro-sylvo-pastorale	1,6
Community development fund (CDF)	Environnement, eau et assainissement	4,9
Recolte l. brands contribution	Production agro-sylvo-pastorale	0,14
Kom Yilma	Environnement, eau et assainissement	0,54
Toms 1 Cash - Toms Choes	Éducation et formation	0,49
Building resiliency sf Silmido	Gouvernance économique	0,1
Partner capacity strengthening (MANGO)	Éducation et formation	0,07
Unallocated direct costs pool	Production agro-sylvo-pastorale	0,05
Proposal development	Gouvernance administrative et locale	0,21
Burkina Faso fixed asset offs	Gouvernance administrative et locale	0,01
Start-up and close-out project	Gouvernance administrative et locale	0,2
School gardens : an ex post evaluation	Gouvernance administrative et locale	0,02
Burkina Faso expanding NFP activités	Santé	0,04
Helping hands phase IV	Travail, emploi et protection sociale	0,04
Commission européenne		1,12
Lignes budgétaires thématiques : Acteurs non Étatiques et autorités locales	Gouvernance administrative et locale	1,12
Compassion International		22,45
Poulailler Centre Ouest	Transformations industrielles et artisanales	0,01
Poulailler Plateau Central	Transformations industrielles et artisanales	0,01
Organisation de camp pour les enfants de la région de l'Est	Éducation et formation	0,04
Fonds de démarrage de nouveau projet Est	Éducation et formation	0,14
Fonds de démarrage de nouveau projet Nord	Éducation et formation	0,04
Fonds de démarrage de nouveau projet Sud Ouest	Éducation et formation	0,02
Soutien aux enfants hautement vulnérables Centre	Éducation et formation	0,07
Fonds de soutien aux PV VIH Centre	Santé	0,01
Salle d'informatique	Éducation et formation	0,01
Construction de 2 salles de classes Centre-Sud	Éducation et formation	0,01

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Construction de forage Nord	Environnement, eau et assainissement	0,03
Construction de forage Est	Environnement, eau et assainissement	0,08
Construction de forage Centre Sud	Environnement, eau et assainissement	0,04
Construction de forage Centre Ouest	Environnement, eau et assainissement	0,06
Construction de forage Centre	Environnement, eau et assainissement	0,02
Camp d'adolescents	Éducation et formation	0,01
Installation d'un système d'énergie solaire	Transformations industrielles et artisanales	0,02
Remboursement des frais de scolarité	Éducation et formation	0,13
Fonds de soutien aux enfants enregistrés	Travail, emploi et protection sociale	1,21
Soutien aux enfants hautement vulnérables	Travail, emploi et protection sociale	0,01
Fonds de soutien aux PV VIH Boucle du Mouhoun	Santé	0,03
Achat de moustiquaires imprégnées	Santé	0,03
Sensibilisation sur le VIH et test de dépistage	Santé	0,02
Vaccins contre la méningite	Santé	0,02
Construction de forage Boucle du Mouhoun	Environnement, eau et assainissement	0,03
Vaccins contre la méningite Sud-Ouest	Santé	0,01
Production de soubala Plateau-Central	Transformations industrielles et artisanales	0,01
Hygiène, eau et assainissement : construction d'un forage Hauts Bassins	Environnement, eau et assainissement	0,06
Formation de 10 jeunes à des métiers Hauts-Bassins	Éducation et formation	0,02
Achat de moustiquaires imprégnées Sud-Ouest	Santé	0,01
Achat de moustiquaires imprégnées Hauts-Bassins	Santé	0,01
Achat de moustiquaires imprégnées - Est	Santé	0,04
Sensibilisation sur le VIH et test de dépistage Nord	Santé	0,02
Sensibilisation sur le VIH et test de dépistage Est	Santé	0,01
Production et vente de pate d'arachide Centre-Ouest	Transformations industrielles et artisanales	0,01
Installation d'un système d'énergie solaire Est	Éducation et formation	0,02
Installation d'un système d'énergie solaire Centre Sud	Éducation et formation	0,01
Installation d'un système d'énergie solaire Centre Ouest	Éducation et formation	0,01
Équipement des salles de classe Centre-Nord	Éducation et formation	0,01
Remboursement des frais de scolarité Plateau Central	Éducation et formation	0,01
Remboursement des frais de scolarité Centre Sud	Éducation et formation	0,02
Remboursement des frais de scolarité Centre Nord	Éducation et formation	0,01
Soutien aux femmes enceintes et leurs nourrissons Centre	Santé	0,17
Fonds de soutien aux enfants enregistrés Sud Ouest	Travail, emploi et protection sociale	0,99
Fonds de soutien aux enfants enregistrés Plateau Central	Travail, emploi et protection sociale	0,47
Fonds de soutien aux enfants enregistrés Nord	Travail, emploi et protection sociale	0,89
Fonds de soutien aux enfants enregistrés Hauts-Bassins	Travail, emploi et protection sociale	3,62
Fonds de soutien aux enfants enregistrés Est	Travail, emploi et protection sociale	1,99
Fonds de soutien aux enfants enregistrés Centre Sud	Travail, emploi et protection sociale	0,86

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Fonds de soutien aux enfants enregistrés Centre-Ouest	Travail, emploi et protection sociale	2,26
Fonds de soutien aux enfants enregistrés Centre-Nord	Travail, emploi et protection sociale	0,82
Fonds de soutien aux enfants enregistrés Centre-Est	Travail, emploi et protection sociale	0,18
Fonds de soutien aux enfants enregistrés Centre	Travail, emploi et protection sociale	7,1
Remboursement des frais de santé des enfants Sud-Ouest	Santé	0,01
Remboursement des frais de santé des enfants Plateau-Central	Santé	0,02
Remboursement des frais de santé des enfants Nord	Santé	0,01
Remboursement des frais de santé des enfants Hauts-Bassins	Santé	0,05
Remboursement des frais de santé des enfants Est	Santé	0,03
Remboursement des frais de santé des enfants Centre-Ouest	Santé	0,01
Remboursement des frais de santé des enfants Centre-Nord	Santé	0,02
Remboursement des frais de santé des enfants Centre-Est	Santé	0,01
Remboursement des frais de santé des enfants Centre	Santé	0,26
Soutien aux enfants hautement vulnérables Sud-Ouest	Travail, emploi et protection sociale	0,01
Soutien aux enfants hautement vulnérables Nord	Travail, emploi et protection sociale	0,01
Soutien aux enfants hautement vulnérables Hauts-Bassins	Travail, emploi et protection sociale	0,06
Soutien aux enfants hautement vulnérables Est	Travail, emploi et protection sociale	0,01
Soutien aux enfants hautement vulnérables Centre Sud	Travail, emploi et protection sociale	0,01
Soutien aux enfants hautement vulnérables Centre Ouest	Travail, emploi et protection sociale	0,02
Soutien aux enfants hautement vulnérables Centre Nord	Travail, emploi et protection sociale	0,02
Fonds de soutien aux PV VIH Hauts Bassins	Santé	0,05
Fonds de soutien aux PV VIH Est	Santé	0,01
Fonds de soutien aux PV VIH Centre Sud	Santé	0,01
Fonds de soutien aux PV VIH Centre Ouest	Santé	0,01
Coopération Chinoise-Taiwanaise		20,48
Projet renforcement de la formation artistique et culturelle au Burkina Faso (PREFAC-BF)	Travail, emploi et protection sociale	0,23
Projet consolidation des acquis des engagements nationaux et des programmes d'urgences (PCA/SPENPU)	Gouvernance économique	4,51
Projet de santé/nutrition, jardinage et lutte contre le trachome en milieu scolaire (Chine Taiwan)	- Production agro-sylvo-pastorale - Santé	0,06
Projet de réalisation de centrales photovoltaïques dans les hôpitaux (PRCPVHH)	Santé	0,85
Projet d'insertion socio-économique des enfants et jeunes en situation de rue au Burkina Faso (PISEJR)	Travail, emploi et protection sociale	0,39
Assistance technique au MAH pour la gestion des réseaux d'irrigation et de l'exploitation rizicole à Bagré	Production agro-sylvo-pastorale	0,85
Projet d'amélioration de la santé maternelle et néonatale au Burkina Faso (Fonds extra de Taiwan ICDF)	Santé	0,24
Projet renforcement des capacités du centre d'accueil et de formation spécialisée de Fada N'gourma (PRC/CAFS)	Éducation et formation	0,11
Projet pilote de renforcement des capacités du centre de formation des aides familiales de Ouagadougou (PRC/CFAFO)	Travail, emploi et protection sociale	0,23
Projet de réhabilitation des délégations régionales du Centre-Nord et du Plateau Central du Médiateur du Faso	Gouvernance administrative et locale	0,03

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Mise en place d'une unité d'hémodialyse au CHU-BC	Santé	0,34
PRFA/CCTS		0,45
CPECI		0,48
Projet de promotion de l'enseignement de la langue chinoise (PPLC)	Éducation et formation	0,45
Projets à l'initiative de l'ambassade	Santé	0,9
Projet d'appui à l'éducation de base et à l'alphabétisation par la construction de salles de classes (PAEBA/CSC)	Éducation et formation	1,47
Projet renforcement des capacités opérationnelles de suivi-évaluation du SPENPU (PRC/SPENPU)	Éducation et formation	0,45
AEI / RFN	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	1,13
Projet d'appui à l'éducation de base et à l'alphabétisation par l'éclairage PV-LFP-LED,PhaseIII(une lampe pour l'Afrique III	Éducation et formation	1,69
Projet de construction et d'équipement de centres de santé et de promotion sociale et des Centres médicaux (CSPS/CM)	Santé	1,13
Arrangement particulier relatif à la subvention médicale	Santé	0,56
Projet de renforcement de la formation et de l'insertion professionnelle (PRFIP)	Éducation et formation	2,59
Appui au développement durable (iii)	- Production agro-sylvo-pastorale - Environnement, eau et assainissement	0,45
Mission médicale chinoise	Santé	0,9
Coopération Italienne		5,81
Projet de renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans la région du Centre-Est : Burkina Faso (JEM - Centre-Est)	Travail, emploi et protection sociale	0,63
Développement, transfert et adaptation des meilleures pratiques pour la sécurité nutritionnelle des enfants et des mères dans les régions du sud du Burkina Faso	- Production agro-sylvo-pastorale - Santé	0,41
Production innovant de riz et promotion des produits agricoles locaux pour la souveraineté alimentaire et le développement rural durable dans la région de Bagré, Boulgou, Burkina Faso	Production agro-sylvo-pastorale	0,76
CinemArena - Programme itinérant pour l'éducation et le développement, pour l'information et la sensibilisation sur la migration irrégulière dans les zones défavorisées	Travail, emploi et protection sociale	0,18
Semer l'Avenir. La connaissance au profit de la sécurité alimentaire	Gouvernance économique	0,23
Amélioration de la sécurité alimentaire et empowerment de la femme au Boulgou	Gouvernance économique	0,11
L'éducation et l'hygiène-stratégie pour une croissance adéquate des enfants en milieu rural au Burkina Faso	Santé	0,2
Réseau d'achats pour la sécurité alimentaire au Burkina Faso	Gouvernance économique	0,48
Femmes et développement rural inclusif comme moyen pour parvenir à la sécurité alimentaire au Burkina Faso	Gouvernance économique	0,38
Sur les chemins de la santé : projet de lutte contre la malnutrition	Santé	0,48
Santé et nutrition de la mère et de l'enfant dans la région du Centre Ouest	Santé	0,27
Agrinovia 3.0 - Apprendre à innover pour promouvoir le développement rural durable	Éducation et formation	0,39

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Amélioration de l'apiculture pour la sécurité alimentaire dans les provinces de Gna Gna, Komondjari, Tapoa, Kéné Dougou et Léraba	Gouvernance économique	0,19
Projet de dragage, assainissement et développement du bassin hydrographique de Dori	Production agro-sylvo-pastorale	1,09
	Environnement, eau et assainissement	
Coopération Japonaise (124)		26,58
Programme de l'aide alimentaire	Production agro-sylvo-pastorale	2,89
Projet de renforcement de la production du sésame au Burkina Faso	Production agro-sylvo-pastorale	2,56
Projet d'extension du centre médical Sakina dans le quartier Nagrin à Ouagadougou	Santé	0,08
Projet de construction des salles de classe dans l'école primaire de Bouro, la Commune rurale de Oula, Province du Yatenga, région du Nord	Éducation et formation	0,08
Projet de réalisation de forage dans 4 villages de la commune de Boussé, Province du Kourwéogo, Région du Plateau Central	Environnement, eau et assainissement	0,05
Projet de renforcement de la gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de promotion de l'hygiène et l'assainissement en milieu rural Phase II (PROGEA II)	Environnement, eau et assainissement	0,43
Amélioration de la productivité alimentaire et des revenus des ménages à travers la création et la promotion des sites de référence	Production agro-sylvo-pastorale	0,18
Projet pour la mise en place d'un modèle de promotion des cultures par l'utilisation du phosphate naturel du Burkina Faso	Production agro-sylvo-pastorale	0,07
Projet d'étude pour l'élaboration du programme national de développement de bas-fonds	Production agro-sylvo-pastorale	0,87
Projet de construction d'un centre de formation et de promotion agro-sylvo-pastorale dans la commune de Dapelogo, province de l'Oubritenga, région du Plateau-central	Production agro-sylvo-pastorale	0,08
Projet d'aménagement des pistes rurales avec des sacs remplis de terre (Do-noh) pour redynamiser les organisations villageoises de façon durable, Projet Do-noh (Phase III)	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	0,16
Projet de construction et d'infrastructures éducatives en appui au post-primaire (Phase II)	Éducation et formation	14,59
Projet d'interconnexion des systèmes douaniers entre Togo et Burkina Faso	Commerce et services marchands	1,86
Preparatory survey Projet de renforcement de la rocade Sud Est du boulevard de la jeunesse à Ouagadougou	Travail, emploi et protection sociale	0,03
Projet de plan Directeur de l'aménagement des réseaux logistiques pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	1,39
Projet de renforcement des stratégies et des pratiques de l'enseignement dans les centres de formation des élèves-maîtres (PROSPECT)	Éducation et formation	0,48
Projet d'appui aux comités de gestion d'école (PACOGES) Phase II	Éducation et formation	0,77
Coopération Autrichienne		3,59
2465-00/2013- Projet éducation et formation pour un développement endogène (EFORD III)	Éducation et formation	0,53
Projet résilience et sécurité alimentaire - plateau central (RESA-Plateau-Central)	Gouvernance économique	0,45
Hera	Environnement, eau et assainissement	1,03
Projet de promotion de l'irrigation goutte à goutte (PPIG)	Production agro-sylvo-pastorale	0,79

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Projet de formation des enseignants (H/F) et conseillers pédagogiques (H/F) de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (FECOP/EFTP)	Éducation et formation	0,56
Programme d'appui à l'artisanat au Burkina Faso (PAA-BF)	Transformations industrielles et artisanales	0,23
Coopération suédoise		5,58
Plan d'Action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) (Nouveau)2016-2030/51200046	Environnement, eau et assainissement	2,18
Appui au plan d'action 2013-2015 de mise en œuvre de la politique nationale des droits humains et de la promotion civique (MDHPC)/51200029	Gouvernance administrative et locale	0,59
Appui à la valorisation agricole des infrastructures hydrauliques réalisées par le projet de réduction de la vulnérabilité des petits barrages aux changements climatiques en vue d'optimiser leur contribution à la sécurité alimentaire pour 2016-2018	Environnement, eau et assainissement	2,81
Direction du Développement et de la Coopération		24,5
Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation	2,15
Appui budgétaire général - autres SECO	Gouvernance économique	0,98
Développement économique local	Production agro-sylvo-pastorale	5,49
Appui à la décentralisation	Gouvernance administrative et locale	6,82
Appui à la société civile	Gouvernance administrative et locale	0,26
Micro actions/Crédit global	- Éducation et formation - Gouvernance administrative et locale - Santé	0,08
Culture	Travail, emploi et protection sociale	0,72
Genre et gouvernance	Gouvernance administrative et locale	0,43
Valorisation des compétences	Éducation et formation	0,31
Appui budgétaire général - autres SECO	Gouvernance administrative et locale	7,26
FAD/BAD		58,63
PPF- projet insertion jeunes et femmes secteurs sylvo-agro	Production agro-sylvo-pastorale	0,15
Électrification zones péri-urbaines de Ouaga et Bobo	Transformations industrielles et artisanales	4,96
Multinational TOGO Burkina CU9	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	4,92
Ligne de crédit Coris Bank International (guichet BAD)	Commerce et services marchands	24,55
Burkina Faso renforcement résilience insécurité alimentaire et nutritionnelle	Production agro-sylvo-pastorale	2,08
Projet appui au pole de croissance de Bagré (PAPCB)	Production agro-sylvo-pastorale	11,23
Projets de routes de désenclavement	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	10,75
Fonds Africain de Développement		19,5
Projet d'appui institutionnel	Environnement, eau et assainissement	3,45
Projet développement anacardes	Production agro-sylvo-pastorale	0,41
Assainissement des quartiers périphériques de Ouagadougou	Environnement, eau et assainissement	12,51
Projet gestion participative forêts classées	Environnement, eau et assainissement	2,85
Préparation PPG PGFC/REDD+ FIP Burkina	Environnement, eau et assainissement	0,28

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Fonds Européen de Développement		182,53
Programme d'appui à la politique sectorielle santé II	Santé	0,04
Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la résilience au Burkina Faso (PASANAD)	Production agro-sylvo-pastorale	0,67
Programme d'appui à la politique sectorielle eau et assainissement (PAPS-EA)	Environnement, eau et assainissement	0,56
Réhabilitation et renforcement de la route communautaire Cu2a : Koupéla-Fada N'gourma (section Koupéla - Gounghin)	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	8,07
Water Facility 10 ^{ème} FED	Environnement, eau et assainissement	0,13
Appui sectoriel infrastructures et transports	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	1,35
Facilité énergie 10 ^{ème} FED	Transformations industrielles et artisanales	0,45
INTRA-ACP/ACP-UE Energy facility II budget increase	Transformations industrielles et artisanales	2,38
Projet d'appui au développement du secteur privé (PADSP)	Commerce et services marchands	2,5
Mmigration/IOM		3,91
First technical cooperation facility (TCFI) under the 11 th EDF regional indicative programme for West Africa	Gouvernance administrative et locale	0,07
Résilience	Environnement, eau et assainissement	14,62
Water and sanitation project grants under 10 th EDF ACP water facility	Production agro-sylvo-pastorale	0,13
Programme d'appui à la politique nationale de justice au Burkina Faso (PAPNJ)	Gouvernance administrative et locale	3,25
Programme d'appui à la politique sectorielle (PAPS) santé au Burkina Faso	Santé	2,58
Programme d'appui à la décentralisation et aux investissements communaux (PADIC)	Gouvernance administrative et locale	1,29
Partnerships for capacity development in the ACP Water and sanitation sector project grants under 10 th EDF ACP-EU Water facility	Environnement, eau et assainissement	0,09
Projet droits humains	Gouvernance administrative et locale	1,05
Programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso	Gouvernance économique	2,58
Appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest	Production agro-sylvo-pastorale	0,05
Entrepreneuriat/ADA	Travail, emploi et protection sociale	3,18
Emploi/France Expertise	Travail, emploi et protection sociale	2,49
Réhabilitation de la route communautaire CU2a section Gounghin - Fada N'Gourma - Piéga - Frontière du Niger	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	7,32
Environnement	Environnement, eau et assainissement	7,38
Projet d'appui à la phase IV d'AFRITAC Ouest I	Gouvernance administrative et locale	10,15
Mise en place de mesures de sécurité des patients dans les centres hospitaliers régionaux du Burkina Faso	Santé	1,37
Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS)	Gouvernance administrative et locale	0,7
Support to regional economic integration and trade	Gouvernance administrative et locale	2,46
Programme d'appui aux parcs de l'entente (PAPE)	Environnement, eau et assainissement	0,63
Programme régional de gestion durable des terres d'adaptation aux changements climatiques au Sahel et en Afrique de l'Ouest	Environnement, eau et assainissement	0,71
Lien entre l'information et la prise de décision pour améliorer la sécurité alimentaire dans les pays du CILSS et de la CEDEAO	Gouvernance économique	0,51

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Global allocation to support communication and visibility activities on the impact and results of EU development cooperation in Africa, Caribbean and Pacific (ACP) countries	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	0,05
Facilité de coopération technique du 11 ^{ème} FED	Gouvernance administrative et locale	0,93
10 th EDF Water facility sanitation projects (CfP) and pooling mechanism	Environnement, eau et assainissement	0,56
Support to the global climate change alliance under the 10 th EDF intra-ACP financial framework	Environnement, eau et assainissement	0,15
Study facility	Gouvernance administrative et locale	0,02
Projet d'appui à l'Ordonnateur national du Burkina Faso -Phase II	Gouvernance administrative et locale	0,46
Technical cooperation facility II-PIR 10 ^{ème} FED	Gouvernance administrative et locale	0,68
Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles de l'UEMOA (PARCI)	Gouvernance administrative et locale	1,02
Projet d'appui aux commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA pour la facilitation des transports	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	0,34
Appui au Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO) : organisation des éditions 2013 et 2015 et renforcement des capacités	Travail, emploi et protection sociale	0,08
Programme d'appui au renforcement de la gestion des finances publiques et des statistiques (PAR-GS)	Gouvernance économique	0,03
Programme d'appui à la politique sectorielle - Approvisionnement en eau potable et assainissement (PAPS-AEPA 2009-2014)	Environnement, eau et assainissement	1,36
Appui institutionnel infrastructures - transports et achèvement des travaux engagés dans le cadre du 9 ^{ème} FED	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	0,32
Sécurité alimentaire	Gouvernance économique	2,9
Contrat de bonne gouvernance et de développement	Gouvernance économique	38,13
Programme d'appui à la politique sectorielle santé II	Santé	19,43
Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la résilience au Burkina Faso (PASANAD)	Production agro-sylvo-pastorale	23,22
Programme d'appui à la politique sectorielle eau et assainissement (PAPS-EA)	Environnement, eau et assainissement	10,17
Fonds International de Développement Agricole		11,43
Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL)	Production agro-sylvo-pastorale	1,01
Projet d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU)	Production agro-sylvo-pastorale	0,33
Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural Centre Nord et Est (NEER-TAMBA)	- Production agro-sylvo-pastorale - Environnement, eau et assainissement	10,09
Fonds Monétaire International		6,07
44 ^{ème} convention FMI	Gouvernance économique	6,07
Fonds OPEP		1,14
Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni	Production agro-sylvo-pastorale	0,13
Ziniare regional health centre project	Santé	1,01
Fonds des Nations Unies pour l'enfance		32,77
Programme communication, plaidoyer et participation	Éducation et formation	1,31
Programme Santé et Nutrition	Santé	12,55
Programme éducation de base	Éducation et formation	5,87

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Politiques sociales, planification, suivi et évaluation	Gouvernance économique	1,5
Protection de l'enfance	Travail, emploi et protection sociale	4,08
Coûts transversaux et support	Environnement, eau et assainissement	3,19
Eau, assainissement et hygiène (Wash)	Environnement, eau et assainissement	4,27
Fonds des Nations Unies pour la population		8,19
Produit 1 : La qualité, la disponibilité et l'accès aux services intégrés de santé maternels et néonataux (SONU, fistules, DMU) pour les femmes vulnérables et les jeunes, y inclus dans des situations d'urgences humanitaires sont améliorées	Santé	1,74
Appui à la coordination du programme. (BFA7A11A)	Santé	0,46
Produit 2 : L'accès et la demande pour les contraceptifs modernes et des services de planification familiale de qualité pour les femmes et les jeunes vulnérables, y compris dans les situations humanitaires sont améliorées	Santé	4,27
BFA7P11A Produit 5 Renforcement des capacités nationales et régionales en intégration de la dynamique de populations en lien avec la santé de la reproduction, l'égalité de genre dans les politiques de développement	Santé	0,15
Produit 4 : Le cadre juridique national et les capacités opérationnelles en faveur de l'égalité des sexes, droits sexuels et reproductifs et de la promotion de l'abandon des violences basées sur le genre sont renforcés	Travail, emploi et protection sociale	0,95
Produit 3 : Les capacités nationales pour l'offre des services de santé reproductive et la prévention du VIH/IST pour les jeunes et les adolescents y compris les populations clés (personnes vivant avec un handicap) sont renforcées	Santé	0,62
GIZ		24,75
Programme gestion intégrée des espaces frontaliers au Burkina Faso (ProGEF)	Gouvernance administrative et locale	4,38
Projet de lutte contre l'érosion, récupération et mise en valeur des terres dégradées (EKF)	Production agro-sylvo-pastorale	1,04
Initiative spéciale « un seul monde sans faim » Projet d'amélioration de l'alimentation, de la nutrition et de l'hygiène en milieu familial (PAH)	Production agro-sylvo-pastorale	1,04
Programme Droits humains/Protection des enfants et promotion de leurs droits (PRO-ENFANT)	Travail, emploi et protection sociale	1,51
Initiative spéciale « un seul monde sans faim » Programme global centre d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire (ProCIV)	Production agro-sylvo-pastorale	3,27
Initiative spéciale « un seul monde sans faim » protection et restauration des sols pour la sécurité alimentaire (ProSol)	Production agro-sylvo-pastorale	2,89
Projet initiative du cajou africain (GIZ/ICA)	Production agro-sylvo-pastorale	0,46
Projet foyer amélioré au faso (FAFASO)	Environnement, eau et assainissement	0,81
Programme renforcement de la bonne gouvernance financière (PRBGF)	Gouvernance économique	0,93
Programme eau et assainissement dans les petites et moyennes villes (PEA)	Environnement, eau et assainissement	2,44
Programme de développement de l'agriculture (PDA)	Production agro-sylvo-pastorale	3,37
Programme de décentralisation et de développement communal (PDDC)	Gouvernance administrative et locale	2,62

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Grand Duché du Luxembourg		16,32
Appui à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle (BKF/018) 2009-2013	Éducation et formation	0,13
Projet d'amélioration de l'élevage des zébus Azawak et de gestion durable des ressources pastorales BKF/017	Production agro-sylvo-pastorale	0,03
BKF/023		0,07
Programme d'appui au secteur forestier BKF/019	Production agro-sylvo-pastorale	4,65
BKF/024		0,05
BKF/021 Projet d'appui au développement des technologies de l'information et de la communication	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	10,99
Projet d'appui au plan stratégique de renforcement de la transfusion sanguine au Burkina (BKF/020)	Santé	0,39
Helen Keller International		0,75
La patate douce à chair orange pour améliorer la santé de l'enfant (AGRANDIS : agriculture and nutrition for improved child survival) (Fondation M. A. Cargill)	- Production agro-sylvo-pastorale - Santé	0,41
Prévention de la malnutrition à travers des stratégies intégrées (PROMIS : Prevention of malnutrition through innovative approaches) (DFATD/Coopération canadienne via IFPRI)	Santé	0,23
Projet d'appui à la fortification de l'huile et de la farine de blé	Santé	0,11
Helvetas Burkina Faso		2,86
Resilience for water	Environnement, eau et assainissement	0,05
Projet emplois des jeunes et développement des compétences (PEJDC)	Environnement, eau et assainissement	1,34
Projet SaniEst/UE	Environnement, eau et assainissement	0,11
Programmes eau et assainissement	Environnement, eau et assainissement	0,15
DBVAC	Environnement, eau et assainissement	0,02
Projet Djigui FIP formation	Éducation et formation	0,03
Projet DEPAC	Travail, emploi et protection sociale	1,16
Inde		1,59
Projet de ligne de crédit en dollars	Commerce et services marchands	1,59
KFW		19,02
Programme Eau et assainissement dans les petites et moyennes villes situées dans la région du Sud Ouest et les régions limitrophes dans le bassin du Mouhoun (PEA 4R, tranche 1)	Environnement, eau et assainissement	0,85
Programme Eau et assainissement dans les petites et moyennes villes situées dans la région du Sud Ouest et les régions limitrophes dans le bassin du Mouhoun (PEA phase 2b)	Environnement, eau et assainissement	0,42
Décentralisation et développement communautaire (FDC II / FICOD)	Gouvernance administrative et locale	0,83
Fonds enfants V	Travail, emploi et protection sociale	0,83
Projet d'amélioration de la productivité agricole par la conservation des eaux et des sols (PACES)	Production agro-sylvo-pastorale	1,72
Assainissement de base dans les petites et moyennes villes	Environnement, eau et assainissement	0,9
Réhabilitation de la RN16 Koupela-Grenze Togo	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	2,93

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Décentralisation et développement communal (FICOD VI/FPDCT)	Gouvernance administrative et locale	4
Fonds enfants IV	Éducation et formation	0,39
Décentralisation et développement communal (FICOD-B)V	Environnement, eau et assainissement	0,49
Petite irrigation dans le grand Ouest (PIGO)	Production agro-sylvo-pastorale	5,65
Lutheran World Relief		0,3
CORE 2		0,14
Projet de renforcement des capacités techniques et organisationnelles de l'union départementales des groupements de producteurs de maïs (UDGPM) de Zabré	Environnement, eau et assainissement	0,07
Projet d'appui au renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'union des groupements Naam de Koumbri et de ses démembrements pour une meilleure productivité agricole	Production agro-sylvo-pastorale	0,09
Lux-développement		0,02
BKF/022 Appui au PDSEB	Éducation et formation	0,02
Organisation Mondiale de la Santé		3,4
Appui à la santé/Plan de travail annuel OMS	Santé	3,4
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture		5,21
TCP/BKF/3602/C1: TCPF : Élaboration du cadre de programmation pays 2017-2020 de la FAO au Burkina Faso	Production agro-sylvo-pastorale	0,04
GCP/INT/231/SWI : strengthening agricultural water efficiency and productivity on the african and global level	Production agro-sylvo-pastorale	0,09
Réduire la vulnérabilité des moyens d'existence agricoles travers l'approche « Caisses de Résilience » au Sahel		1,41
Projet d'opérationnalisation du système national de vulgarisation et d'appuis/conseils en élevage (SNVACE)		0,03
TCP/BKF/3604: Appui au développement des légumineuses dans les régions du Centre-Nord et du Nord	Production agro-sylvo-pastorale	0,15
Action contre la désertification (ACD)		0,56
Food and nutrition security impact, resilience, sustainability and transformation (FIRST)		0,08
Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale (GHSA)		0,55
Permettre aux femmes de bénéficier de façon plus égale des chaînes de valeur agro-alimentaires		0,19
Mainstreaming food loss reduction initiatives for smallholders in food deficit areas. Phase II	Production agro-sylvo-pastorale	0,01
Mainstreaming food loss reduction initiatives for smallholders in food deficit areas. Phase I		0,17
TFD-16/BKF/004 : Projet d'amélioration de la productivité de l'élevage de porcs au profit des détenus de Koudougou	Production agro-sylvo-pastorale	0,01
GFE/001/LDF GEF-LDCF Fees for « FAO Burkina Faso »	- Production agro-sylvo-pastorale - Production agro-sylvo-pastorale	0,06
GCP/GLO/626/EC BABY 03 : Capacity development for agricultural innovation systems (CDAIS)	Production agro-sylvo-pastorale	0,16
TCP/BKF/3601 : Assistance préparatoire au recensement général de l'agriculture (RGA)	Production agro-sylvo-pastorale	0,31

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
GCP/BKF/054/LDF : Integrating climate resilience into agricultural and pastoral production for food security in vulnerable rural areas through the Farmers Field School approach (FSP)		1,25
OSRO/GLO/602/USA : Africain sustainable livestock 2050 (ASL 2050)	Production agro-sylvo-pastorale	0,11
TCP/RAF/3602 : Assistance technique pour le renforcement du système alimentaire du quinoa - Phase II	Production agro-sylvo-pastorale	0,05
Oxfam Intermon		5,74
TRUST FUND	Travail, emploi et protection sociale	4,08
LEAP II annexe 3	Production agro-sylvo-pastorale	0,03
FSSREG16	Travail, emploi et protection sociale	0,14
BMZ	Production agro-sylvo-pastorale	0,40
JA14 WASH	Environnement, eau et assainissement	0,13
BRACED	Environnement, eau et assainissement	0,62
JA14	Production agro-sylvo-pastorale	0,03
JA15	Gouvernance administrative et locale	0,31
Oxfam Québec		0
Plan Burkina		6,09
Programme 21 - Droit au service de santé sexuelle et reproductives des adolescents et des jeunes	Santé	0,41
Programme plaidoyer, renforcement des capacités de la société civile	Gouvernance administrative et locale	0,11
MGF, Mariage précoce, lutte contre les violences faites aux enfants, la traite /trafic des enfants, enregistrement des naissances, assistance en situation d'urgence	Éducation et formation	0,16
Programme sécurité économique des ménages	Commerce et services marchands	1,15
Droit à une éducation de qualité	Éducation et formation	3,36
Programme eau et assainissement - plan	Environnement, eau et assainissement	0,32
Programme santé maternelle, néonatale et infantile intégrée, paludisme, PTME, nutrition, éveil et apprentissage précoces	- Éducation et formation	0,58
	- Santé	
	- Santé	
Programme Alimentaire Mondial		41,14
Country Programme - Burkina Faso (CP)	Production agro-sylvo-pastorale	22,79
Developing resilience and fighting malnutrition (PRRO)	Production agro-sylvo-pastorale	18,35
Programme des Nations Unies pour le Développement		11,72
Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL)	Gouvernance administrative et locale	1,6
International recovery platfor		0,19
Border management for stability	Gouvernance administrative et locale	0,26
Projet d'appui au monde associatif et communautaire (PAMAC)	Santé	0,1
Projet transfrontalier de promotion de la sécurité	Gouvernance administrative et locale	0,001
Appui conseil stratégique à la gouvernance sécuritaire		0,35
Appui processus de vérité, justice et réconciliation		0,2
Secrétariat technique d'appui	Gouvernance administrative et locale	0,13
Appui institutionnel au PNLS	Santé	0,12

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
Projet d'appui au renforcement de la gouvernance politique	Gouvernance administrative et locale	0,56
Projet AgriFinance	Gouvernance administrative et locale	0,3
Phase préparatoire projet assurance climatique	Environnement, eau et assainissement	0,02
Renforcement des capa résilience	Environnement, eau et assainissement	0,73
Adaptation des écosystèmes	Environnement, eau et assainissement	1,63
Gestion des conventions RIO	Environnement, eau et assainissement	0,28
Système alerte precose	Environnement, eau et assainissement	0,7
Gouvernance économique	Gouvernance économique	0,99
Border management & border com	Environnement, eau et assainissement	0,32
P élection	Gouvernance économique	0,07
Unité de Coordination nationale PTF (Programme national plateforme multifonctionnelle)	Environnement, eau et assainissement	0,14
00081923 Programme augmentation de revenus et promotion emplois décents PARPED	Travail, emploi et protection sociale	0,21
Consolidation de la Gouvernance environnementale locale au BF (COGEL)	Gouvernance administrative et locale	0,1
Projet d'appui au renforcement de la Gouvernance locale et administrative	Gouvernance administrative et locale	0,46
PEI - Burkina Faso	Non affecté/non spécifié	0,55
CC JATROPHA	Production agro-sylvo-pastorale	0,6
PIMS 3970 LD Centre-Ouest CP	Environnement, eau et assainissement	0,43
PIMS 3969 LD Boucle du Mouhoun	Environnement, eau et assainissement	0,36
PIMS 4298 BD Burkina zones tampon	Environnement, eau et assainissement	0,34
RES PUBLICA		2,23
Programmes Santé	Santé	0,2
Programme bonne Gouvernance / RES PUBLICA	Gouvernance administrative et locale	0,03
Programme éducation / RES PUBLICA	Éducation et formation	1,81
Projets secteur Social / RES PUBLICA	Travail, emploi et protection sociale	0,04
Programme sécurité alimentaire/RES PUBLICA	Gouvernance économique	0,16
Royaume de Belgique		6,18
Programme d'appui aux droits à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la ville de Fada N'Gourma	Environnement, eau et assainissement	0,55
Droits en matière de santé de la reproduction des (jeunes) et femmes	- Santé	2,82
	- Santé	
Santé de la reproduction des femmes et des jeunes filles	Santé	2,82
Save The Children (Canada)		4,51
BFA Dispositif de contrôle et vérification de l'effectivité de la gratuité des soins (Phase II)	Santé	0,22
BFA Youth in Action	Éducation et formation	0,64
BFA Protection sociale sensible aux enfants dans la région de la Boucle de Mouhoun	Travail, emploi et protection sociale	0,04
BFA Capacitacion Y Formacion de ninas, ninas y j venes trabajadores migrantes	Gouvernance administrative et locale	0,03
CIV-ML-BFA Promouvoir une gouvernance sous régionale efficace des migrations (Rabat Process)	Travail, emploi et protection sociale	0,04

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
BFA BPRM 2017, 2018	Production agro-sylvo-pastorale	0,06
BFA Projet d'appui aux populations structurellement très pauvres dans le but de prévenir et réduire la MAS des enfants vulnérables dans le Centre-Nord 2.0	Travail, emploi et protection sociale	0,08
BFS-MATCH - Promouvoir la cohésion sociale et le renforcement des moyens de subsistance des jeunes/enfants travailleurs migrants	Travail, emploi et protection sociale	0,06
BFA Children empowered and prepared	Travail, emploi et protection sociale	0,03
BFA CO-financing to ECHO-DFID grant	Travail, emploi et protection sociale	0,01
BFA Projet multisectoriel intégré de résilience des masses pauvres et très pauvres face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les provinces septentrionales de la Boucle du Mouhoun (PROMIRIAN)	Travail, emploi et protection sociale	0,1
BFA PIEREF, Projet intégré de protection de l'enfant et renforcement de l'environnement familial et communautaire	Travail, emploi et protection sociale	0,6
BFA Promotion de la résilience des populations à travers des systèmes de filets sociaux sensible aux enfants dans la province du Soum	Travail, emploi et protection sociale	0,11
CIV Promouvoir la cohésion sociale et le renforcement des moyens de subsistance des jeunes/enfants travailleurs migrants	Travail, emploi et protection sociale	0,53
Gratuité 2016	Santé	0,04
BFA Support CO various capacities	Santé	0,06
BFA Main Community-based ECCD in rural Burkina Faso	Éducation et formation	0,07
BFA - Appui au projet filets sociaux sensible aux enfants	Gouvernance administrative et locale	0,01
BFA Match community-based ECCD in rural BFA	Éducation et formation	0,07
BFA Victory Against Malnutrition Program (ViM) MYAP	Santé	0,24
BUR health in Burkina Faso	Santé	0,08
BFA Victory Against Malnutrition Program (ViM) MYAP-CDF Funds	Santé	0,96
BFA Food Aid Quality Review (3)	Santé	0,01
BKF SPRING Sahel	Gouvernance administrative et locale	0,09
BFA UNHCR 2017 Seeds for solution	Santé	0,28
BFA Accompagnement des adolescents pour une gestion responsable de leur sexualité	Santé	0,04
Service de Coopération et d'Action Culturelle		2,72
Projet fonds de solidarité prioritaire (FSP)	Gouvernance administrative et locale	0,68
DGM Projet innovation	Transformations industrielles et artisanales	0,19
Pgr 185 (Programme 185) Bourses d'étude et de stage	Éducation et formation	0,73
Projet PISCCA Agriculture	Production agro-sylvo-pastorale	0,04
DGM Projet langue et formation	Éducation et formation	0,17
Projet PISCCA Santé	Santé	0,02
CDCS santé	Santé	0,39
Projet et crédit Intégration régionale	Gouvernance administrative et locale	0,17
Crédit d'intervention Coopération décentralisée	Gouvernance administrative et locale	0,09
Crédit d'intervention Droit de l'homme	Travail, emploi et protection sociale	0,02
Crédit d'intervention Environnement	Environnement, eau et assainissement	0,02
Crédit d'intervention Genre	Gouvernance administrative et locale	0,01
Projet PISCCA, Environnement	Environnement, eau et assainissement	0,19

Désignation	Secteurs du PNDES	Décaissement 2017
United States Agency for International Development		105,12
Projet récolte (USDA)	Production agro-sylvo-pastorale	8
African developpement foundation (USADF) - Agriculture	Production agro-sylvo-pastorale	1,18
Peace Corps	Gouvernance administrative et locale	4
Projet de lutte contre les maladies tropicales négligées (End NTDs in Africa) (HKI)	Santé	1,47
Projet de prise en charge des morbidités et de prévention des incapacités liées aux maladies tropicales négligées (MMDP)	Santé	0,78
Projet de surveillance nutritionnelle	Santé	0,2
Programmes de démocratie et gouvernance (décentralisation, appui au processus électoral, gouvernance locale)	Gouvernance administrative et locale	4
Autres interventions		10
Projet de résilience et nutrition (agriculture, sécurité alimentaire, élevage, nutrition...)	Production agro-sylvo-pastorale	34
Programmes de santé (paludisme, planification familiale, lutte contre le VIH-SIDA, maladies tropicales négligées, nutrition, hygiène et assainissement...)	Environnement, eau et assainissement	41,5
WaterAid		
Programme de gestion des ressources en eau	Environnement, eau et assainissement	0,08
Programme d'appui à la recherche et aux innovations	Environnement, eau et assainissement	0,03
Programme amélioration de la gouvernance du secteur eau et assainissement	Gouvernance administrative et locale	0,34
Programme d'amélioration de l'accès aux services durables d'eau potable, d'hygiène et assainissement	Environnement, eau et assainissement	2,19
Welt hunger hilfe		2,98
Mainstreaming the CHS Commitments in the project countries of welthungerhilfe (INT 1070)	Gouvernance administrative et locale	0,04
Appui à la professionnalisation et à l'amélioration de la production et la commercialisation de la production agricole des exploitations familiales dans la région de l'Est (BFA 1068)	Production agro-sylvo-pastorale	0,49
RENEVAL: Reinvestment in Welthungerhilfe to build political will for agricultural development and nutrition sensitive financing in Germany (POWA+) (INT 1076)	Gouvernance administrative et locale	0,03
BRACED: Buiding the resilience of 620,000 women, children and men in Burkina Faso to climate extremes and improving household food serity and income (BFA 1055)	Gouvernance économique	2,12
Intensification de l'assainissement familiale dans 12 communes rurales des régions des Hauts-Bassins et de la Boucles du Mouhoun (BFA 1053)	Environnement, eau et assainissement	0,3
TOTAL		1139,64

ANNEXE 15 : Énoncé de bonnes pratiques de gouvernance fiscale

Élaboration des réformes fiscales	Imposition et recouvrement	Contrôle et contentieux
La concertation ou la consultation du secteur privé en amont du processus de réforme de la législation fiscale	La concertation en aval, c'est-à-dire dans le cadre d'élaboration de la doctrine fiscale	Programmations automatisées des contrôles
La simulation et l'évaluation à priori des réformes envisagées	L'identification des risques fiscaux et existence d'un plan de riposte	Recoupements automatisés des informations déclarées par les contribuables et celles contenues dans d'autres bases
La communication et la sensibilisation des contribuables sur les réformes	La disponibilité des informations dont les contribuables ont besoin pour honorer leurs obligations (doctrine fiscale)	Échanges de renseignements avec des administrations fiscales sur les grands contribuables
Le respect des compétences du législateur en matière de fiscalité	L'intégrité des informations offertes aux contribuables (Elles reflètent bien la législation et la politique administrative en vigueur)	Célérité de la procédure contentieuse, respect des garanties des contribuables et respect des décisions prises à son profit
La rationalisation des exonérations fiscales	La célérité de l'administration fiscale pour répondre aux demandes d'informations des contribuables et intermédiaires fiscaux	
	Les déclarations et paiements en ligne	
	L'immatriculation des contribuables, etc.	

ANNEXE 16 : Taux de variation des recettes fiscales totales et du PIB nominal de 2007 à 2016

Années	Recettes fiscales totales	PIB nominal
2007	11,8%	6,7%
2008	9,7%	15,5%
2009	11,2%	5,4%
2010	14,4%	12,5%
2011	23,0%	13,8%
2012	28,1%	12,7%
2013	11,4%	3,5%
2014	-5,2%	3,9%
2015	-1,2%	0,5%
2016*	15,7%	10,2%

Source : construit sur la base des données du tableau 4 * = Estimation

ANNEXE 17 : Indicateurs de suivi de l'efficacité de la coopération au développement

Indicateur 1 : la coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement : il mesure le degré d'utilisation par les fournisseurs de la coopération, des cadres de résultats nationaux (CNR) transparents ou d'autres outils de planification nationale / sectorielle similaires dirigés par les pays en développement ainsi que la façon dont ils sont utilisés, en tant qu'outil directeur pour axer la coopération pour le développement sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement. Le cadre de résultat tel que décrit par le guide de suivi correspond aux matrices sectorielles de performance et à la matrice de performance du référentiel national de développement.

Indicateur 2 : la société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement : il vise à évaluer le degré de contribution du Gouvernement et des fournisseurs de coopération à un environnement favorable aux OSC et le degré de mise en œuvre par les OSC des principes d'efficacité du développement dans leurs propres activités.

Indicateur 3 : la qualité de l'indice du dialogue public-privé : il se concentre sur la qualité du dialogue public-privé (DPP) au niveau du pays et reconnaît par-là, l'importance d'un dialogue inclusif avec le secteur privé pour instaurer un environnement politique favorable à la croissance et au développement durable.

Indicateur 5a : la coopération pour le développement est davantage prévisible (prévisibilité annuelle) : cet indicateur mesure le pourcentage de l'aide destinée au Gouvernement des pays en développement et décaissée au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle était prévue par les partenaires au développement.

Indicateur 5b : la coopération pour le développement est davantage prévisible (à moyen terme) : cet indicateur définit la part estimée de l'aide couverte par les plans de dépenses prévisionnels et/ou de mise en œuvre couvrant au moins les trois années à venir.

Indicateur 6 : l'aide est inscrite aux budgets présentes au parlement : cet indicateur mesure le pourcentage de l'aide comptabilisé dans le budget annuel approuvé par le parlement. Il traduit la volonté de transparence du Gouvernement sur la gestion des financements extérieurs. Ainsi, tout projet ou programme bénéficiant de financements extérieurs doit être inscrit dans le budget de l'État.

Indicateur 7 : la redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs : la proportion des pays qui entreprennent des évaluations mutuelles et inclusives des progrès accomplis dans l'exécution des engagements convenus est mesurée par cet indicateur. Ainsi, un pays est considéré comme disposant d'un processus d'évaluation mutuelle, lorsqu'il satisfait au moins à quatre des cinq critères proposés.

Indicateur 8 : égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes : cet indicateur mesure les efforts du Gouvernement en matière de suivi des affectations budgétaires à l'égalité hommes-femmes et de publication de l'information. L'atteinte de l'indicateur passe nécessairement par le respect d'au moins trois (03) critères sur quatre (04) dont la satisfaction obligatoire du critère n°4.

Indicateur 9b : utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés : cet indicateur mesure le pourcentage de décaissements des fonds de coopération (APD) destinés au secteur public et qui utilisent les systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés du pays bénéficiaire.

ANNEXE 18 : Définition des termes

La liste suivante des termes utilisés dans le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) repose sur des considérations opérationnelles dans le cadre de la coopération au développement et n'est pas censée être exhaustive.

Aide alimentaire (FAO) : fourniture de vivres à des fins de développement, y compris les dons et prêts pour l'achat de vivres. Les dépenses connexes (transport, stockage, distribution, etc.) figurent aussi dans cette rubrique, ainsi que les articles apparentés fournis par les donateurs, la nourriture pour animaux et les intrants agricoles. Par exemple, pour les cultures vivrières lorsque ces apports font partie d'un programme d'aide alimentaire.

Aide humanitaire : aide destinée à sauver des vies, à atténuer les souffrances, et à préserver et protéger la dignité humaine pendant et après des situations d'urgence. Pour être comptabilisés dans l'aide humanitaire, les apports d'aide doivent être conformes aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Aide liée : dons ou prêts d'origine publique servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires.

Aide publique au développement (APD) : correspond aux courants d'aide en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris l'Etat et les autorités locales ou leurs agences d'exécution, et dont chaque opération répond aux critères suivants :

- a) avoir pour objectif principal de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement ;
- b) avoir un caractère concessionnel et comprendre un élément don d'au moins 35% (au taux d'escompte de 10).

Aide aux programmes/aide budgétaire ou appui à la balance des paiements (PBB) : assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macroéconomique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique.

Approche-programme : modalité de coopération pour le développement qui repose sur le principe du soutien coordonné à un programme de développement ancré au niveau local, par exemple une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches-programmes présentent les caractéristiques communes suivantes : (i) conduite des opérations (leadership) assurée

par le pays bénéficiaire ou l'organisation concernée ; (ii) cadre unique intégré de programmation et de budgétisation ; (iii) processus formalisé de coordination et d'harmonisation des procédures des donateurs en matière d'établissement de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation des marchés ; (iv) effort de systématisation de l'utilisation des systèmes locaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, de gestion financière, de suivi et d'évaluation.

Approche sectorielle : processus conjoint de dialogue (gouvernement, partenaires techniques et financiers, autres acteurs du secteur) permettant au gouvernement de définir et mettre en œuvre son programme sectoriel. En anglais, l'approche sectorielle est appelée sector wide approach (SWAp). approche sectorielle répond généralement à trois critères :

- Existence d'un document de politique sectorielle et d'un cadre stratégique global ;
- Existence d'un cadre de dépense sectoriel à moyen terme et d'un budget annuel ;
- Existence d'une coordination des bailleurs de fonds organisée par le gouvernement dans le secteur concerné.

Assistance et secours d'urgence (ERA) : Fourniture de ressources visant à alléger immédiatement des situations de détresse et à améliorer le bien-être des populations touchées par des catastrophes naturelles ou sociales. L'aide alimentaire à des fins humanitaires et dans les situations d'urgence fait partie de cette rubrique. Cette assistance est essentiellement humanitaire. L'assistance et les secours d'urgence ne sont généralement pas liés aux efforts de développement du pays et ne visent pas à accroître les moyens d'action de ce dernier. Bien qu'elle soit incluse dans l'APD, cette forme d'assistance humanitaire ne relève pas de la coopération au développement, stricto sensu.

Année du rapport : correspond à l'année sur laquelle portent les informations réunies. Les informations rassemblées et présentées dans le RCD peuvent être décalées d'une ou plusieurs années. Par exemple, le rapport de l'année N-1 est réalisé à l'année N.

Approbation : une approbation est une obligation ferme appuyée par l'ouverture d'un crédit ou la mise à disposition de fonds publics. Le gouvernement du pays qui fait l'objet du rapport s'engage à fournir un montant précis de ressources, assorti de conditions financières précises et à des fins précises. Les approbations sont considérées comme étant faites à la date de signature de l'accord de prêt ou de don (qui précise le montant, les conditions financières et le but du prêt ou du don).

Pour certains déboursments spéciaux comme les contributions d'urgence, la date de déboursement est assimilée à la date d'approbation (voir également engagements).

Assistance extérieure : l'assistance extérieure comprend l'Aide publique au développement (APD), les secours d'urgence et l'assistance d'organisations non gouvernementales extérieures.

Bénéficiaires visés : sont ceux qui doivent, au bout du compte, tirer profit des produits du projet.

Blending ou mixage : de manière générale, on peut définir le blending/mixage comme l'utilisation de l'APD ou d'autres financements publics internationaux pour attirer les investissements du secteur privé dans les pays en développement. Le but est d'accroître les moyens disponibles pour le financement des besoins prioritaires du développement durable à travers des financements mixtes de projets où les investissements privés s'ajoutent aux financements publics des pays donateurs.

Cofinancement : le financement de projets et programmes est assuré par plus d'une source. Les arrangements de cofinancement peuvent faire appel à la participation de tiers aux coûts ou à un fonds d'affectation spéciale.

Contrat de partenariat public-privé : selon l'article 4 de loi n°020-2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du partenariat public-privé au Burkina Faso, le contrat de partenariat public-privé régit la collaboration entre une autorité publique et une ou plusieurs personnes privées. C'est un contrat par lequel une autorité publique confie à un partenaire privé, pour une période donnée, en fonction de la durée des amortissements ou des modalités de financement retenues, la responsabilité de tout ou partie des phases suivantes d'un projet: (i) la conception des ouvrages ou équipements nécessaires au service public, (ii) le financement, (iii) la construction, (iv) la transformation des ouvrages ou des équipements, (v) l'entretien ou la maintenance, (vi) l'exploitation ou la gestion. Peuvent également être confiées à un partenaire privé dans le cas d'un contrat de partenariat public-privé, d'autres prestations de services concourant à l'exercice par l'autorité publique, de la mission de service public dont elle est chargée.

Contribution de contrepartie du Gouvernement aux projets : contribution, en espèces ou en nature, du gouvernement aux projets ou activités de coopération technique. Cette contribution porte en général sur les traitements du personnel national ainsi que sur la fourniture de matériel.

Coopération internationale pour le développement : actions réalisées dans leur ensemble par les acteurs publics et privés entre des pays ayant un niveau de rente différent, afin de promouvoir le progrès économique et social.

Coopération technique autonome (FTC) : fourniture de ressources visant à assurer le transfert de compétences et de connaissances techniques et administratives ou de technologie afin de renforcer la capacité nationale à entreprendre des activités de développement, sans que ces ressources soient liées à l'exécution de tel ou tel projet d'investissement. Elle comprend aussi les activités de pré investissement telles que les études de faisabilité, lorsque l'investissement lui-même n'a pas encore été approuvé ou le financement obtenu. Cette catégorie correspond à la catégorie «coopération technique» du CAD/OCDE.

Coopération technique liée à des projets d'investissements (ITC) : fourniture de ressources visant directement à renforcer la capacité d'exécution de projets d'investissement précis. Figurent sous cette rubrique les activités de pré investissement directement liées à l'exécution d'un projet d'investissement approuvé. Par définition, cette coopération technique n'existe que s'il y a parallèlement un projet d'investissement. Elle correspond à la catégorie « assistance technique » du CAD/OCDE.

Coordination : étymologie du latin « cum », avec, et ordinaire, mettre en ordre, ranger, disposer, ordonner, arranger, organiser. La coordination est l'action de coordonner, d'ordonner, d'agencer les parties d'un ensemble en vue d'un objectif particulier.

Coordination de l'aide : action de diriger les initiatives ou les actions des partenaires techniques et financiers de manière à ce qu'elles contribuent efficacement au développement économique et social du pays bénéficiaire.

Décassements : transferts internationaux effectifs de ressources financières comptabilisés au prix coûtant pour le donateur. Ils peuvent intervenir à plusieurs stades: fourniture de biens et services, ressources financières mises à la disposition du bénéficiaire dans un fonds ou un compte réservé, paiement de factures par le donateur pour le compte du bénéficiaire, etc.

Développement durable : le concept de développement durable a fait l'objet d'une première définition dans le rapport établi à la demande des Nations unies en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Selon cette dernière, « Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ». Ce concept qui introduit que la satisfaction des nécessités humaines du présent requiert une conception en accord avec les ressources naturelles limitées et dont la préservation doit engager l'ensemble de la société.

Développement humain : entendu comme processus capable d'augmenter les opportunités des personnes, comprenant non seulement une croissance économique, mais également tous les aspects qui augmentent les capacités et libertés humaines (droits de l'Homme, renforcement institutionnel, santé, accès à la connaissance, etc.).

Développement participatif : basé sur le principe de l'approche participative, sous-entend une vision du développement qui accorde une place privilégiée à l'implication des populations à la définition des problèmes locaux, à l'identification des solutions et à leur mise en œuvre, afin de contribuer à donner plus d'efficacité et de durabilité aux programmes qui en résultent.

Don : fourniture de fonds par un donateur sans obligation de remboursement pour le bénéficiaire.

Élément don : le degré de concessionnalité d'un prêt se mesure à partir de son «élément don».

L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et la somme de la valeur actuelle des futurs paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale :

$$\text{Élément don} = \frac{\text{Valeur nominale} - \text{Valeur actuelle}}{\text{Valeur nominale}} * 100$$

Engagement : Obligation ferme, énoncée dans un accord ou un contrat équivalent et appuyée par la mise à disposition de fonds publics, par laquelle le donateur s'engage à fournir une assistance d'un montant précis, assortie de conditions financières convenues à des fins déterminées, au profit du pays bénéficiaire (voir également Approbation).

Expert international : expatrié résident pendant une longue période (12 mois ou plus) dans le pays bénéficiaire et y occupant un poste créé et/ou financé par un bailleur de fonds extérieur.

Finance islamique : finance éthique qui privilégie un système des valeurs bâties sur la nécessité d'éviter ce qui est interdit sur un équilibre entre l'intérêt personnel et l'intérêt public, mais aussi sur les valeurs de l'équité, la transparence et la sincérité. Ces valeurs sont d'une importance capitale et doivent se refléter obligatoirement dans les actes et les transactions.

Financement innovants : La notion de financement innovant désigne les mécanismes générant des ressources additionnelles à l'Aide publique au développement (APD) et présentant une plus grande prévisibilité. Cette double caractéristique d'additionnalité et de prévisibilité est inscrite dans les déclarations politiques adoptées ainsi que dans les rapports consacrés à ce sujet³⁷. En outre, ces financements se réfèrent à des initiatives qui visent à lever de nouveaux fonds pour le développement ou à optimiser l'utilisation des sources de financement traditionnelles. Ils visent à réduire l'écart entre les ressources nécessaires pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, et les ressources réellement disponibles.

Financement participatif ou crowdfunding : désigne un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels. L'appel de fonds se fait à partir de la description d'un projet précis (artistique, humanitaire, entrepreneurial...), au moyen d'une plateforme en ligne permettant de recueillir de nombreux apports de petits montants. Le financement peut prendre la forme d'un don, d'un prêt avec ou sans intérêts, ou encore d'un investissement en capital. Il est généralement utilisé en complément d'autres outils de financement comme les prêts d'honneur, les emprunts bancaires, les micro-crédits, etc. C'est également un moyen de constituer autour de vous une communauté qui vous soutient.

Fondation : en termes juridiques, une fondation est « un acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général à but non lucratif. » Elle est à même d'apporter des moyens financiers ou matériels

pour réaliser des projets, dans un domaine particulier et pour une cause publique.

Fonds de capital à risque pour l'éducation : le Fonds de capital à risque pour l'éducation vise à mobiliser des ressources complémentaires en faveur de l'éducation grâce à tout un éventail de mécanismes (émission d'obligations, dons privés, investissements à effet de levier, contributions volontaires, etc.) afin d'investir dans des initiatives qui favorisent l'innovation dans le secteur éducatif.

Fonds communs ou paniers communs : instrument d'intervention des PTF. Ils permettent aux PTF de cofinancer des programmes d'envergure dans une perspective d'harmonisation des procédures et des conditions de décaissements. Dans sa mise en œuvre, un PTF chef de file est désigné pour assurer la coordination avec le gouvernement.

Fonds GAVI : Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, GAVI en anglais (Global alliance for vaccines and immunization), est un Partenariat public-privé lancé le 31 janvier 2000, à l'intention des 75 pays les plus pauvres du monde (revenu national brut inférieur à 1000 dollars par habitant). L'objectif de cette Alliance est de coordonner et revitaliser les programmes de vaccination aux niveaux international, régional et national, et de faciliter l'approvisionnement en vaccins nouveaux ou sous-utilisés. Les vaccins les plus communs sont issus des monopoles industriels du Nord, avec lesquels GAVI négocie pour obtenir des baisses de prix.

Fonds verticaux : la Banque mondiale et l'OCDE les définissent comme des « Initiatives internationales en dehors du système de l'ONU, levant des fonds significatifs au niveau des pays pour soutenir des objectifs thématiques ciblés ». Ils ont pour objet de traiter des problématiques planétaires sur les thèmes suivants :

- **la santé**, avec le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (FMSTP), UNITAID et GAVI (Global alliance for vaccines and immunization ainsi que PEPFAR (President's emergency plan for AIDS Relief). Ces fonds ont tous pour objet de répondre aux impératifs de développement humain et au constat alarmant selon lequel chaque année près de 300 millions de personnes contractent le paludisme et 9 millions sont touchées par la tuberculose alors que 33 millions de personnes sont contaminées par le VIH/Sida dans le monde, dont la grande majorité dans les pays en développement ;
- **l'environnement**, avec le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) ;
- **l'éducation de base** avec l'Initiative à l'éducation de base (primaire) pour tous les enfants. Le mécanisme Fast Track est complexe puisqu'il fait intervenir deux fonds fiduciaires : le fonds catalytique pour financer les plans nationaux d'éducation et le fonds de développement des programmes (EPDF) pour aider les pays en amont dans l'élaboration de leur politique sectorielle d'éducation.

³⁷ Par exemple : Rapport du Secrétaire général des Nations unies, Rapport quadripartite, Rapport Landau en France, etc.

Fonds vert pour le climat : est un mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques.

Formation : ressources allouées par le donateur dans le cadre d'un projet pour la formation de ressortissants du pays bénéficiaire, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays en question.

Institution bénéficiaire : l'institution qui reçoit l'assistance correspondant à l'activité de développement considérée. Un projet peut avoir plusieurs institutions bénéficiaires. L'institution bénéficiaire peut être un service ou un ministère compétent.

Institution exécutante : l'institution qui assure l'exécution effective du programme ou du projet, depuis sa création jusqu'à son achèvement, y compris livrer les apports et s'assurer que le projet a atteint les objectifs qui lui ont été assignés. Un sous-traitant n'est pas une institution exécutante. Cette dernière peut être le bailleur de fonds lui-même, le gouvernement bénéficiaire ou une institution intermédiaire exécutant le projet pour le compte du bailleur de fonds.

Investissement à impact social ou « impact investment » : l'investissement à impact social est dirigé vers des entreprises dont les pratiques combinent d'une part, une exigence d'efficacité économique et d'autre part, la recherche d'un impact social significatif. Il allie explicitement retour social et retour financier sur investissement. L'investissement à impact social implique en conséquence l'établissement d'objectifs sociaux prioritaires et spécifiques dont l'impact est mesurable par un processus continu d'évaluation. Ces investissements peuvent être réalisés dans tous types juridiques d'organisation ayant un modèle économique pérenne et viser des niveaux de rémunération s'étendant de l'absence de rémunération à des rendements proches du marché.

Ministère compétent : l'entité qui, dans le pays bénéficiaire, assume la responsabilité générale de l'exécution du projet.

Organisation non gouvernementale (ONG) : une organisation privée, volontaire et sans but lucratif, financée au moins en partie, par des contributions volontaires versées par le public. Une ONG peut faire office de donateur (si elle fournit une assistance extérieure) ou d'institution exécutante ou bénéficiaire. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement d'ONG locales.

Organisme privé : désigne une institution à but lucratif qui peut être une institution exécutante ou bénéficiaire. Elle ne peut être assimilée à un bailleur de fonds d'assistance extérieure au sens où le donateur est défini ici.

Partenariat public-privé : aux termes de l'article 2 alinéa 6 de la loi n°020-2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du partenariat public-privé au Burkina Faso, « le partenariat

public-privé est une forme de collaboration qui associe l'autorité publique et une personne physique ou morale de droit privé dans le but de fournir des biens ou des services au public en optimisant les performances respectives des secteurs public et privé afin de réaliser dans les meilleurs délais et conditions des projets à vocation sociale ou de développement d'infrastructures et de services publics dans le respect des principes d'équité, de transparence, de partage de risques et de viabilité à long terme». Cette collaboration est généralement régie par un contrat.

Personnel : personnel financé par le donateur pour l'activité d'assistance extérieure sur laquelle les informations sont réunies.

Période d'amortissement : période allant de la date de l'engagement à celle du dernier remboursement.

Période de grâce : intervalle entre la date de l'engagement et le premier remboursement.

Prêt : fourniture de ressources, à l'exclusion des vivres et autres produits en vrac, à des fins de secours ou de développement, y compris les programmes d'achat de produits importés, qui doivent être remboursés selon les conditions fixées dans l'accord de prêt ou convenues ultérieurement.

Prêt libéral : prêt qui comprend un élément don d'au moins 35% (au taux d'escompte de 10).

Pour calculer l'élément don d'un prêt, on détermine la valeur actuelle de chaque remboursement au taux d'intérêt du marché. L'excédent de la valeur nominale du prêt par rapport à la somme de ces valeurs actuelles, exprimé en pourcentage de la valeur, constitue l'élément don du prêt. Pour les besoins du calcul, le taux du marché est fixé à 10, si bien que l'élément don est nul. Pour un prêt à 10, il est de 100 pour un don pur et simple.

Prêt aux conditions du marché : tous autres fonds fournis par le bailleur de fonds, remboursables sur un délai déterminé et ne remplissant pas les conditions fixées pour l'APD. Les données relatives à ce type de prêt ne sont pas à inclure dans le Rapport sur la coopération pour le développement.

Projets d'investissement (avec ou sans éléments de coopération technique) IPA : financement, en espèces ou en nature, de projets d'équipement précis, par exemple des projets créateurs de capital productif susceptibles de produire de nouveaux biens ou services; aussi appelé assistance financière. La catégorie des projets d'investissements peut comporter un élément de coopération technique, auquel cas elle est appelée « projets d'investissement avec un élément de coopération technique.» (Auquel cas le code est IPI).

Rééchelonnement de la dette : Le rééchelonnement consiste à donner effet juridique à un nouveau calendrier de remboursement du principal et des intérêts (service de la dette) pour un ou plusieurs prêts. Chaque prêt conserve sa spécificité et le créancier reste le même.

Secteur : désigne un regroupement organique dans lequel le projet/activité a été classé(e) selon le système de classification retenu dans le Plan national de développement économique et social.

Technopoles : c'est une réalisation mise en œuvre, à l'origine, par des villes dont les stratégies de développement économique s'appuient sur la valorisation de leur potentiel universitaire et de recherche, en espérant que celui-ci entraîne une industrialisation nouvelle à l'initiative d'entreprises de haute technologie, créées ou attirées sur place.

UNITAID : l'initiative de la création d'UNITAID appartient à la France et au Brésil qui en 2005, ont été les instigateurs de ce concept novateur. Ils ont été rejoints par le Chili, la Norvège et le Royaume-Uni. L'UNITAID consiste à prélever une Contribution internationale de solidarité sur les billets d'avion, pour répondre au besoin de financement pour la santé et le développement. Le principal objectif d'UNITAID est de

contribuer à renforcer l'accès aux produits de diagnostic et aux médicaments de qualité dans les PED, tout en faisant baisser leurs prix et en accélérant le rythme de distribution. Ce fonds vertical, qui est aussi un financement innovant, a pour mission principale de diriger les fonds là où il y a des lacunes en matière de diagnostics et de traitements mais n'est pas un opérateur de terrain : c'est pourquoi elle fait appel à des partenaires. L'allocation des ressources se fait en fonction des priorités : il s'agit surtout d'aider les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables.

Versement : mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Ces versements peuvent être comptabilisés bruts (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou nets (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

